


BIBLIOTHECA



NOUVEAUX MÉMOIRES

D'HISTOIRE, DE CRITIQUE

ET

DE LITTE'RATURE.

NOUVEAUX MÉMOIRES
D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

Par M. l'Abbé D'ARTIGNY.

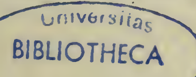
TOME CINQUIE'ME.



A PARIS,
Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins, à l'Image S. Paul.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



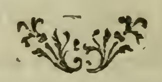
PREFACE.

Nunc retrorsùm
Vela dare, atque iterare cursus
Cogor relictos. Horat. Od. I. 34.

ON ne se détermine point sans peine à prendre congé du Public, sur-tout lorsque l'on en est traité favorablement. J'ai cependant annoncé la fin de ces Mémoires, dans le tems même où l'accueil qu'on a bien voulu leur faire, m'imposoit une espéce d'obligation de les continuer. La crainte d'un malheureux succès pour l'avenir l'auroit emporté sur le devoir & sur la reconnoissance, si des reproches obligeans ne m'avoient fait changer de résolution (*). On a désapprouvé une re-

(*) Nous sommes fâchés que l'Auteur nous annonce à la téte de ce quatriéme Volume la fin de son Ouvrage, &c. *Journal de Trévoux*, Déc. 1751. *Art.* 126. *pag.* 2532. *& suiv.*

traite, qui ſemble toujours trop précipitée dans un Auteur, quand pour rompre les liens qui l'attachent au Public, il refuſe d'attendre qu'on le congédie. Appuyé du ſuffrage de nos Journaliſtes, animé par l'indulgence que mes Lecteurs ont euë pour moi juſqu'ici, & qu'ils continuent de me promettre, je rentre dans la carriere par ce cinquiéme Volume, qui ſuppoſé qu'on ne le trouve pas inférieur aux premiers, ſera bien-tôt ſuivi d'un ſixiéme. Heureux, ſi mon travail peut contribuer à inſpirer le goût du bon, du beau, & ſur-tout du vrai, que tant d'Ecrivains frivoles, intéreſſés ou trop crédules, ſemblent avoir pris à tâche de défigurer dans leurs productions!



TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce V^e^. Volume.

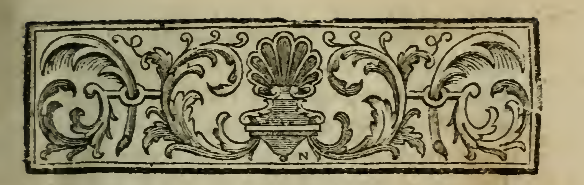
Fin de la Table des Articles.

APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monſeigneur le Chancelier, *le cinquiéme Volume d'Artigny*, dans lequel je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce premier Avril, mil ſept cens cinquante-deux.

SECOUSSE.

NOUVEAUX.



NOUVEAUX MÉMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

ARTICLE LXXIII.

Examen de la Dissertation de M. Huet sur Honoré d'Urfé.



HONORE' D'URFE' fut le premier, dit *M. Huet (a)*, qui tira les Romans de la barbarie, & les assujettit aux regles d'une sage composition dans son incomparable *Astrée*, l'Ouvrage le plus ingénieux qui eût paru en ce genre, & qui a terni la gloire que la Grece, l'Italie & l'Espagne s'y étoient acquise.]

Le Roman d'*Astrée*, si estimé autrefois par tous ceux qui se piquoient de

(*a*) Traité de l'origine des Romans, p. 173.

bel eſprit & de politeſſe, eſt d'autant plus curieux, que ce ſont des gens de condition, qu'on y peint ſous des emblêmes de Bergers & de Bergeres. Car le fond de cette Paſtorale eſt l'Hiſtoire de M. d'*Urfé* lui-même, & celle de pluſieurs perſonnes diſtinguées du tems d'Henri IV. le tout orné de quelques fictions & d'Epiſodes, pour en faire un Roman plus régulier. Telle eſt du moins l'opinion de M. Patru, & du ſçavant M. Huet, qui nous ont donné des éclairciſſémens ſur l'*Aſtrée* & ſur ſon Auteur.

S'il faut s'en rapporter à ces deux Ecrivains célébres, rien n'étoit plus propre à fournir la matiere d'un joli Roman, que les Avantures d'*Honoré d'Urfé*. Il naquit à Marſeille le 11 Février 1567. de *Jacques d'Urfé* d'une illuſtre maiſon du Forêts, originaire de Suabe, & de *Renée de Savoye*, Marquiſe de *Baugé*. Il fut le cinquiéme de ſix fils, & le frere de ſix ſœurs. Après avoir fait ſes études à Marſeille, il revint dans le Forêts, où ſa famille étoit établie. *Jacques d'Urfé* penſoit alors à marier *Anne* ſon fils aîné avec *Diane de Châteaumorand*, jeune, belle, & ſeule héritiere de ſa maiſon. *Honoré* ne put voir *Diane* ſans l'aimer éperdument. Il plaiſoit fort à *Diane*, & ſi on lui eût donné la liberté du choix, elle n'eût pas

balancé à le préférer à ſon frere qu'on lui deſtinoit. Mais comme l'intérêt des familles ne s'y rencontroit pas, le pere d'*Honoré* pour le dépayſer l'envoya à Malthe, & conclut en ſon abſence le mariage de Diane avec ſon fils aîné.

Honoré, en changeant de lieu, ne changea point de ſentimens, & pendant toutes ſes courſes ſa paſſion ne ſe ralentit jamais. Il étoit juſte que ſon amour & ſa perſévérance fuſſent récompenſés. Les deux époux ſe ſéparerent volontairement, après avoir vécu dix ans enſemble ſous une vaine apparence de mariage. *Anne d'Urfé* ſe fit Prêtre, & ſon frere épouſa *Diane de Châteaumorand.*

Tous les merveilleux incidens & les autres particularités de l'Hiſtoire d'*Honoré d'Urfé*, ſe trouvent dans une Lettre de M. Huet à Mademoiſelle de Scudery, en date du 15 Décembre 1699. qui fait partie des Diſſertations recueillies par M. l'Abbé de Tilladet *(a)*. M. Huet commence ſa Lettre par ces paroles très-remarquables : *Je ſuis ſçavant ſur l'Aſtrée & ſur ſon Auteur, & je ſuis aſſuré, Mademoiſelle, que vous aurez peine à trouver perſonne qui le ſoit plus que moi.* Après une pareille proteſtation d'un homme auſſi habile & auſſi judicieux que l'illuſtre Evêque d'Avranches, ſe-

(*a*) *Voy.* T. II. Diſſert. XII.

roit-il naturel de croire qu'on pût s'égagarer en le prenant pour guide ? J'oſe dire néanmoins qu'il s'eſt trompé, de même que tous ceux qui l'ont ſuivi, & je m'engage à le prouver par les raiſons les plus fortes & les plus convaincantes.

I. *Honoré d'Urfé* naquit à Marſeille le 11 Février 1567. tout le monde eſt d'accord là-deſſus. Or je ſoutiens que dans le tems où ſe fit le mariage d'*Anne d'Urfé* avec l'héritiere de *Châteaumorand*, *Honoré* n'étoit encore qu'un enfant, âgé de ſept ans ou de dix tout au plus. Si ce fait eſt bien prouvé, il en réſulte évidemment que l'Hiſtoire des premieres amours d'*Honoré* & de *Diane* n'eſt qu'une fiction, qui n'a pas même la moindre vrai-ſemblance.

Le mariage d'*Anne d'Urfé* eſt antérieur au mois de Mars de l'année 1577. en voici la preuve. Du Verdier, Sieur de Vauprivas, dédia ſes *diverſes Leçons à magnanime & vertueux Seigneur Anne d'Urfé, Marquis de Baugé, Baron de* CHATEAUMORAND, *Seigneur d'Urfé, Gentilhomme de la Chambre du Roy, & Bailly pour Sa Majeſté au païs de Foreſts.* Cette Epitre dédicatoire eſt datée *de Montbriſon ce onziéme jour de Mars* 1577. Vous trouverez quelque choſe de ſemblable dans Papon. Celui-ci qui

étoit Lieutenant-Général au Bailliage de Forêts, publia ſon troiſiéme *Notaire* in fol. en 1578. il le dédia à M. de Mandelot, Gouverneur du Lionnois, Forêts & Beaujolois. Il y loue la fidélité des Foréſiens pour le ſervice du Roi, & entr'autres celle de leur Grand Baillif, ou *Chef Juſticier, Meſſire Anne, Comte d'Urfé, Marquis de Baugé, Baron de* CHATEAUMORAND, *nouveau ſucceſſeur en l'état de Baillif de Forêts de Meſſire Jacques d'Urfé, &c.* Il y a enſuite un Sonnet du même *Comte d'Urfé, Baron de Châteaumorand, &c.* à la louange de Papon.

La preuve eſt déciſive. *Anne d'Urfé* étoit Baron de Châteaumorand dès le mois de Mars 1577. On convient d'ailleurs qu'il n'eut cette Baronnie que par ſon alliance avec *Diane de Châteaumorand.* Le mariage étoit donc fait avant le 11 Mars 1577. par conſéquent *Honoré*, né en 1567. le 11 Février, n'avoit alors que dix ans & un mois. Je vais plus loin. Quoiqu'on ne puiſſe fixer au juſte l'année de ce mariage, je le crois cependant de 1574. Du Verdier dans ſa *Bibliotheque Françoiſe*, dit qu'*Anne d'Urfé*, ſon ami particulier, lui avoit fait voir ſa *Diane*. ouvrage qui conſiſtoit *en cent quarante Sonnets, & qu'il avoit composé en 1573. à l'âge de dix-huit ans, étant à Marignan dans le Milanois.* Dans

le premier de ces Sonnets, qui a été transcrit par Du Verdier, on voit clairement que le jeune Poëte soupiroit pour *Diane* environ depuis deux ans, & qu'il espéroit de l'avoir bientôt pour épouse. On en peut conclure qu'il avoit été question de ce mariage dès l'année 1571. dans ce cas-là je ne vois pas ce qui l'eût fait reculer jusqu'en 1577. vû que ce Seigneur avoit été fait Baillif de Forêts en 1574. étant devenu le chef de sa maison par la mort de son pere arrivée le 23 Octobre de cette année. MM. Patru & Huet ont supposé que le mariage s'étoit fait du vivant de *Jacques d'Urfé.* Je le crois de même, & conséquemment qu'il est antérieur au mois d'Octobre 1574.

Il est vrai que M. Huet recule la mort du pere jusqu'à l'an 1577. mais il se trompe. La Mure dans son *Histoire Civile & Ecclésiastique du pays de Forêts* (a), dit que *Jacques d'Urfé étant decedé en son Château de Mure* (en Savoye) *le 23 Octobre* 1574. *le Roi Henri III. donna aussi-tôt après à Anne son fils les provisions de Baillif de Forêts.*

La Mure avoit publié en 1656. une brochure intitulée, *Chronique de la très-dévote Abbaye des Religieuses de sainte*

(a) In 4°. Lyon, 1674. *Voy.* la IV. partie, p. 385.

Claire de Montbrison, où il transcrit à la pag. 48. l'épitaphe de *Jacques d'Urfé*, datée également du 23 Octobre 1574. Je crois donc que *Jacques d'Urfé* pensa dès 1571. à marier son fils aîné à l'héritiere de *Châteaumorand* ; mais que la trop grande jeunesse de l'un & de l'autre fit attendre encore quelques années. *Anne* fut envoyé en Italie, & il n'y oublia pas sa future épouse. Je présume qu'à son retour il fit voir à Mademoiselle de *Châteaumorand* sa *Diane*, c'est-à-dire, les cent quarante Sonnets qu'il avoit composés pour elle, & qu'alors on travailla efficacement au mariage, que je pense avoir été conclu du vivant de *Jacques*, & ainsi avant le 23 d'Octobre 1574. comme je l'ai déja déja dit. *Anne* étoit né en 1555.

Tout cela supposé, je vais prendre en détail la Dissertatïon de M. Huet, & sur chaque Article je ferai des Remarques, qui pourront servir de correctif aux méprises de plusieurs Ecrivains, tels que sont, par exemple, M. Patru, le P. Le Long, le P. Niceron, le dernier Editeur de l'Astrée, les Continuateurs de Morery, &c.

II. M. Huet dit par maniere de préliminaire, *qu'il y a grande apparence que Diane Dame de Chateaumorand étoit de la maison de Levi.*

La Mure me fournira de quoi éclaircir ce fait. La Terre de Chateaumorand étoit entrée dans la maison de Lévi, ou comme l'on disoit anciennement, *de Levis*, en 1422. par le mariage d'un *Levis*, Seigneur de la *Voute*, avec *Annette*, héritiere du Seigneur de Chateaumorand; mais elle en sortit par la mort d'*Antoine de Levis-Chateaumorand*, Evêque *de Saint-Flour*, arrivée en 1566. elle passa pour lors dans la maison de *Chenillac*, de laquelle *Diane* resta seule héritiere. Après sa mort, cette Baronie revint aux *Levis* par le moyen des substitutions apposées dans le Testament du même Evêque de Saint-Flour.

III. M. Patru avance que les deux Maisons d'Urfé & de Chateaumorand étoient ennemies, & que toute la Noblesse du pays s'intéressant à leur réconciliation, ils ménagerent le mariage (*d'Anne d'Urfé avec Diane de Chateaumorand*) qui en fut comme le sceau. M. Huet, dont je transcris ici les paroles, ajoûte: » Que cela semble assez confirmé » par le Roman même d'Astrée, où Alcippe pere de Celadon est représenté » comme ennemi irréconciliable d'Alcé, » pere d'Astrée. M. d'Urfé néanmoins « n'en demeuroit pas d'accord, *ajoute M. Huet*, & assuroit que les seules vûes « d'intérêt produisirent ce mariage, &

« qu'il n'y avoit jamais eu de brouillerie » considérable entre les deux familles. » Il est surprenant que M. Huet ait préféré au témoignage positif de M. d'Urfé la conjecture de Patru, uniquement appuyée sur une broderie de Roman.

IV. *Pendant que ce mariage se pratiquoit, Honoré voyant souvent Diane, en devint éperduement amoureux. Honoré plaisoit fort à Diane, & si on lui eût donné la liberté du choix, elle n'eût pas balancé à le préferer à son frere.* (Huet ibid.)

Ce mariage se négocioit dès 1571. & fut conclu en 1574. *Honoré*, né en 1567. étoit-il susceptible de pareils sentimens? Reculez le mariage jusqu'en 1577. ma réflexion n'en sera pas moins juste; Honoré n'avoit alors que dix ans.

Mais l'intérêt des maisons ne s'y rencontrant pas, le pere d'Honoré, homme avisé, pour le dépayser, l'envoya à Malthe, & fit cependant ce mariage avec son fils aîné.

Toutes ces circonstances Romanesques se trouvent démenties par les dates de la naissance d'*Honoré* en 1567. & du mariage fait en 1574. ou tout au plus tard avant le 11 Mars 1577. Il y a encore ici lieu de s'étonner que M. Huet n'ait pas pris garde qu'il se trouvoit en contradiction avec lui-même par son propre calcul, puisqu'il supposoit la naissance d'Honoré en 1567. & qu'il croyoit que le mariage

s'étoit conclu avant la mort du pere ; arrivée selon lui en 1577.

V. *Ce mariage ne se trouva mariage que de nom, & ils se séparerent volontairement après avoir vêcu dix ans ensemble sous cette vaine apparence de mariage. M. d'Urfé son neveu disoit qu'ils furent ensemble vingt-deux ans.*

M. Huet auroit dû s'en tenir au témoignage de M. d'Urfé le neveu qui sçavoit le fait d'original, ayant vécu avec ses deux oncles & avec sa tante. Les 22 ans sont incontestables. J'ai prouvé que le mariage fut fait en 1574. ou au plus tard en 1577. il est certain qu'il n'étoit pas déclaré nul en 1595. & M. Huet convient lui-même qu'*Honoré* n'avoit point encore épousé *Diane* en 1600. *La Mure* dit qu'Henri IV. ayant envoyé à *Anne d'Urfé* son brevet pour recevoir l'Ordre du S. Esprit, » ce Seigneur s'en » excusa sur le dessein qu'il avoit de quit- » ter les grandeurs du monde & de se » faire simple Ecclésiastique, qu'il avoit » formé dès le tems qu'il fit dissoudre son » mariage d'avec *Diane de Chenillac*, » *Dame de Chateaumorand*, & qu'il vou- » loit mettre en exécution sans plus de » remise ; & en effet, renonçant à tous « les titres & à toutes les qualités qu'il » avoit au siecle, il embrassa la condi- » tion Ecclésiastique, & en prit l'habit

» en l'année mil cinq cens nonante-
» neuf. » Vraisemblablement le Brevet regarde la nomination faite en Janvier 1599. & il y avoit deux ou trois ans que le mariage avoit été déclaré nul, & les parties mises en liberté.

VI. *Anne se fit Prêtre & Chanoine de Lyon, &c.*

Il prit l'habit Ecclésiastique en 1599. & ce ne fut qu'en 1603. qu'il reçut l'Ordre de Prêtrise. Il fut Doyen de Montbrison en 1604. & se démit de cette Dignité en 1611. J'ignore en quelle année il fut Chanoine & Comte de Lyon. Il garda toujours le titre de Conseiller d'Etat qu'Henri IV. lui avoit donné en 1593. Enfin ayant toujours vécu d'une maniere fort exemplaire, il mourut en 1621. âgé de 66 ans, étant né en 1555.

Il avoit été député de Forez aux Etats de la Ligue.

Je conviens qu'il y avoit à ces prétendus Etats tenus en Janvier 1593. un *d'Urfé*; mais quelle preuve a-t'on que ce fût *Anne*, & non pas quelqu'un de ses freres, ou peut-être de ses parens? Il paroît au contraire qu'Anne d'Urfé n'étoit alors ni Ligueur, ni membre des Etats de la Ligue : car voici ce que dit *La Mure*, pag. 385. » Le Roi Henri
» IV. qui lui avoit donné des Lettres de
» son Lieutenant-Général au Gouver-

» nement du Pays de Forez en date du
» vingt-ſeptiéme Janvier mil cinq cens
» nonante-trois, le fit enſuite Conſeil-
» ler en ſes Conſeils d'Etat & privé, &c. »
Ce jour-là même les Ligueurs étoient aſſemblés à Paris, & la veille ils avoient tenu leur premiere ſéance.

A l'âge de dix-huit ans, il compoſa cent ſonnets, & il avoit acquis quelque réputation dans la connoiſſance des belles lettres.)

Du Verdier, qui avoit vû cet ouvrage, dit qu'il y avoit 140. ſonnets, & il eſt plus croyable que *la Croix du Maine*, qu'a ſuivi M. *Huet*. *Anne d'Urfé* compoſa dans la ſuite diverſes pieces en vers. J'ai vû les *Hymnes de M. Anne d'Urfé, Conſeiller d'Etat, Comte de l'Egliſe de Lyon, Prieur & Seigneur de Montverdun, & Doyen de Montbriſon*. Ce ſont des poëſies pieuſes, imprimées à Lyon en 1608. petit in-4°. de 224. pp. J'ajoute qu'Anne d'Urfé méritoit une place dans la liſte des *Enfans célébres* de M. *Baillet*, où il a été oublié comme beaucoup d'autres.

VII. *Honoré d'Urfé de ſon côté, en changeant de lieu, n'avoit point changé de ſentimens pour Diane.... Il a lui-même décrit ſon voyage, &c.* Tout ceci n'eſt fondé que ſur un endroit de l'Aſtrée mal-entendu, & n'eſt qu'une ſuite du Roman, dont j'ai prouvé la fauſſeté, ſça-

voir qu'*Honoré* étoit amoureux de *Diane*, & que son pere l'avoit envoyé à Malthe pour le dépayser.

M. Huet ne fixe point l'époque du mariage d'*Honoré* avec *Diane*; il semble néanmoins le supposer postérieur à l'impression des *Epîtres morales d'Honoré*, laquelle n'est que de l'année 1603.

Le P. Niceron a oublié, aussi bien que M. Huet, un ouvrage considérable du Marquis d'*Urfé*, dont voici le titre : *La Sylvanire, ou la Morte vive. Fable Bocagere de M. Honoré d'Urfé, &c.* Paris, in-8°. sur un privilege du 12 Avril 1625. C'est une Pastorale en vers non rimés, dédiée à la Reine Marie de Medicis, mere de Louis XIII. La préface, de 18 pages, est une Dissertation sur *le langage qu'on doit employer dans les Tragédies, Comédies, Pastorales & Fables Bocageres.* L'Auteur y prétend prouver que le poëme Dramatique ayant pour but de représenter aussi parfaitement qu'il est possible *le personnage qu'il fait parler sur le Théâtre, la rime qui fait sortir de cette vraisemblance*, doit nécessairement en être bannie. C'est, dit-il, ce que les meilleurs Poëtes Italiens ont fait, & avec beaucoup de raison. » Ils n'ôtent pas seu- » lement la rime de leurs poëmes dra- » matiques, *ajoute M. d'Urfé*, mais de » plus en diversifient les vers, les mêlant

» de longs & de courts, selon que le su-
» jet le requiert, afin que les oreilles
« mêmes les plus délicates ne s'apperçoi-
» vent presque pas que la piece soit en
» vers. » C'est dans ce goût que la *Sylvanire* est composée. Elle est en cinq Actes, & a plus de 400 pag. à 23 lignes chacune. Voici un échantillon de cette poësie non rimée. Je le tire du *prologue*, où la Fortune en habit de Bergere récite tout de suite une tirade de 218 vers, dont ceux-ci se trouvent à la page 6.

Or pour fuyr leur importunité,
Sous ces habits je me suis déguisée,
Et m'en viens dans ces bois
Me dérober aux yeux ambitieux
Des Nymphes qui me cherchent
Parmy les plus grands Rois,
Et les plus grands Monarques.
Comme si je devois
Toujours rompre des Sceptres.
Et fouller des Coronnes,
Renverser des Royaumes,
Bastir des Républiques
Ou fonder des Citez.

Observons que le Poëte convient qu'il n'a pas assez varié ou mêlé ses vers, & qu'il a mis de suite en beaucoup d'endroits trop de vers d'égale mésure.

VIII. *Antoine de Ruffi*, continue M.

Huet, *dit qu'Honoré d'Urfé avoit entrepris d'écrire l'Histoire de Savoye en vers héroïques François, & qu'il l'avoit intitulee la Savoysiade.*

Le P. Niceron, qui suit pas-à-pas M. Huet, ne fait nulle mention de cet ouvrage, dont il croyoit apparemment que rien n'avoit jamais paru. Guichenon dans son *Histoire de Bresse*, (*a*) nous apprend qu'il avoit le manuscrit de ce poëme de M. d'*Urfé*. Du Rosset qui l'avoit vû, en transcrivit près de 600 vers, tirés en partie du II. & du III. Livre, & il les fit entrer dans *les Délices de la poësie Françoise, ou Recueil des plus beaux vers de ce temps*, qu'il publia in 8°. à Paris en 1615. Ces amples fragmens commencent à la pag. 493 du Recueil. Il sont précédés de 12 sonnets du même M. d'Urfé.

Sa mort interrompit cet ouvrage, qu'il ne put pousser au-delà de la vie de Berold, Marquis d'Italie, & Comte de Savoye & de Maurienne.

Il est vraisemblable que Russi, copié par M. Huet, n'avoit pas un manuscrit entier : car dans le fragment *de la fin du 2. Livre*, donné par du Rosset, on voit dès le huitiéme vers que le Poëte en étoit *au grand fils de Berold*, c'est-à dire, à *Humbert*, fils de Berold & son succes-

(*a*) III. Partie, pag. 13.

ſeur, dont il pourſuit les avantures au Livre III. Remarquez que Du Roſſet parle de cet ouvrage, comme d'un poëme qui ne tarderoit pas à être imprimé. » Je reçus, *dit-il*, un grand contente- » ment il y a quelques jours, en liſant un » Poëme Héroïque de M. d'Urfé, qu'un » de ſes amis m'avoit mis entre les mains; « mais je le gardai ſi peu, que je n'eus « preſque que le loiſir de le voir. Néan- » moins j'employai ce peu de tems à » tranſcrire ce que je te donne ici, afin » qu'un échantillon ſi beau te faſſe envie » de voir la piece entiere. » Ainſi ce ne fut pas préciſément *la mort de l'Auteur qui interrompit cet ouvrage*, puiſque *la Savoyſiade* étoit déja fort avancée avant 1615. & que M. d'*Urfé* ne mourut qu'au mois de Mars 1625. je conjecture que l'Auteur ſe rebuta, & qu'il abandonna ſon poëme. En effet, depuis cette année 1615. il compoſa d'autres ouvrages aſſez longs entr'autres les trois dernieres parties de ſon *Aſtrée*, & ſa *Sylvanire*, qui eſt d'environ huit mille vers.

IX. *M. Patru nous repréſente Honoré encore fort paſſionné de Diane, lorſqu'il l'épouſa.*

M. Huet penſe que Patru rencontroit juſte; il convient néanmoins que M. d'*Urfé* lui-même nioit le fait, & qu'il diſoit poſitivement qu'il n'avoit épouſé

Diane *que par intérêt, & pour ne pas laisser sortir de sa maison les grands biens qu'elle y avoit apportés.*

N'est-il pas singulier qu'on prétende sçavoir mieux que M. d'*Urfé*, quels étoient ses véritables sentimens pour *Diane*? Il affirme un fait, & on récuse son témoignage, parce que l'on s'imagine voir le contraire dans un endroit de son *Astrée*; mais on vouloit faire de sa vie un Román, & pour réussir, il falloit bien supposer que l'amour seul avoit influé sur toutes ses démarches.

Il est vrai que Diane n'étoit plus alors dans la premiere fleur de sa beauté, ayant plus de trente ans, ou même plus de quarante, si elle fut vingt-deux ans avec l'aîné.

Il est certain qu'elle en avoit plus de quarante. Elle avoit été vingt-deux ans avec l'aîné, & il y eut quelques années d'intervalle entre la dissolution du premier mariage & la célébration du second. Suivant ma chronologie, le mariage se fit en 1574. il fut déclaré nul vingt-deux ans après, en 1596. & Honoré n'épousa Diane qu'après 1600.

M. Huet observe ensuite, pour appuyer l'idée de M. Patru, » qu'Honoré dans la Préface du troisiéme Tome » d'Astrée, après avoir protesté à la ri» viere de Lignon, que le feu dont il

» brûla, & qui donna naissance à son » ouvrage, fut si pur, qu'il ne laissa jamais de noirceur en pas une de ses » actions, ni de ses desirs; dit *que ce feu* » étoit encore très-vif alors, que la longueur n'en avoit point diminué l'ardeur, & qu'il ne s'éteindroit que sous » la terre de son tombeau. » M. Huet qui convient que la conduite d'*Honoré* démentoit évidemment toutes ces belles protestations, ajoûte : *On ne peut concilier ces sentimens avec l'éloignement dans lequel il vivoit séparé d'Astrée* (de Diane) *qu'en disant qu'il étoit toujours amoureux de l'idée qu'il conservoit de l'Astrée du tems passé, si différente de l'Astrée d'alors*. La conciliation n'est point naturelle. M. Huet devoit avouer que c'étoit sans nulle raison que M. Patru s'imaginoit trouver dans l'*Astrée* les amours d'*Honoré* & de *Diane*.

L'*Astrée* est un Roman, & c'est donner inutilement la torture à son esprit, que de chercher à en réaliser les avantures, & qui plus est, à les réaliser en dépit de l'Auteur même, & contre son désaveu.

Honoré n'avoit épousé *Diane* que par des vûes d'intérêt, aussi ne vécurent ils pas dans une parfaite intelligence. M. Patru dit qu'*Honoré* s'abandonnant à son humeur galante, avoit toujours quel-

ques nouvelles amourettes en tête. *Diane* ne trouvant plus en lui *cette adoration, qui l'avoit autrefois si agréablement flattée*, ne pouvoit modérer ni sa jalousie ni ses reproches. Ce qui le fatigua tellement, qu'il abàndonna son épouse, & fut s'établir en Piémont. M. d'*Urfé* son neveu beaucoup mieux instruit que M. Patru, alléguoit d'autres raisons de cette séparation, entr'autres la malpropreté de *Diane*, toujours environnée de grands chiens, qui causoient dans sa chambre, & même dans son lit, une saleté insupportable. D'ailleurs M. d'*Urfé* avoit espéré qu'il naîtroit de ce mariage des enfans, qui pussent conserver dans sa maison les biens que *Diane* y avoit apportés ; mais au lieu d'enfans, elle accouchoit tous les ans de môles, qui le dégoûterent enfin de son épouse. Il se retira donc en Piémont, & y mourut en 1625. âgé de 58. ans.

X. *Je vois assez d'apparence qu'il avoit fait ses études à Marseille, &c.*

M. Patru & M. Huet supposent qu'*Honoré*, après avoir fait ses études à Marseille, étoit revenu dans la maison paternelle dans le tems où l'on pensoit au mariage de son frere aîné. J'ai démontré ci-dessus que cette derniere circonstance n'est qu'une pure fiction. Honoré né à Marseille y fit

peut-être quelques classes d'Humanités ; mais il est certain qu'au moins il acheva ses études à Tournon, où il étoit encore au College en 1583. huit ou neuf ans après le mariage de son frere. Voici ce que je trouve à ce sujet dans la *Bibliotheque* de Du Verdier. » Honorat d'Ursé. Sous le nom de ce » jeune Gentilhomme, Chevalier de « Malte, les Jésuites du College de » Tournon, lui étant escholier, ont ré» digé par écrit *la triomphante entrée de* » *Mad. Magdelene de la Rochefoucault,* » *épouse de haut Seigneur Messire Just-* » *Loys de Tournon, Seigneur & Baron* » *dudit lieu, Comte de Roussillon, faite en* » *la Ville de Tournon le Dimanche 24.* » *Avril 1583. avec les inscriptions & vers* » *faits & récitez tant en Latin qu'en Fran-* » *çois par aucuns Escholiers y nommez.*

Du Verdier ajoute que la Relation de cette *entrée* fut imprimée à Lyon in 8°. la même année 1583. Ce fait prouve combien se sont égarés ceux qui ont crû qu'*Honoré* étoit de retour dans la maison de son pere, & qu'il avoit fait ses études dans le tems qu'on pensoit à marier son frere aîné. C'étoit alors un enfant à la bavette, âgé de quatre ans, & il n'en avoit que sept quand on célébra le mariage.

XI. *J'ai appris de M. de Charleval,*

que Jean Papon, célébre Jurisconsulte, aida M. d'Urfé dans la composition de son ouvrage. Il étoit Lieutenant-Général au Bailliage de Montbrison sa patrie, après avoir eté Conseiller au Parlement de Paris.... ce fut donc par le secours des Mémoires de ce Papon, &c.

M. de Charleval étoit mal informé. M. d'*Urfé* ne fit imprimer la I. Partie de son *Astrée* qu'en 1610. Il n'en avoit conçû l'idée que fort peu d'années auparavant, & seulement après son mariage, qui est postérieur à 1600. Or Papon étoit mort dès 1590. à l'âge de 85 ans passés. Au reste Papon n'étoit pas né à *Montbrison*, mais à *Croizet*, village qui en est éloigné de plus de 12 lieues, & qui est de l'Election de Roanne. M. l'Abbé Le Clerc dans sa *Bibliotheque du Richelet*, prouve assez bien que Papon ne fut jamais Conseiller au Parlement, soit à Paris, soit ailleurs. Une Demoiselle publia au commencement de ce siecle *l'Histoire des Amours de Gregoire VII. du Cardinal de Richelieu, de la Princesse de Condé & de la Marquise d'Urfé.* in 12. Cologne 1700. pag. 240. Dans la Préface elle nous assure fort sérieusement *qu'il n'y a rien de fabuleux dans son ouvrage.....* Mais sans parler de la I. partie de son Recueil, je peux dire que tout ce qu'elle nous débite touchant

les amours & le mariage du Marquis d'Urfé avec Diane de Chateaumorand, n'est presque qu'un tissu de faussetés; je n'en citerai qu'un exemple. Elle dit pag. 196. que *le Lieutenant-Général de Montbrison*, qui étoit extrêmement riche & libéral..... & qui aimoit les plaisirs, donna plusieurs fêtes galantes, où le Chevalier d'Urfé, âgé de dix-neuf à vingt ans, *se trouva avec Diane non encore mariée, & en fit les honneurs.*

Peut-être ne se fût-on pas exprimé de la sorte, si on eût sçû que Papon représenté ici comme un Magistrat riche, libéral, galant, passionné pour les plaisirs, étoit un homme de robe & de cabinet, qui avoit passé sa vie à étudier, à faire des Livres, à prononcer des Sentences au Bailliage, & qu'il étoit âgé de 83 ans, lorsqu'*Honoré d'Urfé* n'en avoit que 20. L'Auteur des *Amours de la Marquise d'Urfé* paroît néanmoins assez excusable, ayant pris pour guide M. Patru, dont l'*Eclaircissement sur l'Astrée* est la source de tout le Romanesque qu'on a débité jusqu'ici touchant *Honoré d'Urfé.*

XII. Je reviens sur mes pas, pour examiner quelques endroits de la généalogie d'*Honoré* rapportée par M. Huet, qui la tenoit d'un neveu du même M. d'*Urfé.*

M. d'Avranches (*a*) nous dit qu'il eſt marqué dans cette généalogie, que le nom d'*Urfé* eſt une corruption de celui de *Wolph*, qui ſignifie *Loup* en langue Allemande. J'ajoute qu'*Honoré*, dans ſa *Savoyſiade*, raconte aſſez au long l'avanture d'un Saxon, lequel étoit un des braves qui accompagnerent *Humbert*, & qu'il nomme *Vulfe*. Voy. le Recueil de Du Roſſet, p. 496. & 504.

Arnolphe III. qui mourut en l'année 1348. *fut le premiér de ſa maiſon, qui poſſéda la Charge de Bailli de Forez*. La Mure n'en fait aucune mention dans ſa *Table des Baillifs de Forez, Chefs de la Nobleſſe & de la Juſtice dudit païs.* Il dit p. 480. que *Pierre de Rochefort* fut Baillif en 1317. que *Jean Mitte* lui ſuccéda en 1346. & qu'il eut pour ſucceſſeur *Jean Frenier* (en Latin *Joan. Frenerii*) Gentilhomme du Bourbonnois. Il ajoute que *Guichard d'Ulphe* (de *Ulphiaco*) *Seigneur d'Ulphé, dit depuis d'Urfé en Forez*, fut pourvû de cette Charge le 23 Janvier 1408.

M. Huet dit encore que cette *Charge y a toujours été conſervée depuis*. C'eſt-à-dire depuis *Arnolphe* mort en 1348. La Mure, comme je viens de l'obſerver, ne fait entrer cette Charge dans la maiſon des *Seigneurs d'Urfé* qu'en 1408.

(*a*) Diſſertations de M. Huet, p. 104.

jusqu'en 1413. qu'elle passa à *Amieu Verd* (*Amadæus Viridis*) auquel succéda *Artaud de S. Germain* en 1446. Après lui ce fut *Pierre d'Urfé* en 1486. & ensuite *Gabriel de Levis-Lavieu*, Baron de Cousan. *Claude d'Urfé* fut Baillif après celui-ci en 1535. & la Charge resta depuis dans cette maison, *Jacques* l'ayant euë en 1559. *Anne* en 1574. *Jacques* son frere en 1599. *Emmanuel* l'eut par la démission de *Jacques* son pere en 1627. & la possédoit encore en 1674. En 1735. il ne restoit plus de cette illustre maison qu'une fille née en 1656. & Abbesse de sainte Claire de Montbrison, qui est un Monastere fondé par sa famille.

XIII. J'ai fait observer ci-dessus, qu'Antoine du Verdier dédia ses *diverses Leçons* à Anne d'Urfé, Baron de Châteaumorand, &c. Il est à propos de rappeller quelques endroits de son Epître dédicatoire ; on y verra la preuve de plusieurs faits que j'ai avancés dans cette Dissertation. Du Verdier, après plusieurs raisonnemens sur ce qui constitue la véritable Noblesse, dit à son Mécène : [J'estime que ceux que l'on void plongez au gouffre des vices, & qui ont la méchanceté en recommandation, bien qu'ils soient grands Seigneurs en biens temporels, ont usurpé cette noblesse,

bleſſe, & ne ſont deſcendus de gens nobles, ains plutôt de Cham, & ne tiennent rien de nobleſſe que le nom. Et au contraire ceux qui ne ſont veuz forligner de la vertu de leurs anceſtres, ains les ont imité de pere à fils, ſont vrayement de tige & d'eſtoc noble, & deſcendus pluſtoſt des poſteres de Sem. De là vient qu'au monde ſont pluſieurs hommes nobles, valeureux & ſemblables à leurs progéniteurs : entre leſquels vous tenez lieu & rang de Seigneur illuſtre & vertueux, en ſuivant ſi bien les traces de vos prédéceſſeurs, qu'on vous peut dire eſtre la nobleſſe & vertu meſme. S'il faut venir à l'ancienneté de la nobleſſe, du coſté paternel, vous eſtes deſcendu de la maiſon d'Urfé, pluſieurs de laquelle ont eu des plus beaux eſtats & dignitez de ce Royaume, le tout pour les ſignalés mérites de leur vertu. Que dirai-je de la pieté de voſtre biſayeul Meſſire Pierre d'Urfé grand Eſcuyer de France? Les Egliſes & Monaſteres par lui baſtis, démonſtrent quel étoit ſon devot zele. Que dirai-je de votre ayeul Meſſire Claude d'Urfé, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Meſſieurs les Enfans de France, Ambaſſadeur pour le Roy vers Sa Sainteté, curieux obſervateur de l'antiquité? Votre maiſon de la Baſtie, les ſtatues de marbre, & me-

dales en si grand nombre qu'il y a faict amener de Rome, publient assez combien il étoit ami des vertus. Quoi de vostre pere Messire Jacques d'Uisé, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Bailly de Forests, & Gouverneur audict pays ? La mémoire de ses vertueux déportemens est si fresche qu'il seroit superflu de la ramentevoir. Du côté maternel, quel est celui qui ignore quelle est la très-illustre Maison de Savoye, alliée au sang Royal de France ? Quant à vos perfections, je veux faire entendre à tout le monde que vous estes l'un des meilleurs Poëtes de la France : de quoy font foy cent sonnets, qu'il vous a pleu me montrer ; ce qui vous revient à grand honneur, n'ayant à peine l'aage de dix-huit ans lorsque vous les avez faicts : vous estes d'ailleurs doüé d'une mémoire si heureuse, que vous sçavez sur le doigt toutes les fictions poëtiques, la Mythologie d'icelles, tant de la Métamorphose d'Ovide, de l'Iliade d'Homere, que des autres anciens Autheurs. Or en récompense de la gracieuse communication de vos poëmes, & pour le service que je vous doy, je vous dédie ce mien Livre que j'ai recueilly de plusieurs bons Autheurs Grecs, Latins & Italiens, & tiré d'iceux les plus singu-

lieres choſes qui appartenoient à la matiere de chacun Chapitre, lié & diſpoſé le tout en la forme que vous pourrez voir. Vous recevrez donc les cinq premiers d'autant bonne volonté que je ſalue vos graces de mes humbles recommandations, priant Dieu, illuſtre Seigneur, vous donner en ſanté heureuſe & longue vie. De Montbriſon ce onziéme jour de Mars 1577.

Votre bien humble & ſerviteur, Antoine du Verdier.]

A mondit Seigneur Marquis de Baugé.

Les Grecs ingénieux n'ont moins priſé d'Ulyſſe
(Bien qu'il ne fût armé) le langage diſert,
Que le pavois d'Ajax, de lames tout couvert,
Tant le bien dire peut comme la vaillantiſe.
Les Dieux qui vous ont fait naiſtre de race exquiſe,
Sage, riche & aux vers comme aux armes expert,
D'un Bouclier vous font don qui grandement vous ſert
A repouſſer les traicts de tout deſreiglé vice.
Ce bouclier autre à cil (a) *du fils de Thelamon*
Eſt la vertu qui rend immortel votre nom,
Et vous a enſeigné la ſainte poëſie.

(a) *Autre à cil*. c'eſt-à-dire, autre que celui.

Vous doncq, mon cher Marquis, estes chéri des Dieux :
Car icelle vous est rare present des Cieux,
N'entrant facilement en toute fantasie.

Au-dessous du Sonnet on lit ces mots en lettres capitales : *Tard envié de voir.* C'est l'anagramme d'Antoine du Verdier.

Quelques personnes jugeront peut-être que je me suis trop appesanti sur les détails ; mais ils m'ont paru d'une nécessité indispensable, ayant à combattre un Sçavant tel que M. Huet.

ARTICLE LXXIV.

Nouvelles Remarques sur Isotta, femme sçavante d'Italie. (a)

JE vous ai promis, Monsieur, mes réflexions sur Isotta, cette femme sçavante, que les Auteurs du Dictionnaire de Moreri, M. le Marquis Maffei dans sa *Verona illustrata*, Don Liron dans ses *Singularités historiques &*

(*a*) Lettre de M. l'Abbé Saas, Associé de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, à M. l'Abbé Goujet, Chanoine de saint Jacques de l'Hôpital, de la même Académie, & Associé de celles de Marseille & d'Angers.

Littéraires, & quelques autres ont prétendu faire connoître, & dont vous avez parlé vous-même dans votre Supplément au Dictionnaire Historique, imprimé en 1749. J'ai consulté les mêmes Auteurs : j'y ai ajoûté la Dissertation de feu M. de la Rocque que vous citez, la Réponse d'un Anonyme à cette Dissertation, & quelques Ecrivains contemporains d'Isotta ; & voici le fruit de ces lectures.

Presque tous ceux qui ont fait mention d'*Isotta*, surnommée *Nogarola*, l'ont fait naître à Vérone, & ont prétendu qu'elle a toujours vécu dans la virginité. D'après M. de la Rocque vous citez deux Médailles qui mettent la naissance d'Isotta à Rimini, & vous rapportez les témoignages de quelques Auteurs, qui ajoûtent qu'elle fut maîtresse de Sigismond-Pandulfe Malatesta, Prince de Rimini ; de quel côté est la vérité ? C'est ce qu'il faut examiner.

M. de la Rocque emploie une partie de sa Dissertation à expliquer les deux Médailles frappées en l'honneur d'Isotta. Mais son premier embarras est de concilier les médailles, qui font naître Isotta à Rimini, avec tous les Historiens qui la disent née à Vérone. Comment s'en tire-t-il ? Il a abandonné tous les Historiens, en prétendant qu'un mo-

nument du tems, fait exprès pour immortaliſer la mémoire d'une perſonne illuſtre, doit l'emporter ſur tout autre témoignage; mais j'eſpere faire voir dans peu qu'il faut ajoûter foi aux Hiſtoriens & aux Médailles, en diſtinguant deux Iſotta, l'une de Vérone & l'autre de Rimini. Vous jugerez de mes preuves.

Second embarras dont M. de la Rocque ne ſe tire pas mieux, ſelon moi, que du premier. Le ſieur Huguetan de Lyon, dans ſon *Voyage d'Italie*, revû par Spon, & imprimé à Lyon en 1681. in 12. dit à la page 124. » Qu'Iſotta étoit une ſimple Bourgeoiſe de Rimini, que Sigiſmond-Pandulfe Malateſta aima pour ſa beauté & pour ſon eſprit. J'ai vû, *ajoute-t-il*, un Manuſcrit en parchemin, lequel on m'a aſſuré ſe trouver auſſi imprimé, mais il eſt fort rare, intitulé: *Liber Iſotteus*. Ce ſont des Lettres en vers Latins qu'il écrivit à ſa maîtreſſe Iſotta pendant qu'il étoit à la guerre; & les réponſes d'Iſotta en diſtiques Latins. » Que répond encore M. de la Rocque au témoignage de ce Voyageur? Rien aſſurément qui ſatisfaſſe. Il ne veut pas croire qu'Iſotta ait pû être maîtreſſe de Malareſta, par la ſeule raiſon qu'il ſeroit fâché qu'elle l'eût été. Il ſe contrédit même en cet endroit, puiſqu'il oppoſe au témoignage

du Voyageur, celui des Ecrivains dont il venoit de rejetter l'autorité ſur le lieu de la naiſſance d'Iſotta. Il veut qu'on les croie ſur ce qu'ils ont dit en faveur de ſa vertu, après leur avoir ôté toute créance ſur ce qu'ils ont dit du lieu où elle étoit née. Et pouſſant enſuite ſon zéle pour venger l'honneur d'Iſotta auſſi loin qu'il pouvoit le porter : » Il ſe » peut faire, ajoûte-t-il, que Malateſta » qui avoit du ſçavoir, ait connu parti- » culierement ſon illuſtre Compatriote ; » qu'il y ait même eu entr'eux un com- » merce d'eſprit & de Littérature ; mais » que le Prince, continue-t-il, en ait » fait ſa maîtreſſe, c'eſt ce que je ne » puis croire ſur ce ſimple narré. Je ſe- » rois fâché de trouver que notre Iſotta » n'ait pas mérité le nom de fille ver- » tueuſe dans la plus étroite ſignifica- » tion. »

Je loue ſon zéle ; mais il ne fait pas preuve. Auſſi ajoûte-t-il ce qui ſuit, comme devant fermer la bouche à tous ceux qui ne ſeroient pas de ſon opinion. » J'ai lû, dit-il, dans le 2e. Tom. des » Généalogies. . . . . des Maiſons Sou- » veraines, par M. de Chazot. . . . que » Sigiſmond Malateſta avoit eu trois » femmes, qui toutes trois furent im- » molées à ſon ambition ou à ſa cruau- » té. Les deux premieres moururent

» par le poison, & il étrangla la der-
» niere de ses propres mains en 1450.
» M. de Chazot lui donne pour concu-
» bine la Dame *Isabette* qui périt, dit-il,
» avec quelques autres qui furent sacri-
» fiées à la jalousie du gouvernement....
» Cette Dame Isabette s'étoit emparée
» de la Citadelle de Rimini, lorsque
» Robert Malatesta, fils aîné de Sigis-
» mond, traitoit avec le Pape Paul II.
» pour lui remettre la Ville. » M. de la Rocque est si content de ce passage, qu'il ne peut contenir sa joïe. *Vous voyez*, dit-il, *qu'il n'est point fait ici la moindre mention de notre Isotta, dont la vertu auroit été fort peu assortie avec un si malhonnête homme.* Quel chagrin donc n'eût-on pas causé à M. de la Rocque, si on lui eût montré, ce qui est vrai, qu'Isotta de Rimini est l'*Isabette* de M. de Chazot, & qu'on pouvoit, sans blesser la vérité, l'*assortir* avec Sigismond, en donnant toutefois à chacun ce qui lui appartient, moins de vertu à Isotta, qu'il prend pour une Vestale, plus de qualités estimables à Sigismond, qu'il ne considere que comme un scélerat? En suivant ce dernier parti, il n'en auroit pas été moins dans l'erreur, puisqu'il ne combattoit que pour une inconnue, que pour une Dame de Vérone, lorsqu'il ne croyoit combattre que pour une

Dame de Rimini. Il veut prouver ensuite qu'*Isotta* n'étoit pas si bourgeoise que le Voyageur le veut faire croire, & cite en conséquence les titres de noblesse de la maison des Nogaroles; mais cette maison est réellement de Vérone, & sur l'autorité de ses deux médailles, il venoit de nier qu'Isotta fût de cette ville. Il ne prouvoit donc rien.

L'Auteur anonyme de la Réponse faite à cette Dissertation, insérée dans le Mercure de Septembre 1742. a mieux connu le vrai que M. de la Rocque. Il distingue fort bien deux Isotta, l'une de Rimini, l'autre de Vérone; mais il s'est jetté dans un autre labyrinthe pour n'avoir pas distingué les deux rôles d'Isotta de Rimini, qui fut d'abord maîtresse de Sigismond Malatesta, & ensuite sa légitime épouse. L'Anonyme ne la connoît que sous le dernier titre; & ce qui me surprend, c'est que, quoiqu'Isotta ait été en effet mariée avec Sigismond, les pieces sur lesquelles il se fonde pour lui donner cette qualité de femme légitime, lui auroient dû faire conclure le contraire. Ces pieces sont les Poëmes de Porcelius sur Isotta, mal appellés par les Auteurs des deux Dissertations *Liber Isotteus*, puisque les quatre Livres intitulés *Isottei*, ne comprennent que la moitié des Poësies de Por-

celius ſur Iſotte. Voici le Titre de ce Recueil, qui eſt fort rare. *Trium Poëtarum elegantiſſimorum Porcelii, Baſinii & Trebani opuſcula nunc primùm diligentiâ eruditiſſimi viri Chriſtophori Preudhomme Barroducani in lucem edita. Pariſ. apud Simon. Colinæum*, 1549. in 8°. de 108. pag. chifrées ſeulement au *fol. recto*. Les poëſies de Porcelius comprennent le Livre *de amore Jovis in Iſottam*, & *Libri IV. Iſottæi inſcripti*, le tout en vers élégiaques : enſuite trois poëmes en vers hexamétres à la louange de Sigiſmond par Baſinius, un poëme de Trebanius, un de Tadée, Prêtre de Bologne, un de Robert Flaminio, un de Guarin de Vérone ſur le même ſujet, tous en vers hexamétres, excepté celui de Flaminio, qui eſt en vers élégiaques.

Je puis vous aſſurer que dans cette multitude de vers que renferme ce Recueil, je n'en ai pas trouvé un ſeul qui dénote clairement une union conjugale entre Sigiſmond & Iſotte. On n'y voit abſolument que les ſentimens paſſionnés d'une maîtreſſe pour ſon amant & d'un amant pour ſa maîtreſſe. Iſotte eſt toujours une Déeſſe aux yeux de Sigiſmond, le Prince eſt un Dieu pour Iſotte. Rien n'eſt plus éloigné du langage d'une femme pour ſon mari, & de celui d'un mari pour ſa femme. M. de la Rocque

a rejetté l'autorité des vers *Isottéens*, parce qu'il a ignoré qu'Isotte a été l'épouse de Sigismond, & qu'il n'auroit jamais pû se déterminer à croire qu'elle a été sa maîtresse. L'Anonyme qui ne soupçonne pas qu'Isotta ait été autre chose que la femme de Sigismond, trouve dans ces vers *le modéle d'une chasteté conjugale que rien ne peut ébranler*. „ La » beauté singuliere d'Isotta lui attire, dit-» il, des adorateurs. La séduction em-» ploie ce qu'il y a de plus flatteur & de » plus brillant : Jupiter même, ou pour » parler plus naturellement, ce qu'il y » a de plus grand, essaie en vain de » l'attaquer ; elle conserve jusqu'à la » mort la fidélité qu'elle devoit à son » époux.... quelques vifs que paroissent » sent les sentimens d'Isotta pour Sigis-» mond, le devoir & la raison les ré-» glerent toujours. „ Pour moi, j'oserai dire que l'Anonyme n'a pû donner une interprétation si favorable aux vers Isottéens, sans leur prêter celle que certainement ils ne présentent point. J'en dis autant de la Lettre où Isotte presse son pere d'approuver ses amours. L'Anonyme n'y apperçoit *qu'une soumission filiale qui caractérise*, à la vérité, *un tendre engagement, mais qui ne sçauroit jamais*, dit-il, *faire soupçonner un honteux commerce*. MM. Huguetan, Muratori & au-

tres y ont vû le contraire; & j'ai penſé comme eux en liſant les vers dont il s'agit. Iſotte dit en effet à ſon pere dans la Lettre citée, qu'elle n'écrit qu'en tremblant, qu'elle a honte de parler; mais qu'elle eſt forcée de ne rien diſſimuler: elle lui proteſte qu'elle a longtems réſiſté à l'Amour; mais ce Dieu puiſſant vient de lui déclarer que ſa réſiſtance eſt vaine, qu'il faut qu'elle céde à celui qui a vaincu les Dieux, les demi-Dieux & les Héros. Elle lui répéte tout ce qu'elle ſuppoſe que l'Amour vient de lui raconter des amours de Jupiter avec Danaé, Caliſto, Alcmene, Semele & autres; de Pluton avec Proſerpine, de Mars avec Venus, de Vertumne avec Pomone, de Pan avec Syring, d'Hercule avec Omphale, &c. L'Amour prétendoit-il par ces leçons donner à Iſotte des préceptes de chaſteté, & en lui expoſant tous ces exemples, lui propoſer ces modéles de fidélité conjugale? Ces noms en rappellent-ils l'idée? Le pere d'Iſotte devoit-il croire que ſa fille en lui citant de pareils exemples, n'avoit point d'autres intentions que de lui faire approuver ſon mariage avec Sigiſmond, & *de rendre légitime une flamme qui ne devoit jamais s'éteindre?* Il ne le crut pas en effet, comme il paroît par ſa réponſe intitulée: *Patris Iſot-*

tæ ad eam dissuasio amoris. J'en citerai quelques-uns. (*a*)

(*a*) Primùm * scire velim, si patrem justa petebas,
Unde tibi justi causa pudoris erat?
Non facilè rebus pudor immiscetur honestis,
Seque ipsum prodit quem pudet ore loqui.
Ex me tu veniam nunc demùm quæris amandi,
Ut quod sponte priùs feceris, ipse probem.

. . . .

Quem tu victorem jam verè hominumque Deûmque,
Hunc turpi fictum crede favore Deum,
Namque suo sceleri indulgens obscœna libido,
Hunc falsi titulum jussit habere Dei.
Libera peccandi miseris sic visa potestas,
Si falso tegeret numine crimen amor.

. . . .

Parce tuis squamas intexere vestibus aureas;
Et calamistratas excoluisse comas.
Disce supercilium vittâ cohibere pudicâ,
Et nimiùm lautis abstinuisse cibis.
Colloquium tanquam pestem fuge, nata, virorum.
Sic veniâ poteris non eguisse meâ,

* Ces vers & les suivans sont dans le corps de la Lettre de M. l'Abbé Saas; mais je les place en forme de note, pour ne point trop charger de Latin cet Article.

Je n'ai rien à dire à quiconque pourra s'imaginer que le pere d'Iſotte faiſoit ces exhortations à ſa fille, pour la détourner de contracter une alliance légitime avec un auſſi grand Prince que Sigiſmond. Il y eût ſans doute conſenti de bon cœur, & Iſotte s'en ſeroit trouvée fort honorée, comme elle le déclare par ces vers : *Non genere aut opibus, &c.* (*a*) Je penſe même que tous les Poëmes de Porcelius ont été compoſés pen-

Non genere aut animo, non claris novimus armis,
Non Sigiſmundo quem probitate parem.
Et læsâ fueras ſi virginitate notanda,
Rege ſub hoc poteras eſſe notanda minùs.
Attamen, &c.
Phillida Demophoon, Briſeïda liquit Achilles,
Illis perpetuam pactus uterque fidem.
Et Phrygius Nympham mox Troada liquit adulter,
Ut ſibi conjugii ſpes data certa novi eſt.
Denique nullus amor niſi quantùm blanda voluptas
Durat; avet ſemper res furor ille novas.
Has igitur curas, iſtam, precor, exue mentem;
Nam nunquam ad mores eſt via tarda bonos.

(*a*) Non genere aut opibus, non ſum virtute, fatebor,
Non ego ſum formâ digna puella ſuî.

dant le tems qu'Isotte n'étoit encore que maîtresse de Sigismond; je l'ai dit, on ne peut guère en tirer autre chose. Mais Basinius, dont les poësies sont jointes à celles de Porcelius, paroît avoir écrit lorsqu'Isotte fut parvenue à un plus haut rang. Les vers suivans dénotent deux époux, *Regem nunc Regem*, *&c.* (*a*)

Sigismond fit bâtir à Isotte vivante un superbe tombeau dans l'Eglise qu'il fit construire à Rimini, & dans laquelle il fit apporter de Bysance en 1465. les os du Philosophe Themistius, selon le récit de Sansovino (*Della origine e de fatti delle famiglie illustri*, *in Vinegia* 1582. *in* 4°. *p.* 234.) L'Anonyme demande, s'il est vraisemblable que Sigismond eût fait bâtir ce tombeau à Isotte, si celle-ci eût été sa maîtresse? Je répons que si cela n'est pas vraisemblable, le fait n'en est pas moins vrai, étant certain qu'Isotte n'étoit alors que

Tantus enim princeps, bello tam clarus & armis,
Quantævis fuerat dignus amore Deæ.

(*a*). . . . Regem
Nunc Regem faciet Dea flava Isotta parentem.
Quin etiam celebri famâ clarissimus heros
Tempora quam longos implebit læta per orbes,
Cumque suâ dulces Isottâ longiùs annos
Exiget, & divam divus nec morte relinquet.

la maîtresse de Sigismond. M. Muratori qui la connoissoit mieux que le Dissertateur, parle de sa vertu avec peu de ménagement; & l'Anonyme ne répond point au témoignage de ce Sçavant, en disant, qu'*il lui en auroit imposé. s'il ne parloit point sur la foi d'autrui.* Comment voudroit-on que M. Muratori, mort depuis peu, eût parlé autrement, puisque n'ayant point été contemporain d'Isotte, il n'a pû en parler que d'après les monumens du xv. siécle? N'est-ce pas également sur la foi d'autrui que l'Anonyme avance tout ce qu'il dit dans sa Dissertation?

J'ai rendu justice au dernier, en disant qu'il a eu raison de distinguer deux Isottes; mais j'ai ajoûté qu'il a mieux rencontré qu'il n'a prouvé, & je le montre d'après ce qu'il avance. Il dit, par exemple: « Que l'opposition des talens » ne permet pas de faire une même per» sonne d'Isotte de Vérone & d'Isotte de » Rimini. La premiere étoit, continue« t-il, une Sçavante dont le génie sé» rieux s'appliquoit à l'etude des langues, » de la Théologie & de la Philosophie. L'a» grément & la gentillesse d'esprit pa» roissent avoir été le partage de celle » de Rimini. Le Poëte loue son adresse » dans l'ouvrage des mains, son goût » pour la poësie & la danse... Peut-on s'i-

» maginer qu'il n'eût rien dit de ce grand
» nombre de lettres sçavantes, écrites
« aux personnages les plus distingués de
» son tems ? „ Tout ce raisonnement
n'est fondé que sur des conjectures ; &
notre Anonyme eût certainement raisonné autrement, s'il eût lû les poësies de Porcelius. Il y auroit vû que l'esprit d'Isotte de Rimini avoit les mêmes qualités qu'il loue dans Isotte de Vérone ; j'en juge par ces vers que le Poëte adresse à la premiere :

Quid loquar ingenium, &c. (a)

N'est-il là question que d'adresse dans les ouvrages des mains, & de goût pour la poësie & pour la danse ? Il est encore certain qu'Isotte écrivit aux Papes, & conséquemment *aux personnages les plus distingués de son tems.* Si le Poëte ne l'a pas dit, il auroit pû le dire avec vérité,

(a) Quid loquar ingenium, quo non præstantior ulla
Sive Pelasga Dea est, sive Latina Dea ....
Denique si dotes pergam numerare puellæ,
Nulla tibi par est fœmina, nulla Dea.....
Tyndaris illa quidem specie tibi, carmine Sappho,
Penelepe cedet moribus ipsa tuis.
Ausa es tu rerum scitari fœmina causas,
Verbaque Socraticis vix adeunda viris, &c.]

& j'en donnerai des preuves dans la ſuite.

Mais après avoir diſcuté les deux Diſſertations citées ſur Iſotte, il faut prouver ce que je leur ai oppoſé, qu'Iſotte a été d'abord maîtreſſe de Sigiſmond, & enſuite ſa femme. Je me borne à deux témoins d'autant plus croyables, qu'ils étoient contemporains, & très-inſtruits l'un & l'autre des affaires de leur tems, & en particulier des actions de Malateſta. Le premier eſt Pie II. ſi connu avant ſon exaltation ſous le nom d'Æneas Silvius.

Voici ce qu'il nous apprend ſur Iſotte au Livre 2. de ſes Commentaires, que quelques Ecrivains ont attribué ſans aſſez de fondement à ſon Sécretaire Jean Gobelin; je cite l'édition de Francfort 1614. p. 51. *Sigiſmundus Malateſta*, dit-il, *ædificavit nobile templum Arimini in honorem divi Franciſci.... atque in eo* CONCUBINÆ SUÆ *tumulum erexit & artificio & lapide pulcherrimum, adjecto titulo, gentili more, in hunc modum,* DIVÆ ISOTTÆ SACRUM. Iſotte étoit donc la maîtreſſe de Sigiſmond, lorſqu'il lui fit élever ce ſuperbe tombeau dans l'Egliſe de S. François.

Mon ſecond témoin eſt le Cardinal de Pavie, Jacques Ammanato Piccolo-

mini, Sécretaire de Callifte III. & de Pie II. Le paffage eft un peu long; mais il ne contient rien d'inutile. (*a*)

(*a*) *Accidit per eos dies*, dit-il, *Sigifmundum qui à Peloponefiaco Venetorum bello in Italiam redierat, valetudine affiduâ fatigatum, Arimini vitâ excedere, relictâ Arcis Civitatifque cuftodiâ* ISOTTÆ UXORI, *quam pellicem priùs, indè matrimonio adjunctam perditè amaverat. Ea verò non ignara obitu viri Vicarium ejus loci ad Ecclefiam rediiffe, parùm fidebat fola fine liberis, in adversâ Civium voluntate, alienam rem retinere. Quamobrem, etfi novercali odio in Robertum effet, tamen quòd in re militari exercitatus, & ad defenfionem idoneus crederetur, benignè ad eum fcribis, monens ut communi amborum confilio, fuo verò imprimis, omnia regerentur. His acceptis litteris Robertus non tam cafu patris triftatus, quàm nuncio Ifottæ lætus, concipere ex illâ vocatione dominatum Ariminenfem incœpit, fidens, modò partem adminiftrationis adiiffet, novercam opprimi poffe, adolefcentemque Salluftium ex alterà concubinâ fratrem aliquò ablegari... Itaque uno aftu fallere Ifottam & Paulum* (II.) *cogitans, Romam fubitò venit; nuncianfque magnis de rebus veniffe, ut primum admiffus eft, Hem tibi, Pontifex, inquit, fine contentione Ariminum. Pater defunctus eft; Civitas auctoritate vacua & præfidio nutat. In mulierem fumma omnium refpicit. Ea opis egens & confilii adjutorem nunc quærit.... Si per te liceat, fexto illic die conftitutus, paucos poft dies omni ad me derivatâ cuftodiâ, Artem Civitatemque liberam tradam, eam laturus mercedem facti, quam tu juftam cenfueris. Admiratus hanc orationem Paulus, quæ vultu ad hæc erat*

Après des témoignages ſi formels, ſi expreſſifs, on ne peut douter qu'Iſotte n'ait été premierement la maîtreſſe de Sigiſmond & enſuite ſon épouſe, & qu'elle n'eſt morte qu'après lui. L'Anonyme ne devoit donc pas dire que c'eſt à tort que quelques-uns la font ſurvivre à ſon mari. Il a tort lui-même de ſuivre en cela Porcelius, qui eſt tombé exprès dans un Anacroniſme, lorſqu'il a adreſſé pluſieurs pieces à Sigiſmond ſur la mort de ſon Iſotte. C'étoit ſans doute pour avoir occaſion de faire briller ſon eſprit, en rendant compte au Prince des prétendus derniers ſentimens d'u-

quàm verbis præſentior; & quâ, inquit, fiduciâ, juvenis, tantam rem polliceris? An neſcis Iſottam tibi inimiciſſimam eſſe, nec paſſuram defuncto Sigiſmundo agere quem vivo pati non potuit? Ad ea ille inquit: conjungunt ſæpe tempora quos non conciliat ſanguis; neceſſitate jam mutavit Noverca animum. Hem tibi ad me litteras chirographi ſui, quibus in partem dominatûs Ariminum vocor; & ſimul Epiſtolam inſpiciendam porrexit. Paulus ut manum mulieris agnoſcit, quæ ſibi ex nonnullis ante acceptis litteris non erat incognita, vocationemque veram inſpexit, credere cœpit, ſi modò voluntas Roberto eſſet ad perficienda quæ diceret, poteſtatem per eam occaſionem non defuturam..... Ea omnia Robertus ſummâ voluptate ſe accipere ſimulans, bonâ ſpe Pauli dimiſſus eſt. . . factum eſt autem brevi, ut Novercâ metu cedente, mox & ſepoſitâ, ad ejus imperia omnia traherentur.

ne personne qu'il aimoit si passionnément.

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous rapporter encore un endroit de Sansovino, qui confirme ce que j'ai tiré du Cardinal de Pavie,& qui démontre qu'Isotte de Rimini & la Dame *Isabette* de M. de Chazot ne sont qu'une seule & même personne. *Sigismondo*, dit notre Historien dans l'ouvrage déja cité, *lascio tre figlivoli, cioe, Roberto, Valerio e Salustio; al quel Roberto Paolo II. offeri incontanente danari e altre cose, accioche gli rinuntiasse lo stato. Roberto adunque tolti i danari & promesso al Papa che come prima fosse messo in possesso, gli darebbe Rimini, tornato a casa, entro nella rocca vestito da Contandino, dove era Madona Isabetta, & .... mandata la donna a Palazzo, fu gridato Signore..... Salustio fratello di Roberto..... fu trovato una notte morto; Valerio l'altro fratello..... assalito da alcuni sconosciuti, fu amazzato, e mori parimente Madona Isabetta & altri.* Ceci arriva en 1469.

De tout ce que je viens de dire, je conclus qu'il faut admettre deux Isottes. 1°. La premiere, celle dont vous avez parlé, étoit *Isotta Nogarola*; elle étoit née à Vérone: tous les Historiens le disent, & il est certain qu'on ne doit pas chercher ailleurs la famille des Noga-

roles. L'autre *Iſotte* étoit née à Rimini : les deux médailles produites par M. de la Rocque le prouvent ſuffiſamment. De plus dans le Livre *de Amore Jovis in Iſottam*, Junon écrivant à la Terre, pour lui marquer combien elle craint que ſon mari qui lui a préféré tant de mortelles, ne lui préfere encore Iſotte, dit poſitivement que ſa rivale étoit née à Rimini :

Sola meum fixit lethali vulnere pectus
Orta in Arimineo mitis Iſotta ſolo.

Iſotte même faiſant ſon Apothéoſe dans ſa derniere Lettre à Sigiſmond, déclare que tous les peuples l'honoreront comme née à Rimini :

Tunc me Arimeneis natam ſub collibus orent,
Et Morini, & thuris pondere dives Arabs.

2°. On aſſure qu'Iſotte de Vérone a toujours vécu vierge. Iſotte de Rimini n'a point aſpiré aux honneurs de la virginité. Elle eut des enfans de Sigiſmond, comme on le voit dans les poëſies de Porcelius aux pages 24. 47. 57. &c.

3°. Iſotte de Vérone mourut en 1468. âgée de 38 ans, ſi les Panégyriſtes nous ont donné des dates ſûres. Iſotte de Rimini étoit plus âgée lorſqu'elle mourut en 1469. elle n'avoit que quel-

ques années de moins que Sigiſmond, ſuivant ſa propre déclaration :

Vix utero fueram vitales miſſa ſub auras,
In matris funus nata puella meæ,
Parvula cùm parvum poteram quâ mente colebam,
Inque meo ſolus pectore ſemper erat.

Or Sigiſmond né en 1417. mourut en 1468. âgé de 51 ans. On ſçait à peu près par là le tems de la naiſſance d'Iſotte de Rimini, & ſon âge.

4°. Iſotte de Vérone eſt toujours nommée *Iſotta Nogarola.* Iſotte de Rimini n'étoit pas de la famille des Nogaroles. J'ignore de quelle famille elle étoit : car le nom d'Iſotte n'eſt qu'un prénom, & le même, à ce qu'il paroît, qu'Iſabette, Iſabelle, Iſabeau, Eliſabeth. On ne ſçait où l'Editeur des poëſies de Porcelius a pris ce qu'il a dit dans ſa dédicace : *Sigiſmundus duxit uxorem Iſottam Principis Ariminenſis filiam.* Il avoit donné auparavant à Sigiſmond la qualité de Prince d'Etrurie ou de Toſcane. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'Iſotte de Rimini étoit auſſi d'une naiſſance illuſtre, puiſque Porcelius faiſant l'énumération des qualités de cette femme, dit :

Adde genus, proavos, claramque agnomine gentem,
Et patriam, & tantâ nobilitate patres.

Il ne lui en auroit pas coûté davantage de nommer sa famille. Quoi qu'il en soit, la distinction des deux Isottes est certaine, & je doute qu'après les éclaircissemens que je viens de donner, on puisse encore se tromper sur ce fait. Je vous laisse le maître de cette Lettre. Je la finis, en vous assurant de l'amitie la plus tendre & de l'estime la plus sincere. Saas, Curé de S. Jacques près de la ville de Rouen. Ce 4 Août 1750.

ARTICLE LXXV.

Oraison Funébre de Louis Bertons de Crillon, surnommé le Brave.

JE crois pouvoir annoncer cette Oraison funébre, comme une piece des plus singulieres & des plus comiques qu'il y ait en ce genre. Elle fut prononcée au mois de Décembre 1615. dans l'Eglise Cathédrale d'Avignon, par le P. François Bening, Jésuite, qui la fit ensuite imprimer sous ce titre: Le Bouclier *d'honneur*, où sont représentés les beaux faits de très-généreux & puissant Seigneur feu Messire Louis de Bertons, Seigneur de Crillon, Chevalier des Ordres du Roy, Maistre de Camp du Régiment de ses Gardes, Conseiller en ses

ses Conseils d'Estat & Privé, Lieutenant Colonel de l'Infanterie Françoise. *Appendu à son Tombeau pour l'immortelle mémore de sa magnanimité, par un Pere de la Compagnie de Jesus, dans l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Dons d'Avignon.* in 8°. *Avignon* 1616. pag. 110 pour l'Oraison funébre& l'Epître au Roi, & 30 pag. pour les Poësies Latines & Françoises à la louange du Seigneur de Crillon.

Je le répéte ; ce Discours est peut-être unique dans son espêce. Le sérieux & le burlesque y marchent d'un pas égal, & à l'exceptïon de quelques endroits trop languissans que j'ai supprimés, tout y est original & récréatif, le tour, le style, les pensées, & en particulier le fréquent usage des antithéses, des équivoques & des jeux de mots. Commençons par l'Epître dédicatoire à Louis XIII.

AU ROY.

SIRE, Je crains que ce ne soit une impertinence parmi les chants d'allégresse, que toute la Chrétienté, & nommément la France pousse jusques au Ciel, en action de graces pour l'alliance tant dêsirée entre la France & l'Espagne, d'entreméler le chant lugubre d'une Epitaphe funeste, & qu'il ne semble que

nous ne voulions éteindre les feux de joye avec nos larmes, & faire faner les fleurs de Lis avec la cendre de la mort. Car comme la Musique n'est pas de saison au deuil & au temps de l'affliction, ainsi le deuil n'est pas à propos au temps de la Musique. Néanmoins l'affection que V. M. a porté au feu sieur de Crillon, le regret que nous avons de sa mort, la perte qu'a fait toute la France, nous donnent le ton, pour accommencer nos plaintes & doléances. Bien seroit-ce une impertinence, si nous faisions état d'arrêter le courant de la joye publique avec la bonde & le marbre du Tombeau du défunct. A Dieu ne plaise que je prétende couvrir d'un voile violet la face de votre sacré & fortuné hymenée. Je sçai que le cœur des grands Rois, tel que vous êtes [Sire] est capable des qualités contraires, & qu'il peut tout à la fois mener deuil & liesse pour divers sujets & motifs. Il n'y a que les hautes Montagnes en l'Inde, qui en même temps ayent le printems & l'hyver, qui portent le verd & la neige, qui sentent la bize & le zéphir.... il est à propos de donner relief à l'éclat de votre bonheur & du nôtre, par les ombrages grotesques de ce discours funébre. Les Empereurs de Constantinople le bon jour de leur Sacre étoient re-

quis, de quelle ſorte de marbre ils vouloient que leur Moſolée fût étoffé : la couleur de feuille morte ne ſied point mal avec le verd gay de la réjouiſſance; les torches des funerailles n'éteignent point les flambeaux des épouſailles ; le Cyprès n'ôta jamais la beauté ni la grace du myrte ; le noir fait mieux paroître le teint du diamant. Puiſque nous n'avons eu cette faveur que de chanter en cette Ville un Epithalame nuptial à l'honneur du Maître, n'y ayant point paſſé comme nous le déſirions, pour le moins nous dreſſerons un tombeau parlant à l'immortelle mémoire du Serviteur, y étant trépaſſé, helas plûtôt que ne voulions, témoignant que c'eſt l'occaſion qui a manqué à notre bien affectionnée volonté, & non à l'occaſion la volonté & la plume, qui ne pouvant avoir pour objet Louis de Bourbon, a pris Louis de Berton ; ou n'oſant prendre ſon vol vers le ſceptre du Roy, s'eſt perchée ſur le bâton du Maiſtre de Camp, qui en valeur marchoit de pair avec les anciens Gaulois ; en ſincérité & franchiſe ſoutenoit l'honneur du nom François ; en clémence & douceur égaloit les premiers Chrétiens ; en largeſſe & libéralité s'eſt ſurpaſſé lui-même.

Ces vertus ſont l'étoffe du Bouclier d'honneur que j'ai appendu à ſon Tom-

beau, & que maintenant en ces brouillis & remuemens j'offre & présente à V. M. afin qu'en icelui tous les bons François voyent l'idée & le modéle d'un fidele Sujet, d'un brave Cavalier, d'un vaillant Capitaine, d'un sage Gouverneur; & par ainsi ce discours ne sera point suranné & importun, mais convenable au temps, puisque c'est un bouclier d'honneur pour défendre & protéger la personne de V. M. en ce qu'il représente les belles actions de celui de qui l'épée ne fit jamais divorce avec la Couronne, ni le cœur faillite aux Fleurs de Lis; ains son corps a été le pavois qui a reçu & paré les coups qui étoient déchargés sur la têee sacrée de nos Rois. A la mienne volonté qu'il fût encore vivanr.... Bien est vrai qu'il a laissé des Nepveux qui tâcheront tous ensemble en gros de finer autant de fidélité, autant d'affection, autant de zéle au service de V.M. que leur oncle seul contribueroit... Ces deux freres se feront eux-mêmes des boucliers animés, pour la défense de la Couronne, & pour en asseurer V. M. il lui présentent ce Bouclier d'honneur, comme héritiers du courage de leur oncle, & les parreins de ce petit ouvrage, enfant de la nuict, que je n'eusse osé montrer au jour, moins au soleil de votre Royale présence, si le

crédit & faveur de ceux qui l'ont adopté pour filleul, n'eusse rompu la glace de ma crainte plus que raisonnable; me contentant en mon particulier, au secret de mon Oratoire, à l'imitation de tous mes Peres & Freres qui sont épandus en ce Royaume, d'offrir à Dieu pour la prospérité de Votre Majesté & de votre mariage les victimes de mes lévres, sans m'enhardir de montrer à votre Cour les avortons de ma langue & de ma plume; lesquelles je vouë au service de V. M. comme doit faire son très-humble & très-obéissant serviteur selon Dieu, François Bening de la Comp. de Jesus. D'Avignon, ce 20 Janvier 1616.

ORAISON FUNEBRE.

EPIGRAPHE DU BOUCLIER.

Abjectus est Clypeus Fortium. II. Reg. 1.

Le Bouclier des forts est atterré.

Les choses qui ont coûtume de jetter la pâleur sur la face des Orateurs, le battement dans le cœur, & le tremblement sur les lévres, aujourdhui m'enflent le courage, m'echauffent le

ſang, & me délient la langue : ce ſont la ſainčteté & majeſté du lieu, la ſplendeur & nobleſſe de l'aſſiſtance, le riche & magnifique ſujeċt: car ès choſes grandes le vouloir ſuffit, ès petites le faire y eſt requis. Le lieu, c'eſt cet ancien Temple dédié à la plus grande des Cieux, la Royne des Anges ; fondé par une des plus grandes Dames de la Judée, ſainčte Marthe; rétabli & doté par le plus grand des Empereurs & Rois, Charlemagne : l'aſſiſtance, c'eſt vous, Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime, vous MM. &c. le ſubjeċt, ſont les beaux faits du plus grand Guerrier, qui ait pieça endoſſé le harnois ; du plus grand Capitaine qui ait jamais mené armée ; du plus grand Maiſtre de Camp qui ait oncques porté le bâton. Hélas ! eſt-il mort ce miracle de force, ce prodige de vaillance, ce parangon de magnanimité, ce courage à l'épreuve des adverſités, difficultés, & traverſes ? Eſt-il donc mort, Crillon ? Il eſt mort. Ces paremens noirs ſur ces parois ; cette Chapelle ardente au mitan de cette Nef ; ce ſon lugubre des cloches ; ce grand deuil ſur la face ; ces larmes aux yeux d'un chacun, en ſont les fidéles témoins & rapporteurs. D'autant plus que ſa valeur me rehauſſoit au commencement le courage, d'autant plus le

regret de sa mort me le rabbat maintenant : ce triste spectacle , ce Collier vefve, cette Epée orphéline, cet Ordre délaissé de feu Louis de Berton , me font fendre le cœur de tristesse , & fondre les yeux en larmes. Comment donc parlerai-je de Crillon ? Parler & pleurer tout ensemble ne se peut , parler je ne puis de sa mort sans pleurer, & parlant de Crillon faut parler de sa mort. Si faut il apportèr quelque consolation à la douleur de MM. ses parens , freres , sœurs & nepveux ; rendre quelque honneur à l'immortelle mémoire dn défunt, & satisfaire aux louables désirs qu'a cette honorable Compagnie d'oüir parler de Crillon : Quoi faisanr nous pàrlerons plûtôt de Crillon vivant, que de Crillon trépassé ; de Crillon sur un coursier, que de Crillon sur un tombeau ; de Crillon à la tête d'une armée , que de Crillon à la queüe d'un convoy ; de Crillon bouillant , soufflant , battant , triomphant, que de Crillon sans force , sans pouls , sans ame , sans mouvement.

Mais ne sera-ce point par avanture une témérité & imprudence à moi qui fais profession d'une vie pacifique & non guerriere , de parler des exploits de guerre , comme jadis reprocha Annibal à un Philosophe Péripatéticien ? Mais que puis-je dire en si peu de temps

sur un si plantureux & ample subject? Mais quelles paroles pourroit-on trouver pour répondre aux coups que ce bras martial a desserré & assené sur la tête des ennemis du Roy de la France? Mais qui est ce de vous, MM. qui avez eu l'honneur de le voir suant sous son harnois, empoudré parmi les chamaillis, perdu dans la mêlée, empourpré de son sang & de celui de ses ennemis, qui ne feroit mieux & avec toute sa perfection ce que je vais entreprendre à ébaucher? Néantmoins le commandement de mes Supérieurs, les prieres de ceux qui me font commandement, les obligations qu'a notre Compagnie à la mémoie de ce grand Héros, la communauté du sol natal, l'alliance qui est entre Mars & les Muses m'ouvrent la bouche qne le respect & la douleur m'avoient cousu, & me commandent de parler de cet Hercule Musagete.

Paulùm sepultæ distat inertiæ
Celata virtus: non ego te meis
Chartis inornatum sileri
Totve tuos patiar labores.

Quel thême prendrons-nous? Quel sera le plain-chant sur lequel nous chanterons ce funébre Epitaphe? Etant sur ce pensement, je pensay que je ne pou-

vois mieux louer ce grand Guerrier, que d'emprunter l'Oraison funébre que David fit sur la mort d'un grand Guerrier, & prenant langue de luï, m'écrier avec lui: *Abjectus est Clypeus fortium*; le Bouclier des forts est atterré & enterré.

Pouvions-nous donner un surnom plus honorable pour un Capitaine, mieux convenable au sieur de Crillon, plus significatif de ses vaillances & prouesses que celui de Bouclier? Car appeller quelqu'un Bouclier, écu, ou pavois, c'est l'appeller fort, brave, preux, vaillant, valeureux, courageux, magnanime; & appeller quelqu'un magnanime, c'est lui donner le haut bout au fait de la guerre, la préséance aux affaires d'Etat, la main droite ès choses de pieté & de Religion...

Mais qu'est-ce que magnanimité? Qu'est ce qu'être magnanime? C'est avoir une ame grande. Et qu'est-ce qu'avoir une ame grande? Il nous faut expliquer ceci à la façon que les Théologiens discourent la grandeur invisible & ineffable de Dieu, la mettant au pied de la grandeur corporelle des créatures, & prenant mesures & allignemens d'icelles....

Nous appellons une chose grande, qui est assortie de ses quatre dimensions, longueur, largeur, hauteur & profon-

deur. Ils diſent que la longueur de Dieu, c'eſt ſon Eternité ; la largeur, c'eſt ſon Immenſité ; la hauteur, c'eſt ſa Puiſſance ou Miſéricorde ; la profondeur, c'eſt ſa Sageſſe ou Juſtice. De même pouvons-nous déchiffrer la grandeur d'une ame par ces quatre pieces & ameublemens. La hauteur d'une ame eſt de ne s'attacher à rien de bas... La profondeur eſt à deſcendre juſques au plus creux des penſées & conſeils de l'ennemi..... La longueur à ſupporter avec patience l'envie, l'ennuy, le travail.... La largeur du courage ne reconnoît aucunes bornes ni liſieres de temps, de lieu & d'âge.

Or venons au poinct : Comment eſt-ce que je prouve que le ſieur de Crillon a été magnanime & le Bouclier des forts? Eſt-ce parce qu'il étoit extraict d'une eſtof fort illuſtre & généreux ? C'eſt la vérite que Lyon n'engendra jamais Bléreau ; & que les fruits ont la féve des branches, les branches du tronc, le tronc de la racine : *plerumque in ortus ſemina exurgunt ſuos*. Au reſte, du côté paternel il étoit de la très-ancienne, très-généreuſe & illuſtre tige des Bertons en Piedmont, depuis longues céntaines d'années très-fertile en hommes illuſtres & de ſiuguliere réputation.. ,.... Bref, comme la ſage & guerriere Pal-

las des Poëtes naquit du cerveau de Jupiter toute armée de fer, & ornée de prudence; ainsi tous les Bertons naissent l'épée à la main, le conseil à la tête, & le courage au cœur. Du côté maternel il étoit issu de la très-ancienne & très-noble maison des Grilliés de Taillades, de laquelle les principales familles de ce pays ont pris leur origine. Néanmoins laissons cela à ceux qui ont manqué de matiere; ce sont des atours extérieurs: un Palais de marbre n'a que faire de vernis ou de coloris; veu même, que, comme dit S. Hierosme, *ad Lætam: viles virgulæ plerumque balsama prætiosa sudarunt.* Pourquoi donc appelle-je Crillon valeureux & le Bouclier des forts? C'est peut être parce qu'il étoit d'une bonne & forte constitution, & que la nature lui avoit donné un corps sain, bien bati, grand & robuste, & que Dieu..... dans la forteresse de son corps avoit flanqué une ame très-forte.... mais je ne veux pas faire capital de cette raison, me souvenant du dire véritable d'un Empereur Romain: *Turpe est sapienti cùm animum habeat, captare laudes ex corpore.*

Est ce donc parce qu'il étoit natif & originaire d'Avignon, laquelle nous pouvons appeller par titre d'honneur, comme jadis Epaminondas disoit de la

plaine de Béoce, l'échaffaut de Mars ; ou comme Xenophon de la Ville d'Ephese, la boutique de la guerre ; ou comme Plutarque de Rome, le Temple de Mars ? Tout cela eſt vrai ; mais ſa magnanimité paroît principalement en la hauteur, profondeur, longueur, & largeur de ſon courage.

La hauteur, en ce qu'il ne pouvoit ſe tenir ſous le toiɥ d'une maiſon, à l'abri d'une tente, ſous l'ombre d'une Courtine : aux champs, à la campagne, au jour, à l'erte, au ſoleil, au hale, au ſerein mon Crillon, le pied toûjours en l'air, ou ſur l'étrieu, la tête ſous le Ciel qui étoit ſon pavillon & ſon dais. La volupté ne l'a jamais collé à la terre, les délices ne l'ont jamais colleté. Cet Annibal ne s'eſt point arrêté à Capoue, ce Samſon n'a point perdu ſa force au giron de Dalila, cet Achylle ne changea jamais le pourpoint en une veſte féminine, cet Hercule ne quitta jamais ſon épée pour prendre une quenouille. Telle étoit la hauteſſe de ſon cœur, qu'il étoit ſupérieur à toutes les difficultés & encombres qui l'accueilloient. . . Il étoit toujours dehors la mer, de toute la tête pour le conſeil, & de tout le bras pour la force ; *merſus profundo pulchrior evenit.* Le deſcendant des affaires étoit l'aſcendant de *ſon courage* : les montagnes

des difficultes lui étoient une pierre affilatoire, qui donnoit le fil & le tranchant à sa vertu. . . .

Quand Crillon étoit en une armée, il le falloit compter pour Maistre de Camp, Capitaine, Lieutenant, Port'enseigne, Sergent de bande, Caporal, Piquier, Lancier, Arquebusier : car il étoit tout cela. Plus on le forçoit, plus avoit-il de force ; plus on tâchoit à amortir sa vertu, plus elle avoit d'amorce. . . . .

Voyez-le dans Quillebœuf en Normandie. Elle est investie d'une grosse & puissante armée. . . . . petit hameau & bicoque, qui n'étoit remparée d'autres boulevards & bastions, que de la valeur & courage de ceux qui la défendoient, qui étoient en petit nombre ; mais résolus & déterminés. Monsieur le Grand y commandant pour Sa Majesté, & y faisant devoir de sage Gouverneur & de vaillant Capitaine, Crillon incontinent y accourut, s'y jette dedans avec une troupe de ses amis, pour assister ledit Seigneur & conserver cette Place au Roy. On les envoye sommer de se rendre : Crillon ne s'étonne point ; ains la puissance & le nombre des ennemis lui redoublant le courage, faisant lui seul pour cet effet plus de la juste moitié de son armée, voire lui qui avoit pris la défense de tous, prit la parole pour tous,

donnant la négative au nom de tous : *Crillon*, dit-il, *est dedans, & l'ennemi dehors.* Il n'y a que tenir Crillon, rendez-vous à composition, sortez tambours battans & enseignes déployées, autrement vous vous perdez, & quantes & vous toutes vos troupes ; il faut quelquefois que la force fasse joug à la nécessité. *Crillon est dedans, & l'ennemi dehors.* Mais, il couvre la campagne de soldats, le ciel de la fumée de ses arquebusades & canonades. *Crillon est dedans.* Mais il n'a qu'une petite poignée de gens. *Crillon est dedans.* Ce lieu n'est pas tenable contre cette nuë & marée d'Etrangers. *Crillon est dedans.* Mais il n'y a ni vivres, ni argent, ni gens, qui sont les trois nerfs de la guerre. *Crillon est dedans.* Qu'eût dit Bayard, ce tant renommé Cavalier François, s'il eût tenu Quillebœuf? Ce que répondit Crillon. Et qu'eût dit Crillon, s'il eût tenu Mezieres? Ce que répondit Bayard au Comte de Nassau : *Devant*, dit-il, *que je sorte de cette place, j'espere me dresser un pont de corps morts des ennemis du Roy.* Crillon encore une fois, souvenez vous que vous avez faute de soldats d'avitaillemens & de munitions : N'importe, la vertu de Crillon n'a besoin que de la faveur du Ciel. . . .

Un seul Crillon étoit le mur, le bou-

levard, le rempart, le fossé, le donjon, la garnison, l'artillerie d'une place.... Boulogne étant assiégée & serrée de près, dès que le sieur de Crillon y fut entré, soudain l'ennemi montra le talon pour se retirer, & l'assiégé la tête pour reprendre haleine & courage. Lorsque les choses paroissoient plus désespérées, il en concevoit plus d'espérance & la donnoit aux autres; & lorsqu'on disoit que tout étoit perdu, il disoit que tout étoit gagné... Mais voici encore une autre preuve de la hautesse de son courage: c'est qu'il étoit toujours le beau premier à courir à la charge, & le dernier à revenir de la mêlée; s'il falloit gravir quelque roide montagne, c'étoit le premier qui la tranchoit; si guéer quelque riviere, c'étoit lui qui sondoit le gué; si bondir quelque fossé, il étoit à l'autre bord, avant que commander de franchir le sault...... Ce n'est pas encore un petit argument de la sublimité de son ame, que de n'avoir jamais dégainé son épée que pour une haute & illustre fin, pour la querelle de Dieu, ou pour le service du Roy: il ne manioit point le fer pour acquerir de l'or.... Qui l'a veu butiner, piller, saccager, fourrager? Il n'avoit que Dieu & le Roy, l'Eglise & la Couronne, qui fussent le but

& le blanc de ses batailles.... Il n'a jamais emporté aucune victoire par dol ou supercherie, n'attachant pas la peau du Renard à celle du Lion ; il a voulu toujours comme Marcel, que le Soleil fût témoing sans reproche de toutes ses vaillances.

A tant c'est assez de la hautesse de son courage ; quoy de la profondeur ? La profondeur étoit son conseil & prudence qui est l'œil de l'Art militaire, la visiere d'un Guerrier & le cadran de la vie humaine.....

Je n'eusse jamais crû que le sieur de Crillon fût été un si grand conseil, si je n'eusse appris qu'il a été l'arbitre des plus grands différens & des plus embrouillées querelles qui fussent à la Cour, & que cet arbitrage lui étoit déféré par le Roy & les parties mêmes....

La longueur de sa magnanimité étoit sa longanimité & patience à attendre l'ennemi & son temps, à ne s'attiedir jamais, à tenir coup à une entreprise, à ne lâcher point : sa vertu ne disoit jamais c'est assez ; sa valeur étoit sans virgule, sans souffrance, sans période.....

Reste la quatriéme dimension de sa valeur, qui est la largeur & l'étendue d'icelle : qu'en dirai je ? Mais que n'y a-t-il à dire là-dessus ? Sa force n'étoit rétressie en un lieu seulement, encer-

née d'un temps, limitée à une ſorte d'ennemis, encloſe en un âge, attachée à une action. A quoi le voulez-vous, où le voulez-vous, contre qui le voulez-vous? A pied, à cheval, avec la lance, avec l'épée, au ſiége, à l'eſcarmouche, à une ſaillie, à une tranchée, ſur une muraille, à une bréche, à une camiſade, de nuit, de jour, en ſanté, en maladie, au printems, à l'hyver de ſon âge, avec une poignée de gens, avec une groſſe armée? Il eſt toujours Crillon. Sa tête s'eſt blanchie à l'ombre des Lauriers, ſes yeux ſe ſont éblouis aux éclairs de l'acier, ſa main a pris cal dans les gardes d'une épée, ſon dos s'eſt honorablement vouté ſous le poids d'une cuiraſſe. Il n'étoit pas ſeulement fort au pouce droict, comme un Pyrrhus; ou en une perruque flottante, comme un Samſon: ains en toutes les parties de ſon corps, fort en ſon cœur, comme un Léonidas, qui avoit le cœur velu: fort en ſes yeux, comme un Harpalicus, qui des éclairs qui en ſortoient, étonnoit l'ennemi: fort en ſa preſtance & majeſté de ſa face, comme un Marius, qui fit tomber le fer meurtrier émoulé contre ſa vie, de la main de ce barbare: fort en ſon bras, comme un Scanderberg, qui avec ſon coutelas tailloit braſſarts, caballets & ſalades: fort en ſa

langue, car outre qu'il étoit un des plus grands & puissans diseurs de la Cour, c'étoit un des plus francs, sinceres & véritables François du Royaume....

En quel coin de la France n'a-t-il emprainc les vestiges de sa valeur? Quelle partie de l'Europe n'a senti ou n'a oui les foudres de son bras? Toute la France a été le Théâtre & le Colisée de ses prouesses. Le Dauphiné & la Provence ont été le champ clos où il a surmonté son âge, ses égaux & ses ennemis. Le Comtat d'Avignon, & en particulier Menerbe, lors de son siége, a été la lice de manége où il s'est donné carriere à toute sorte de beaux faits & exploits; & ce choc fut l'avant-jeu du terrible échec qu'il donna puis après aux Huguenots. Jarnac a été la table d'attente où avec l'Orangé de son sang, & celui des ennemis du Roy, il a peint ses victoires: Dreux a été le plan où il s'est bâti un temple d'honneur; Moncontour a été le tertre où il a élevé les trophées des dépouilles des ennemis vaincus: Poictiers a été le Donjon sur lequel il a arboré l'étendard de sa valeur. Faut-il recouvrer Calais sur les Anglois? Il y est avec le grand Duc de Guise l'ayeul: faut-il assiéger Nismes & la Briolle, prendre S. Jean d'Angely, poursuivre la Rochelle contre les Rebelles & Hugue-

nots? L'y voilà: faut-il ravoir Tours un arcboutant de la France? Il s'y trouve....

En un mot, il n'y a eu en France journée remarquable qu'il n'ait marqué, non d'une perle blanche comme les anciens, mais du rubis de son sang ou de celui de ses ennemis: ni victoire signalée en laquelle il n'a eu part & compagnie; comme si la victoire ne pouvoit marcher sans Crillon, ni Crillon sans la victoire. Je le vois aux grandes Barricades de Paris recevoir des coups & en rendre le double; jetter la frayeur au cœur des adversaires, sa vie à mille dangers, en garantir le Roy; faire rage, faire merveilles, faire du Mars & du Marius, faire Crillon. Si vous l'eussiez veu soutenir la charge le premier en tête, à pied ferme, à main levée, vous eussiez dit qu'un Manlius Capitolinus, ou un Horatius étoient retournés en vie, ou que ce que les Historiens racontent d'eux a été par antidate & anticipation du temps, & qu'en Crillon a été seulement accompli en nos jours. Je le vois à Laon en Laonois faire ronfler son coutelas, pousser avant, donner dedans, gagner le devant, se faire voye, écarter l'ennemi, rallier les troupes du Roy, se porter en Crillon. Je le vois au siége de la Fere, feru ferir, battu battre,

chocqué chocquer, bleſſé bleſſer, toujours Crillon. Je le vois à Montmillan aux coups, à l'abandon, à la mercy des canons, bruyant, brillant, brûlant du déſir de combattre, par-tout Crillon.

O magnanimité de mon Crillon en quelque façon immenſe! Car l'Italie l'a veu, la Savoye l'a ſenti, la Flandre l'a redouté, l'Allemaigne l'a appréhendé, l'Angleterre l'a révéré, l'Eſpaigne l'a admiré. La terre étoit trop petite pour comprendre ſes victoires; il falloit le large de la Mer, qu'il a illuſtré & ennobli du pourpre de ſon ſang lors de la Bataille de Lépante, où ce grand Chevalier fit ſes Caravannes, & où il receut un coup de fléche au travers du corps, donnant les prémices de ſon ſang à Dieu & à l'Egliſe. O Mer! pouſſe maintenant tes flots juſques au Ciel, pour rendre ce ſang au Ciel, qui a été épandu pour le Ciel. O Ciel! par ton Soleil attire à toi ce ſang, comme une belle vapeur, pour en faire une nuë, & puis un Arc-en-ciel ou une Iris d'alliance entre Dieu & Crillon. En récompenſe de cette ſienne vaillance, il fut choiſi du Général des Galeres pour apporter la nouvelle de la victoire pour laquelle toute la Chrétienté étoit en attente & en priere, au Sainct Pere & au Roy.

Qui croiroit qu'un homme pût met-

tre à chef de ſi belles actions, ſe trouver en tant de lieux, ſortir de tant de périls, ſi le nom de Crillon ne rendoit cette croyance facile, & perſuaſion aiſée ? Crillon, qui étoit quaſi en même temps à la queue, au front de ſon armée ; Crillon qui avoit l'ennemi ſur ſon dos, & qui incontinent lui étoit ſur le dos ; Crillon qui a planté ſes palmes & lauriers en tous les champs de bataille, les victoires duquel ont couru toute la France, & volé par toute l'Europe. . . .

Mais pourquoi vais-je prouvant la hauteur, la profondeur, la longueur, la largeur de ſon courage, comme ſi la choſe n'étoit notoire ? Car encore que je me taiſe, la France & toute l'Europe le dira ; quatre de nos Rois, Charles IX. Henry III. Henry IV. Louis XIII. témoigneront ; & ſi les hommes ne ſonnent mot, les Villes où il s'eſt ſignalé, parleront ; & ſi les Villes ſont muettes, le ſang qu'il y a répandu pour la Foi & la Couronne, criera pus haut que le ſang d'Abel ; & ſi le ſangne parroît plus, ces vingt & deux playes qu'il avoit ſur ſon corps, comme autant de bouches pourprines, prêcheront & hautloueront ſa valeur, ſa force, & ſa conſtance. Car qu'eſt-ce que ſont les bleſſures, ſinon les Armoiries, les Ecuſſons, les Panonceaux, les Oriflam-

mes du courage ? Qu'eft ce que font vingt & deux playes, fors que vingt & deux Orateurs exaltans fa magnanimité, vingt & deux Héraults proclamans fa force, vingt & deux Préfidens en robbe rouge, prononçans Arreft en faveur de fa générofité. Je n'ay jamais leu qu'aucun ait été marqué plus glorieufement & en plus d'endroits. On dit bien qu'un L. Siccius Dentatus avoit receu quarante-cinq playes toutes fur le devant ; mais je ne fçay fi elles ne rougiroient point en la préfence de celles de Crillon, qui étoient toutes mortelles & immortellement glorieufes. Il falloit, ce femble, donner air & évent au feu de fon cœur par ces vingt & deux foupiraux.... Jadis les playes d'un M. Aquilius, Capitaine Romain, montrées à la Cour & aux Juges, firent compaffion ; mais celles de Crillon caufoient admiration. Combien donc le logis de cette Ame étoit clair & illuftre, prenant jour & recevant le foleil de la gloire & réputation, comme par vingt & deux fenêtres. Qui doutera maintenant qu'il n'ait été un Bouclier ? mais le bouclier d'Ajax inexpugnable ; le bouclier d'Agamemnon qui portoit cet éloge gravé à l'entour : *Celui-ci eft la terreur des hommes ;* le bouclier de Scéva percé en cent & trente endroits. L'antiquité a tenu

pour un prodige de magnanimité ce Scéva, de quoi il rapporta du choc son écu tout troué; mais qu'eût-elle dit, si elle eût veu Crillon retourner de la mêlée toujours victorieux & chargé de lauriers, & son corps tout matrassé? Qui lui refusera le titre de très-vaillant, très-travaillant & très-veillant?

Et cependant il y en a qui contestent la gloire de ses beaux faits à sa valeur, pour la donner à la Fortune, disant que c'est d'elle que l'honneur de son épée releve en hommage. Ne fait: car la Fortune est inconsidérée, n'agissant rien qu'à la balourde & à l'étourdie; la valeur de Crillon n'a rien exploité qu'avec la sonde en une main, & avec le coutelas en l'autre. Si fait, répliquent-ils: car la Fortune a conduit à bien, & a mené à chef tant d'actions qui n'étoient que fougue de colere, boutades de passions, bouillons de jeunesse. Ne fait: car la Fortune coule & roule toujours, n'a point d'arrest, & n'est jamais en état de consistance; or les actions de Crillon étoient constantes, son jugement posé & son conseil rassis. Si fait: car il y en a en nos jours & aux siécles passés, qui avoient une ame de si haute taille, & une épée de si bonne trempe que la sienne, & cependant n'ont rien fait de mémorable, & n'ont laissé d'autre mé-

moire d'eux que d'avoir vécu miſérables pour avoir été diſgraciés & défavoriſés de la Fortune. Ne fait, car la fortune eſt aveugle ; mais Crillon portoit au bout de ſon épée, comme les Rois d'Egypte au bout de leur ſceptre, l'œil de la prudence. Si fait : ne fut-ce pas un coup de fortune quand à Lépante il n'y mourut, quand à Tours il n'y reſta, quand à Quilleboeuf il n'y fut pris, quand à la Fere il n'y fut tué, quand à Laon il n'y demeura ? Nullement un coup de Fortune, mais un coup du Ciel, ſi ce n'eſt que par la Fortune vous entendiez une aide ſpéciale de Dieu, une faveur particuliere, unë protection ſinguliere : car telle Fortune j'avoue, je loue & j'alloue comme ſa Maîtreſſe, ſa Générale & ſa Royne, & en cette façon je ſoûtiens que la fortune & la vertu ont concouru à faire un ſi Maiſtre de Camp, comme jadis à bâtir & établir ce grand Empire Romain......

Les grands dangers ne ſont pour les ames baſſes & lâches. Agir & pâtir noblement n'appartenoit qu'à Crillon ; ſa vie a été un chef-d'œuvre de patience.... Ordinairement le vin tiré par force du preſſoir, eſt âpre & déplaiſant au goût. Crillon au contraire mis ſous le preſſoir de cette derniere maladie qui durant ſept ou huit ans l'a travaillé & exercé, n'a rendu que des preuves

preuves de douleur, dévotion & pénitence. C'est ainsi qu'il faut faire quand l'épée de la Justice divine nous poursuit par les afflictions, qui sont ses Exécuteurs & Commissaires, se rendre à l'instant sans contredit & résistance. Qui crache contre le Ciel, l'ordure lui retombe sur la face.... Quand la maladie sergeante du Ciel nous met la main dessus, & que la mort nous dit, il faut suivre; Dieu l'a dit, allons suivons, n'estrivons point; à l'imitation de notre Crillon, qui averti qu'il falloit déloger, battre aux champs, aller servir son quartier au Ciel, il receut cet adjournement en Maistre de Camp, c'est-à-dire, aussi généreusement, qu'autrefois il entendoit volontiers le son de la trompette pour monter à cheval: car comme le Pere spirituel qui l'assistoit lui eut dit: Monsieur, il faut aller au Ciel; lui avec un tressaut le prenant par la main, & le serrant très-fort, allons, dit-il. Vous eussiez dit que c'étoit pour aller livrer un combat, donner un assaut, prendre quelque Ville.....

Ce seroit une chose immense de rapporter toutes les belles actions de sa vie, & tous les traits signalés de valeur; je ne fais qu'effleurer les plus beaux & les plus éminents. Mais je vois bien; vous attendez, Messieurs de la Noblesse, que

j'ajoute à la structure de la colomne de sa force, ses combats à outrance & ses duels, comme le chapiteau & le couronnement. Non, je ne mets point le rouge du sang épandu au pré au Kalendrier de ses vertus : je ne suis point flateur ; trop me déplaît ce peintre qui au portrait qu'il fit d'Antigonus, le représenta en pourfil, pour cacher la déformité de son œil poché : vous vous méprenez Messieurs. Ce n'est pas un acte de vertu, que de se porter sur le pré, se battre en estocade, se percer le moule du pourpoint, comme vous dites ; ains un transport de colere, un débord des passions, une déroute de toutes les vertus, un cataclisme de sang. Oui, mais c'est mépriser la mort. Et ceux qui se défont eux-mêmes, qui s'ouvrent le sein d'une dague, qui s'enferrent dans leurs épées, qui se pendent, qui s'empoisonnent, qui se précipitent ; ne le font-ils pas par le mépris de la mort ? Quelle piéce de justification pouvez-vous alléguer ? L'honneur ? il n'y en a point aux duels : car l'honneur est enclos dans un Cube ou dans un Tétragone soûtenu par quatre termes, Dieu, le Prince, la Patrie, la vertu ; où les quatre piliers manquent, il n'y a point d'honneur. Or aux duels Dieu y est griévement offensé, le Prince y perd ses sujets, la Pa-

trie ses enfans, nulle vertu s'y retrouve...

Il faut parler franchement comme le Sieur de Crillon faisoit, & comme à cette heure il desire que je fasse, c'étoit un manquement en lui, & une fiévre chaude qui couroit la France, & qui court encore hélas! pour le jourd'hui. Qui de ceux qui fréquentent la Cour n'en a eu quelque accès, qui n'en a senti quelque frisson? Il n'y a si beau tableau qui n'ait quelque ombrage; la Lune a ses macules, le Soleil ses éclipses. Sçavez-vous quel fut l'émail, & l'enrichissement de toutes ses proüesses? Fut de surmonter soi même après avoir surmonté les autres, ce qu'il fit paroître au pardon des injures, & aux effets de clémence, qui est un fleuron de magnanimité. Le miel fut trouvé à la bouche du Lion, *de forti egressa est dulcedo.* Le plus fort des arbres, la Palme, porte le plus doux fruit, le Roi des avettes n'a point d'éguillon; il n'y a rien de plus doux que l'Elephant, rien de si traitable que le Dauphin. La plus haute région de l'air est exempte des foudres, tonnerres, pluies & vents..... Celui-là, à vrai dire, est grand, noble, & valeureux, qui à guise des gros dogues ne tient compte des abayemens des petits barbets....

Que méritent, Messieurs, toutes les

proüesses que nous avons mises au jour, & que nous avons obmis? Etre le bien venu & le bien vû à Venise, honoré de titres rélevés,& reconnu pour un grand Cavalier de cette ancienne,guerriere & puissante République, lorsqu'il retournoit de Pologne avec Henri troisiéme: C'est trop peu.Etre Chevalier desOrdres de saMajesté,& des premiers;Conseillers de ses Conseils d'Etat & privé; Maistre de Camp du Régiment des Gardes du Roi,Gouverneur de plusieurs fortes Places & Villes du Royaume, Lieutenant Colonel de l'Infanterie Françoise: Ce n'est pas encore assez.. Que mérite donc l'assemblage de toutes ses proüesses? d'être loüé de la bouche des Rois, & entre les Rois, d'un Roi de France, & entre les Rois de France, d'un grand Roi de France, & entre les grands Rois de France, d'un des plus grands Rois de France, de Henri le Grand d'heureuse mémoire, qui ne l'appelloit jamais autrement & de voix & par écrit, que *Brave Crillon*. J'ai eu ce bien que de voir une quinzaine de lettres écrites de la main propre du feu Roi, que le Sieur Pierre-Joseph Salvador, Docteur ès droits m'a consigné, qui s'accommencent toutes par ces mots, *Brave Crillon*, & se terminent sur la même teneur, *Brave Crillon*; m'assurant qu'il

y en a encore une centaine portant tous à la tête & aux pieds le précieux brillant *Brave Crillon.* Comme si être brave ne se pouvoit sans être Crillon, ni être Crillon sans être brave. Voici la copie d'une qui fera foi pour toutes. *Brave Crillon, pendez vous,* [Audience, le Roi parle] *de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vûe, & qui peut-être se verra jamais : Croyez que je vous ai bien desiré.* Je m'en assûre : car telles personnes que Crillon sont de recherche. *L'ennemi nous vint voir fort furieusement; mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espere Jeudi prochain être dans Amiens, où je ne séjournerai gueres pour entreprendre quelque chose : car j'ai maintenant une des belles armées que l'on sçauroit imaginer, il n'y manque que* le *Brave Crillon qui sera toujours le bien venu & veu de moi. Adieu:* ce 20 Sept. *au Camp devant Amiens.*
HENRY.

Commentons je vous prie le texte; il y a bien de quoi gloser sur icelui, nommément sur ces paroles, *il n'y manque rien que le brave Crillon.* Grand Roi, si vous aviez une des belles armées que l'on sçauroit imaginer, il n'y manque donc rien; si rien n'y manque, comment dites-vous que rien n'y manque que le brave Crillon? Quoi? là où vous

êtes, y peut-il avoir quelque manquement ? Ce manquement & ce vuide peut-il être rempli par autre que par vous ? Un ſeul Crillon peut-il donner ſa derniere perfection à une ſi belle armée? Qu'eſt-ce à dire, il n'y manque rien que le brave Crillon ? Sinon que quand Crillon y ſera, ce rare tableau aura ſa derniere couche, cette colomne ſon chapiteau, ce rubis ſa feuille, cet or ſon émail, cet anneau ſa bague, cet enſeigne ſon brillant, ces bonnes lames leur trempe. Queſt-ce à dire, il n'y manque que le brave Crillon ? c'eſt-à-dire qu'il y a des ſages têtes, mais Vliſſe y manque ; il y a des lions en courage, mais Timoleon y manque ; il y a des gens réſolus, mais Achille y manque; il y a des Capitaines heureux, mais Démetrius y manque; il y a des braves Cavaliers, mais Crillon y manque. Queſt-ce à dire, il n'y manque rien que le brave Crillon? c'eſt-à-dire, l'épée des vaillans, le bouclier des forts, le rempart de la France, la terreur des étrangers, le bonheur de l'armée, le preneur & le deffendeur des villes n'y eſt pas. Henri troiſiéme qui l'aimoit ſi tendrement que de mettre ſa vie entre ſes mains, le faiſant Maiſtre de Camp du régiment de ſes Gardes, & de dépoſer à ſes oreilles les plus hauts ſecrets de ſon

Royaume, le faiſant Conſeiller en ſon Conſeil privé, Henri troiſiéme, dis-je, l'étant allé viſiter, lors de cette mortelle bleſſure qu'il reçut à la journée de Tours, pour prolonger les jours de la vie du Roi, l'embraſſant étroitement, *Adieu*, lui dit il, *mon brave*. Henri le Grand l'appelloit *brave*; mais Henri troiſiéme *mon brave*, ajoûtant de ſurcroît au témoignage de ſa valeur, celui de ſon amitié & reconnoiſſance envers Crillon. Comme s'il diſoit, c'eſt pour me ſauver la vie, que vous avez au péril de la vôtre bravé l'ennemi, bravé le danger, bravé la mort qui ſe vouloit emparer de ma perſonne. C'eſt pourquoi je vous accolle, *mon brave*: juſques-à maintenant vous avez été brave ſans queue, ſans exception, ſans reproche; mais à cette heure vous êtes *mon brave*, ſans pair, ſans exemple, ſans contredit.... Henri le Grand a ſouvent rendu ce témoignage à la magnanimité du brave Crillon, qu'avant qu'il fût Roi de France, qu'il ne redoutoit autre que le brave Crillon, & qu'il étoit la plus roide épée & la plus furieuſe de tout ſon Royaume.... Le même encore en quelques autres ſiennes miſſives enchériſſant la grandeur de Crillon, comme s'il ne l'avoit bien appréciée par le titre de brave, l'appelle de ſurplus le brave des braves.

C'est assez. N'ai-je pas prouvé suffisamment qu'il étoit le Bouclier des forts? Que desirez-vous de plus? Pouvois-je choisir un sujet plus propre, pour exprimer naïvement la force de Crillon? Saül a eu pour orateur un Roi David, Crillon un Roi Henri: David appelle Saül le bouclier des forts, c'est-à-dire, le brave des braves; Henri appelle Crillon le brave des braves, c'est-à-dire, le bouclier des forts: tellement qu'il semble que si Crillon devoit être dignement loüé, il falloit que ce fût par la bouche du grand Henri; & si le grand Henri devoit louer quelqu'un, il falloit que ce fût Crillon le brave des braves.

Le brave des braves n'envie à Scipion le titre d'Africain; ni à Metellus celui de Numidique, ni à Mummius celui d'Achaique, ni à Servilius celui d'Isaurique. Que Claudius, Antonius, Sylla, Minutius gardent le surnom d'heureux; que Honorius & Otacilius celui de fortuné; que Flavius & Terentius celui de clément, Lælius celui de sage, Albinovanus & Aruntius celui de haut, Ælius Cejonius & Louis celui de débonnaire, Volumnius celui de gracieux, Acutius, Coccejus, Licinius & Silius celui d'immortel; Crillon se contentera du sien, qui est brave des braves. Que

les uns ambitionnent d'être ſurnommés Polyocertés, forceurs de villes ; les autres Cérauny, foudroyants ; aucuns Nicanors, victorieux ou conquérants; certains Epiphanes illuſtres, les autres Evergetés bienfaiſans, quelques-uns Æty & Hieracés Aigles ou Faucons : ſuffiit à Crillon d'être ſurnommé le brave des braves, Qui dit brave, dit excellent en force, excellent en magnanimité, excellent en clemence, excellent en libéralité, excellent en ſincerité. Qui dit brave des braves, dit le Judas Macabée de la Paleſtine, l'Alexandre de Macédoine, l'Hector de Troye, l'Achilles des Grecs, l'Agéſilaüs de Lacédémone, l'Epaminondas de Thébes, le Céſar de Rome, le Martel de France, le Scanderberg d'Albanie, l'Albuquerque de Portugal. C'étoit donc le bouclier d'Ænée que Crillon, le bouclier d'Ænée, dis-je, qui étoit comme un tableau racourci de tous les Rois & Capitaines Romains. Car en Crillon on y voit le pieux Décius, le fidéle Curius, le ſincere Fabricius, Scipion le magnanime, Fabius Maximus le ſage, Marius le guerrier, Auguſte le débonnaire. Mais ce dont je fais plus d'état, c'eſt qu'il a été *Clypeus fortium*, le bouclier & deffenſeur des forts, *fortium*, des François, qui ont re-

çu du Ciel pour leur partage la force & la valeur.

Allant accompagner le Roi Henri troisiéme en Pologne, un Seigneur de la troupe extrêmement favori de sa Majesté fut retenu en une ville d'Allemagne & contraint de passer le guichet, pour quelque sujet que je tais, & duquel je ne me suis pas voulu informer s'il étoit suffisant pour donner l'arrêt d'une Conciergerie à un qui étoit du train & des plus intimes du Roi. Je ne sçais qui portoit plus à regret cette disgrace & déconvenue, ou le Roi ou le prisonnier, le Roi pour se voir éloigné de son bon serviteur, le prisonnier pour se voir séparé de son maître. Crillon voyant le Roi en émoi, & son ami en peine, se résoud à une entreprise autant incroiable que vraie, & autant azardeuse que celle d'un Colonel Romain, qui conseillant au Général de gagner une colline voisine, & passer à travers de l'Ost ennemi, pour sauver son armée qui autrement alloit être mise en piéce, & l'autre lui répliquant : *Ducem illum qui in certam mortem eat, quem habemus ?* quel Capitaine avons-nous, qui voulût aller à une mort si certaine & si prochaine ? *me ipsum*, repondit-il, moi-même. Si le dit, il le fit. Ainsi Crillon le conseil périlleux qu'il donna au Roi, il l'exe-

cuta lui-même. Il rebrousse chemin, accompagné seulement de quelques-uns de ses amis & de sa magnanimité, à laquelle tout étoit à pont-levis baissé; entre dans la ville; en tire son prisonnier, le rend au Roi, le Roi les embrasse tous deux, l'élargisseur & l'élargi. Ne pensez-vous pas ouir parler d'un Hercule au déduit de cet exploit, quand il descendit jusques à la géolle du Cerbere infernal pour en tirer son ami Théseüs? Mais ce n'est qu'en peinture & par imagination des Poëtes, que l'Hercule des Thébains a élargi Théseüs; mais l'Hercule des François en vérité & en effet a délivré son Théseüs, dont il mérite ce magnifique éloge; *Clypeus fortium*, le pavois des valeureux; *fortium*, des Princes François, qui pour la hautesse de leur courage ont été choisis des nations étrangeres pour leur commander, témoins les Foulques d'Anjou Rois de Hierusalem; les Lusignans Rois de Cypre; nos enfans de France Rois de Naple & de Sicile, les Louis Rois de Hongrie, les Philippes Comtes de Flandres, les Henrys Rois de Pologne. *Fortium*, de nos Rois. Car il a eu la gloire d'avoir sauvé Henry troisiéme au siége mémorable de Tours, que l'ennemi tenoit bloquée de si près, qu'il avoit déja occupé le Pont pour se

faire planche à la prise de la ville, laquelle ne tenoit plus que d'un poil à la Couronne. Crillon lui vient au rencontre pour l'en débusquer, mieux armé de courage que de fer, l'arrête, soûtient la charge, fait ferme, ne lâche point; donne dessus, lance le feu des yeux dans le cœur des siens, & la glace dans le cœur des assiegeans, justement comme un torrent, qui tombe de la pente d'une montagne, bruit, gronde, rompt chaussées & levées, emporte arbres & maisons, rafle tout le plat pais. S'il y avoit en cette compagnie quelque Pytagoricien, qui tint la palingenese ou metempsichose, c'est-à dire le transport des ames en d'autres corps, ne diroit-il pas que l'ame d'un Horatius Coclés avoit passé dans le corps de Crillon! Car si Horatius sur le pont de Rome comme un rempart de bastion, avec sa targue repoussa virillement l'ennemi, ainsi Crillon sur le pont de Tours, comme une tour bien flanquée ne peut être ébranlé de l'assiette de sa vertu par des coups qui de tous côtez venoient fondre sur lui, ou plûtôt son courage fut comme une forte palissade, ne pouvant être faussé des torrents de sang qui couloient des plaies de son corps: car en cette journée il reçut une mousquetade à travers le corps, dont il fut alité l'espace

de dix-huit mois en danger de mort, mais en assurance d'une réputation immortelle. . . .

Si est-ce qu'Estampe ne doit rien à Tours ; ce fut là où Crillon sauva une autrefois le Roi, & devant qu'à Tours. Ce pauvre Prince à qui la nature avoit donné le Royaume de France, ses mérites celui de Pologne, se trouva lors n'être ni Roi de Pologne, n'y voulant commander, ni Roi de France, n'y pouvant être obéi : voire il vit ses deux Royaumes réduits au petit pied dans l'enceinte des murailles de quelques villes, où il cherchoit de se mettre à couvert de l'orage du tems, jusqu'à ce que cette bourrasque fût passée, & que la mer Françoise eût calmé ses flots & adouci son courroux. Ce tems pendant, il étoit à la veille de son malheur, & deux doigs près du naufrage, si Crillon ne l'en eût retiré : car les compagnies des Suisses qui seules presque faisoient escorte au Roi, faisoient mine ou bruit de se débander ou lâcher. Quoi voyant ou oiant Crillon, aborde leur Colonel à Estampes, lui remontre le lâche trait qu'il s'en alloit faire, qu'il seroit responsable au ciel & aux Cantons de la tête du Roi, laquelle il sembloit mettre à l'enchére, qu'il ne démentît point la fidélité tant louée de sa nation : au demeurant qu'il

falloit qu'il fît alte bon gré ou malgré lui, & qu'il s'arrêtât-là, & qu'il ne délogeroit point avec ses troupes qu'après avoir fait baiser son épée avec la sienne, & s'être dit adieu en bataille rangée; qu'il étoit résolu d'avoir de son sang ou de lui donner du sien, & qu'encore qu'il n'eût que cinq cens hommes, & lui cinq mille, qu'il trouveroit à qui parler, & qu'il lui fermeroit le passage ou avec son épée ou avec son corps mort. Et de fait il se mettoit en devoir de faire ce que bien il disoit, si ce Colonel ne se fût rangé au devoir. . . . .

Je lis que le bouclier d'Amphiaraüs portoit un dragon gravé, celui de Polinices une Sphynx, celui d'Agamemnon un Lion, celui d'Hyppomedon un Tiphon, celui de Perseüs la tête de Méduse, celui d'Osyris un dogue, celui d'Ulisses un Dauphin, celui de Palamedes un Trident, celui d'Alcibiades un Cupidon tenant en main un foudre, celui des Cimbres un Taureau, celui des Romains un Aigle; mais Crillon le bouclier des forts avoit la fleur de Lis imprimée au cœur. Desirez-vous un plus assuré témoignage de son affection & fidélité envers les Rois de la fleur de Lis, que d'abandonner sa vie pour protéger la leur? Nos Rois aussi l'aimoient comme leur pavois & bouclier: car l'amour

naît de l'amour, & l'amour ne croît que par un contre-amour.

Henri troisiéme l'appelloit toûjours en ses missives que j'ai vû, *mon Crillon*. Celles du feu Roy sont toutes confies en amour & franchise cordiale. Vous plaît-il, M. M. que je découle encore à vos oreilles quelques goutes de ce chrême Royal? » Brave Crillon, vous » sçavez comme étant Roi de Navarre » je vous aimois, estimois & faisois cas » de vous; depuis que je suis Roi, je » n'en fais pas moins, & vous honore » autant que gentilhomme de mon Roi» aume, ce que je vous prie de croire, » & en faire état, & qu'il ne se présen» tera jamais occasion où je vous le puis» se témoigner, que vous ne m'y trou» viez très-disposé. Je suis bien marri de » ce que votre santé ne vous permet » d'être auprès de moi, pour le besoin » que j'ai de telles gens que vous; lors» qu'elle vous le permettra, vous me fe» rez un singulier plaisir de me venir » trouver. Je ne vous dirai point que » vous serez le très-bien venu; je m'assu» re que vous n'en doutez nullement. » Sur ce, Dieu vous ait, brave Crillon, » en sa garde. A Mante ce 29. Juin. Hen» ry.

Telle est la teneur de cette lettre de Henri le Grand que j'ai lû de mes pro-

pres yeux, touché de mes mains, baisé de ma bouche pour la singuliere affection & honneur que tous tant que nous sommes qui portons la soutane en cette Compagnie, portons à la mémoire de ce grand Roi, qui en une autre qu'il écrit audit sieur de Crillon, se plaint du long séjour qu'il fait en ces quartiers, disant : *Brave Crillon, vous avez oublié votre maître & vos amis, je n'en fais de même, aussi aimé-je mieux que vous ne faites, &c.* en une autre : » Brave Crillon, ce seroit trop de n'avoir été au » siége d'Amiens, & faillir à celui de » Nantes : le Sieur de Pyles, qui a vû » le premier, vous témoignera ce qui » s'y est fait, & comme je vous y ai dé- » siré; que si vous manquez au second; » il n'y a plus d'amis. Je finirai pour » vous assurer que l'occasion de vous té- » moigner que je vous aime, ne se pré- » sentera jamais que je ne l'embrasse » avec toute l'affection que vous sçau- » riez desirer de moi. » Ce ne seroit jamais fait, si je voulois recueillir toutes les fleurs d'amitié de Henri le Grand envers le Sieur de Crillon, qui de vérité méritoit le chapeau enfleuré de louanges, pour n'avoir jamais chancelé en l'affection & fidelité envers son Roi. Perdre corps & biens pour le service du Roi, il tenoit cela à gain; mais qu'est il

de merveille s'il aimoit tant le Roi ? Il étoit tout Royal & imbu des humeurs Royales. Henri troisiéme n'avoit il pas sujet de l'embrasser, & de l'appeller mon brave ? Car en France, en Pologne, en terre & par mer, Crillon l'assista de son conseil & de sa force, de son bras & de la tête. . . .

Ce lieu & ce propos de l'amour m'oblige à dire quelque chose de sa dévotion, l'amour envers le Roi souverain du Ciel & de la terre, auquel tous les Monarques du monde portent la foi, & doivent redevance. Je ne m'égare pourtant point de mon thême *Clypeus fortium* : car la charité est une piéce ou compagne inséparable de la force, attendu qu'on ne vit jamais un homme de grand cœur qu'il ne fût de bon cœur : *fortis ut mors dilectio*, dit l'Auteur des Cantiques, & *Omnia vincit amor*, dit le poëte. Sa dévotion n'étoit point féminine, mais mâle, virile, & martiale, selon son naturel, air guerrier, & humeur soldatesque : la brieveté de son oraison étoit agrandie par la grandeur de son ame ; ses prieres étoient comme l'ouvrage de Timante, auquel, comme dit Pline, *plus intelligebatur quàm pingebatur* : son cœur parloit plus que sa bouche ; les mondains au contraire parlent plus souvent de la bouche que du

cœur : le Sieur de Crillon traitoit avec Dieu comme avec les Rois, briévement & réveremment. Ce n'est pas pourtant que je veuille dire que quand en une longue traite de prieres la ferveur, l'affection & dévotion s'y retrouvent, que cette oraison ne soit de plus grand prix & valeur ; mais j'assure qu'une petite oraison bien troussée, & faite avec attention & récollection intérieure, est plus agréable à Dieu qu'une longue, lente & languissante oraison... La dévotion solide ne consiste pas à marmoter les psalmes, mais à les pratiquer : car Dieu aime mieux voir bien faire, qu'ouir bien dire. Quel acte, je vous prie, de dévotion & combien héroïque fut celui-là de se dépouiller de quatre Evêchez qu'on lui avoit donné en récompense des longs & grands services qu'il avoit rendu à la Couronne, pour se revêtir de la grace de Dieu, aimant mieux les revenus du Ciel que les rentes de la terre ?

Ce n'est pas tout ; il affectionnoit ce que Dieu affectionne, & nommément les pauvres, qui sont les officiers de Dieu, & collecteurs de J. C. représentans sa personne : *quod uni ex iis minimis fecistis mihi fecistis.* Nous avons vû toutes les matinées la ruë de son logis bordée de ce petit menu peuple, pour

lui donner le bon jour, & recevoir de lui son nécessaire journal. Vous eussiez dit que les nécessiteux étoient ses pensionnaires, ou ses gentilhommes d'honneur, ou sa garde Ecossoise; ils le suivoient la part où il alloit, & lui la part où il les voyoit, il se faisoit connoître à eux, leur faisant toucher argent pour faire tenir au Ciel & le mettre à la banque de Dieu en constitution de rente éternelle. Jamais aucun n'est parti de lui les mains vuides, si ce n'est quand sa libéralité avoit vuidé ses poches: si est ce qu'encore il les renvoyoit contens, aumônés de bonnes paroles, & pleins d'espérance de recevoir le lendemain les intérêts & les apports avec le capital du debte de sa charité. Le tems a été qu'il donnoit tous les jours quarante écus d'aumône: on a trouvé couchez sur l'état de sa maison les deux mille écus par an distribuez en aumônes durant plusieurs années. Il ne mettoit rien en épargne & en réserve que la bonne volonté de ses amis, & la vie de ses soldats, qu'il ne cessoit tous les jours d'obliger au Roi & à soi par des nouveaux bienfaits. Une fois le feu Roi lui fit présent de dix mille écus; incontinent il les divisa à ses Capitaines & à son Régiment, gagnant le cœur des siens par l'or, & le corps de ses ennemis par

le fer. Il jettoit les pistoles comme des patars, faisant litiere des métaux, & ensemençant comme un Triptolemus les lieux où il passoit d'une graine dorée....

Se peut-il trouver une ame plus généreuse que celle-là ? Car la libéralité n'appartient qu'aux braves & généreux : faire cas de l'argent, c'est à faire à une ame basse & étroite; le mépriser, regarder du coin de l'œil & dédaigneusement, & en joncher les Sales, c'est-à-faire au brave des braves. Ici je m'arrête, les forces me manquent. Parlant de la force de ce grand guerrier, il faut que je me confesse vaincu comme les autres par la force de Crillon, & que je ploie sous le poids de sa magnanimité de laquelle je vous ai entretenu en gros & en détail; de sa valeur en guerre, de sa clémence au pardon des injures, de sa sincérité & verité en ses paroles, de sa libéralité en ses aumônes & présens, de la ferveur en ses dévotions & prieres. Car sa force étoit le sommaire & le contenu de toutes ces belles qualités & perfections, semblable au bouclier d'Achille, contenant le feu de générosité, l'air de douceur, facilité & clémence, l'eau de dévotion & pénitence, la terre de solidité & de prudence. J'appelle les appanages de sa force, perfections : car d'accorder & concerter en soi des

vertus qui ſemblent diſcorder, n'appartient qu'à Dieu & aux Héros. S. Auguſtin au I. de ſes Confeſſions, chap. 4. admire Dieu au conclave de ſa contemplation, en ce qu'il eſt, *immutabilis mutans omnia, nunquam novus, nunquam vetus, innovans omnia & in vetuſtatem perducens ſuperbos; ſemper agens, ſemper quietus, colligens & non egens, &c.* Mais moi pour aujourd'hui j'admire en Crillon être ſi grand courtiſan & ſi ſincére, ſi martial & ſi tendre en compaſſion, ſi bravache & ſi valeureux, ſi bouillant & ſi prudent; avoir bonne langue & bonne épée, le péril préſent & l'ennemi preſſant, être préſent à ſoi-même; ſi avancé en la Cour, & en ſi peu de tems, ſi fortuné & ſi conſtant en ſa fortune; avoir un grand cœur en qualité de courage, & grand en quantité de chair, comme on a remarqué avec étonnement en l'inciſion qui a été faite de ſon corps après ſa mort, ce qu'on dit encore du cœur du feu Roi.

Hélas! Meſſieurs, après avoir emmiellé vos oreilles du narré de tant de vaillances & actes héroïques, faut-il que je les enfielle de ce triſte mot & amer, *abjectus eſt*, il eſt mort? Mais en l'année 74. de ſon âge: ô faveur du Ciel! Mais en ſon lit de mort naturelle, après s'être trouvé en tant & tant de

rencontres, en tant & tant de siéges, en tant & tant de batailles rangées : ô merveille ! Car croiriez-vous que de cinquante-neuf Empereurs Romains en l'espace de trois cens cinquante ans, il n'y en a eu que neuf, à qui l'ennemi ouvert ou l'ami fourre ait pardonné, & qu'aux autres cinquante la violence d'une mort prématurée a arraché l'ame du corps ? Pour l'ordinaire qui passe sa vie au camp, il y laisse la vie. *Mars fortissimum quemque sibi oppigneratur*, dit l'Orateur Romain. Coûtumierement le plus fort demeure à la guerre pour gage. Or Dieu a dispensé de cette commune loi le très-vaillant Crillon, le gratifiant de cette faveur, que de mourir en paix petit-à-petit, & avec une grande marrisson de ses fautes, & muni de tous ses Sacremens : voire sur les derniers jours comme victorieux de cette longue maladie qui lui avoit ôté l'usage libre de la parole, il parloit beaucoup plus librement, & disoit souvent, *mon Dieu, aiez merci de mon ame.* Néanmoins la violence du mal croissant avec son courage, & ce corps affoibli ne pouvant plus seconder les élans de son cœur, cette grande ame fut contrainte de déloger de son fort, pour s'aller présenter à Dieu, & prendre logis au Ciel, le 2 de Décembre (1615). *Abjectus est clypeus for-*

tium; il eſt mort, il n'y a plus de Crillon.

Nous ne le verrons plus faire voler ſon cheval, le manier à ſauts gaillards, à la carriere, à bri de longue, en long; *abjectus eſt*; il eſt mort. Nous ne le verrons plus dans ſon caroſſe faire le tour de la ville, réjouir de ſon aſpect ſes amis, remplir de révérence les étrangers, aumôner de ſon argent les pauvres; *abjectus eſt*, il eſt mort. Nous ne le verrons plus dans nos Egliſes battre la poitrine de ſes mains, le Ciel de ſes prieres, nos oreilles de ſes voix exemplaires; *abjectus eſt*, il eſt mort. Où eſt celui qui jadis a donné la loi à la fortune, la vie à ſes ennemis, la paix à la France, le Royaume au Roi, leur pays aux François, les tribunaux à la Juſtice, les autels à la réligion? *abjectus eſt*, il eſt mort. Où eſt celui qui a gravé ſon nom ſur l'éternité, ſa valeur ſur le corps de ſes ennemis, ſa mémoire ſur le cœur des François, ſa libéralité ſur les mains des pauvres? *abjectus eſt*, il eſt mort. Où eſt celui à qui jamais homme ne fit quitter le gantelet, ni fuite le bouclier, ni crainte la couleur, ni fortune la conſtance? *abjectus eſt*, il eſt mort. Mort, as-tu bien oſé mettre la main ſur celui qui tant de fois t'a donné le cartel de défit en bataille rangée? Celui qui a

ſauvé nos Rois n'a-t-il pû ſe ſauver ſoi-même ? *abjectus eſt*, il eſt mort. S. Pere, voilà votre vaſſal & deffenſeur ; Roi de France, voilà votre bouclier; Nobleſſe, voilà votre modelle; Soldats, voilà votre pere ; pauvres voilà votre dépenſier ; François, voilà votre pavois ; Avignonois, voilà l'honneur de votre ville ; Religion, voilà ton protecteur ; magnanimité, voilà ton parangon ; clémence, voilà ton luſtre ; libéralité, voilà ta gloire; ſincérité, voilà ta perle; *abjectus eſt*, il eſt mort. La Briolle, S. Jean d'Angely, Niſmes, Rochelle, voilà votre foudre ; Calais, Tours, Quillebeuf ; voilà votre mur ; Dreux, Jarnac, Moncontour, voilà votre Mars ; Paris, la Fere, Bologne, Laon, voilà votre Crillon ; Chambery, Conflans, Charbonniere, Montmillan, voilà le brave Crillon, Dauphiné; Comtat d'Avignon, Lépante, voilà le brave des braves ; *abjectus eſt*, il eſt mort.

Donques cette conſtance diamantine, cette force inécroulable, cette magnanimité invincible, cette générοſité ès entrepriſes, cette aſſurance ès dangers, cette patience incroyable ; cette modéſtie en la proſpérité, cette doucleur en la victoire, cette affabilité en la converſation, cette belle preſtance, cette humeur Royale, cette éloquence martiale eſt

eſt éteinte : *abjectus eſt*, il eſt mort. Permettez, Meſſieurs, que j'anime le marbre mort de ſon tombeau de cet Epitaphe, témoin de ma douleur, & monument de ſa vertu.

Hoc marmor artus Crillonii tegit :
Fortuna eodem, magnificentia,
Roburque coguntur ſepulchro.
O tutulum cumulum bonorum !
Hoc marmor aris præſidium rapit,
Caſtris honorem, militiæ decus,
Gallis ducem, egenis parentem.
O tumulum cumulum malorum.

Adieu Crillon, adieu, adieu le Capitaine des merveilles, adieu la merveille des Capitaines, adieu mon brave, adieu brave Crillon, adieu brave des braves ; nous ne vous verrons plus, nous ne vous ouïrons plus. La grande perte qu'a fait toute la Chrétienté ! le grand guerrier que vous avez perdu, S. Pere ! le grand ſerviteur que vous aviez là, mon Roi ! l'inexpugnable boulevart que c'étoit pour vous, ô France ! mais que tu as perdu, Avignon ! Son ombre comme celle du frêne chaſſoit loin de tes murs les ſerpens Huguenots. Mais le ſincére ami, le grand bienfaicteur que tu as perdu, Compagnie de Jeſus ? Il ſe diſoit tout tien de cœur & de bouche : auſſi avoit-il le

cœur dans ſa bouche & la bouche dans ſon cœur, tant il étoit franc en ſes paroles & cordial en ſes franchiſes : il t'a montré ſon cœur par les témoignages que ſa bouche a rendu par-tout de ton innocence & fidélité au ſervice du Roi ; il eſt donc convenable qu'en échange de ces piéces de juſtification qu'il t'a donné auprès des hommes, tu lui en rendes d'autres à l'autel, & en tes oratoires auprès de Dieu.

Mais c'eſt vous, Meſſieurs, qui le touchiez de parenté & conſanguinité, qui avez le plus perdu en ce commun naufrage. Las ! vous avez perdu un grand appui à la Cour, une grande faveur auprès du Roi, un grand accès auprès des Princes, un grand crédit envers tous: néanmoins ſa mémoire & vos mérites vous en donneront encore beaucoup. Etre neveu de Crillon, c'eſt porter des patentes pour être bien reçû partout, des lettres de créance envers tous, un certificat d'honneur, un paſſeport de crédit, un méreau de faveur ; mais auſſi avez-vous obligation d'en ſuivre les vertus, d'imiter ſa vie : il eſt en vous de faire revivre votre Oncle, faites que Crillon vive en vous. . . . . . Conſervez ce grand héritage qu'il vous a laiſſé, à ſçavoir, celui que ce grand homme d'état Seneque laiſſa à ſes amis, *l'image de*

sa vie. L'honneur que vous avez d'appartenir à un si grand Héros, relevera toutes vos actions..... Au demeurant ne vous attristez point tant d'avoir perdu un si grand Oncle, comme remerciez Dieu de vous l'avoir prêté, joint qu'il n'est pas tout mort : ce n'est que la moindre partie de Crillon qui est en terre, son ame vit & triomphe au Ciel, qui est l'hébergement des ames magnanimes....

Delà il considere la France qu'il a tant aimé, le Roi qu'il a tant fidellement servi, les Princes qu'il a si cordialement honoré, son pays qu'il a toujours prisé, ses Neveux qu'il a en tout & partout protégé. Il me semble que je vous vois grande Ame, prosternée devant la majesté de Dieu, mettant à ses pieds toutes vos Couronnes, navales, murales, civiques, triomphales, comme les Saints Vieillards de l'Apocalypse, & dire avec eux : *Dignus es, Domine Deus noster, accipere gloriam & honorem & virtutem ;* ou avec Moyse après la victoire des Amalécites : *Dominus exaltatio mea ;* ou avec David triomphant : *Fortitudo mea & laus mea Dominus, & factus est mihi in salutem*, ou avec Charles-Quint victorieux des rebelles Luthériens : *Veni, Vidi, & Dominus Jesus Christ vicit.* Jaçoit que son ame vive, néan-

moins Crillon est mort, *abjectus est.* L'union entre l'ame & le corps est rompuë ; à quoi est-il réduit ce grand Héros ! Cette hautesse de courage combien est-elle abbaissée, cette longueur combien racourcie, cette largeur combien retressie, cette profondeur combien applanie ? Alcmene portant les cendres de son fils Hercules dans une petite urne chez le Tragique latin, s'écrie tout éperduë de douleur & d'admiration, *Huc ille decrevit Gygas.* Est-il possible, que dans le creux & l'obscur de cette grotte soit encoffré ce grand Crillon, la réputation duquel alloit joindre les nuës : & les victoires outrepassoient les limites de la France, & que cinq ou six pieds de terre suffisent à celui de qui le cœur étoit plus large que toute l'Europe ? *Huc ille decrevit Gygas....*

A quoi en venons-nous, Messieurs ? Pour Dieu éveillons-nous & pensons à ceci : Crillon est mort, & il nous faut mourir. Il n'y a homme si haut monté, que la mort ne désarçonne ; si haut perché, qu'elle ne culbute en bas ; si bien armée à blanc & à cru, qu'elle ne perce; si bien retranché & barricadé, qu'elle ne renverse. La mort en cette Até d'Homere, qui se proméne & danse sur la tête des hommes : la mort est le glaive de Damoclés, qui lorsque nous banque-

tons, & passons nos jours en plaisirs & en quelque joyeux déduit, nous pend sur la tête. . . . . . Il faut mourir. Nous partageons ce jour, voire cette matinée, voire cette heure, voire cette minute, voire ce moment avec la mort ; & cependant le tems, le jour, l'heure, la minute est incertaine. Une heure a soixante minutes : après qu'on a passé la premiere, on ne peut se promettre de passer la seconde, & se peut faire qu'après avoir passé les cinquante-neuf, on ne passera pas la soixantiéme, mais on trépassera. Il faut mourir. Nous ne pensons mourir que quand nous rendons nos derniers soupirs. Il n'en va pas ainsi (ce dit Seneque) nous mourons tous les jours, à toutes heures, & à tous momens : notre vivre n'est qu'un mourir, à mesure que nous vivons, nous mourons, à mesure que nous croissons, notre vie décroît ; qui a vécû un tiers de ses ans, a un tiers de soi mort, la vie nous fuit, la mort nous suit. Il faut mourir ; & néanmoins nous ne pensons qu'à vivre. Tous les hommes sont après à faire des desseins : qui fait bâtir une belle maison; mais sur le point d'y habiter, voilà que le grand Maréchal du logis lui commande de déloger & de remuer ménage : qui dresse un joli parterre; mais aucun de ses arbres

ne l'accompagnera à la ſépulture, fors qu'un rameau de Cyprès : qui fait de belles emplettes ; mais ſes héritiers les débiteront pour lui : qui fait deſſein de voir le pays ; mais Dieu lui en fait voir qu'il n'attendoit pas. Il faut mourir, & bien mourir ; pour bien mourir, bien vivre ; pour bien vivre, mourir à l'ambition, volupté & avarice. J'ai dit, & n'ai rien dit.

ARTICLE LXXVI.

Défenſe d'un article de ces Mémoires, qui concerne la Magie. Nouveaux éclairciſſemens ſur cette matiere.

DAns le I. volume de ce Recueil, Art. V. il y a des remarques ſur l'origine de la Magie & des autres pratiques ſuperſtitieuſes, avec le nom de quelques Auteurs qui en ont traité. Comme c'eſt un ſujet qui a beſoin d'être manié avec beaucoup de délicateſſe & de circonſpection, je me ſuis tenu ſur mes gardes pour ne mécontenter ni les Théologiens, ni les Philoſophes. Précautions inutiles. J'ai eu le malheur de déplaire à un Ecrivain, que je ne connois point, & qui dédaigne de ſe mon-

tret à viſage découvert. Maſqué ſous le nom de Chriſtophe Cruſius, il m'a fait parvenir une longue lettre, où il paroît n'avoir répandu de l'eſprit & de l'érudition, que pour nous prouver par ſon exemple, combien il eſt difficile à certaines perſonnes de ſe guérir des anciens préjugés. Zélé partiſan des Démonographes, peu s'en faut qu'il n'adopte toutes leurs chimeres. J'avois oſé dire que deux Inquiſiteurs d'Allemagne, Jacques Sprenger, & Henri Inſtitor, étoient des Juges crédules, ſanguinaires, qui ne voyant par-tout que des Sorciers de tout âge & de tout ſexe, les faiſoient brûler ſans miſéricorde. Ces expreſſions peu meſurées ont extrêmement ſcandaliſé mon Cenſeur. *Sçavez-vous*, s'écrie-t-il d'un ton fort ému, *que vous faites le procès à une infinité de Juges éclairés, conſcientieux, qui ont toujours agi preuve en main, & n'ont condamné les Sorciers que ſur leur propre confeſſion?* Il ne peut ſouffrir que j'aye dit qu'il y a des perſonnes trop crédules, qui reçoivent bonnement tout ce qu'on raconte du pouvoir des démons & des magiciens. Il part de là, & m'accuſe de heurter directement l'Ecriture, les Conciles, les Peres, les Ordonnances des Souverains, les loix de toutes les nations. Il ne tient pas à lui qu'on ne

me regarde déſormais comme un ſecta-teur du miniſtre Bekker, dont la per-ſonne & les ouvrages furent proſcrits en Hollande vers la fin du dernier ſie-cle.

Voilà des reproches ſanglans, des ac-cuſations capitales qui, comme diſoit Balſac attaqué par le P. Goulu, pour-roient effrayer les bonnes gens, & met-tre l'allarme dans mon voiſinage. Ne devroit-on pas envier la ſagacité, la pé-nétration du faux Cruſius, qui a décou-vert dans mes Remarques ſur la Magie des erreurs ſi imperceptibles, qu'elles ont échappé aux yeux clairvoyans de nos habiles Journaliſtes de Paris? J'i-gnore s'il eſt intéreſſé à ſoûtenir pieuſe-ment qu'on doit pendre ou brûler tout imbécille convaincu par ſon propre aveu d'être allé au Sabbat. Mais je puis l'aſſurer que ſes déclamations vaines n'opéreront aucun changement dans ma façon de penſer ſur cet article. Il m'exhorte à chanter la Palinodie; c'eſt, ſelon lui, une démarche qu'on attend de ma docilité. Le ſacrifice ne me coûtera pas beaucoup; voici ma rétractation.

Parmi le grand nombre d'erreurs dont la plûpart des hommes ſe ſont laiſſé malheureuſement infatuer, celle qui at-tribue à l'Art magique un pouvoir ſans bornes, eſt une des plus anciennes &

& des mieux établies. Il eſt d'autant plus difficile de déraciner des eſprits ce faux préjugé, qu'il ſemble aux ignorans & aux perſonnes trop crédules, qu'on ne peut l'ébranler ſans donner atteinte à la Religion même. Ç'auroit été il y a deux cens ans une entrepriſe bien dangereuſe que de vouloir déſabuſer le vulgaire à cet égard ; on ſe ſeroit infailliblement attiré de cuiſans déplaiſirs. Par bonheur, nous vivons dans un ſiécle, où la vérité n'étant point retenuë captive, il eſt permis de combattre les opinions mêmes les plus accréditées, lorſqu'elles répugnent à la foi & à la raiſon. Je l'ai dit ailleurs, (*a*) & il faut le répéter ici; preſque tous les hommes ſont partagés en deux claſſes : l'une fait gloire de rejetter tout, l'autre ne doute de rien. Les premiers ſe moquent fierement de la magie, & de la crainte qu'on doit avoir des attaques de l'ancien ſerpent tentateur; ce qui n'eſt à leur gré qu'une folie, ou qu'une impoſture de l'eſprit humain. Les ſeconds, d'un caractére bien oppoſé, adoptent aveuglément tout ce que l'on dit du pouvoir des Démons, des Magiciens & des Sorciers. L'orgueilleuſe obſtination des uns, la trop grande facilité des autres,

(*a*) T. I. P. 56.

ce ſont là deux écueils qu'il faut éviter également.

Que Dieu permette quelquefois aux Anges de ténébres d'agir contre l'homme, c'eſt un fait démontré par les Hiſtoires de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. On doit rejetter comme une erreur très-pernicieuſe le ſiſtême du miniſtre Bekker, qui voulant prouver que la puiſſance du Diable n'eſt qu'une chimere, a oſé nier toute opération des eſprits ſur les corps. Mauvais Philoſophe, plus encore mauvais Théologien, puiſqu'à tous les textes ſacrés, formels contre lui, il donne une explication figurée, allégorique, & détruit les notions les plus certaines, pour arriver à ſon but. Mais le pouvoir du Démon eſt-il auſſi étendu qu'on le croit communément? La queſtion ſera bientôt décidée, s'il faut s'en rapporter aux Démonographes, gens quelquefois viſionnaires, & toûjours exceſſivement crédules. Ces Ecrivains ne ſe laſſent point de répéter que le malin Eſprit diſpoſe à ſon gré des choſes corporelles, *dont il eſt demeuré le maître & le tyran depuis le péché du premier homme*. Ainſi s'exprime Mr. Thiers, (*a*) ce Théologien d'ailleurs ſi ſavant & ſi éclairé. La majeſté

(*a*) Voy. Son *Traité des ſuperſtitions*. T. I. P. 89.

de Dieu s'est donc abbaissée jusqu'à communiquer sa toute-puissance à une créature qu'il déteste, & qu'il a dévouée à sa colere. Il partage avec Satan l'Empire de l'Univers, & le laisse agir en souverain sur la terre, pour autoriser le mensonge, pour séduire les mortels, & les endurcir dans leur superstition par ses fourberies & ses impostures. Je m'abstiens de qualifier cette proposition. Chacun voit combien elle blesse la gloire & la bonté de Dieu, qui ne tend point de piéges aux hommes déjà sujets à tant d'égaremens par leur propre misere. Et qu'on ne pense pas se disculper, lorsqu'on dit que Dieu a seulement permis au Démon de disposer des choses terrestres, sans y concourir par un acte exprès de sa volonté ; que l'ennemi du genre humain reste toûjours dans la dépendance, qu'il n'est regardé que comme un agent limité & subalterne. Vaine défaite ! S'il a le pouvoir de rompre le cours des causes secondes, & de bouleverser toute la nature pour contrefaire la Divinité, c'est tout-un à notre égard qu'il agisse par lui-même, ou en qualité de cause subordonnée. On pourra toûjours en tirer cette conséquence impie, que Dieu contribue à la séduction des hommes, puisqu'il arme le Démon d'une partie de son pouvoir, &

ſouffre qu'il uſurpe un empire preſqu'égal à celui du Créateur.

L'Ecriture nous enſeigne au contraire que J. C. a détruit par ſa mort la puiſſance de l'Enfer ; que toute perſonne qui craint le Seigneur, n'aura rien à appréhender ; que le juſte eſt maître de Satan & ſon ſupérieur; que ſi Dieu permet quelquefois au Démon d'exercer ſa malignité contre les hommes, permiſſion toûjours bornée par le temps & par les circonſtances, ou c'eſt une punition de leurs crimes, ou en vûe d'éprouver leur foi, leur patience, leur vertu : c'eſt pour manifeſter ſa gloire, & faire triompher la Religion, en détruiſant la ſuperſtition & l'Idolâtrie. L'Hiſtoire de Job, & des magiciens de Pharaon, celle des poſſédés dont parlent le N. T. & les Annales certaines des premiers ſiécles de l'Egliſe, la tentation du Sauveur dans le déſert, nos prieres à Dieu pour que nous ſoyons délivrés des embûches du lion infernal, tout démontre cette importante vérité. Voilà ce qu'il faut croire ; & ſi l'on ſe fût toûjours renfermé dans ces juſtes bornes, le monde ne ſeroit pas rempli d'une foule de préjugés, qui rendent les hommes crédules, ſuperſtitieux & ſuſceptibles de mille vaines terreurs.

Quelles preuves en effet peut-on don-

ner de ce pouvoir exceſſif qu'on attribue au Démon, & de l'influence qu'il a dans la conduite de l'Univers, puiſqu'il n'agit point viſiblement par rapport à nous, & qu'on ſuppoſe qu'il ſe cache, pour ainſi dire, derriere les créatures, afin d'abuſer de notre ſurpriſe & de notre admiration? Fera-t-on valoir les merveilles opérées par les Magiciens, ſes agens & ſes miniſtres; & pour conſtater ces prodiges, en appellera-t-on à la croyance de tous les peuples & de tous les ſiécles? Mais c'eſt ici, comme dans une infinité d'autres rencontres, que la raiſon ſeule, & non pas la foule de témoins, doit décider du vrai ou du faux d'une opinion. (*a*) Car ſelon S. Athanaſe, la multitude peut bien épouvanter, mais elle ne peut perſuader. Quand il s'agit de juger & de diſcerner, le nombre ne doit point être mis en conſidération. Il faut examiner la vérité par elle-même, ſans ſe laiſſer emporter par les préjugés, qui ne ſéduiſent & n'entrainent que ceux qui ne veulent rien approfondir. Il n'y a que trop d'exemples d'opinions très-fauſſes, qui ont été adoptées & appuyées par la multitude: *Argumentum peſſimi turba eſt*, dit

(*a*) Hiſt. des Ouvrag. des Savans, Janvier 1696. p. 203.

Seneque. Si l'on comptoit les voix, pour donner la préférence au ſentiment qui auroit la pluralité des ſuffrages, l'erreur domineroit bientôt, & banniroit la vérité du monde.

Dans tous les temps, on a débité mille choſes ſurprenantes de la force & du pouvoir de l'art magique. On en parle aujourd'hui ſur le même ton. Chacun a ſon aventure à raconter, & en forme chez ſoi un argument déciſif contre les perſonnes peu crédules. Mais ſans nous mettre en peine de toutes les imaginations qu'on a euës & que l'on peut avoir ſur cette matiere, nous ne craindrons pas d'avancer que la plûpart des effets merveilleux attribués à la magie, ſont naturels & peuvent s'expliquer phyſiquement, ou n'ont d'autre fondement que l'ignorance, la crédulité, ou l'impoſture. Si cet article eſt bien prouvé, tout l'édifice de la Démonomanie tombe en ruine; je parle de la Démonomanie populaire : car ce qui ſe trouve à cet égard appuyé ſur l'Ecriture Sainte, & autoriſé par les déciſions de l'Egliſe, demande d'un Chrétien une croyance, un reſpect, une ſoumiſſion ſans bornes, & ne peut être aſſujetti à aucun examen critique. Ces deux autorités infaillibles doivent au contraire ſervir de regle dans cette matiere comme dans toutes les au-

tres, & nous ne dirons rien qui puisse s'en écarter.

On observera d'abord qu'il ne faut pas confondre les anciens Mages avec ceux qu'on a depuis nommés Magiciens. La Magie étoit autrefois en grande vénération. Elle passoit pour la premiere & la plus noble des sciences, comme ayant pour objet la connoissance de l'Etre suprême & de la nature, celle des loix divines & humaines. On n'admettoit à cette étude que des personnes d'un mérite diistngué ; & qui se rendoient dignes d'être initiées aux misteres de la Religion & dans les secrets de la Philosophie. Les Mages étoient regardés comme des hommes extraordinaires, respectables par leur vertu & leur doctrine, par les actions & les prodiges qu'ils opéroient. *Magi sunt, qui de singulis philisophantur*, dit S. Jerôme, dans ses remarques sur le 2. chap. de Daniel.

L'ancienne magie, après avoir été en honneur durant plusieurs siécles, devint odieuse & méprisable par le mélange qu'on en fit avec les erreurs grossieres du Paganisme. La Démonologie (*a*)

(*a*) Il n'est ici question que de la fausse Théologie des Payens. Les Juifs connoissoient les bons & les mauvais Anges par l'Ecriture Sainte, où leur existance est démontrée. C'est une impiété de croire que les Juifs ayent emprunté leur

venuë originairement de Chaldée, d'où elle se répandit chez les Perses & les Egyptiens, fut apportée en Grece par Pythagore & par Thalès de Milet. On entendoit par le mot de Démons, des Esprits dont la nature tenoit le milieu entre l'homme & la Divinité. C'étoient des Intelligences, qui habitoient la moyenne région de l'air, & faisoient la fonction de médiateurs entre le Ciel & la terre, en présentant aux Dieux les offrandes, les humbles supplications des mortels, & en annonçant à ceux-ci la volonté des Dieux. Platon n'admettoit que des Démons bénins & tutélaires; mais ses disciples ne pouvant rendre raison du mal, adopterent des Démons ennemis & destructeurs du genre humain. Les Payens croyoient d'ailleurs que les Astres étoient animés par quelque Intelligence qui y présidoit. Ils tenoient encore que les ames des méchans erroient vagabondes, & ils les nommoient *Spectres*, Larves, ou Lemures. Dans cette persuasion d'Esprits aëriens, de Genies, & de retours d'ames, jointe à la foule de Divinités qu'adoroit le Paganisme, il ne faut pas s'étonner si la superstition fut portée jusqu'aux der-

croyance des Idolâtres, comme l'ont osé dire Vandale & Bekker. Voy. le I. vol. de ces Mémoires, p. 50.

niers excès. Il fallut inventer des expiations, des offrandes, & je ne ſçai combien de cérémonies, pour procurer à l'homme l'aſſiſtance des Dieux ſupérieurs & inférieurs dont il avoit beſoin, ou pour arrêter les efforts de ceux qui lui étoient contraires. Les miniſtres des choſes ſacrées, les Rois, les Politiques n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer à affermir ces ſortes d'opinions. Chacun s'empreſſa de mettre à profit la frayeur exceſſive du peuple, & ſa ſtupide crédulité. Mais perſonne n'y réuſſit davantage que ceux qui ſe mêloient de magie & d'enchantemens. Ils perſuaderent à la multitude, que par le ſecours des Démons, ou par des Vers magnifiques, ou par la vertu des plantes, ils avoient le pouvoir de faire pâlir l'aſtre du jour, d'arracher la Lune de ſon Ciel & la contraindre de venir écumer ſur l'herbe; de rappeller les ames du fond des enfers, de métamorphoſer les hommes en bêtes féroces, de tranſporter la moiſſon d'un champ dans un autre, de fournir des préſervatifs contre la grêle, les incendies, les inondations, contre divers genres de maladies, de rendre traitables les femmes les plus inſenſibles, de rappeller auprès de leurs maîtreſſes les amans parjures, &c.

Pour imprimer plus facilement dans

les eſprits l'idée d'une puiſſance ſi extraordinaire, les faux Mages joignirent le maléfice aux effets merveilleux de leur ſcience artificielle. Mais comme ils cauſoient des maux réels, ſans procurer preſqu'aucun des avantages qu'ils faiſoient eſpérer, l'admiration qu'on avoit conçuë pour eux ſe tourna en crainte, & dégénera bientôt en horreur. Egalement odieux aux Juifs, aux Chrétiens, aux Idolâtres, ils furent regardés comme des impies, des ſacrileges, des ſéducteurs, des fourbes & des empoiſonneurs : on les bannit du commerce & de la societé civile, on leur impoſa des peines ; & pour les diſtinguer des véritables Philoſophes, on les appella magiciens, nom infame, & qui eſt en exécration parmi tous les peuples civiliſés.

L'Egliſe & l'Etat ayant travaillé de concert à détruire cette malheureuſe engeance, comment a-t-elle pû ſe ſoûtenir, & augmenter même le nombre de ſes ſectateurs ? Il n'eſt pas difficile d'en trouver la raiſon. Chacun eſt aſſez porté à ſatisfaire ſon ambition, ſa haine, ſon amour, ſa jalouſie, ſa curioſité, en un mot tous ſes penchans. Que les moyens qu'on doit prendre pour réuſſir, ſoient permis ou défendus, c'eſt de quoi bien des gens ne s'embarraſſent guéres.

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Les Magiciens ont fait croire qu'il y avoit entr'eux & les démons une étroite correspondance; qu'en vertu des pactes, des paroles & des signes dont ils sont convenus avec les malins Esprits, ils pouvoient disposer de toute la nature, & rendre à leur gré tous les hommes heureux ou malheureux. En faut-il davantage pour séduire une infinité de personnes crédules, superstitieuses, ou qui n'ont aucun sentiment de religion, & les engager d'avoir recours à des imposteurs qui leur font tout espérer ?

Ces prétendus pactes sont les arcboutans de la magie, si l'on peut s'exprimer ainsi; & je voudrois bien me rappeller ce que j'ai lû autrefois sur ce sujet dans la *Démonologie* du Roi d'Angleterre Jacques I. On ne sçauroit croire combien ce Monarque, Théologien, Controversiste, Jurisconsulte, étoit instruit de la forme de toutes les especes de Contrats stipulés entre le Démon & les Magiciens. N'ayant plus son livre en ma disposition, je me contenterai d'observer d'après la foule des Démonographes, que les pactes de quelque genre qu'ils soient, exprès ou tacites, généraux ou particuliers, perpétuels ou

fixés à un certain temps, ont infailliblement leur effet, attendu que le Diable ne peut en éluder l'exécution ſous aucun prétexte, & que d'ailleurs il eſt de ſi bonne foi, qu'on n'a jamais vû qu'il ait manqué à ſa parole. Ainſi l'homme le plus ſtupide, la moindre femmelette, un enfant même qui ſe ſervira de la conjuration ou du ſigne porté par le pacte, le fera exécuter ſur le champ, encore qu'il n'en ait aucune connoiſſance. Il y a plus; quand même la perſonne qui emploie les paroles ou le ſigne, renonceroit formellement à la convention, le Diable ne voudroit point s'en prévaloir, & le pacte auroit également ſon effet. Pour concluſion, ſoit qu'il contracte en perſonne, de vive voix ou par écrit, ſoit que ſes Miniſtres ſtipulent pour lui & en ſon nom, il eſt toûjours exact à remplir ſes engagemens.

Si tout cela eſt vrai, il faut avouer que Satan & ſes ténébreux aſſociés ont bien de l'exercice & de l'occupation. Car ſuppoſé qu'il ſe trouve actuellement ſur la terre ſept à huit cens millions d'hommes, il eſt d'une néceſſité abſoluë qu'un pareil nombre de Diables ſoient toûjours en ſentinelle pour agir, au cas qu'il prenne fantaiſie à quelqu'un de faire uſage du pacte exprès ou implicite. De quelque maniere que la choſe tour-

ne, c'eſt être dans une attente continuelle & fâcheuſe. Naturellement ils devroient beaucoup s'ennuyer. Mais l'envie de plaire à leur ſouverain, jointe à l'eſpoir qu'ils ont de ſéduire l'homme, leur rend tout facile. Et de même que le plaiſir actuel fait bientôt oublier la peine qui a précédé : ainſi les Démons, pour peu qu'on les mette en mouvement, ſçavent ſe dédommager des chagrins qu'a pû leur cauſer cet état d'inaction & de molle oiſiveté où on les a retenus malgré eux.

Delà cette multitude incroyable d'effets ſuprenans, produits en conſéquence des paroles miſtérieuſes, ou des ſignes portés par la convention. Que l'on prenne, par exemple, une perruque faite des cheveux d'un pendu, & trempée dans du ſang de hupe, on ſe rendra auſſi inviſible que l'étoit Gygès avec ſon anneau. N'eſt-ce pas là un admirable ſecret pour des filoux qui voudroient vuider inpunément le coffre-fort de quelque riche Financier ? Un homme a été piqué d'un ſcorpion : s'il eſt aſſez heureux que de rencontrer un Ane, & qu'il lui faſſe ſa plainte en ces termes, *un Scorpion m'a piqué*, le venin ſe communiquera ſur le champ à l'Ane, & le malade ſera guéri. Une femme ſe plaint des froideurs de ſon époux, qu'un Sor-

cier a méchamment lié pour troubler la paix du ménage ; si dans le moment que le Soleil sort de l'onde avec tout son éclat, cette femme s'avise de prononcer le mot d'*yemon*, l'enchantement cessera tout d'un coup, & le mari pourra donner des marques non équivoques de sa tendresse.

Il y a peut-être dix mille secrets magiques de cette espéce, tous confirmés par l'expérience, disent les Démonographes ; & il ne leur coûte rien d'en supposer un plus grand nombre, puisqu'ils croyent fermement que rien n'est impossible aux Démons & aux Magiciens.

Ainsi de l'Ancre nous apprend (*a*) qu'un Henri, Roi des Goths, faisoit souffler les vents du côté qu'il tournoit son bonnet sur sa tête, comme si ç'eût été une girouette pour marquer au Démon le côté d'où il vouloit que l'orage se fît sentir.

Olaüs Magnus, Archevêque d'Upsal, très-connu par son Histoire des peuples Septentrionnaux, assure (*b*) que la Prusse, la Livonie, la Lithuanie fourmillent de Sorciers ; qu'ils se changent

(*a*) Dans son Incrédulité du sortilege convaincue. ac. p. 360.

(*b*) Lib. XVIII. c. 45.

en loups quand ils veulent ; qu'au jour de Noel, le Diable les méne ainsi métamorphosés à un vieux château, où il les fait sauter par dessus une muraille ; mais malheur à celui qui n'a pas les jarrets souples : car il est fouetté sans miséricorde, & c'est le Démon qui sert d'éxecuteur.

M. de Maupertuis & ses illustres compagnons de voyage sont fort heuruux de n'avoir rien eu à démêler avec les Lapons, (*a*) généralement reconnus pour les plus insignes Sorciers qu'il y ait au monde, puisqu'ils sont maîtres absolus des Elemens, & même de la vie de chaque particulier.

Vous trouverez dans Peucer (*b*) qu'un Lycanthrope poursuivit si long-temps une vieille Sorciere qui voltigeoit en forme de Papillon de feu, qu'il l'attrapa cachée sous un Cheval noir. Il voulut la frapper, & donna un si grand coup qu'il coupa le Cheval en deux. A quelles niaiseries on nous réduit !

Tel encore est le conte que fait Louis Guyon (*c*) d'un Enchanteur Polonois ; que des Courtisans introduisirent dans la chambre de l'Empereur Ferdinand I.

(*a*) Voy Scheffer, Hist. de la Laponie. chap II.

(*b*) Commentar. de præcipuis Divinationum generibus. L. I. V. C. IX.

(*c*) Diverses Leçons. T. I. P. 736.

pour ſçavoir quelle ſeroit l'iſſuë de la guerre de Hongrie contre les Turcs. Ce nouveau Protée voulant montrer de quoi il étoit capable, prit ſucceſſivement en moins d'une heure la figure d'un Cheval, d'un Bœuf & d'un Lion; prodige dont l'Empereur fut ſi effrayé, qu'il fit chaſſer le magicien, ſans vouloir permettre qu'on le queſtionnât ſur l'avenir.

Dans l'Hiſtoire que je vais rapporter d'après Wierus (*a*) il y a une autre eſpéce de merveilleux, qui plaira davantage. Un Allemand, Bâteleur & Sorcier, faiſoit voir ſur le Théâtre de Magdebourg un jeune Cheval, qui paſſoit dans un cercle avec beaucoup d'adreſſe & de légéreté. Quoique l'aſſemblée fût nombreuſe & payât bien, le Sorcier ſe récria ſur le peu d'argent qu'on pouvoit gagner parmi les hommes, & dit qu'il vouloit monter au Ciel, où la récolte ſeroit plus abondante. Il jette une corde en l'air : le Cheval prend l'eſſor, ſuivi de ſon maître qui le tient par la queuë. La femme du Bâteleur s'accroche à ſon mari, leur ſervante ſaiſit le pied de ſa maîtreſſe, *& tous ſont emportés dans le vague des airs*, au grand étonnement des ſpectateurs.

(*a*) De præſtigiis Dæmonum. p. 176.

On

On croit communément que le pouvoir des Sorciers est anéanti, lorsqu'ils tombent entre les mains de la Justice. C'est une erreur; témoin l'aventure suivante, qu'on auroit tort de révoquer en doute, puisque le P. Labat, (*a*) celébre Voyageur, la conte aussi sérieusement que s'il l'avoit vûe de ses propres yeux. [Un Négre, convaincu d'être Sorcier, & de faire parler une petite figure de terre, fut condamné par la Justice de l'Isle de S. Thomas à être brulé vif. Mr. Vanbel s'étant trouvé sur son chemin, lorsqu'on le menoit au supplice, lui dit: Hé bien, tu ne feras plus parler ta petite figure, elle est rompuë. Le Négre lui répondit: Si vous voulez, Monsieur, je ferai parler la canne que vous tenez à la main. Cette proposition étonna tout le monde. M. Vanbel pria le Juge, qui étoit présent, de surseoir un moment l'exécution, pour voir si le Négre viendroit à bout de ce qu'il promettoit, & cela lui ayant été accordé, il donna sa canne au Négre, qui l'ayant plantée en terre, & fait quelques cérémonies autour, demanda à M. Vanbel ce qu'il vouloit sçavoir. Celui-ci ayant répondu qu'il vouloit sçavoir si un vaisseau qu'il attendoit étoit parti,

(*a*) Voyage aux Isles Françoises de l'Amérique. in 4°. T. I.

quand il arriveroit, ceux qui étoient dedans, & ce qui lui étoit arrivé pendant le voyage, le Négre recommença ſes cérémonies : après quoi s'étant retiré, il dit à M. Vanbel de s'approcher de ſa Canne, & qu'il entendroit la réponſe de ce qu'il vouloit ſçavoir. En effet, M. Vanbel s'étant approché, il entendit une petite voix claire & diſtincte qui lui dit : » Le vaiſſeau que tu » attens eſt parti d'Elſeneur un tel jour, » c'eſt un tel qui le commande: il y a tels » & tels paſſagers avec lui, tu feras con- » tent de ſa Cargaiſon ; il a ſouffert un » coup de vent en paſſant le Tropique, » qui lui a rompu ſon petit hunier & » emporté ſa voile d'artimon ; il mouil- » lera ici avant trois jours. » Le Négre ne laiſſa pas d'être mené au ſupplice & exécuté ; & trois jours après le vaiſſeau étant arrivé, on vérifia à la lettre toute la prédiction.] Voilà aſſurément un Sorcier bien ſtupide avec toute ſon habileté ! Pourquoi ne ſe pas dérober à la Juſtice, comme fit autrefois Apollonius de Thyane, condamné à mort par l'Empereur Domitien ? Lui étoit-il moins aiſé de ſe rendre inviſible que de faire parler une canne ? C'eſt ainſi que la plûpart des Démonographes, des Hiſtoriens & des Voyageurs fomentent les préjugés & la ſuperſtition. Tout ce

qu'il y a jamais eu d'incroyable, de ridicule, d'extravagant, ces Ecrivains pernicieux & puérilement crédules l'ont mis en œuvre pour accréditer l'Art Magique. Je n'exagere point ; si quelqu'un s'avisoit de compiler toutes les prétenduës merveilles opérées par le Démon & par les Sorciers, il formeroit un Recueil plus gros que la nouvelle Encyclopédie qu'on donne au Public. Qu'en est-il arrivé ? Le vulgaire toûjours avide d'incidens surnaturels, a reçu aveuglément des fables multipliées en dépit du bon sens & de la droite raison. Toutes les choses qu'il ne conçoit pas, toutes celles qui lui semblent rares & singulieres, il les regarde comme une suite infaillible de quelque pacte fait avec le Démon, & il est presqu'impossible de le détromper.

Lignorance a toûjours été la mere de l'admiration, & la source des préjugés les plus faux & les plus dangereux. Combien de fois n'a-t-elle pas attribué à la magie diabolique les effets de l'adresse & de l'industrie des Philosophes, des Mathématiciens, des Artistes ; les tours des Charlatans, des joueurs de gobelets & de gibeciere :On sçait l'aventure de Brioché. Après avoir long-temps amusé Paris & la Province avec ses Marionettes, il passe en Suisse, & ouvre

ſon Théatre à Soleure. La figure de Polichinelle, ſon attitude, ſes geſtes, ſes diſcours ſurprennent, épouvantent les ſpectateurs. On tient Conſeil ; & après une longue & mûre délibération, on conclut tout d'une voix que Brioché eſt à la tête d'une troupe de Diablotins. En conſéquence il eſt dénoncé au Magiſtrat, qui le fait empriſonner ; on travaille à ſon procès. Mr. Du Mont, Capitaine au Régiment des Gardes Suiſſes, arrive à Soleure pour y faire recruë. La curioſité le prend, comme beaucoup d'autres, de voir le prétendu Magicien. Il reconnoît Brioché, qui étoit dans des tranſes mortelles ; il le conſole, & lui promet de travailler à ſon élargiſſement. M. Du Mont va trouver le Magiſtrat : il lui explique le méchaniſme des Marionettes, & l'engage à mettre Brioché hors de priſon. Si le joueur de flûte de M. Vaucanſon avoit alors paru à Soleure, auroit-on douté qu'il n'y eût quelque Diable caché dans cet Automate ?

Les ignorans jugent des effets naturels comme des productions de l'art. Ils prennent d'ordinaire pour miracle tout ce qui eſt au deſſus d'eux, & bornent les forces de la nature au point où ils ſont bornés eux mêmes. Leur capacité médiocre ne comprend rien audelà; & com-

me ils ſont fiers & déciſifs, ils aiment mieux appeller prodige, ce qui les ſurpaſſe, que d'avouer qu'ils ont manqué de lumiere & de diſcernement. En vain s'efforceroit on de leur prouver que l'étude & la ſcience apportent à l'eſprit les mêmes ſecours que le Microſcope aux yeux du corps ; qu'elles font appercevoir une infinité de particules auparavant inviſibles, & d'agens ſecrets toûjours imperceptibles à ceux qui ne regardent les choſes que d'une façon groſſiere. L'idée du pacte & du ſortilege revient ſans ceſſe, & l'emporte dans leur eſprit ſur l'expérience & ſur tous les raiſonnemens.

N'a-t-on pas eu ſouvent recours à la Diablerie, pour expliquer les effets cauſés par la piquûre de la Tarantule ? Quelque merveilleux que ſoient les ſymptômes de cette maladie, il eſt démontré néanmoins que le Démon n'y a non plus de part qu'aux actions des Somnanbules. Ces perſonnes qui étant éveillées n'oſeroient regarder ſans frayeur les lieux où elles vont en dormant, paſſent à la nage les rivieres les plus rapides, grimpent au haut des arbres les plus élevés, montent ſur les toits des maiſons, & font mille autres choſes qui paroîtroient incroyables, ſi elles n'étoient certifiées

par une foule de témoins non suspects. Il en est de même de certains malades, qui tombent dans le transport ou dans le délire. Quand leur imagination est vivement attachée à un objet, la force qu'elle donne aux esprits, qui se portent dans les parties servant aux actions qu'elle veut faire, rend les malades propres à exécuter tout ce qu'il y a de plus hardi & de plus surprenant. On peut voir à ce sujet le Livre de Fienus, *de Viribus imaginationis*, & le *Traité de l'ame sensitive*, par le fameux Lanoi, Médecin de la Faculté de Paris.

La nature seule n'agit pas moins dans d'autres malades, qu'on croit maléficiés, parce qu'ils vomissent les choses les plus étranges. Il n'est point extraordinaire que des personnes, même en santé, avalent du foin, de la paille, du papier, du charbon, du plâtre, de la cendre, des pierres, des coquillages, des insectes, des excrémens d'animaux, &c. Un Ecrivain moderne très-estimé (*a*) fait voir par divers exemples jusqu'où peut aller la dépravation du goût. On ne doit donc pas regarder comme un prodige, que des malades vomissent ou rendent par les selles, par les urines, & par

(*a*) M. Bruhier, Caprices d'imagination, p. 110.

d'autres voies, toutes ſortes de corps étrangers. Indépendamment de ceux qu'une main adroite a pû ſuppoſer, les uns ont été avalés exprès ou par mégarde, les autres ſe ſont formés dans les parties où ils ſe trouvent. A l'égard de ceux ci, combien ne s'en eſt-il pas tiré des loupes & des abscès, dont on a fait l'ouverture? A Graville en Normandie, on a vû une fille dont la matrice étoit une véritable carriere, d'où ſortoient des pierres de toute ſorte de couleur, de figure, de grandeur, de conſiſtance. Cette fille étoit ſouvent obligée de paſſer par la main du Chirurgien, ſans quoi elle n'auroit pû ſe délivrer de ces pierres. On en a envoyé quelques-unes à M. M. de l'Académie des Sciences, qui auroient eu de la peine à croire la choſe comme elle étoit, ſi M. de Saint André, qui a été depuis Médecin du Roi, ne l'avoit certifiée à M. de Juſſieu.

Il arrive même ſouvent que certains corps étrangers ſont pouſſés juſqu'à la peau, & s'ouvrent un paſſage, quoiqu'ils ſoient d'une groſſeur, d'un poids, & d'une figure, qui ne les rendent guéres propres à s'inſinuer dans les pores, à ſe faire voie dans les chairs, ni à ſe gliſſer dans les interſtices des muſcles, ſans empêcher leur action & ſans y

causer de la douleur. Alexandre Benedictus (*a*) parle d'un homme qui avoit été blessé à la temple d'un coup de flêche, lequel rendit quelques années après par le nez, en éternuant avec violence, un morceau du bois & du fer de la flêche de la longueur du doigt du milieu. Il n'en ressentit aucune incommodité, & il ne resta dans la partie d'où le fer étoit sorti, ni dans le nez, aucun vestige, aucune marque du séjour qu'il y avoit fait, ni de sa sortie.

On lit dans un Journal une histoire encore plus surprenante d'un homme qui avoit avalé un Canif en badinant, & qui le rendit long-temps après par la cuisse. On pourroit citer beaucoup d'exemples semblables, qui prouvent évidemment que pour décider si un fait surpasse les forces de la nature, il faut en avoir bien étudié toutes les profondeurs & tous les mysteres ; & ne voyons-nous pas à chaque instant, pour ainsi dire, combien nos connoissances sont bornées à tous égards? Il faut encore discuter si la fraude n'a point ménagé les accidens qui font croire que le Démon opére dans certaines maladies, & si l'artifice du séducteur n'a point forgé le prodige, afin de se jouer,

(*a*) Cité par M. de Saint André, dans ses Lettres sur la Magie. p. 230.

ou de profiter de la crédulité d'autrui.

Il est certain que dans les commencemens du Christianisme il y eut un grand nombre de personnes possédées des Démons, & qui en furent délivrées; Dieu voulant alors manifester la gloire de son Fils, & le pouvoir qu'il avoit donné à ses Disciples sur ces Intelligences. La même chose peut encore arriver par la permission divine, & non comme on le croit communément, par l'effet d'aucun pacte, ou d'aucun commerce du Diable avec les Sorciers. Mais les véritables possessions sont si rares, il s'en est trouvé tant de fausses, qu'on ne doit les croire qu'autant qu'on y apperçoit les signes & les caracteres que les Peres & les Docteurs de l'Eglise nous ont marqués pour les bien distinguer. Or ces caracteres les plus assurés sont de parler ou d'entendre les langues inconnues, sur-tout si ce sont des discours étendus & qui ne puissent être prémédités; de découvrir les choses secrettes & cachées, & ce qui se fait dans des lieux éloignés, & particulierement ce qui se passe dans l'imagination; de faire des efforts ou des actions qui excédent les forces naturelles de la personne possédée, en quelque état, ou en quelque maladie qu'elle puisse être. Quand nul de ces signes ne paroît, on peut douter

que les possessions soient réelles ; on peut même, sans intéresser sa conscience, les mettre au nombre des fraudes humaines & qui n'ont rien de surnaturel.

En 1554. il y eut à Rome environ 80 femmes ou filles démoniaques, qui furent inutilement ex orcisées durant six mois par un Religieux Bénédictin, que M. de Gondy, Evêque de Paris, avoit mené avec lui à Rome. L'Exorciste ayant un jour demandé au Démon pourquoi il s'étoit emparé de ces pauvres malheureuses, sa réponse fut que les Juifs l'avoient envoyé là, par dépit de ce qu'on les avoit baptisées, la plûpart étant Juives. Un Jésuite soûtint devant le Pape, (c'étoit Paul IV.) que les Magiciens mêmes ne peuvent point faire posséder qui que ce soit par le malin esprit. On lui répliquoit qu'ils ont cette puissance, si Dieu le veut, & c'est la solution ordinaire des Démonographes, pour autoriser les plus grandes absurdités.

On découvrit enfin que ces prétendues Energumenes avoient été subornées par des Courtisans, qui s'imaginerent que pourvû qu'elles assurassent que les Juifs les avoient mises sous la possession du Diable, ils feroient chasser de Rome ces Infidelles, & qu'ils obtiendroient la confiscation de leur bien. Ils se trom-

perent ; leur malignité fut découverte, & ils en furent châtiés du dernier supplice.

Je ne rappellerai point ici la possession des Religieuses Ursulines de Loudun; elle est suffisamment connue par l'Histoire qu'en a donné le Sieur Aubin, Calviniste, & d'après lui le Compilateur des *Causes célèbres*. Les Religieuses de Louviers, avec leurs complices, renouvellerent le même spectacle en 1647. quoi que ce ne fût qu'une momerie, mais accompagnée de beaucoup d'impiétés & d'abominations. Il s'y mêloit néanmoins une sorte de merveilleux, très-propre à faire illusion à des esprits peu attentifs. M. de Chamillard, Docteur de Sorbonne, qui avoit été député avec un de ses confreres pour examiner ces prétendues possédées, fut d'abord surpris des choses extraordinaires qu'elles faisoient, & balança quelque temps sur le jugement qu'il en devoit porter. Il arrivoit, entr'autres prodiges, que deux personnes qui tenoient le bras d'une de ces filles & lui touchoient le pouls quand on l'exorcisoit, sentoient visiblement que le mouvement de l'artére s'arrêtoit à l'un des bras, au moment que l'Exorciste disoit: *Cesset pulsus brachii dextri vel sinistri*, selon qu'il vouloit arrêter l'un

ou l'autre. M. de Chamillard qui prenoit toutes les précautions néceſſaires pour n'être pas trompé, s'aviſa de changer la phraſe, & de dire, *Non moveatur arteria in parte laxeâ.* Le Diable n'étant point accoûtumé à ce Latin, ne put obéir, & le pouls ſe fit ſentir à l'un & à l'autre bras; ce qui déconcerta tellement l'Exorciſte & l'Exorciſée, qu'ils n'oſerent plus paroître devant ce Docteur. Mais comment ſe peut-il qu'on arrête le mouvement du pouls dans une partie où le cœur pouſſe le ſang continuellement comme dans les autres. M. de Saint André, dans ſes lettres ſur la Magie), (*a*) p. 268. répond » qu'une forte ligature, une forte com» preſſion de l'artère, empêche que le » ſang n'y coule, & qu'il ne s'éleve par » conſéquent; ce qui fait qu'elle demeu» re ſans mouvement au deſſus de la li» gature, mouvement qu'elle ne reprend

(*a*) *Lettres de Mr. de Saint André, Conſeiller-Médecin ordinaire du Roi, à quelques-uns de ſes amis, au ſujet de la Magie, des Maléfices, & des Sorciers,* in 12. Paris, 1725. avec Privilége & l'Approbation de M. Le Moine, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Saint Benoiſt. J'ai beaucoup profité de cet Ouvrage, qui renferme des choſes très curieuſes. La chimere & l'impoſture de la Magie m'y ſemblent démontrées, & perſonne cependant n'a crié contre l'Auteur.

» que lorſqu'on tire le cordon, ou qu'on » le lâche, le ſang ayant alors la liberté » de s'y mouvoir comme dans les au» tres, & d'y faire ſentir ſon abord par » la pulſation. » C'étoit l'artifice dont on ſe ſervoit pour tromper le peuple plus ſûrement.

On avoit fait des ligatures, ou des lacs-coulans aux deux bras de la Religieuſe, qui ne preſſoient l'artére & n'en arrêtoient le mouvement, que lorſqu'elle les détournoit, ou les étendoit d'une certaine maniere; ce qu'elle ne manquoit point de faire toutes les fois que l'Exorciſte prononçoit les paroles dont ils étoient convenus entr'eux. M. de Chamillard, & le Docteur qui l'accompagnoit, ne remarquerent plus rien qui pût faire connoître que le Démon y eût aucune part. Ils ſe retirerent, & dans leur procès-Verbal, ils crurent devoir employer les mêmes termes dont s'étoient ſervis deux fameux Médecins, que la Cour avoit députés en pareille occaſion : *Multa ficta*, dirent-ils, *pauca vera, à Dæmone nulla.*

Les véritables obſeſſions ne ſont pas moins rares, & dans le plus grand nombre de celles qui étonnent davantage, il n'y a ſouvent que beaucoup d'artifice & d'impoſture, ou elles ſont l'effet de quelque maladie extraordinaire, ou du

seul désordre de l'imagination. Dans plusieurs pays on n'entend parler que de Sorciers, de spectres & d'apparitions. Les meres, les gouvernantes, les précepteurs remplissent de cette espéce de Contes la tête des enfans. Delà vient une crédulité, & une timidité excessive. L'imagination allarmée se forme mille objets qui grossissent avec la frayeur ; & elle tremble à la vûe de ses propres chimeres : joignez-y les vapeurs d'une bile noire, ou d'un suc contre nature, qui fermente, qui se corrompt, & excite mille désordres dans le sang. Cela produit des maladies dont les symptômes mettent à bout la Médecine; le malade se croit ensorcelé, il s'imagine que le Démon le tourmente, & le suit partout. Dans cette persuasion, il fait des grimaces, des contorsions, des choses surprenantes, que ceux qui n'en connoissent pas le principe, attribuent aussitôt à l'effet de l'obsession ou du sortilége.

Il est assez ordinaire de voir des personnes du sexe atteintes d'une pareille maladie, quand elles se passionnent trop pour certains Livres, où l'on trouve des descriptions si lamentables des maux tant intérieurs qu'extérieurs, que le Diable a fait souffrir à quelques Dévots mystiques. Du nombre de ces bonnes

ames étoit Armelle Nicolas, dont la vie (*a*) a été écrite avec tous les détails néceſſaires par une Religieuſe de Sainte Urſule de la Communauté de Vannes. Cette Armelle, *pauvre fille idiote, payſanne de naiſſance, & ſervante de condition*, comme s'exprime ſon Hiſtorienne, ſe vit expoſée aux plus violens aſſauts du Démon acharné à ſa perte : car après qu'elle eut paſſé un peu plus d'une année dans les ardeurs de l'amour divin, & dans les regrets amers de ſes péchés, » (*b*) le Diable lui imprima dans » le cœur comme une haine & averſion » de Dieu, avec un certain mépris & un ſi » grand & ſi extrême ennui de toutes » ſortes de bonnes œuvres, que la » moindre choſe qui regardoit la prati- » que du bien, lui étoit inſupportable. » » Il lui ſembloit reſſentir comme un cer- » tain mouvement de joie de ce qu'elle » avoit offenſé Dieu, & contrarié ſes » adorables volontés ; d'où par après il » s'enſuivit un rude combat : car ſe » voyant ſi miſérable, une rage & dé- » ſeſpoir de ſon ſalut la ſaiſit d'une ſi » étrange façon, qu'elle croïoit ſa perte

(*a*) L'Ecole du pur Amour de Dieu ouverte aux Sçavans & aux ignorans dans la vie merveilleuſe d'Armelle Nicolas, &c. Nouvelle Edit. in 12. Cologne 1704. pag. 912.

(*b*) Vie d'Armelle, p. 31.

» auſſi aſſûrée, comme ſi déja elle eût
» été en Enfer; & ſon déſeſpoir s'accrut
» de telle maniere qu'elle étoit conti-
» nuellement tentée de ſe tuer, & ne
» ſe ſoucier plus de ſa damnation.... Il
» lui ſembloit être toûjours dans la
» compagnie des Démons, qui la pro-
» voquoient inceſſamment à ſe donner
» & livrer à eux.... (*a*) Pendant cinq
» ou ſix mois que dura le fort du com-
» bat, il lui étoit comme impoſſible de
» dormir la nuit, à cauſe des Spectres
» épouventables dont les Diables la tra-
» vailloient, prenant diverſes figures
» horribles de monſtres, qui par fois
» ſembloient la vouloir dévorer; & elle
» ſe voyoit ſi miſérable, qu'elle eût eſti-
» mé ſouffrir moins de mal d'être en-
» gloutie par eux, que de ſupporter les
» peines dont ſon eſprit étoit agité. Par
» fois auſſi ils la battoient & maltrai-
» toient étrangement, & lui faiſoient
» jetter de ſi hauts cris, que ſa compa-
» gne s'en éveilloit. »

Qu'une récluſe, mélancolique, & travaillée de vapeurs, liſe beaucoup de détails de cette eſpece, elle peut en être affectée juſqu'au point de ſouffrir les mêmes peines de corps & d'eſprit. Elle parlera ſans ceſſe de ſes combats avec le

(*a*) Ibid. p. 34.

Diable, & chacun l'en croira sur sa parole. Il n'y a guéres qu'une forte évacuation d'humeurs, qui puisse la délivrer de ce déplorable état de tribulations & d'angoisses. Que si la nature & la bonté du tempérament n'agissent point, on doit alors recourir à la saignée du pied, à l'émétique, aux bains redoublés,&c. encore arrive-t-il souvent que tous les remédes sont inutiles.

C'est au même dérangement d'imagination qu'il faut attribuer tout ce que les Sorciers disent de leur prétendu transport au Sabbat, où le Diable préside. Ces danses nocturnes, ces cohabitations abominables avec les Esprits Incubes & Succubes; les enfans coupés par morceaux & bouillis dans la chaudiere, avec des serpens, des crapaux, & toutes sortes d'herbes dégoûtantes; la poudre de maléfice, l'enregistrement écrit par le Grand-maître avec du sang humain, le grand bouc, les chandelles noires, la marque ou le signe que le Diable imprime sur ses vassaux; & tant d'autres contes de cette nature ne sçauroient trouver créance que dans des esprits foibles & vulgaires.

On sçait seulement par expérience, qu'après que les Sorciers se sont frottés de certaines graisses ou onguens narcotiques, ils tombent dans un profond

sommeil, & ont l'imagination remplie de mille visions conformes à l'idéequ'on leur donne du Sabbat & des choses qui doivent s'y passer. En voici un exemple convaincant, que me fournit Jean-Baptiste Porta, dans le 11. Livre de sa *Magie Naturelle*, dédiée à Philippe II. Roi d'Espagne, & traduite du Latin en 1591. Cet Ecrivain, après avoir donné la recepte de l'onguent des Sorcieres, avec la maniere dont elles s'en servent; après avoir raisonné sur la force de l'imagination de ces femmes, qui est encore plus troublée par les racines & les légumes dont elles se nourrissent communément, il ajoute : (*a*)[Or pendant qu'en recherchant curieusement cecy, je me travaillois, car j'étois démeuré en un jugement perplex & douteux, d'aventure survint vers moy une de ces vieilles qu'on appelle *Stryges*, à la semblance d'un Oiseau nommé *Astryges*, volant de nuit; & lesquelles de nuit succent le sang des petits enfans reposans au berceau : cette vieille donc assistant devant moy, de son bon gré me promit de me rendre response de mon doute en brief espace de temps, & pour ce faire, commanda que chacun de ceux que j'avois appellé pour tesmoins, sortist dehors ; &

(*a*) Magie Nat. chap. XXVI. p. 147. in 12. Lyon. Benoist Rigaud. 1591.

ainſi dépouillée toute nue, elle s'engraiſſa de je ne ſçay quel oignement, & s'en frotta bien fort, comme nous en veiſmes le paſſetemps par les crevaſſes de la porte, & ainſi par la vertu des ſucs endormans, elle tomba eſpriſe d'un moult profond ſommeil. En après nous entrons dedans, & la foüetaſmes fort; mais quoi ? la force de la saveur & ſommeil fut ſi grande, qu'elle lui oſta le ſentiment, puis ſortiſmes dehors comme auparavant. Enfin cette poiſon venant à s'alentir, & à perdre la force de ſon opération, nous l'interrogeaſmes d'où elle venoit, & alors elle nous raconta qu'elle avoit paſſé les mers & les montaignes, & diſcourut beaucoup de menſonges, à quoi nous reſpondiſmes que cela ne pouvoit eſtre; mais de plus fort elle l'afferma eſtre vray : tant qu'enfin nous fuſmes contraints de lui montrer les meurtriſſeures des coups que nous lui avions donnez, mais encore cela ne valut rien, & plus obſtinément nous réſiſta.] Bodin & de l'Ancre, deux des plus entêtés partiſans du Sabbat, conviennent que le Sieur de Belot fit faire la même épreuve en préſence de Meſſieurs du Parlement de Bourdeaux. D'où il réſulte que s'il entre là quelque vertu Diabolique, ce n'eſt qu'autant que le Démon

trouble l'imagination par des ſonges ; & par d'autres illuſions qu'il peut cauſer durant le ſommeil.

Que répondent les Démonographes à ces exemples , & à une infinité d'autres de cette eſpece , qui valent une démonſtration ? Il eſt vrai , diſent-ils , que les Sorciers ne vont pas toûjours au Sabbat corporellement , & qu'ils ne s'y trouvent quelquefois qu'en eſprit. Nous avoüons encore qu'il y a des Sorciers par imagination , & qui ne ſont jamais allés de fait & réellement à ces aſſemblées nocturnes. En doit-on conclure que le tranſport corporel des autres eſt également faux & imaginaire ? Et moi je réponds à ces Ecrivains crédules & obſtinés : les Sorciers ſe frottent tous de la même graiſſe , aux mêmes parties du corps , & dans le même temps. Ils conviennent tous d'être allés au Sabbat , d'y avoir adoré le Diable ; ils racontent les mêmes circonſtances. Par conſéquent tout eſt égal de part & d'autre. Que ſi quelques-uns y vont en corps , tous doivent y aller de même ; & s'il s'en trouve qui n'y aillent pas , aucun pareillement n'y doit être tranſporté. La raiſon en paroît évidente : le pacte eſt général pour tous , l'onguent dont ils ſe graiſſent en eſt le ſigne ; tous ceux qui s'en ſervent doivent donc jouir du

même privilége, puiſque le Diable ne peut déroger à la convention ſous quelque prétexte que ce ſoit. Et c'eſt ainſi que les Démonographes nous fourniſſent des armes contr'eux-mêmes. A combien d'abſurdités ne ſe livrent-ils pas d'ailleurs, pour ſoûtenir l'éxiſtence de leur prétendu Sabbat? Quoi de plus ridicule, par exemple, que d'attacher au ſervice de chaque Sorcier un Diable particulier, qui vient le prendre chez lui lorſqu'il veut aller au banquet infernal? Ce Diable, fait au manége, attend ſon homme ſur le haut de la cheminée, & y reſte juſqu'à ce qu'il ſoit prêt, ſans murmurer lorſqu'il le fait trop attendre, ou qu'il le renvoie ſans y aller. S'il y a 20 mille Sorciers, comme il arrive quelquefois aux aſſemblées générales, ſur-tout à celle qui ſe tient la veille de Saint Jean-Baptiſte, il faut qu'il ſe trouve ſur le champ un pareil nombre de montures pour les y porter. Ainſi voilà des légions de Diables occupés à ce vil exercice.

Je voudrois bien ſçavoir ce qu'ils deviennent pendant trois ou quatre heures que dure la Céremonie : car aucun d'eux ne paroît dans l'aſſemblée; on n'y voit au rapport des Sorciers, que celui, qui en forme de bouc ou de chien, préſide au bacchanales, un au-

tre, nommé le Grand-maître, qui toûjours ſous la figure d'homme, a ſoin de faire la cuiſine, & de fournir les chandelles de poix,&c. Autre difficulté. Quelque gros & peſant que ſoit un Sorcier, quelque long & étroit que ſoit le tuiau de la cheminée par où il doit paſſer, il le franchit ſans peine : ſon corps s'allonge & ſe retrécit quand il faut, rien n'eſt capable de l'arrêter ; en cas de beſoin, il paſſeroit par le trou d'une aiguille. Il y a plus : quoique les Sorciers ſoient tout nuds, lorſqu'ils vont au Sabbat ; quoiqu'il pleuve, qu'il vente, qu'il grêle, & qu'ils faſſent leurs danſes & autres cérémonies dans des coupes de bois, dans des endroits pierreux couverts de brouſſailles, ils n'en reçoivent pourtant aucune incommodité, ni rhume, ni pleuréſie, pas même la moindre égratignure ; le Diable les met à couvert de tout. Ce que je trouve encore de merveilleux, eſt que les Sorciers, après avoir paſſé une partie de la nuit à manger, à ſe divertir, à ſauter, n'en ſont ni mieux raſſaſiés, ni plus fatigués & endormis le lendemain. Ils ſe levent à la même heure, déjeunent comme à l'ordinaire, & reprennent leurs travaux accoûtumés. Quel agrément & quel avantage pour eux ! Parlons ſérieuſement. Les partiſans du Sabbat convien-

nent, que le Démon ne peut opérer tous ces prodiges par lui-même, & qu'il n'a d'autre pouvoir que celui qui vient du Ciel. Dieu permet donc à cette maudite Intelligence qu'il abhorre, d'emprunter des corps étrangers pour lui faire outrage, pour se faire adorer au Sabbat, pour tourner en dérision tous les mysteres de la Religion Chrétienne. Ceci n'est plus chimere, extravagance; c'est impieté.

On ne peut disconvenir qu'il n'y ait eu des hommes assez foux, ou assez méchans, pour chercher à contracter un pacte avec le Démon; mais qu'ils l'ayent jamais contracté réellement, & qu'en conséquence ils se soient transportés au Sabbat, c'est ce que l'on ne sçauroit prouver, & la chose même est dénuée de probabilité. Vainement nous renvoie-t-on aux procédures des Juges & des Inquisiteurs, qui racontent tous les mêmes choses, comme en Italie Grillandus, Albertin, Sylvestre; en Allemagne Spranger, Nider, Mollerus; en Espagne Ciruel, Castrius, Tostat, Turre-Cremata; en France Jacquier, Michaëlis, Crespet, Bodin, de l'Ancre, Boquet, Filesac; en Savoye Antoine Faber; en Flandres Binsteldius & Delrio. Dans tous les procès que ces gens-là ont instruits contre

les Sorciers, le pacte & le Sabbat y constituent ce que les Jurisconsultes appellent *le corps du délit*, & c'est précisément ce qui paroît le moins prouvé. Les interrogatoires des accusés, les récollemens, les confrontations sont remplies de contradictions, de faits faux & supposés, de circonstances puériles & ridicules. On voit beaucoup de crédulité & de prévention du côté des Juges; beaucoup de timidité & d'ignorance de la part des Accusés, presque tous mendians ou imbécilles. A l'égard de ces prétendus Sorciers, qui s'accusent les uns les autres d'être allés au Sabbat, M. de Sainte Beuve a fait connoître suffisamment la foiblesse de cette preuve, qui a coûté la vie à tant de milliers de personnes, sur-tout dans le XV. & XVI. siécle. » Si ce transport, *dit-il*, *dans son* » *Traité de cas de conscience*, n'est point » véritable quant au corps, mais qu'il » soit seulement imaginaire, & en fan- » tôme, quand l'un des accusez témoi- » gneroit contre l'autre touchant ce » transport, il témoigneroit comme si » c'étoit une chose réelle & corporelle, » & partant son témoignage ne seroit » pas recevable. Supposé donc qu'il » plaise au Roi faire une Ordonnance » portant Reglement touchant la ma- » niere de procéder extraordinairement contre

» contre les perſonnes accuſées de ſortilége, il faudroit d'autres témoins » que ceux-ci; deux, qui ſeroient irréprochables, ſeroient ſuffiſans: on » ne conçoit pas qu'il puiſſe s'en trouver de tels, pour dépoſer de ce tranſport & de ces abominations, comme » de choſes réelles & corporelles, & » non pas ſeulement imaginaires; & » elles peuvent être imaginaires purement, ſans participation avec le démon: l'imagination bleſſée, &c. »

M. de Sainte Beuve a prévenu, comme l'on voit, toutes les difficultés qui pourroient naître de la reconnoiſſance des accuſés, & des charges qu'ils font les uns contre les autres. Il les regarde ſur le pied de fanatiques & de viſionnaires, dont le témoignage ne peut être reçu en Juſtice. Il ne croit pas même qu'il puiſſe y avoir deux témoins irréprochables, qui parlent du tranſport au ſabbat, comme de quelque choſe de réel & de poſitif. Par-là ce Caſuiſte donne clairement à entendre, que le tranſport n'exiſte que dans l'imagination. C'eſt auſſi le ſentiment de tous les Juges ſenſés. Ils n'ont garde d'imiter ces anciens Inquiſiteurs, qui dès qu'une fois ils avoient arraché quelque confeſſion à un miſérable idiot, ou à un hypocondriaque, faiſoient impitoya-

blement allumer le bûcher. Un Breton, nommé Jacque Roulet, atteint & convaincu d'être tout-ensemble sorcier, loup-garoux, antropophage, fut condamné à mort par le Lieutenant-Criminel d'Angers. Il appella de la sentence, *& ayant été oüi en la Cour du Parlement de Paris*, il convint d'être allé au sabbat, d'y avoir eû des graisses dont il se frottoit pour devenir loup, & avoua que sous cette forme de loup, il avoit mangé plusieurs enfans. La Cour mit l'appellation & la sentence dont avoit été appellé au néant; & ordonna néanmoins que ledit Roulet seroit conduit à l'Hôpital S. Germain-des-Prez, *où on a accoutumé de mettre les fols, pour y demeurer l'espace de deux ans, afin d'y être instruit & redressé, tant de son esprit, que ramené à la connoissance de Dieu, que l'extrême pauvreté lui avoit fait méconnoître.* Cet arrêt fut donné sur la fin de Novembre 1598. au rapport de M. le Coigneux, Président M. de Thou.

On examine donc dans les Tribunaux, si ceux qui croient être sorciers, sont incapables de se servir de leur raison & du libre arbitre, tant par l'excès d'une morne stupidité, que par une maladie d'esprit qui les mettroit hors du sens. S'ils se trouvent dans ce cas-là, on ne leur infiige point de peines; on

se contente de les renvoyer aux Médecins & aux Théologiens. A l'égard de ceux en qui l'on reconnoît un assez grand usage des facultés de l'ame raisonnable, pour qu'ils soient susceptibles de malice, & capables de pécher, bien des gens prétendent qu'on doit les punir, quand même ils n'auroient pas réussi dans leurs pernicieux desseins. On sera sans doute curieux de sçavoir ce que pensoit M. Bayle sur cette importante question. (*a*) Il croit que de cela seulement, qu'une personne est persuadée qu'elle a fait un pacte avec le diable pour se donner à lui, & en obtenir les moyens de satisfaire ses passions; qu'en conséquence elle se trouve régulièrement au sabbat, où elle adore le diable, & commet toute sorte d'abominations; qu'une telle personne, dis-je, se plaisant à cette persuasion, & ne négligeant rien de tout ce qu'on lui a dit être nécessaire au transport actuel à ces assemblées nocturnes, est digne de punition, lors même qu'elle n'a empoisonné réellement ou maléficié ni hommes ni bêtes. Il soûtient que les sectateurs de Bekker qui nient la magie, que Spi-

(*a*) Voyez ses *Réponses aux questions d'un Provincial*. T. I. chap. XXXIII. & suiv. On peut encore consulter l'Hist. des ouvrages des Sçavans pour l'année 1703. pag. 32 .

noſa même qui ne croyoit ni Dieu ni Diable, ſeroient obligés, s'ils étoient juges d'une telle perſonne, de la condamner, parce qu'ils devroient la juger non pas ſelon leurs principes, mais ſelon les ſiens ; c'eſt-á-dire, ayant égard à la malice effroyable, avec laquelle elle auroit renoncé à ſon baptême, & ſe feroit conſacrée à un eſprit qu'elle regarde comme très-méchant, & l'ennemi juré du vrai Dieu qu'elle reconnoît.

S'il peut y avoir partage de ſentimens ſur le genre de peine qu'on doit impoſer aux Sorciers d'imagination, il n'en eſt pas de même des Enchanteurs, Magiciens ou Sorciers réels, c'eſt-à-dire, qui uſent de maléfices, de poiſons, & joignent à la ſuperſtition l'impiété & le ſacrilége. Les abominations de ces ſcélerats ſont démontrées par l'Hiſtoire, par les Arrêts des Cours Souveraines, & tout le monde convient qu'ils doivent être livrés au bourreau. On ne peut nier qu'ils n'opérent quelquefois des choſes ſurprenantes; mais il eſt très-rare que le démon ait d'autre part à leurs maléfices que celle d'en inſpirer la mauvaiſe volonté.

Jamblique, Philoſophe Platonicien, qui paſſoit pour le plus fameux Magicien de ſon ſiécle, dit formellement,

(*a*) que la magie n'eſt qu'une faſcination de l'eſprit, laquelle ne produit rien de réel, & n'exiſte que dans l'idée des perſonnes qui s'appliquent à cet art défendu. Campanella, Agrippa, Wierus, tout infatués qu'ils étoient des ſciences occultes, ont fait le même aveu. Pline (*b*) avoit déja obſervé que la magie, avec ſes preſtiges & ſes artifices, s'eſt toujours attiré un nombre infini de ſectateurs; mais qu'elle n'eſt ſoutenue d'aucun témoignage même apparent; que tout ce qu'elle préſente, eſt rempli de menſonges & d'adreſſes trompeuſes; qu'enfin ceux qui y ont recours, n'y cherchent que des facilités pour nuire aux autres. La curioſité de Néron pour cet art fut exceſſive: il tâcha par tous les moyens imaginables, d'en pénétrer les ſecrets; mais enfin il en découvrit la vanité & s'en dégoûta. On pourroit alléguer mille exemples ſemblables de Princes, de Princeſſes, de Philoſophes même, qui ont cultivé

(*a*) *Quæ faſcinati imaginamur, præter imaginamenta, nullam habent actionis & eſſentiæ veritatem. Ejuſmodi namque finis eſt magicæ artis, non facere ſimpliciter, ſed uſque ad apparentiam imaginamenta porrigere.* Jamblicus *de Myſteriis*, cité par Wierus dans ſon Traité *de præſtigiis dæmonum*, pag. 178.

(*b*) L. XXX. Chap. 21

la magie, en ont fait profession, ou se sont servis de ceux qui l'enseignoient; tous en ont reconnu l'abus.

A des témoignages si formels, les Démonographes opposent l'expérience journaliere, & parmi le grand nombre d'effets qu'ils attribuent à la magie diabolique, ils font extrêmement valoir le maléfice qu'on appelle *nouement d'aiguillette.* Mais quelles preuves avons-nous qu'il se fasse par l'intervention du démon? Etmuler, parlant de ce maléfice, s'exprime ainsi. » (*a*) Quoique la cause de ce charme ne puisse » pas être bien clairement expliquée, » néanmoins pour ne pas faire témérairement honneur au démon des effets » naturels qui ne sont dûs qu'à Dieu » seul, on pourroit dire qu'elle consiste » dans l'imagination de celui qui noue » l'aiguillette. Le Chancelier Bacon » panche de ce côté-là dans son *Sylva* » *Sylvarum*, ainsi que Helmont, & » Marcus Marci. Ils attribuent tous » trois ce sortilége & tous les autres à » l'imagination du sorcier & de la sor» ciere. » Peu de gens seront satisfaits de cette explication Physique. Pour moi, je suis persuadé que le *nouement* n'est d'ordinaire qu'une maladie d'ima-

(*a*) Traduct. de la *Pratique spéciale* d'Etmuler, Chap. III.

gination, causée par la crainte du maléfice, ou qu'un effet d'une impuissance naturelle, ou bien de quelques drogues, dont se servent les Sorciers, pour empêcher la consommation du mariage. La pudeur, l'excès d'amour, de joie & de tristesse, la laideur, le dégoût & la répugnance des nouveaux mariés, y ont encore beaucoup de part.

Un des maléfices qui étonnent le plus, est le tourment que fait souffrir quelquefois la seule présence du Sorcier. Si cela est vrai, comme le prétendent plusieurs habiles Médecins, on pourroit l'expliquer par l'action des esprits corrosifs & dangereux qu'exhalent les malfaiteurs, dans le temps que leur imagination est fortement occupée des maux qu'ils veulent causer à leurs ennemis. Un exemple fera connoître jusqu'où peut aller la malignité des corpuscules, qui émanent des hommes & des animaux qu'on a irrités & mis en fureur. L'Abbé Rousseau voulut réitérer une expérience, qui lui avoit réussi plusieurs fois; c'étoit de faire mourir un crapaud enfermé dans un vaisseau de verre, en le regardant fixement. [Cet animal, *dit-il*, (*a*) après avoir

(*a*) Secrets & remédes de l'Abbé Rousseau, Chap. 10.

tenté inutilement de ſortir, ſe tourna vers moi en s'enflant extraordinairement, & s'élevant ſur ſes quatre pieds; il ſouffloit impétueuſement ſans remuer de place, & me regardant ainſi ſans varier les yeux que je voyois ſenſiblement rougir & s'enflammer. Il me prit à l'inſtant une foibleſſe univerſelle qui alla tout d'un coup juſqu'à l'évanouiſſement, accompagné d'une ſueur froide & d'un relâchement par les ſelles & par les urines, de ſorte qu'on me crut mort.] Et il ſeroit mort effectivement, ſi on ne lui eût donné un prompt ſecours. La malignité des vapeurs qui ſortent du corps de certaines perſonnes, étant confirmée par mille expériences, on conçoit facilement quels effets elle peut produire ſur les femmes, les enfans, les infirmes, en un mot, ſur tous ceux dont les parties ſont tendres, faciles à irriter, & dont le ſang, les eſprits & les autres ſucs ont de la diſpoſition à s'altérer & à ſe corrompre. Mais ce qu'il y a de plus à craindre pour les malades, c'eſt l'idée de l'enſorcellement. Quelques-uns en ont été ſi frappés, qu'on les a vûs tomber dans le maraſme, & mourir enſuite de foibleſſe & d'inanition.

Ainſi bleſſer l'homme dans ſes fonctions naturelles, lui cauſer des

maladies & la mort, faire périr les animaux, dessécher les plantes, c'est à quoi se réduit le pouvoir des prétendues Sorcieres & des Enchanteurs, toujours accablés de pauvreté & de misére, toujours odieux, détestés, & souvent punis du dernier supplice. Quoique le Vulgaire attribue au démon leurs maléfices & leurs empoisonnemens, on ne trouve nulle-part dans l'Ecriture Sainte qu'ils soient accusés de pacte avec le Diable, ni de commerce avec lui. Elle ne leur donne point d'autres noms que ceux d'empoisonneurs, de malfaicteurs; *Venefici, Malefici.* Elle enjoint de les exterminer, parce que de la punition de leurs crimes dépendent le repos & la sûreté publique. C'est un des motifs qui déterminent l'Eglise à prononcer anathême contre les Magiciens. Elle veut les retenir par la crainte, arrêter le cours de leurs maléfices, empêcher qu'ils ne séduisent les peuples par leurs discours, & ne les infectent de leur détestable doctrine.

Louis XIV. qui dans tout ce qu'il a fait pour la police de son Royaume, & pour le bien de son peuple, s'est toûjours conformé à l'esprit de l'Ecriture Sainte & à celui de l'Eglise, n'a point dit dans la *Déclaration* du

mois de Juillet 1682. que le Démon fût l'auteur des maléfices qui se font sur les hommes & sur les animaux. Il ne condamne pas les Magiciens comme gens qui ayent traité réellement avec le Diable, & qui se servent de lui dans leurs opérations. Le Roi les proscrit comme des Séducteurs, *qui sous la vaine profession* de Devins, de Magiciens, de Sorciers, corrompent l'esprit des peuples ; comme des Impies, des Sacriléges, qui *sous prétexte d'opération de prétendue Magie*, profanent tout ce qu'il y a de plus Saint & de plus Sacré ; comme de véritables empoisonneurs qui méritent la mort. Les Conciles, les SS. Peres, les Evêques, les Docteurs éclairés nous représentent sans cesse les Magiciens comme des fourbes, qui ne cherchent qu'à tromper la multitude, & à profiter de sa crédulité. Or la qualification d'imposteurs ne leur conviendroit nullement, s'ils étoient aussi puissans, que le supposent les Démonographes : nous pouvons donc mettre au nombre des fables leur commerce avec les mauvais Anges, & toutes les merveilles qu'ils se vantent d'opérer par la vertu des caracteres, des figures, des talismans, des cérémonies & des conjurations diaboliques. S'imaginer qu'on doit les en croire sur tous ces articles,

c'est une erreur dans la foi, dans la Philosophie naturelle, & dans la véritable Astrologie; ainsi que l'a décidé la Faculté de Théologie de Paris, dans son Décret du 19 Septembre 1398. contre les Superstitions.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il résulte 1°. que la Magie ne produit rien qui excéde la force des agens naturels. 2°. Que si le Démon a fait quelquefois des choses extraordinaires, ç'a été par la permission de Dieu, & pour des raisons qui entrent rarement dans l'ordre de la Providence. 3°. Que l'idée qu'on se forme communément de la Magie & du Sortilége, attaque la Religion, & conduit par dégrés à la superstition, à l'impiété, à l'idolâtrie.

ARTICLE LXXVII.

Mélange curieux de faits Historiques, tirés de la Chronologie Novenaire du Docteur Cayet.

PIerre-Victor-Palma Cayet, né en 1525. à Montrichard, petite ville de Touraine, fit ses principales études dans l'Université de Paris. Séduit par

les discours & par l'exemple de Pierre Ramus, qui étoit son ami, il embrassa la Religion P. R. & y persista jusqu'en 1595. qu'il rentra dans le sein de l'Eglise, après avoir eu des Conférences particuliéres avec le célébre du Perron. Les Calvinistes irrités de son changement, publierent contre lui divers écrits remplis de calomnies & d'injures atroces. Il en fut dédommagé par un Bref que lui adressa le Pape Clément VIII. pour le féliciter de sa réunion à l'Eglise Catholique. La connoissance qu'il avoit de l'Hébreu, du Caldaïque, du Syriaque & de l'Arabe, le fit nommer en 1596. Professeur Royal des Langues Orientales. Quatre ans après, il fut reçu Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, & mourut dans ce Collége le 10 Mars 1610 âgé de 85. ans C'étoit un homme sçavant, laborieux, mais trop entêté d'Astrologie & de pierre Philosophale. Ses ennemis l'auroient pû rendre ridicule de ce côté-là ; heureusement pour lui, ils s'aviserent de dire qu'il étoit Magicien, ressource ordinaire des délateurs, à qui la preuve des crimes réels est impossible.

Quoique Cayet ait beaucoup écrit sur les matieres de Controverse, on ne le considére plus que sous la qualité

d'Hiſtorien. Il publia en 1606. une *Chronologie Septenaire, ou l'Hiſtoire de la paix entre les Rois de France & d'Eſpagne, &c. depuis le commencement de l'année* 1598. *juſqu'à* la *fin de l'an* 1604. *diviſée en ſept livres*; *Paris* in 8°. L'ouvrage fut bien reçu; mais on fit comprendre à l'Auteur, qu'ayant écrit ce qui s'étoit paſſé ſous le Regne paiſible d'Henri IV. il devoit à plus forte raiſon tranſmettre à la poſtérité l'Hiſtoire ſi intéreſſante des neuf premieres années du regne de ce grand Prince. Il revint donc ſur ſes pas, & donna la *Chronologie Novenaire, contenant l'Hiſtoire de la guerre, ſous le regne du Très-Chrétien Roi de France & de Navarre, &c.* Paris, in-8°. 3. Vol.

Tout le monde convient que ce Recueil Hiſtorique, d'ailleurs extrêmement rare, ſelon M. l'Abbé Lenglet, eſt rempli d'anecdotes curieuſes & inconnues aux autres Ecrivains. Cayet les ſçavoit d'original, ayant été Sous-Précepteur d'Henri IV. & Miniſtre prédicant de Catherine de Bourbon, depuis Ducheſſe de Bar. Ainſi je ne doute point qu'on ne liſe avec plaiſir les Extraits que je vais donner de cette Chronologie, en me ſervant toutefois des expreſſions de l'ouvrage même: car c'eſt ici un des cas où l'on ne doit rien

changer au ſtyle des Auteurs originaux. M. l'Abbé Lenglet (*a*) en avoit annoncé une nouvelle Edition, accompagnée de Notes & de Piéces juſtificatives, le tout en 8. Vol. in-8°. Ce ſeroit un vrai tréſor pour notre Hiſtoire, en y joignant les dernieres Editions que d'habiles Littérateurs nous ont données du Journal d'Henri III. & d'Henri IV. de la Satyre Ménippée, des Mémoires de Condé & de Sully. J'ajoûte que quand même les deux *Chronologies* de Cayet ſeroient moins eſtimables, on lui auroit toujours beaucoup d'obligation, puiſqu'il a fourni l'idée & le plan du *Mercure François*, le meilleur Recueil qu'il y ait pour l'Hiſtoire générale & particuliere ſous le Regne de Louis XIII.

I. *Extrait.*

[(*b*) Le Roi Henri d'Albret, pere de la Reine Jeanne d'Albret, mere du Roi Henri IV. vécut 53 ans ou environ : car il naquit dans Sangoiſſe, ville de la haute Navarre, l'an 1503. & n'eſt mort que l'an 1555. C'étoit un Prince de grand courage & d'un eſprit vif. Au paſſage que fit l'Empereur

(*a*) Voyez ſon Supplement de la méthode pour étudier l'Hiſtoire, Tom. III. pag. 315.

(*b*) Chronologie Novenaire. T. I. p. 238.

Charles-le-Quint au travers de la France [sous la permission que lui en donna le grand Roi François] pour aller mettre ordre aux révoltes des Flamands, il dit en parlant dudit Sieur Roi Henri d'Albret, *qu'il n'avoit vû qu'un homme en France, qui étoit le Roi de Navarre.* Aussi étoit-ce un grand Prince, qui pour ne jouir pas de la haute Navarre, n'étoit nullement abbaissé de son courage Royal. Or il n'eut (*a*) que cette dite seule fille Jeanne, Princesse de Navarre, laquelle fut en son jeune âge appellée la Mignonne des Rois, d'autant que le grand Roi François I. son oncle la chérissoit d'un amour comme paternel; & son pere, le Roi Henri d'Albret, ne la pouvoit éloigner de sa présence.

La Maison d'Autriche, qui par mariages & par choses qui lui sont advenuës, autres que de leur estoc, s'est accruë en la grandeur que l'on la voit aujourd'hui, eut l'œil sur cette Princesse Jeanne. L'Empereur Charles-le-Quint en fit faire la proposition au Sieur Roi Henri d'Albret pour son fils Philippe II. dernier Roi d'Espagne, & disoit que c'étoit un moyen pour paci-

(*a*) Il avoit épousé Margueritte de Valois, sœur de François I. & veuve du Comte d'Alençon.

fier les troubles de la Navarre ; mais le Roi Très-Chrétien François I. fut conſeillé de ne laiſſer introduire un tel allié dans le cœur de la France, pource que ledit Sieur Roi Henri d'Albret y poſſédoit de belles Seigneuries, ce qui eût pû cauſer de grandes révoltes. Or la Princeſſe Jeanne étant venuë à la Cour de France, [qui étoit lors à Châtelleraut] avec la Reine Marguerite ſa mere, ledit Sieur Roi très-Chrétien traita pour la bailler en mariage à Guillaume, Duc de Cleves, afin de s'aider de cette alliance contre ledit Empereur Charles-le Quint ; ce qu'il fit nonobſtant l'oppoſition qu'y faiſoit ladite Reine Marguerite, tant en ſon nom qu'au nom du Roi ſon mari : il y eut quelque cérémonie pour ce mariage, (*a*) toutesfois il n'y eut point d'effet, & ne tira à conſéquence, ladite Princeſſe ne pouvant avoir encore douze ans.

Ledit Duc de Cleves s'étant raccommodé avec ledit Sieur Empereur, il ſe maria du depuis en Allemagne ; & du conſentement du Roi François, & deſdits Roi & Reine de Navarre, ladite Princeſſe Jeanne fut mariée (*b*) à Monſieur le Duc de Vendôme Antoine de

(*a*) Ce prétendu mariage fut célébré le 15. Juillet 1540.

(*b*) Au mois d'Octobre 1548.

Bourbon, premier Prince du ſang de France, bien-aimé du Roi très-Chrétien pour les belles & rares vertus de ce Prince. Et les Nôces en furent faites à Moulins l'an 1547. la même année que ledit ſieur Roi François I. mourut à Rambouillet. On tient par le rapport d'aucuns vieux Officiers de la Maiſon de Navarre, que Monſieur le Duc de Vendôme & la Princeſſe Jeanne eurent bientôt lignée, (par la grace de Dieu) même deux beaux Princes, dont l'un fut nommé Duc de Beaumont, l'autre porta le titre de Marle, terre de Picardie, de l'ancien domaine du Comte de Saint Paul, dont la fille fut mariée à François de Bourbon, pere de Charles Duc de Vendôme pere du Duc Antoine, dont nous parlons. Mais ces deux beaux Princes ne purent être élevés, ains par grand inconvénient moururent en bas âge: à ſçavoir, le Duc de Beaumont ayant été mis ès mains de la Baillive d'Orleans (qui fut grand' mere du Maréchal de Matignon) laquelle faiſoit ſa réſidence en ladite Ville, étant fort âgée & frilleuſe extrêmement. Selon qu'elle pour ſa condition ſe tenoit clauſe & tapiſſée de toutes parts avec un grand feu, elle en faiſoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de Prince, le faiſant haleter

& ſuer de chaleur à toute outrance, ſans qu'elle ſouffrit air, vent, ni haleine être donné ni entrer en la chambre;ce qu'elle fit ſi opiniâtrément, quoiqu'on lui en ſçût dire, qu'enfin le petit Duc de Beaumont étouffa peu à peu dans ſes langes, & ſi toujours cette bonne femme diſoit, *laiſſez-le, il vaut mieux ſuer que trembler.* La Princeſſe Jeanne qui étoit à la Cour d'ordinaire pour le rang qu'elle y tenoit, en reçut la triſte nouvelle de ſa mort, s'étant du tout confiée en cette Baillive, comme ancienne ſervante de la Maiſon de Navarre, & notamment de la Reine Marguerite, pendant le mariage du Comte d'Alençon & d'elle. Le Comte de Marle expérimenta une autre affliction, qui fut, qu'étant Monſieur de Vendôme & la Princeſſe ſon épouſe allé voir le Roi Henri d'Albret en Bearn, ils le trouverent au mont de Marſan, là où ils ſéjournerent ; & y ayant mené le Comte de Marle en ſon maillot, ainſi que ledit ſieur Roi l'avoit déſiré, ils le lui préſenterent, de quoi il reçut un merveilleux contentement ; [lors étoit la Reine Marguerite décédée en Bigorre en ſon château d'Audo près de Tarbe.] Mais comme ce Prince étoit très-beau, déſiré d'être tenu d'un chacun, un Gentilhomme ſe jouant à lui

dans la croisée de la fenêtre de sa chambre, lui étant entre les bras de sa nourrice, le Gentilhomme & la nourrice se le baillerent plusieurs fois de l'un à l'autre d'une fenêtre en l'autre par le dehors de la croisée, quelquefois feignant de le prendre, ce qui fut cause du malheur qui en arriva : car le Gentilhomme feignant de le prendre, & ne le prenant pas de fait, la nourrice s'attendant qu'il le prît, lâche prise, & le petit Prince Comte de Marle tomba de la fenêtre en bas sur un perron, où il se froissa une côte ; le Gentilhomme saute aussi-tôt de la fenêtre en bas, car c'étoit du premier étage, & relevant le Prince, il le reporte à la nourrice toute épleurée, qui l'appaisa du mieux qu'elle put, lui baillant à têter. Le Roi, Monsieur de Vendôme, & la Princesse étoient allés à la chasse; on tut cet accident. J'ai ouï dire à ces serviteurs anciens valets de chambre, que si la nourrice eût averti de cet inconvénient, il y eût moyen de le rabiller; mais son mal rengregeant en pis, finalement il mourut, au grand regret du Roi, de Monsieur de Vendôme, & de la Princesse ses pere & mere. Mais advenant puis après que cela eut été découvert, le Roi se mit en une grande colere contre la Princesse sa fille, lui reprochant qu'elle

n'étoit pas digne d'avoir des enfans ; puiſqu'elle n'y prenoit mieux garde : même comme elle voulut retourner en France avec ſon mari, il lui dit, que ſi elle devenoit groſſe, qu'elle lui apportât ſa groſſeſſe en ſon ventre pour enfanter en ſa maiſon, & que lui feroit nourrir l'enfant fils ou fille ; ſi elle n'y venoit, & qu'elle ne fît en cela ſon commandement, qu'il ſe remarieroit, & qu'il ne vouloit pas mourir ſans héritiers. . . . .

La Princeſſe Jeanne donc ayant pris congé de ſon Pere avec pleurs & larmes pour la perte de ces deux Princes, & voyant que Monſieur de Vendôme étoit appellé par le Roi Henri II. pour les guerres de Picardie [dont il étoit Gouverneur] elle ſe réſolut de le ſuivre, & à la Cour & au camp, dont il advint que Dieu la conſola, & qu'au milieu de tant d'exploits militaires, dont ſon mari vint à heureuſe fin contre les ennemis de la France, elle ſe trouva enceinte ; & quand elle ſe ſentit approcher de ſon terme & dans le neuviéme mois, elle prend congé de ſon mari, [qui lui voulut difficilement accorder] mais lui repréſentant l'importance, & les dernieres paroles du Roi Henri ſon pere, & auſſi qu'elle avoit découverr par une certaine Da-

moiselle, que le Roi sondit pere avoit fait un testament, dont elle désiroit sur tout d'en sçavoir le contenu, à cause qu'une grande Dame s'étoit vantée & s'en promettoit quelque grande faveur. Pour ces raisons donc Monsieur de Vendôme lui accorda de s'en aller en Béarn , où elle fut en quinze jours, traversant toute la France depuis Compiégne en Picardie, d'où elle partit, jusques aux monts Pyrenées dans Pau, où étoit le Roi Henri son pere. Cette Princesse fit le voyage sur la fin de Novembre: car elle ne demeura au plus que dix jours après son arrivée, qui fut le 4 de Décembre 1553. qu'elle mit au monde le Roi très-Chrétien à présent régnant, par un très-heureux enfantement.

Le Roi son pere étoit un peu malade, même la contagion couroit en ce pays-là; mais la vûe de sa bonne fille [comme il l'appelloit d'ordinaire] lui rendit sa santé parfaite, & lui ôta toute appréhension & crainte du danger.

Ce fut durant ces dix jours à tâcher de voir ce testament par tous les moyens qu'il lui fut possible: ce qu'elle obtint sans l'ouvrir. Il étoit dans une grosse boëte d'or, & dessus une grosse chaîne d'or qui eût pû faire 25 ou 30 tours à l'entour du col: elle la demanda; il lui promit, disant en lan-

gage Béarnois : *Elle ſera tienne, mais que tu m'ayes montré ce que tu portes. Et afin que tu ne me faſſes point une pleureuſe, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvû qu'en enfantant tu chantes une chanſon en Béarnois ; & ſi quand tu enfanteras, j'y veux être.* Pour cet effet il commanda à un ſien valet de chambre, nommé Cotin, vieux ſerviteur, qu'il la ſervît à la chambre, & à l'heure qu'elle ſeroit en travail d'enfant, qu'il le vint appeller à quelque heure que ce fût, même en ſon plus profond ſommeil, ce qu'il lui enchargea expreſſément.

Entre minuit & une heure le 13[e]. jour de Décembre 1553. les douleurs pour enfanter prirent à la Princeſſe ; au deſſus de ſa chambre étoit celle du Roi ſon pere, qui averti par Cotin, ſoudain deſcend. Elle l'oyant, commence à chanter en muſique ce motet en langue Béarnoiſe : *Notre Donne deu cap deu pon, ajuda mi en aqueteoure ;* c'eſt-à-dire : *Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi en cette heure* : Cette Notre-Dame étoit une Egliſe de dévotion dédiée à la Sainte Vierge, laquelle étoit au bout du pont du Gave, en allant vers Juranſon, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accoûtumé de ſe vouer, & en travail la reclamr, dont

elles étoient souverainement assistées, & délivroient heureusement. Aussi n'eut-elle pas plutôt parachevé son motet, que nâquit le Prince qui commande aujourd'hui par la grace de Dieu à la France & à la Navarre.

Etant délivrée, le Roi mit la chaîne d'or au col de la Princesse, & lui donna la boëte d'or où étoit son testament, dont toutefois il emporta la clef, lui disant : *voilà qui est à vous, ma fille*; *mais ceci est à moi*, [prenant l'enfant dans sa grande robbe, sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, & l'emporta en sa chambre.]

Quand ladite Princesse Jeanne nâquit, les Espagnols firent un brocard sur sa naissance, & disoient: *Milagro, la vaca hijò una oveja* ; *miracle, la vache a fait une brebis.* C'étoit une allusion aux armes de Béarn, où il y a deux vaches encornées & clarinées d'or en champ de gueules : ils appelloient aussi ordinairement ledit sieur Roi Henri son pere, *el vaquero*, le vacher, pour la même raison ; mais ledit sieur Roi tenant entre ses bras le Prince son petit fils, & le baisant d'affection, se rémémorant des brocards Espagnols, disoit de joie à ceux qui le venoient congratuler d'un si heureux enfantement : *Agora mire que oveja pariò un lione* ;

maintenant regardez que cette brebis a enfanté un Lion.

Ainsi vint ce petit Prince au monde sans pleurer ni crier ; & la premiere viande qu'il reçut, fut de la main de son grand pere ledit sieur Roi Henri, qui lui bailla une pillule de la thériaque des gens de village, qui est un cap d'ail, dont il lui frotta ses petites levres, lesquelles il se frippa l'une contre l'autre comme pour sucer ; ce qu'ayant vû le Roi, & prenant de-là une bonne conjecture qu'il seroit d'un bon naturel, il lui présenta du vin dans sa coupe : à l'odeur ce petit Prince branla la tête, comme peut faire un enfant, & lors ledit sieur Roi dit, *tu seras un vrai Béarnois.* (*a*)]

[(*b*) Ce petit Prince fit toutefois de la peine à élever, étant passé par les mains de huit nourrices, dont la huitiéme gagna le prix, & laquelle aussi il a grandement honorée, & lui a donné récompense

(*a*) Henri IV. fut batisé par le Cardinal d'Armagnac, le 6 Janvier 1554. Les parreins furent Henri II. Roi de France, & Henri d'Albret, Roi de Navarre ; & sa marreine, Madame Claude de France, depuis Duchesse de Lorraine. Jacques de Foix, Evêque de Lescar, depuis Cardinal, le tint sur les fonts pour Henri II. & la Comtesse d'Andouins pour Madame Claude.

[*b*) Pag. 243.

honnête

honnête de ses labeurs & peines qu'elle avoit prises envers lui, & a élevé tous ses enfans en offices. La cause principale de telle variété fut cette maladie contagieuse qui régna pour lors au pays de Béarn, depuis le commencement de Septembre jusqu'à la fin de Mars. Le Prince échappé & hors de la mamelle, le Roi son grand-pere le mit entre les mains de Me. la Baronne de Miossans. . . . qui demeuroit à Coirrazze près de la petite & jolie ville de Nay (en Béarn). . . . . là où le Prince fut élevé & nourri dignement en Prince ; mais ensorte qu'il étoit duit au labeur, & mangeoit souvent du pain commun [le grand-pere le voulant ainsi, afin que de jeunesse il s'apprit à la nécessité.] Tant que véquit ledit bon Roi Henri d'Albret, il ne voulut que son petit-fils fût mignardé délicatement, & a été vû à la mode du pays parmi les autres enfans du Village, quelquefois pieds déchaux, & nud tête, tant en hyver qu'en été; qui est une des causes pour lesquelles les Béarnois sont robustes & agiles singuliérement.

Après le décès du Roi Henri d'Albret, Monsieur de Vendôme & la Princesse Jeanne lui ayant succédé à la Couronne de Navarre, & en toutes ses

autres Souverainetés & biens, allerent en Béarn, après avoir eu de la peine pour obtenir du Roi très-Chrétien Henri II. un congé d'y aller. Car aucuns des Grands du Conseil de France avoient persuadé au Roi Henri, que tout ce qui étoit au deçà des monts-Pyrenées, devoit être au Roi de France, aussi-bien que tout ce qui étoit au delà étoit de l'Espagne. Plusieurs propos furent tenus sur ce sujet par le Roi très-Chrétien aux nouveaux Roi & Reine de Navarre, avec offre de leur donner en France récompense plus grande que ne valoient toutes leurs Souverainetés: la Reine de Navarre s'avisa d'un expédient pour ne le pas faire, qui fut de faire opposer ses Sujets au changement que l'on désiroit faire; ce qu'ils firent avec résolution, & dirent qu'ils ne vouloient changer de Souverains. Sur cette réponse, & voyant que ce changement ne se pouvoit faire sans un grand remuement, cette proposition fut laissée, non sans être cause d'une arriere pensée contre la Maison de Navarre: car du Gouvernement de la Guyenne, dont étoit Gouverneur le feu Roi Henri d'Albret, & duquel fut pourvû le Roi Antoine son gendre, le Languedoc en fut séparé, & en fut fait un Gouvernement à part, dont

Mr. le Conneſtable de Montmorency en fut pourvû, & n'a depuis ce Gouvernement bougé de ſa maiſon.

Ainſi Antoine Roi de Navarre, & la Reine Jeanne ſa femme, étant arrivés, voulurent ſuivant les deſſeins du feu Roi Henri d'Albret recouvrer la haute Navarre. [On tient que ſi ce Prince eût vécu encore un mois, qu'il en fût venu à ſon honneur; auſſi avoit-il fait de grands préparatifs, & y avoit de grandes intelligences : l'empêchement que l'Empereur Charles-le-Quint avoit contre les Princes Proteſtans Allemands eût favoriſé beaucoup cette entrepriſe.] Mais le nouveau Roi Antoine n'étant encore bien reconnu en ces pays-là, il ne put faire réuſſir ſes deſſeins. Et outre ce que les grandes pluyes qu'il fit en cette année, empêcherent que ſon entrepriſe [qui fut appellée la guerre mouillée] ne réuſſit : un ſien favori la découvrit à l'Eſpagnol, qui fut cauſe que rien ne put venir à effet.

Juſqu'à l'arrivée de leurs Majeſtés en Béarn, le petit Prince de Navarre leur fils n'avoit bougé du château de Coirrazze, où il fut élevé à la Béarnoiſe, & devint merveilleuſement diſpôt. Après que le Roi & la Reine de Navarre eurent donné l'ordre requis à

leurs nouvelles ſucceſſions, ils retournerent en la Cour de France, & y amenerent le Prince leur fils avec eux.

Or la Cour étoit à Amiens, & le Roi de Navarre paſſant par Paris pour y aller, à la requête & priere de la Maréchale de S. André [qui favoriſoit ſecrettement ceux qui étoient lors de la nouvelle opinion] tira de la conciergerie le ſieur de la Rochechampdieu [qui étoit de cette nouvelle opinion] après avoir communiqué de ce fait avec quelques-uns des Juges. Les ennemis du Roi de Navarre firent entendre au Roi Henri II. que ce fait étoit paſſé d'une autre façon, ſi bien que le Roi de Navarre arrivé à Amiens, le Roi lui en tint de rudes paroles, & lui dit: *Comment, ne vous ai je point dit qu'il n'y avoit qu'un Roi en France?* [C'étoit les propos qu'il lui avoit dits, lorſqu'il lui vouloit perſuader de quitter la Navarre & ſes Souverainetés.] *Sire*, dit le Roi Antoine, *devant votre Majeſté mon Soleil eſt en l'Eclipſe, & ne ſuis que votre Serviteur en votre Royaume. Pourquoi donc*, dit Henri, *ouvrez-vous mes priſons de puiſſance abſoluë? Qui vous a fait faire cela?* Antoine lui répondit: *Sire, ç'à été à la priere de Madame la Maréchale de Saint André, d'autant que ce Gentilhomme lui appar-*

tient, & ne l'ai fait sans l'avis de vos Officiers, ausquels j'ai parlé, ce que je maintiendrai être vrai; & aussi que ce Gentilhomme ne s'est point trouvé coupable de rien : mais le Roi lui répartit, *on me l'a bien dit autrement que vous ne dites; toutefois je veux qu'il n'en soit plus parlé : gardez votre rang en France, & vous serez bien.* Sur ces propos arrive dans la chambre le petit Prince de Navarre; sitôt que le Roi Henri l'eut vû si éveillé & si gentil, il le prit, & le baisa, puis lui demanda : *Voulez-vous être mon fils?* mais le petit Prince lui répondit : *Ed que es lo pay.* [*c'est celui-là qui est mon pere.*] Le Roi très-Chrétien prenant plaisir à la naïveté de sa réponse, lui demanda encore : *Et bien, voulez-vous être mon gendre?* Il regarda son pere, & puis lui répondit : *ò bé,* (*ouy bien*) Du depuis aussi les deux Rois se promirent, que leurs enfans venus en âge, ledit sieur Prince épouseroit Madame Marguerite de France, plus âgée que lui d'environ six mois.

Après que les Rois & Reine de Navarre eurent été quelque temps à la Cour de France, ils s'en retournerent en Béarn, où cependant qu'ils y furent, le Roi Henri II. maria Monsieur le Dauphin François à la Reine d'Ecosse (*a*),

(*a*) Marie Stuart, fille unique de Jacques

niéce de Messieurs de Guise, lesquels devinrent par ce moyen les maîtres de la Cour. Et le furent encore plus après la mort du Roi Henri II. lorsque le Roi François II. lui eut succédé. Ce Roi étoit jeune, & se laissoit gouverner par sa mere & par les oncles de sa femme. Les Princes du sang fâchés de ce gouvernement, manderent au Roi de Navarre, que sa présénce étoit nécessaire en Cour : suivant leur avis il se rendit à Vendôme, & de là à la Cour, où ses ennemis lui firent aussi-tôt donner la charge de mener Madame Elizabeth (*a*) sœur aînée du Roi, & épousée au Roi d'Espagne; ce qu'ils firent à deux desseins : l'un, afin de le reculer loin de la Cour; l'autre, pource qu'il ne pouvoit faire cette charge, sans mécontenter le Roi d'Espagne, [comme il fit] & par conséquent le Roi très-Chrétien : car le Roi ayant conduit la Reine sa sœur, épouse du Roi d'Espagne, jusqu'à Chenonceau, il prit congé d'elle, & elle

V. Roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine. Elle épousa le Dauphin le xxiv. Avril 1558. & fut décapitée en Angleterre le 18. Février 1587.

(*a*) Elisabeth de France, fille aînée d'Henri II. & de Catherine de Médicis. Elle fut accordée à Philippe II. Roi d'Espagne, au mois de Juin 1559. & mourut le 3. Octobre 1568.

s'achemina avec le Roi de Navarre par la Guyenne, où la Reine de Navarre & le Prince son fils vinrent au devant, & la reçurent fort magnifiquement par toutes les maisons où elle passa. Elle alloit en Espagne avec un regret, & même ne faisoit que demander, si-tôt qu'elle voyoit quelque beau château, ou que l'on lui présentoit quelque chose de gentil : *Y a t-il d'aussi belles maisons en Espagne ? Y a-t-il de cela en Espagne ?*

Arrivés en Béarn, le Roi de Navarre fit marquer le premier logis pour lui, comme Roi absolu, & le second pour la Reine d'Espagne, & fut ainsi marqué, quoique les Maréchaux des logis, tant François qu'Espagnols, le contestassent ; il leur fallut endurer : même dedans Roncevaux [qui est terre du Roi d'Espagne] le logis dudit sieur Roi de Navarre fut marqué absolument, *pour le Roi*, & fallut que l'Archevêque de Toléde & l'Evêque de Burges l'appellassent & reconnussent Roi de Navarre, auparavant que jamais il leur voulût délivrer ladite Madame Elizabeth leur Reine promise. Son fils le Prince de Navarre y étoit tenant son rang près de la Reine Jeanne sa mere ; & cela fut ainsi enrégistré : Et ce d'autant que la terre de

Roncevaux eſt de l'ancien domaine de la haute Navarre.

La Reine Elizabeth étant délivrée en leurs mains, où étoit auſſi le Duc d'Alve, le Roi, la Reine, & le Prince la baiſerent pour lui dire adieu, [ce que le ſieur Duc d'Alve faiſoit ſemblant de ne trouver nullement bon(*a*);] & ladite Princeſſe oyant ces mots, que lui dirent l'Archevêque de Tolède : *audi, filia, & vide, inclina aurem tuam*, & l'Evêque de Burgos : *obliviſcere populum tuum & domum patris tui*, elle ſe pâma entre les bras du Roi de Navarre; & de fait auſſi elle ſortit de France avec un grand regret. Etant revenuë de pâmoiſon, elle partit; & le Roi de Navarre repaſſant par la baſſe Navarre, s'en vint à Pau, où il demeura juſqu'à tant que Monſieur le Cardinal de Bourbon ſon frere, & le Cardinal d'Armagnac allerent le querir, à cauſe de la prévention intentée contre Monſieur le Prince de Condé ſon frere, & contre lui-même. Quant audit ſieur Prince, on lui imputoit d'être chef muet de l'entrepriſe d'Amboiſe, (*b*) laquelle avoit été braſſée contre le Roi par au-

(*a*) Cayet met ici en note ; *les Eſpagnols ſe fâchent, quand on baiſe leurs femmes.*

(*b*) Au mois de Mars 1560.

cuns ſoi-diſans émus pour le bien de l'Etat, afin de déchaſſer les Princes de Guiſe d'auprès du Roi, & y approcher les Princes de ſon ſang: on appella les remueurs en ce temps-là, *les friboux*, qui eſt un mot équivoque à libertin.

Or ledit ſieur Prince étoit lors à Amboiſe, où ſon logis fut viſité exactement chez un Médecin nommé la Gardette: il fut enquis par le Roi; mais il s'excuſa fort bien, & n'eurent ſes ennemis pour lors aucune priſe ſur lui; & depuis il s'en alla en Béarn vers le Roi de Navarre ſon frere. En ſon abſence on fit telle recherche ſur lui, qu'il eut aſſignation à comparoître devant le Roi.

Quant au Roi de Navarre, lequel avoit fait le Roi envers la Reine d'Eſpagne [ce qui fut noté] il y en eut divers bruits; on préſumoit auſſi qu'il étoit de l'intelligence ſuſdite: le point plus important contre lui, fut qu'il avoit prêté l'oreille à un nommé Boisnormand, ſurnommé la Pierre, & par ſa perſuaſion à Théodore de Beze, qui étoit allé de Genéve en Béarn. Ils vinrent donc pour ſe juſtifier, & y eut lors grand danger pour tous les deux.

Le Prince de Condé fut arrêté priſonnier à Orléans, & pendant que l'on

lui faiſoit ſon procès, le Roi fut conſeillé par les ennemis de la Maiſon de Bourbon, qu'il falloit ſe défaire des deux freres. Pour ce faire, il fut réſolu de faire trancher la tête à Monſieur le Prince de Condé, & de tuer le Roi de Navarre: de celui-là le procès ſe faiſoit, & n'y avoit plus que le poinct de l'exécution; de celui-ci, la Reine-Mere l'empêcha, à cauſe que l'on avoit réſolu que le Roi même donneroit un coup de dague au Roi de Navarre, en le faiſant venir parler à lui, & qu'incontinent gens attitrés ſortiroient pour l'achever. Elle ne put conſentir qu'il fît un tel meurtre de ſa main propre; elle lui défend: le Roi de Navarre eſt averti de cette entrepriſe, & qu'il ſe gardât [s'il étoit mandé pour parler au Roi] de parler hautement, & que de ſes douces paroles dépendoit ſa vie. Ayant reçu cet avis, il dit à Cotin, qui depuis la mort du Roi Henri d'Albret le ſervoit d'homme de chambre; [car il étoit un des anciens ſerviteurs domeſtiques de la Maiſon de Navarre :] *Cotin, ſi on me tue de ſang froid, ainſi que j'ai eu avis que mes ennemis ont réſolu de faire, je t'encharge qu'étant tué, tu trouves moyens d'avoir ma chemiſe avec mon ſang, & que tu la montres à mon fils.* Ce Prince préjugeoit dès lors la

valeur & le courage de ſon fils, pour ne laiſſer un tel acte ſans vengeance.

Le Roi de Navarre fut mandé pour parler au Roi : outre qu'il étoit courtois & doux naturellement, il ſe diſpoſa du tout d'être diſcret en paroles. Ce ne furent que de rudes paroles que le Roi lui tint, touchant ce qu'il avoit fait le Roi à Roncevaux, en la conduite de la Reine d'Eſpagne; & de plus, qu'il avoit retiré en ſes pays de Béarn ceux qui étoient infectés de la nouvelle opinion, & qu'il les ſupportoit. On tient que la modeſtie dont uſa alors le Roi de Navarre en ſes réponſes, fut la principale cauſe que le deſſein pris de le tuer, ne fut exécuté; & peu de jours après le Roi François II. mourut. *(a)*

Par ſon décès le Roi Charles IX. vint à la Couronne en bas âge; les Etats étoient aſſemblés à Orléans : Antoine Roi de Navarre voyant le cours des affaires, céda par ſa prudence à la Reine mere du Roi Catherine de Médicis la qualité de Régente, & lui ſe contenta d'être Lieutenant Général, à la charge qu'ils ne feroient rien, lui ni elle, l'un ſans l'autre. Par même moyen le Prince de Condé fut juſtifié. La Reine

(*a*) Le 5 Décembre 1560. il étoit né le 19 Janvier 1543.

Jeanne de Navarre durant ce temps étoit demeurée en Béarn, avec le Prince de Navarre & Madame Catherine, ses enfans. Le Roi son mari la manda lors, & ses enfans aussi : c'est la seconde fois que le Roi [Henri IV.] vint en France étant encore enfant.

De ce tems-là il y eut de grands remuëmens à cause des opinions de Calvin & Beze, principaux auteurs de cette Religion, que l'on appelle aujourd'hui la Religion prétenduë réformée : plusieurs, grands & petits, suivirent cette nouveauté. Le Roi de Navarre s'y cuida embrouiller, de quoi la Reine Jeanne l'en détourna du commencement que de Beze & la Pierre furent en Béarn, & ne consentoit point à ces nouvelles opinions, pour une particularité qu'elle disoit avoir vû durant le vivant de la feuë Reine Marguerite sa mere, touchant une aumône de deux mille écus que ladite Reine avoit baillée pour secourir les affligés de ces nouvelles opinions, dont les Ministres qui en eurent la charge, en avoient grandement abusé au contraire de son intention : ce qu'ayant sçu, elle les en avoit repris, mais que sa mere pour ce bienfait n'avoit reçu d'eux que du blâme dans certaines lettres qu'ils avoient envoyées pour se purger de ce

fait aux autres Miniſtres de cette Religion. C'étoient lors les raiſons de la Reine Jeanne : néanmoins elle s'y laiſſa aller après qu'elle eut vû le Colloque de Poiſſi (*a*), & puis l'Edit de Janvier : & même auſſi la Reine mere Catherine de Médicis en ce tems-là voulut voir que c'étoit d'une telle doctrine ; mais elle ne ſe départit point de l'Egliſe.

Après que la Reine Jeanne eut vû que le Roi de Navarre ſon mari s'étoit réſolu de demeurer en France, & qu'il s'accordoit avec le Triumvirat, que l'on appella lors ainſi, pource que c'étoit une aſſociation qu'avoient faite Meſſieurs le Conneſtable de Montmorency, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de ſaint André, pour faire vuider la France à tous ceux de la Religion prétendue réformée ; [Car ceux-là ſe trompent qui ont compris le Roi de Navarre au nombre des trois ; mais il y adhéra par le moyen que trouva le Conneſtable de lui faire commander par le Roi Charles dans Melun de ne l'abandonner pas,] lors donc la Reine Jeanne ſe retira en ſes pays de Béarn, pour y vivre librement en la nouvelle Religion, laiſſant toutefois à ſon

(*a*) Commençé le 9 Septembre 1551.

grand regret le Prince de Navarre son fils en la Cour de France près du Roi Charles, auquel on le fit retenir : & le Roi son pere le voulut bien aussi ; mais elle lui bailla pour Précepteur le sieur de la Gaucherie, fort docte aux Langues Grecques, qui étoit de l'opinion nouvelle (*a*), lequel l'enseigna par forme d'usage sans préceptes, comme nous aprenons nos langues maternelles. Et principalement il lui enseignoit des sentences Grecques sélectes, qu'il lui faisoit dire par cœur sans les écrire, ni les lire, & les lui faisoit apprendre par fréquente récitation, dont j'ai eu cet honneur en ce tems-là de servit ce Prince, en écrivant lesdites sentences, pour lui en faire les répétitions (*b*). Entre autres il le tint fort long temps sur celle qui dit, . . . *il faut chasser la sédition de la ville.*

Après les prises de Blois, Poitiers & Bourges, tout le Royaume étant en armes, le Roi de Navarre alla avec l'armée Royale, dont il étoit chef, assié-

(*a*) M. l'Abbé le Clerc s'est donc trompé, lorsqu'il dit, *Remarques sur Morery*, pag. 7. que M. de la Gaucherie étoit Catholique.

(*b*) Faute d'avoir lû cet endroit-ci, le P. Niceron n'a pû fixer le temps où Cayet fut Sous-Précepteur d'Henri IV. Voyez ses Mémoires, tom. 35. pag. 389.

ger Rouen, où étant bleſſé d'une harquebuzade par l'épaule, il mourut (*a*) fort catholiquement & chrétiennement à Andely dans quelques jours après ſa bleſſure, ayant de grands regrets de laiſſer le Royaume de France en tels troubles, & ſes enfans ſi petits & en bas âge comme ils étoient.

La Reine (*b*) de Navarre après ſon décès, renouvella avec les pays de-là les Pyrenées leur Pazeries anciennes, qui eſt de ſe maintenir les uns les autres réciproquement, en cas que le Roi de France, & celui d'Eſpagne, ſe vouluſſent faire guerre l'un & l'autre entr'eux, tant de-ça que de-là les monts. Elle s'entretint auſſi en bonne amitié avec le Roi de France, & la Reine ſa mere. Le Roi d'Eſpagne même la rechercha encore après la mort de ſa femme la Reine Elizabeth; mais elle ſe contenta d'être aſſûrée de ſa bonne volonté.

Cependant le Prince de Navarre étoit élevé près le Roi Charles, & montroit en ſon jeune âge d'enfance une grande dextérité d'eſprit. De toutes les ſentences [*Grecques*] qu'il a appriſes, il n'en a affecté pas une tant comme celle [*dont*

(*a*) Le 17 Novembre 1562.
(*b*) Chronologie Nov pag. 248.

le sens est] *ou vaincre, ou mourir*; de laquelle il usa en une blanque, qui fut ouverte l'an 1563. & 64. dans le Cloître S. Germain de l'Auxerrois, là où par plusieurs fois ce billet fut lû, & emporta plusieurs bénéfices. La Reine mere vouloit sçavoir de lui-même que c'étoit à dire, ce qu'elle ne put jamais obtenir de lui, & ne voulut s'expliquer, quoiqu'il ne fût lors qu'un enfant: néanmoins elle en sçavoit bien le sens, car elle étoit trop bien assistée; mais elle défendit de lui en apprendre plus de telles, disant que c'étoit pour le rendre opiniâtre.

En tout le grand voyage que le Roi Charles fit autour de son Royaume l'an 64. & 65. le Prince de Navarre l'accompagna, & se montra courageux à se représenter au rang qui lui appartenoit en toute révérence, si bien qu'on ne pouvoit le vaincre d'honnêteté, ni emporter de bravade, prévoyant toûjours le but des actions. Et sur-tout étant en ses terres durant ce grand voyage, il se fit admirer des François, & redouter des Espagnols dès son bas âge, si bien qu'à Bayonne (*a*) le Duc de Médina de Rioseco le voyant si

(*a*) Charles IX. y fut voir la Reine d'Espagne sa sœur.

gaillard, dit ces mots: *Mi parece este Principe ò es' Emperador ò lo ha deser. Il m'est avis que ce Prince ou est Empereur, ou il le doit être.*

En l'an 1566. la Reine de Navarre vint en Cour, où le Cardinal de Bourbon son beau-frere lui suscita procès pour sa légitime de la Maison de Vendôme, à laquelle toutefois il avoit renoncé en faveur de son mariage avec le feu Roi de Navarre, Antoine aîné de ladite maison; mais pour la haine qu'il portoit à ceux de la Religion prétenduë [dont la Reine étoit] il s'en prétendoit révoqué. Le Roi Charles en son Conseil y interposa son autorité, & elle sur ces occurrences requit sa Majesté d'aller voir ses maisons de Marle en Picardie, là où elle mena le Prince son fils, d'où elle revint en Cour. Peu après elle prit aussi congé d'aller voir ses maisons de Vendôme, Beaumont, Sainte Susanne, la Fléche, & autres belles terres en ces quartiers-là, appartenantes au Prince son fils qu'elle menoit avec elle; mais aussi-tôt qu'elle fut passée en Poictou, elle se retira en ses pays au delà de la Garonne, emmenant son fils avec elle, qui étoit le principal dessein pour lequel elle étoit venuë en la Cour de France, lequel elle fit depuis instruire par ses Ministres

en leur Religion, & le pourvût d'un autre Précepteur que le sieur de la Gaucherie, d'autant qu'il étoit décédé, & lui bailla Florent Chrestien, l'un des anciens serviteurs de la maison de Vendôme, homme versé en toutes bonnes lettres & en la Poësie, à quoi la Reine se plaisoit : & pour instruire Madame sa fille, elle lui bailla le sieur de la Roche, fils du docte Salmonée Macrin, compagnon de Budée.

La Reine de Navarre n'ayant pris congé du Roi Charles & de sa Cour, que par lettres qu'elle récrivit du milieu de son chemin, fit dès-lors conjecturer à plusieurs ce qui advint depuis aux troubles de l'an 1567. durant lesquels se donna la bataille de Saint Denis, où mourut Monsieur le Connestable d'une blessure qu'il y reçut. Mais la paix faite durant le siége de Chartres, mit fin aux seconds troubles de la France, commencés par ceux de la Religion prétenduë réformée.

Les Huguenots qui avoient contraint le Roi & les Catholiques de se sauver de Meaux dans Paris au commencement des seconds troubles, & qui avoient les premiers rompu le premier Edit de pacification, furent étonnés que les Catholiques rompirent le second Edit de pacification en Sep-

tembre 1568. & voulurent avoir leur revanche, pour les faire courir à leur tour au commencement des troisiémes troubles. . . La Reine Jeanne de Navarre & le Prince son fils étoient en leurs pays au-delà de la Garonne: le Maréchal de Monluc avoit eu charge d'y prendre garde & de s'en assûrer, avec commandement de les amener tous deux en Cour auprès du Roi. Elle en fut avertie étant à Nérac par Monluc, auquel elle dit qu'elle étoit disposée de faire la volonté du Roi. Mais après qu'elle eut eû advis que M. le Prince de Condé avec Madame la Princesse sa femme, & Mrs. les Princes ses enfans, s'étoient sauvés de Noyers, comme avoit fait aussi Monsieur l'Amiral de Chastillon, & son frere le sieur d'Andelot, qui étoit lors auprès de Vitré en Bretagne, & qu'ils avoient passé la Loire, & étoient en Poictou, elle se résolut de les aller trouver, & laisser le Maréchal de Monluc avec ses prétentions. Exécutant son dessein, elle prit un soir le chemin avec Monsieur le Prince de Navarre, & Madame Catherine ses enfans, laissant tout son train à Nérac, comme si elle y eût encore été, & fut incontinent coulée en 36 heures jusqu'à Monlieu en Saintonge, delà où M. le Prince, M. l'A-

miral, & le Comte de la Rochefoucaud bien accompagnés l'allerent recevoir, d'où elle se rendit avec eux à Cognac en Angoumois, & delà à Tonneai-charante en Saintonge, où elle dédia Monsieur le Prince de Navarre son fils à défendre la Religion qu'elle suivoit, & à venger l'honneur des Princes du sang, dont il tenoit le premier rang, & envoya au Roi Charles la Déclaration des causes & raisons qui l'avoient meuë à ce faire.

C'étoit une Reine d'un bel esprit; elle fit elle même une Déploration, tant en prose qu'en vers François, de ce que l'on avoit poursuivi à mort, & contraint Messieurs les Princes du sang de se sauver avec leur pere, & même M. le Comte de Soissons qui étoit encore au berceau. Ces troisiémes troubles se commencerent donc sous sa protection, & tout se fit tant en son nom, que de Messieurs les Princes de Navarre & de Condé.

Le Roi fut étonné de cela. Monsieur le Prince de Navarre donc étoit Chef de toutes les expéditions de guerre, & lui en fut déféré l'honneur par M. le Prince de Condé son oncle, comme à lui appartenant de droit d'ainesse, & comme étant fils de Roi & Reine Souverains.

Ce Prince avoit été nourri dès le berceau à la peine : depuis la mort de ſon pere, il avoit reçu pluſieurs afflictions domeſtiques ; & maintenant le voici comme à l'école ſous la conduite de deux grands Chefs d'armées, tels qu'étoient M. le Prince de Condé ſon oncle, & l'Amiral de Chaſtillon, afin d'être inſtruit à la guerre. Il étoit jeune ; mais il avoit beaucoup de valeur, accompagnée d'une naïveté d'eſprit & d'un bon jugement. Aux endroits où il ſe trouva durant ces troiſiémes troubles, ſi ce qu'il dit aux plus vieux Capitaines de l'armée eût été ſuivi, les événemens n'euſſent été tels qu'ils furent depuis, ni ceux de ſon parti n'euſſent reçu tant de pertes & ruines comme ils reçurent alors. L'on a remarqué que quand les deux armées voulurent combattre à Loudun, où il faiſoit un extrême froid, que le Prince de Navarre jugea, que ſi M. le Duc d'Anjou eût eu de quoi, il eût attaqué, ce que ne faiſant pas, qu'il falloit l'attaquer, & que la victoire leur en demeureroit : ſur quoi pluſieurs ont depuis tenu que ſi on l'eût crû, que Monſieur frere du Roi étoit en danger d'être pris.

En la journée de Baſſac (*a*), quand

(*a*) Bataille de Jarnac, le 13 Mars 1569.

il vit qu'on se résolut au combat, il leur dit : *Quel moyen de combattre ? Nos troupes sont trop divisées, & celles des ennemis sont jointes, & leur force est trop grande. De combattre à cette heure, c'est perdre des gens à crédit. J'avois bien dit que nous nous amusions trop de voir jouër des Comédies à Niort, au lieu de faire assembler nos troupes, puisque l'ennemi amassoit les siennes.* Aussi cette bataille fut perduë par ceux de la Religion P. R. & M. le Prince de Condé y fut tué. . . . . . (*a*) Cette nourriture comme à la rustique, que le Roi Henri d'Albret, pere grand du sieur Prince de Navarre, lui avoit fait donner en sa jeunesse, fit qu'il supporta avec plus de patience les veilles & la fatigue qu'il endura en ce grand & laborieux circuit du Royaume qu'il fit, commandant à l'armée avec la conduite de l'Amiral, jusqu'à tant que

(*a*) A la bataille de Moncontour, (3 Octobre 1569.) on avoit placé le Prince de Navarre & le jeune Prince de Condé sur une colline avec quatre mille chevaux pour les garder. Henri voyant que l'Amiral avoit enfoncé l'avant-garde du Duc d'Anjou, disoit, *donnons, mes amis, voilà le point de la victoire, ils branlent.* On ne suivit point son conseil, & l'inaction de ce grand corps de Cavalerie fut cause de la perte de la bataille.

la paix fut faite à René-le-Duc.

Après cette paix, le Prince revint trouver la Reine ſa mere à la Rochelle, delà où pour la troiſiéme fois avec elle il retourna en Béarn : où étant l'an 1571. & 72. il revint encore par le commandement de ladite Reine, qui étoit venuë la premiere à Paris. Mais il reçut les nouvelles de ſa mort dans Chaunay en Poictou, au même lieu où ſon pere le Roi Antoine avoit été appellé Roi.

Ce Prince n'avoit que dix-neuf ans, quand il fut appellé Roi de Navarre ; & lorſque la Reine ſa mere lui faiſoit plus de beſoin, Dieu la retira à ſoi. Auſſi a-t-on remarqué qu'en ce temps-là il eut trois grands heurts d'afflictions : le premier a été lorſqu'il ſe vit ainſi réduit en orphanité, & tous ſes moyens engagés par les conventions de ſon mariage accordé avec Madame Marguerite, ſœur du Roi Charles IX. Le ſecond fut en cette calamité publique du jour ſaint Barthelemy, là où il penſoit être au dernier de ſa vie. Le troiſiéme fut ſa détention qui advint, quand le Roi Charles IX. mourut. En cet endroit, je dirai ce qui lui advint le jour que le Roi mourut.

Le Roi Charles ſe ſentant près de ſa fin, après avoir été long-temps ſans

ſonner mot, dit en ſe tournant, & comme s'il ſe fût reveillé, *appellez mon frere* : la Reine mere étoit préſente, qui envoya ſoudain querir Monſeigneur le Duc d'Alençon. Le Roi le voyant, ſe retourna de l'autre côté, & dit derechef, *Qu'on faſſe venir mon frere* : la Reine ſa mere lui dit, *Monſieur, je ne ſçai pas qui vous demandez; voilà votre frere* : le Roi ſe fâcha, & dit, *Qu'on aille querir mon frere le Roi de Navarre, c'eſt celui-là qui eſt mon frere.* La Reine mere voyant ſon déſir, pour le contenter, l'envoya querir ; mais pour quelques conſidérations à elle ſeule connuës, elle commanda au Capitaine des Gardes Nancey, que l'on le fît paſſer par-deſſous les voutes. L'on alla dire au Roi de Navarre qu'il vint parler au Roi : à ce mandement le Prince a dit pluſieurs fois depuis, qu'il ſentit en ſon ame une tranſe & appréhenſion de la mort, ſi bien qu'il n'y vouloit point aller ; mais le Roi Charles inſiſtant toûjours qu'on le fit venir, la Reine mere le fit aſſûrer qu'il n'auroit point de mal, de quoi toutefois il ne ſe fioit pas trop. Il étoit aſſiſté du Vicomte d'Auchy depuis ſa détention, qui l'aſſûra auſſi qu'il n'auroit point de mal : il s'achemina ſur ſa parole ; mais ayant vû ſous leſdites voutes des hale-

bardiers

bardiers & harquebusiers arrangés, & qu'il falloit qu'il passât au milieu d'eux, il se voulut retirer en arriere. Mais lesdits Vicomte, & Capitaine des Gardes, lui dirent derechef, qu'il n'auroit nul mal : aussi qu'il voyoit que les soldats lui faisoient la révérence, ce qui fut cause qu'il passa, & montant par un dégré dérobé, l'on le fit entrer dans la chambre du Roi ; lequel soudain qu'il le vit, se retourna vers lui, & lui tendit les bras. Le Roi de Navarre tout ému, pleurant & soupirant, alla de genoux jusqu'aux pieds du lit ; le Roi Charles l'ayant fait approcher, l'embrassa étroitement & le baisa, lui disant ces paroles : *Mon frere, vous perdez un bon maître & un bon ami. Je sçai que vous n'êtes point du trouble qui m'est survenu : si j'eusse voulu croire ce qu'on m'en vouloit dire, vous ne fussiez plus en vie ; mais je vous ai toûjours aimé : je me fie en vous seul de ma femme & de ma fille, je vous les recommande. Ne vous fiez en N.* (*a*) *mais Dieu vous gardera.* La Reine mere interrompit le Roi Charles, disant : *Monsieur, ne dites pas cela. Madame, je le dois dire, & est la vérité. Croyez-moi, mon frere, aimez-*

(*a*) Je pense que cela doit s'entendre de la Reine mere, Catherine de Médicis.

moi, aſſiſtez à ma femme (a) *& à ma fille, & priez Dieu pour moi. Adieu, mon frere, adieu.* Le Roi de Navarre toutefois demeura là, juſqu'à tant qu'il entrât en l'agonie; ce qu'étant, il ſe retira. Ce fut dans le ſoir de la Pentecôte [30. Mai] l'an 1574. que mourut le Roi Charles, (*b*) & que ces choſes advinrent.]

A cette Anecdote rapportée par le Docteur Cayet, je joindrai un morceau curieux, tiré du Journal de Pierre de l'Etoille. (*c*) » Le Roi *Charles*, » [*deux jours avant ſa mort*] ayant fait » appeller *Mazille* ſon premier Médecin, & ſe plaignant des douleurs qu'il » ſouffroit, lui demanda, s'il n'étoit » pas poſſible que lui & tant d'autres » grands Médecins qu'il y avoit en ſon » Royaume, lui puſſent donner quelque allégement en ſon mal: *car je* » *ſuis, dit-il, horriblement & cruellement tourmenté.* A quoi *Mazille* ré» pondit que tout ce qui dépendoit de » leur art ils l'avoient fait, & que mê» me le jour de devant, tous ceux de

(*a*) Iſabelle d'Autriche, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie Iſabelle de France, âgée d'environ 19 mois, lorqu'il mourut.

(*b*) Il étoit né le 27 Juin 1550.

(*c*) Pag. 32. Edit. de M. Godefroy 1719.

» leur Faculté s'étoient assemblés pour
» y donner reméde ; mais que pour en
» parler à la vérité, Dieu étoit le grand
» & souverain Médecin en telles mala-
» dies, auquel il falloit recourir. *Je*
» *crois*, dit le Roi, *que ce que vous dites est*
» *vrai, & n'y sçavez autre chose : tirez-*
» *moi ma custode que j'essaye à reposer.* Et
» à l'instant *Mazille* étant sorti, & ayant
» fait sortir tous ceux qui étoient dans
» la chambre hormis trois, sçavoir *La*
» *Tour, St. Pris* & sa Nourrice que sa
» Majesté aimoit beaucoup encore
» qu'elle fût Huguenotte, comme elle
» se fut mise sur un coffre & commen-
» çoit à sommeiller, ayant entendu le
» Roi se plaindre, pleurer & soupirer,
» s'approche tout doucement du lit, &
» tirant sa custode, le Roi commença à
» lui dire jettant un grand soupir & lar-
» moyant si fort, que les sanglots lui
» interrompoient la parole : *Ah, ma*
» *nourrice, ma mie, ma nourrice, que de*
» *sang & que de meurtres ! ah, que j'ai*
» *suivi un méchant conseil ! ô mon Dieu !*
» *pardonne les moi, & me fais miséri-*
» *corde, s'il te plaît : je ne sçai où j'en*
» *suis, tant ils me rendent perplex & agi-*
» *té. Que deviendra tout ceci ? Que se-*
» *rai-je ? Je suis perdu, je le vois bien.*
» Alors la Nourrice lui dit : Sire, les
» meurtres soient sur ceux qui vous les

» ont fait faire ; mais de vous, Sire ;
» vous n'en pouvez mais, & puisque
» vous n'y prêtez pas consentement,
» & en avez regret, croyez que Dieu
» ne vous les imputera jamais, & les
» couvrira du manteau de la justice
» de son fils, auquel seul faut qu'ayez
» votre recours ; mais pour l'honneur
» de Dieu que V. M. cesse de larmoyer:
» & sur cela lui ayant été querir un
» mouchoir, pour ce que le sien étoit
» tout mouillé de larmes, après que S.
» M. l'eut pris de sa main, lui fit signe
» qu'elle s'en allât, & le laissât repo-
» ser. »

Charles IX. mourut baigné dans son sang qui lui sortoit par les pores. Le célébre Auteur de la *Henriade* fait dire à son Héros, (*a*) parlant à la Reine Elizabeth :

Dieu déployant sur lui sa vengeance sévere ;
Marqua ce Roi mourant du sceau de sa colere;
Et par son châtiment voulut épouvanter
Quiconque à l'avenir oseroit l'imiter. ...
Son sang à gros bouillons de son corps élancé,
Vengeoit le sang françois par ses ordres versé

Henri IV. raisonne ici conformé-

(*a*) Chant III. V. 19. & suiv.

ment aux idées de tous les Calvinistes de ce tems-là, qui regardoient la mort violente de Charles IX. comme une punition visible du massacre de la St. Barthelemy. Quelques-uns même ont écrit que la Reine mere abrégea les jours de ce Prince infortuné, pour mettre à sa place le Duc d'Anjou, dont elle étoit idolâtre. Mais on doit présumer que c'est une pure calomnie, puis que Henri Etienne, dans son *Discours sur la vie de Catherine de Médicis*, (*a*) dit simplement qu'il *pourroit alléguer* contr'elle *des présomptions touchant la mort de Charles IX.* Si cet Ecrivain scandaleux avoit pû donner à cette horrible accusation le moindre air de vraisemblance, se seroit-il exprimé de la sorte; lui, qui sur de simples soupçons, ne manque jamais d'imputer à la Reine mere les crimes les plus noirs? Avec quelle hardiesse ne l'accuse-t-il pas d'avoir fait empoisonner le Dauphin, frere aîné d'Henri II. son mari, *afin d'approcher plus près de la Couronne?* Dans un autre endroit, (*a*) il assûre qu'elle eut recours à René, Parfumeur Milanois, *& son empoisonneur à gages*, pour faire périr la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret.

(*a*) Pag. 108. Edit. de 1649.
(*b*) *Ibid.* pag. 59.

Tous les Auteurs Proteſtans ont répété la même choſe ; mais ne pouvant nier qu'après qu'on eut ouvert le corps de la Reine de Navarre, il n'y parut aucun indice de poiſon, ils ſe ſont retranchés à dire que les Chirurgiens n'eurent garde d'ouvrir le cerveau, parce qu'on y auroit trouvé la preuve certaine de l'empoiſonnement. *Que de menteries ! que d'impoſtures* ! s'écrie à cette occaſion le Docteur Cayet. (*a*) [Aucuns Officiers domeſtiques de cette Reine ſont encore en vie, qui ſont même de la Religion prétenduë réformée, & étoient lorſqu'elle fut ouverte par le Chirurgien Deſneux, avec Mr. Caillart, Médecin ordinaire de cette Reine ; leſquels Officiers ſçavent aſſez que ces doctes Médecin & Chirurgien reconnurent [à l'ouverture du corps de cette Reine] que l'apoſtéme engendrée dans ſes poulmons, & laquelle s'y étoit crevée, avoit été la ſeule cauſe de ſa mort ; & même que Caillart leur dit : » Meſ« ſieurs, vous ſçavez tous le com» mandement que m'a pluſieurs fois fait » la Reine notre bonne Maîtreſſe, que » ſi je me trouvois près d'elle à l'heure » de ſa mort, que je ne fiſſe faute de lui » faire ouvrir le cerveau, pour voir

(*a*) Chronologie Nov. tom. I. pag. 129.

» d'où lui procédoit cette démangeaison
» qu'elle avoit d'ordinaire au sommet
» de la tête, afin que si Mr. le Prince
» son fils, & Madame la Princesse sa
» fille, se sentoient de ce mal, qu'on
» y pût donner reméde, en sçachant
» l'occasion. » Aussi-tôt Desneux lui scia le test, & virent tous que cette démangeaison lui procédoit de certaines petites bubes pleines d'eau, qui s'engendroient entre le test & la taye du cerveau, sur laquelle elles se répandoient, & lui causoient cette démangeaison. Puis ayant tous fort curieusement regardé, Desneux leur dit :
» Messieurs, si Sa Majesté étoit morte
» pour avoir fleuré ou senti quelque
» chose d'empoisonné, vous en ver-
» riez les marques à la taye du cerveau;
» mais la voilà aussi belle que l'on sçau-
» roit désirer. Si elle étoit morte pour
» avoir mangé du poison, il paroîtroit
» à l'orifice de l'estomach : rien n'y pa-
» roît; il n'y a point donc d'autre oc-
» casion de sa mort, que l'apostéme de
» ses poulmons. »]

Voilà des faits exactement circonstanciés par un Auteur, qui avoit toûjours été attaché à la maison de Navarre, tant comme Sous-précepteur d'Henri IV. qu'en qualité de ministre de la Princesse Catherine sa sœur.

Il en appelle au témoignage de plusieurs Calvinistes, qui vivoient encore de son tems; personne ne s'est inscrit en faux contre lui : que peut-on demander de plus? Cependant M. de l'Etoille qui ne manquoit pas d'avoir lû *la Chronologie Novenaire*, ne s'est fait aucun scrupule d'attribuer à Catherine de Médicis la mort de Jeanne d'Albret. Je n'en suis pas surpris. Ecrivain caustique, & porté naturellement à la Satyre, il puisoit quelquefois dans les sources les plus décriées : je n'en rapporterai que deux exemples. » Le jour » que la Reine de Navarre arriva à » Blois, *dit-il* pag. 20. le Roi & la » Reine mere qui la fit empoisonner » par *René*, son parfumeur, lui firent » tant de caresses, principalement le » Roi, qui l'appelloit sa grande-tante, » son tout, sa mieux aimée, qu'il ne bou» gea jamais d'auprès d'elle à l'entrete» nir avec tant d'honneur & de réve» rence, que chacun en étoit étonné : » le soir en se retirant, il dit à la Reine » sa mere en riant; & puis, Madame, » que vous en semble? Joué-je pas » bien mon rollet? oui, lui répondit» elle, fort bien; mais ce n'est rien qui » ne continue : laissez-moi faire seule» ment, dit le Roi, & vous verrez que » je les mettrai au filet. » Tout cela se

trouve mot à mot dans le I. Volume des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX.* (*a*) & à la page 34 & & 37 du *Réveille-matin des François & de leurs Voisins*, deux des plus détestables Satyres qui ayent paru dans le XVI. siécle.

M. de l'Etoille pag. 20. donne l'extrait d'une lettre où il est parlé des désordres que firent, dit-on, les trois Rois dans une partie de débauche chez le Seigneur de Nantouillet, Prévôt de Paris, & petit-fils du Chancelier Antoine du Prat. Cette aventure se lit dans les mêmes termes à la pag. 167. du *Réveille-matin des François*, (*b*) libelle qu'on attribue à Théodore de Beze, & qui est rempli d'horreurs contre Charles IX. & Catherine de Médicis. Qu'on en jugé par le trait suivant. L'Auteur fait parler un Historiographe & un Politique. [(*c*) Pour l'honneur de Dieu, *dit le premier*, fais-moi ce plaisir que nous ne parlions plus des édits de ce bourreau, de ce sauvage: sinon que de bonheur il s'avisât d'en faire un qui commandât de l'étrangler avec la truye & les cochons, tous ses

(*a*) In-Octavo 3. vol. Mildebourg 1578. Voyez tom. I pag. 151. fol. vers.

(*b*) In-Octavo Edimbourg 1574.

(*c*) II. Partie, pag. 142.

Suppôts & Conseillers. En ce cas je serois d'avis qu'on usât vers eux de douceur, ne permettant pas qu'ils tombassent en la misére de Néron, qui ne trouva lorsqu'il se vit réduit en extrême détresse, un seul ami ni ennemi, qui lui voulût faire ce plaisir de le dépêcher & tuer. Je serois, dis-je, bien d'avis qu'on ne les fît guéres languir, de-peur qu'ils ne se rétractassent, quand ils verroient l'enfer ouvert & tout prêt à les recevoir.] Apparemment M. Arnaud ne connoissoit pas ce Livre, puisqu'il n'en a fait aucun usage dans son *Apologie pour les Catholiques*. Il y auroit vû établis des principes encore plus abominables que ceux de Buchanan & de Junius Brutus.

ARTICLE LXXVIII.

Histoire du Démêlé de S. Gelais & de Ronsard. Extrait de l'Apologie du Sieur de Courval, Poëte Normand.

I. MOnsieur Baillet, dans ses *Jugemens des Sçavans*, Article 1283. dit que Mellin de S. Gelais, jaloux de la réputation de Ronsard

alors tout jeune, traita ce Poëte naissant avec une fierté & une dureté qui ne fit tort qu'à lui-même. S. Gelais s'en apperçut, ajoûte M. Baillet ; & jugeant qu'il n'avoit plus rien à faire dans la Poësie Françoise, il retourna aux Vers Latins qu'il avoit autrefois abandonnés. Il en fit jusqu'au dernier soupir ; & l'on disoit *que le Soleil levant l'ayant effacé ou fait fuir d'un horizon, il s'en étoit allé sur l'autre.*

Ceci est presque tout tiré des *Eloges* de Ste. Marthe, (*a*) où l'on voit que S. Gelais abusant du crédit qu'il avoit à la Cour, prenoit plaisir à censurer les hardiesses naissantes de Ronsard, & à lire les vers de ce jeune homme devant les Princes & les Dames de la Cour avec un ton de voix qui les faisoit trouver désagréables. Ste. Marthe avoit déja observé, que tous les Poëtes de ce temps-là arroserent de leurs larmes le tombeau de S. Gelais [mort en 1558] & que Ronsard fut un de ceux qui le regretterent davantage : en quoi il fit bien paroître qu'il avoit entierement oublié les injures qu'il avoit autrefois reçues de lui.

Claude Binet avoit dit à peu-près la même chose avant M. de Ste. Marthe,

(*a*) Art. de S. Gelais.

c'est dans la *vie de Pierre de Ronsard*, où il attribue à quelque envieux de ce Poëte de lui avoir fait tort dans sa jeunesse, *en lisant au Roi ses vers tronqués, & les prononçant de mauvaise grace.* La Croix du Maine, Pasquier, Colletet, l'Abbé Mervesin, & beaucoup d'autres ont aussi parlé de la querelle de S. Gelais & de Ronsard; mais jusqu'à présent personne, que je sçache, ne l'a exposée comme il le falloit, & sans y mêler des faussetés. Voici quelque chose de plus exact.

Ronsard né [en 1525.] avec de grandes dispositions pour la Poësie, entra chez le célébre Dorat, en qualité de pensionnaire, au mois de Décembre 1547. Il s'y appliqua sans relâche à l'étude des Poëtes Grecs, Latins & François, & il commença bien-tôt à *pindariser*, comme il s'exprime lui-même, c'est-à-dire, qu'il voulut imiter Pindare; & dès-lors il affecta de répandre dans ses Vers François une érudition fastueuse & pédantesque hérissée de mots Grecs & Latins.

Jeanne d'Albret, fille de la Reine Marguerite de Navarre, ayant épousé Antoine de Bourbon au mois d'Octobre 1548. Ronsard en fit l'Epithalame. Cette piéce & quelques autres de sa façon pénétrerent jusqu'à la

Cour, où dans ce temps-là, les Poëtes étoient bien reçus & récompensés. Il paroît que l'on n'y goûta pas le nouveau Pindare. On lui fit entendre qu'il avoit été desservi & en quelque maniere décrié, sur-tout par Mellin de Saint Gelais, qui en qualité de Dictateur sur le Parnasse, donnoit le ton aux Courtisans, & décidoit souverainement de la bonne ou mauvaise fortune des ouvrages d'esprit.

Dans ces entrefaites, la Reine Marguerite de Navarre mourut le 21 Décembre 1549. Les trois Sœurs Angloises, Anne, Marguerite, & Jeanne de Seymour, également distinguées par leur naissance & par leurs talens, consacrerent à la mémoire de cette grande Reine cent quatre Distiques Latins. Nicolas Denisot connu sous son nom anagrammatisé de *Comte d'Alsinois*, fit imprimer à cette occasion en 1551. *le tombeau de Marguerite de Valois, Reine de Navarre : fait premierement en Distiques Latins par les trois Sœurs Princesses en Angleterre, depuis traduits en Grec, Italien & François, par plusieurs excellens Poëtes de la France. Avec plusieurs Odes, Hymnes, Cantiques, Epitaphes sur le même sujet*, in-octavo non chifré, mais de treize signatures, qui font 208. pages. Chaque Distique

Latin est traduit en deux Vers Grecs par Jean Dorat : en Italien, en quatre Vers, par J. P. D. M. c'est-à-dire par Jean Pierre de Mesme : en François, en quatre ou six Vers, par quatre Poëtes; sçavoir J. D. B. A. (Joachim Du Bellay, Angevin) Jean-Antoine de Baïf, le Comte d'Alsinois (Nicolas Denisot) & Dam. A. D. L. c'est-à-dire, Damoiselle Antoinette de Loynes.

A la tête de chaque Distique, on voit le nom de celle des trois sœurs Angloises qui l'a composé, & ensuite les Traductions. Ces Distiques finissent par le 104e. à la signature H iij. après quoi l'on trouve différentes piéces des Auteurs ci-dessus nommés, & de quelques autres, qui sont Jean du Tillet, Ronsard, Jacque Coupil, Médecin; Gerard Denisot, natif de Nogent; Mathieu Pacus, Jurisconsulte; Salmon Macrin; Nicolas Bourbon; Claude d'Espense; C. S. que je crois être *Carolus Sammarthanus*; Antoine Armand, de Marseille; Jean Tagaut; *Nicolas Pero*, (peut-être Nicolas Perrot, Conseiller au Parlement) Jacq. B. A. apparemment Jacques Bouju, Angevin; Jean Morel, Embrunnois; Pierre des Mircurs (en Latin, Mirarius) G. Bougiers, Angevin; & Martin Seguier.

L'Hymne Triumphal sur le trépas de Marguerite de Valois, Royne de Navarre, par Pierre de Ronsard, est de quarante Strophes, chacune de douze Vers, dont la derniere se trouve après la signature K. Le jeune Poëte, qui a supposé que la *défuncte Reine* étoit dans le Ciel au nombre des Saints, l'invoque ainsi, en terminant sa piéce:

Je te saluë, ô l'honneur
De mes Muses, & encore
L'ornement & le bonheur
De la France qui t'honore.
Ecarte loin de mon chef
Tout malheur & tout méchef.
Préserve-moi d'infamie
De toute langue ennemie,
Et de tout acte malin;
Et fay que devant mon Prince
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Melin.

Denisot a mis en marge: *il entend Melin de Saint Gelais, qui trop envieusement blâma ses Oeuvres devant le Roi Henri II.* Ainsi en 1551. c'étoit encore un bruit commun sur le Parnasse, que Mellin de S. Gelais avoit mal parlé de Ronsard & de ses Vers devant le Roi. Ronsard lui-même en étoit

très-persuadé, & sur cette supposition, il enfanta dans sa colere une piece de Vers *Iambes contre un médisant de Ronsard*. Voici son début :

Avant, avant, Vers furieus,
Fouldroyon l'homme injurieus,
Qui de sa bavarde ignorance
Veut honnir l'honneur de la France,
Aboyant d'un gozier felon
Un des plus chéris d'Apollon.
Ourdisson une corde telle
Que celle d'Archiloc, ou celle
Qu'Hipponax ireus (*a*) retordit,
Afin que Bupal se pendit.

Tout le reste n'est qu'un tissu des plus horribles imprécations, que peuvent fournir la Fable & l'Histoire ; mais l'objet des fureurs du Poëte ne s'y trouve pas ni nommé, ni désigné par aucun trait particulier. S. Gelais ayant sçu que c'étoit à lui qu'en vouloit Ronsard, déclara hautement qu'il n'avoit jamais rien dit à son désavantage ; il chercha même à le désabuser, en lui faisant mille protestations de son innocence, & conclut par lui demander son amitié. Ronsard, qui étoit bon naturellement,

(*a*) *Ireus*, irrité.

ne fit aucune difficulté de l'en croire ſur ſa parole, & lui témoigna un extrême regret d'avoir ajoûté foi à de faux rapports. Il adreſſa donc à S. Gelais une Ode, où il dit, Sixain 2e.

Las ! ce monſtre, ce monſtre d'ire
Contre toi me força d'écrire,
Et m'élança tout irrité,
Quand d'un Vers enfielé d'Iambes
Je vomiſſois les aigres flambes
De mon courage dépité :

Pour ce qu'à tort on me fit croire,
Qu'en fraudant le prix de ma gloire,
Tu avois mal parlé de moi,
Et que d'une longue riſée
Mon œuvre par toi mépriſée
Ne ſervit que de farce au Roi.

Mais ores, Melin, que tu nies
En tant d'honnêtes compagnies
N'avoir médit de mon labeur,
Et que ta bouche le confeſſe
Devant moi-même, je délaiſſe
Ce dépit qui m'ardoit le cœur.

Dreſſant à notre amitié neuve
Un autel : j'atteſte le fleuve
Qui de parjure n'a pitié,
Que ni l'oubli, ni le tans même,

Ni faux rapport, ni la mort blesme
Ne dénoueront notre amitié.

Car d'une ame dissimulée
Ma foi ne sera point voilée
(De faux visages artisan)
Croïant sûrement que tu n'uses
Vers tes amis de doubles ruses
Dont se déguise un Courtisan.

Saint Gelais de son côté fit un *Sonnet en faveur de Pierre de Ronsard*, où sans parler en aucune maniere de leur démêlé, il loue *la veine immortelle* de ce Poëte, *qui les vieux passe & les nouveaux esprits.*

Ces trois pieces sont de 1551. ou au plûtard de 1552. & se trouvent dans la seconde Edition des *Amours* de Ronsard, 1553. comme le remarque Guillaume Colletet page 42. de son *Discours du Sonnet* ; ouvrage estimé, & qui devient rare, n'ayant été imprimé qu'une seule fois en 1658.

II. Chacun sçait que Ronsard a été excessivement loué par les plus grands hommes de son siécle. Ses divins Ecrits devoient braver l'injure du temps ; on les regardoit comme un monument plus durable que l'airain. Ce Poëte, si souvent applaudi, & si enivré de son

propre mérite, mourut en 1585. avec le chagrin de voir flétrir ses lauriers ; & il avoit déja perdu toute sa réputation au commencement du régne de Louis XIII. Méprisé à la Cour, il n'eut désormais d'autres admirateurs que quelques Poëtes de Province, qui en dépit de Malherbe & du bon sens s'obstinerent à placer sur le même trône, Homere, Virgile, & l'Auteur de *la Franciade*. Du nombre de ces Versificateurs subalternes étoit le *sieur de Courval* (Thomas Sonnet) Docteur en Médecine, *Gentilhomme Virois*, dont nous avons une *Satyre Menippée contre les Femmes, sur les poignantes traverses & incommoditez du Mariage*, in-octavo Lyon, 1623. Cet ouvrage rempli d'obscenités, & des plus grossieres invectives contre le beau Sexe, déplut à tout le monde, & il s'éleva des Censeurs anonymes, qui désaprouverent également la forme & le fond. Courval leur opposa une *Défense Apologétique*, production la plus ridicule qu'on ait peut-être jamais vûe, très-digne par conséquent de servir de suite à cette *Satyre Ménippée*, qui méritoit moins l'indignation que le mépris public.

L'Auteur commence son Apologie par une période qu'on ne lira sûrement

pas ſans reprendre haleine. [Ayant été averti environ le temps que les féves étoient en fleur, que quelques cerveaux démontés, & jugemens mal timbrés, ſaiſis d'acriſie (*a*) & de terreurs paniques comme autrefois Ajax, faute d'avoir été en Antycire chercher de l'Ellébore pour guérir leur cerveau lunatique & perclus, & pouſſés d'un enthouſiaſme, qui accompagne les genets d'Arcadie, & d'une maudite envie qui leur plombe & jaunit le front, s'étoient jettés comme à la déſeſpérade & à corps perdu ſur ma Satyre Menippée du mariage, n'agueres miſe en lumiere, & vomi contre icelle le noir venin de leurs cenſures, fait jouër tous les reſſorts de leur eſprit, pour tâcher d'y trouver quelque occaſion de *repriſe*, les uns blâmans le ſtyle, les autres morguans le ſens, qui les rimes, qui le ſujet d'icelle, & tous enſemble joints ſe ſont efforcés par toutes ſortes de ruades & cruelles morſures de la déchirer & terraſſer, ne ſçachans en quelle coquille tremper, ni quelles couleurs broyer pour la dépeindre & grifonner à leur fantaiſie, ſelon que les bouillantes vagues de leur eſprit bouffi d'orgueil, d'envie & de rage les

(*a*) *Acriſie*, aliénation d'eſprit.

transſporte ; (*a*) j'ai penſé qu'il étoit néceſſaire de dreſſer cette défenſe pour arrêter les fougues effrenées de ces Sycophantes calomniateurs, leſquels plus armés d'ignorance & d'envie que de doctrine, déchirent trop effrontément ma Satyre. Seroit-il bien poſſible de demeurer ferme & inſenſible parmi ces bravaches & effrontés Cenſeurs, & faiſant de la Cane, avouer par un ſilence le cours de leurs ſottes & ridicules Cenſures ? Non, non, il n'en ſera pas ainſi. Je ſuis cet Atys, qui voyant Creſus au hazard de ſa vie, tira de la violence de ſon affection ces quatre paroles : *Ne le tue pas, c'eſt mon Pere.* Je ſuis encore cet Æglès Samien, qui muet ſe voyant privé du prix qu'il avoit mérité à certain jeu, recouvra la parole. Il faut que je parle pour repouſſer l'injure calomnieuſe, & la calomnie injurieuſe faite à mon Livre.] Ce début pédanteſque annonce une grêle d'injures ; auſſi le ſieur de Courval régale ſes Cenſeurs de toutes celles que peuvent lui fournir les Langues Grecque, Latine, Italienne & Françoiſe. Preſque toûjours il veut s'élever au ſublime ; & voici, par exemple, un morceau recherché,

(*a*) J'omets dix Vers Latins contre les envieux.

qui ne céde en rien à la Harangue que Furetiere fait prononcer au Prince *Galimatias*, prêt à livrer bataille à la Sérénissime Princesse Rhétorique (*a*). [O damnable envie, engeance des Démons, souffle de Belzebut, poison de l'ame, gangrene des esprits, chancre des Républiques, peste de la Vertu! C'est toi, maudite, qui as tant excité de grenouilles du fangeux bourbier de l'ignorance, pour crouasser après mes Ecrits : c'est-toi, dis-je, qui as tiré tant de Hibous des noirs cachots de leur envie, pour de griffe & de bec offenser ma Satyre.

Usquequò, livor edax, audes probitate verendos
Rodere, conspicuáque integritate viros?
Quid dirum tentas in eos diffundere virus,
Mergere quos unquam nulla procella valet?

Chenilles rampantes, qui vous efforcez de la dent venimeuse de votre médisance de ronger & gâter les printanieres fleurs, que les brusques & chaudes vapeurs de ma Muse ont n'aguere fait éclore dans le jardin de la France. Oiseaux importuns & salles Harpies, qui de votre bec empoisonné

(*a*) Voyez *Nouvelle Allégorique*, *&c.* pag. 97.

voulez ſouiller & gouſpiller la netteté & pureté de ma moiſſon poëtique. Chauve-ſouris, qui ne vollez que de nuit & à couvert, n'oſez paroître au jour, qui ne mettez rien en lumiere. Sortez à ce coup, que l'on vous voie; *Lazare, veni foras*; ne parlez par la fenêtre, méchans rimailleurs. Sortez, Chenilles ignorans, Rodomons de l'Arioſte, Traſons de Térence: ſortez en campagne, que l'on vous voie; la lice eſt préparée, les barrieres ſont dreſſées, les armes d'encre & de papier ſont faciles à trouver. Mais il m'eſt impoſſible de ſyndiquer ou cenſurer vos Ecrits, pour tirer ma revenche de vous: car vous n'en faites point, étant de ces gens *qui neque facultatem, neque vim generatricem habent*, pour avoir été nés ſous l'horoſcope inforuné & la perverſe Conſtellation du titre *De frigtdis & maleficiatis.*]

Après pluſieurs déclamations de cette eſpece, l'Auteur répond en détail aux *envieux bavards*, qui avoient déchiré ſa fille aînée; & il ſe flatte de les avoir *tellement rembarré par le foudre de ſon Apologie*, qu'ils ne ſçavent plus *ſur quel pied danſer, de quel bois faire fléches, ni à quel Saint ſe vouer.* Il regrette même le tems qu'il a employé à ſe défendre, vû, dit-il, que c'eſt choſe impoſſible

de plaire à tous, & de contenter tout le monde, *& qu'il n'y a celui ſur lequel ces Ariſtarques ne drappent.* Il ſe conſole par la conformité qu'il croit avoir avec les plus grands génies & les Sçavans les plus diſtingués. » Petrus » Nannius a dépravé quelques lieux de » Tite-Live & de Ciceron. Properce » eſt controllé d'Angelus Politianus : » Ciceron de Petrus-Victor : Pline de » Turnebe, de Hieroſme Mercurial & » de Luſinius : Lycophron, Lactance-» Firmin & Callimachus, de Canthe-» rus : Martial de Calderinus : Jules-» Céſar d'Otoman : Sigonius donne la » torture & la géne à Plutarque & à » Quintilien. Voyez ſi Lilius-Gregorius-» Gyraldus en ſon Dialogue des Poëtes » Latins, & Jules-Scaliger en ſon Cri-» tique ont épargné un ſeul Poëte, tant » ancien que moderne, ſans le cenſu-» rer, ou lui donner quelque attaque ?

[*Ce grand Ronſard*, Prince des Poëtes François, l'ornement non-ſeulement de la France, mais de tout l'Univers, n'a pû lui-même éviter les ſagettes de la Cenſure. Car ſoudain qu'il eut fait imprimer ſes Amours & le quatriéme Livre de ſes Odes, on vit au même temps une brigade de petits muguets friſés, & rimeurs de Cour, qui pour faire une Ballade & un Rondeau avec

le

ſe refrein mal--à-propos, s'imaginent avoir ſeuls mérité les lauriers du Parnaſſe. Le chef de cette bande étoit Melin de S. Gelais, qui pour avoir quelque choſe de plus que les autres, avoit acquis beaucoup de réputation envers les Grands, principalement auprès du Roi, s'efforçoit par envie de troubler l'eau Pégazine à ce nouvel Apollon, ayant l'ame touchée de tant d'envie & de préſomption, que d'oſer blaſonner & de reprendre les Oeuvres dudit Ronſard aux yeux de ſa Majeſté pour le rendre odieux. Mais quoi? Un grand Poëte comme lui ne devoit pas avoir moins de Zoïles qu'Homere & Virgile, puiſqu'il devoit ſuccéder à pareille gloire. Oyons ce qu'il en dit en quelqu'une de ſes Odes:

Ecarte loing de mon chef
Tout malheur & tout méchef, &c.

Ses envieux diſoient que ſes Ecrits étoient tous farcis de vanterie, d'obſcurité & de rodomontades, le renvoyant bien loin avec ſes œuvres Pindariques, tournant le tout en rizée & moquerie, dont eſt venu le proverbe, *il veut pindariſer*. . . . . . Si cet Oracle & ce Soleil de Poëſie a été

repris & blasonné, que sera-ce que de nous autres, qui comparez avec lui, n'avons non plus de proportion & d'Analogie qu'il y a entre le Ciel & la terre ? *Il ne faut donc point s'étonner*, si j'ai été repris après ces grandes lumieres de Poësie ; mais tout ce qui me fâche davantage, c'est de me voir censuré & repris par des gens du tout ignorans, qui comme les faucilles de Beausse, n'ont que le bec, *Litterasque primoribus tantùm labris degustarunt*. Belles Happelourdes, Asnes d'Apulée, Veaux dorés à simple feuille, desquels si vous déchargez l'éclat & la superficie, vous ne trouverez que du bois. Semblables encore à l'écume qui flotte sur les ondes de l'Océan, laquelle semble de loin & à l'œil de l'ambre gris, mais si on s'approche de près, & qu'on la touche de la main, on ne trouve qu'un excrement. Vous diriez néanmoins à les ouïr cajoller, que ce soient des Saints Thomas en Théologie, des Fernels en Médecine, des Cujas en Jurisprudence, des Euclides en Mathématique, des Turnébes, des Lambins en Humanité : encore que ce ne soient que des Charlatans & faiseurs de Rodomontades, &c.]

L'Auteur conclut ainsi son Apologie.

[Aux Envieux de ses peres.

Si la colere vous enflambe,
Ne vous pendez pas, envieux:
Je vous remets devant les yeux
Le malheur du pauvre Lycambe.
Mais si le mal tant vous oppresse,
Qu'il ne reçoive guérison,
Dessus le figuier de Tymon
Allez finir votre tristesse.

Cette piece Comique est dédiée *A Noble Homme Guillaume - Anefrie, Sieur de Chaulieu, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Rouen, & Commissaire aux Requêtes dudit lieu.* Si je ne me trompe, c'est l'Aïeul du célébre Abbé de Chaulieu, mort en 1720. âgé de 81. ans.

ARTICLE LXXIX.

Eclaircissement sur les premiers Ouvrages de M. Godeau.

L'Auteur des *Jugemens des Sçavans*, Art. 1517. observe, *qu'on doit compter entre les plus grandes raretés du siécle* l'avantage qu'a eu Mr. Godeau de faire beaucoup d'honneur au Parnasse François, sans faire en même tems le moindre deshonneur à l'Eglise;

& l'on peut, ſans commettre d'injuſtice à l'égard de Du Perron, de Bertaud & de quelques autres Poëtes mitrés, le propoſer comme le *premier* Prélat de l'Eglise Gallicane, *qui a tâché de reſtituer à Dieu pleinement, ſans réſerve & ſans mélange la Poëſie Françoiſe, &c.*

On ſent bien que Baillet traite M. Godeau en ami, & il n'y a pas lieu de le ſoupçonner d'avoir voulu ôter à ce Prélat quelques Poëſies capables de lui faire honneur dans le monde. Quoiqu'il en ſoit, l'Abbé Ménage ne s'accorde point ici avec Baillet. *M. Godeau*, dit-il, *a fait des Vers de galanterie, non-ſeulement étant Laïque, mais étant Evêque.* Les preuves qu'il donne de ces deux faits, ne me paroiſſent pas fort déciſives ; mais s'il eût connu les premieres productions de M. Godeau, qui ſont VI. Lettres aſſez longues, imprimées dans le *Recueil* de Faret en 1627. il y eût trouvé ſuffiſamment de quoi embarraſſer ſon adverſaire. Il y eût appris que M. Godeau, âgé de vingt ans ou environ, s'étoit donné, ſuivant l'uſage commun des Poëtes de ce tems-là, une Maîtreſſe imaginaire qu'il nommoit *Bellinde*, & que pour elle il faiſoit le langoureux en proſe & en vers. Voici, par exemple, ce qu'il dit à cette *Bellinde*, pag. 459. [Il me

ſuffit que j'aye votre ame pour témoin de mon innocence contre vous-même, que *dans mes Vers* la vérité eſt ſeulement obſcure, mais non pas alterée; que vous en faites la meilleure partie, (c'eſt-à-dire l'objet principal) & qu'il m'étoit impoſſible de parler avec plus de retenuë de mon ennemi. . . . . . O que je ſerois heureuſement trompé, ſi mes reproches avoient la force de vous changer; & que j'eſtimerois cet *Ouvrage* glorieux, s'il vous obligeoit de vous repentir! L'éternité que les *Poëtes* ſe promettent, me ſeroit un objet de mépris, &c.] Voilà, auroit dit Ménage, des Vers de galanterie bien marqués, & de la proſe galante publiée dans toutes les formes. Remarquez au reſte que M. Godeau, né en 1605. avoit commencé de très-bonne heure à faire uſage du talent qu'il avoit de penſer juſte, & de s'exprimer également bien en proſe & en vers. A l'égard des qualités corporelles, la nature l'avoit peu avantagé de ce côté-là. Il étoit petit, & preſqu'auſſi laid que M. Pelliſſon,

La premiere des ſix Lettres que je viens d'indiquer, eſt de 1624. & s'adreſſe à *Monſieur* L. C. B. S. avec ce titre: *Il le conſole dans ſa diſgrace.* Ces Lettres initiales déſignent *le Chance-*

lier Bruslart - Sillery, qui fut remercié le 2e. Janvier de la même année 1624. On s'apperçoit à la premiere lecture, que l'Auteur, qui étoit alors dans sa dix-huitiéme année, n'avoit d'autre but que d'essayer sa plume & de se produire dans le Public. La 2e. Lettre est à *Philandre*, c'est-à-dire à M. Conrart, depuis de l'Académie Françoise, & parent du jeune Godeau. C'est un Panégyrique de Madame des Loges, dont M. Conrart lui avoit procuré la connoissance. La 3e. qui est aussi une composition de jeune homme, s'adresse à cette Dame, & finit par ces mots : *Votre très-humble & très-obéïssant Sujet & Serviteur, Godeau.* La 4e. Lettre est à M. de Malleville, depuis Académicien, & dès-lors connu par quelques Vers & autres ouvrages de galanterie. Les deux dernieres sont adressées à *Bellinde*, maîtresse poëtique de l'Auteur, en faveur de laquelle est aussi imaginée la lettre de Malleville. Je ne sçaurois mieux exprimer le caractère de ces trois lettres, qu'en disant que notre jeune Ecrivain y joue en perfection le rôle si bien décrié par Despréaux dans sa IX. Satyre :

Faudra-t-il de sens-froid, & sans être amoureux,

Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux?
Lui prodiguer les noms de Soleil & d'Aurore,
Et toûjours mangeant bien, mourir par métaphore?

Les six lettres de M. Godeau commencent à la page 430. du Recueil publié par Faret, & finissent à la page 468. MM. Pellisson & d'Olivet n'en parlent point, non plus que le P. Niceron; c'est pourquoi j'ai crû en devoir donner quelque idée.

Il est donc vrai que M. Godeau avoit fait des Vers de galanterie, dans un tems où il étoit jeune, & où probablement il pensoit à se marier. Mais peu après, il fit parler à sa Muse un autre langage. Ses premieres Poësies imprimées (les profanes n'ont jamais vû le jour) portent ce titre: *Oeuvres Chrétiennes de Godeau*, in-octavo mêlé de prose & de Vers. La premiere piece est un *Discours sur la Poësie Chrétienne.* Il a 30 pag. & on y voit de très-belles choses contre la Poësie profane ou criminelle. Il est suivi de *Méditations* aussi en prose, qui remplissent 104. pp. On trouve ensuite des Vers jusqu'à la pag. 128. après quoi il y a sous un nouveau chifre, 112. pages de Poësie. Ce Volume est de 1633.

La maniere dont M. Godeau s'éleve dans son *discours* contre ceux qui abusant de leur talent pour la Poësie, ne l'emploient pas uniquement à honorer la Divinité, me fait croire que l'Abbé Ménage s'est trompé, quand il a dit que ce Poëte avoit fait des Vers de galanterie, *étant Evêque*, c'est-à-dire depuis l'année 1636. Car peut-on se persuader qu'un homme aussi pieux & aussi éclairé eût osé se permettre, étant Evêque, ce qu'il avoit si hautement blâmé étant encore Laïque, ou tout-au-plus simple Clerc ? Mais, dit Ménage, personne ne doute que Voiture n'ait adressé à M. Godeau le Rondeau suivant, au sujet de Mademoiselle de Rambouillet, (Julie d'Angennes) qui a été depuis, Madame de Montausier.

Comme un galant & brave Chevalier,
Vous m'appellez en combat singulier
D'amour, de vers & de prose polie ;
Mais à si peu mon cœur ne s'humilie,
Je ne vous tiens que pour un Ecolier.
Et fussiez-vous brave, docte, guerrier,
En cas d'amour n'aspirez au laurier ;
Rien ne déplaît à la belle Julie
Comme un Galant.
Quittez l'Amour, ce n'est votre métier ;
Faites des Vers, traduisez le Pseautier,

Votre façon d'écrire est fort jolie :
Mais gardez-vous de faire de folie,
Ou je sçaurai, ma foi, vous châtier
Comme un Galant.

» M. Godeau, *ajoûte Ménage*, ne se « mit à traduire le Pseautier que de» puis qu'il fut Evêque. En un mot, » comme j'étois Courtisan de l'Hôtel » de Rambouillet, je suis témoin que » M. Godeau étoit Evêque, lorsque » Voiture lui adressa le Rondeau dont » je viens de parler. » Ces paroles sont bien expresses ; néanmoins elles ne me persuadent pas. 1°. Il est hors de doute que M. Godeau avoit commencé à traduire le Pseautier plusieurs années avant d'être Evêque, je veux dire, avant 1636. puisque l'on trouve dans ses *Oeuvres* de 1633. la Traduction des Pseaumes 70. 94. 112. 130. 138. & 145. Il en avoit sans-doute traduit beaucoup d'autres pendant les trois années, qui s'écoulerent depuis jusqu'à son élévation à l'Episcopat. 2°. Je crois que quand le Rondeau de Voiture devint public, on ignoroit à qui l'Auteur l'avoit adressé. L'Abbé Cotin le fit imprimer dans son *Recueil de Rondeaux* en 1649. avec ce titre : *A un Rival*, & on lit *Emilie*, au lieu de *Julie*, pag. 18.

On prétendit deviner le rival de Voiture ; & apparemment ce demi vers, *Traduisez le Pseautier*, fit penser à M. Godeau, que l'on sçavoit avoir été un des Courtisans de l'Hôtel de Rambouillet, & qui d'ailleurs étoit fort connu par les fragmens qu'il avoit déja publiés de sa Traduction des Pseaumes. Mais il n'étoit pas le seul Ecclésiastique, qui eût fréquenté l'Hôtel de Rambouillet. M. Esprit, d'abord Pere de l'Oratoire, ensuite Abbé, & enfin pere de famille, fut admis à la Cour de Julie d'Angennes depuis l'année 1635. ou environ ; ce qui lui valut une place à l'Académie Françoise en 1639. Il étoit de ces hommes amphibies, qu'abusivement on appelle Abbés, parce qu'ils portent un petit collet. Il faisoit l'empressé auprès des Dames, il composoit des Vers de galanterie, il traduisoit des Pseaumes (*a*). Si l'on ajoûte qu'il étoit jeune, né en 1611. on trouvera que le Rondeau de Voiture lui venoit beaucoup mieux qu'à M. Godeau déja Evêque. Supposons néanmoins que le Poete eût alors ce dernier

(*a*) Il y a deux Rondeaux galans de M. Esprit dans le Recueil de l'Abbé Cotin, pag. 63 & 65. & M. Pellisson dit expressément qu'on avoit de lui *des Paraphrases imprimées de quelques Pseaumes.*

en vûe, rien ne prouve qu'il lui ait adressé ces vers Satyriques depuis son Episcopat. Ce fut en 1632. ou 33. que Chapelain produisit M. Godeau à l'Hôtel de Rambouillet. Il y fut d'abord goûté, & Julie d'Angennes parlant de lui dans une de ses lettres à Voiture, disoit : *Il y a ici un homme plus petit que vous d'une coudée, & je vous jure, mille fois plus galant.* La petitesse de sa taille, & l'affection que cette Demoiselle lui témoignoit, le firent alors surnommer *le nain de Julie.* Voiture put concevoir de la jalousie contre le nouveau Courtisan, qui fier de sa faveur naissante, prenoit peut-être avec ses rivaux un air trop avantageux. Seroit-ce s'écarter de la vrai-semblance, que de fixer à cette époque le Rondeau qu'on vient de lire, & celui qui commence : *Vous parlez comme un Scipion*, & finit ainsi : *Petit Embrion, vous parlez?* Ce dénouëment me paroît assez naturel.

M. Baillet au reste s'est trop avancé, quand il a dit, que de tous nos *Poëtes mitrés*, M. Godeau étoit le premier qui n'eût jamais profané sa muse par des Vers de galanterie. Je pense que si l'on faisoit une exacte recherche de ces Poetes, il s'en trouveroit plusieurs qui méritent à juste titre l'éloge qu'on donne gratuitement à M. Godeau. Tels

sont, par exemple, Pierre Du Val, & Claudes de Morennes, tous deux Evêques de Séez, & Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, le premier en 1540. l'autre en 1577. On ne connoît de ces deux Prélats, que des Poësies pieuses, & sans aucun mélange d'amour profane. Je crois en pouvoir dire autant d'Adrien d'Amboise, Poëte François, imprimé dès 1580. Docteur de Sorbonne en 1582. & mort Evêque de Tréguier en 1616. Etant Curé de S. Meri en 1595. il publia des *Cantiques & des Quatrains Spirituels*, comme nous l'apprenons de Colletet, pag. 154. de son *Discours sur la Poësie Morale.*

ARTICLE LXXX.

Des Ecrivains qui ont porté le nom de Montreüil. Remarques sur les deux Porcheres, Académiciens.

PUisque j'ai parlé de quelques-uns de nos Prélats qui ont été Poëtes, j'observerai que M. de Montigni de l'Académie Françoise, mort Evêque de Léon en Bretagne le 26 Septembre 1671. âgé de 35 ans, n'est point Auteur de la *Lettre concernant le voyage de*

la Cour vers les frontieres d'Espagne en l'année 1660. Elle lui est attribuée dans le Catalogue des ouvrages de M M. de l'Académie, mais on doit la restituer à l'Abbé de Montreuïl; & elle se trouve effectivement au Recueil de ses ouvrages, publié en 1666.

Si j'enleve à l'Abbé de Montigni cette jolie Lettre, je lui rends, comme pour le dédommager, quelques morceaux de sa façon imprimés dans *la troisiéme Partie de Poësies choisies du Recueil de Sercy* 1656. le tout d'environ 280 Vers. Chaque piéce est signée *l'Abbe d'Ingitmon.* En retrogradant, vous trouvez *Montigni.* Le Catalogue de l'Académie n'en parle point. Ce qui avoit fait méconnoître le véritable Auteur de la *Lettre* ou Relation du voyage de la Cour, est qu'elle fut d'abord imprimée dans un *Recueil de quelques Pieces nouvelles & galantes*, avec ce titre: *Lettre de M. l'Abbé de M.* titre équivoque, & qui pouvoit alors convenir également à Montigni ou à Montrueïl. Rien n'est plus propre à causer des méprises, que cette bizarre & mauvaise coutûme de ne désigner les Auteurs que par la premiere lettre de leur nom.

Au reste, plusieurs Ecrivains ont porté le nom de *Montreuil*, ou plûtôt de *Montereul*; & il est à propos d'en

donner une idée générale, afin qu'on ne les confonde plus, comme l'on a preſque toûjours fait juſqu'à préſent.

Jean de Montereul, Avocat au Parlement de Paris, publia en 1606. *le Tombeau de M. Philippe des Portes*, piece d'un peu plus de 300 Vers, & imprimée dans diverſes Editions poſthumes des ouvrages du même des Portes. On a encore de lui un *Plaidoyé* pour l'Archevêque & le Chapitre de Rouën dans la cauſe de *la Fierte St. Romain* en 1607. & une *Oraiſon funébre de M. le Cardinal de Joyeuſe, Archevêque de Rouen*, in-octavo 1616. Le Pere le Long, qui fait mention de ces ouvrages, les attribue dans ſa *Table* à l'Académicien Jean de Montreuil, qu'il dit dans un endroit être mort en 1650. & ailleurs en 1651. Jean de Montereul mourut avant 1623. mais après 1618.

Bernardin de Montereul, ſecond fils de celui-ci, & Avocat en Parlement, donna en 1618. une Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire* Grecque *de Saint Nicéphore, Patriarche de Conſtantinople*, in-octavo. Son pere fit l'Epitre Dédicatoire, & l'on y voit que le frere aîné de Bernardin étoit Gouverneur ou Précepteur du Prince de Joinville (fils du Duc de Guiſe) à qui cette Epître eſt

adressée. Elle contient une espece d'instruction pour ce jeune Prince, qui étoit petit-neveu du Cardinal de Joyeuse, au service duquel Jean de Montereul avoit été long-temps attaché. Je serois assez porté a croire que le fils aîné de Jean étoit *S. de Montereul*, Docteur & Professeur en Sorbonne, qui en 1625. fut un des Approbateurs de la *Somme Théologique* du P. Garasse.

Parmi les enfans de Bernardin, j'en trouve au moins quatre, qui ont été Poëtes. L'aîné, Jean de Montereul, fut reçu à l'Académie Françoise en 1649. & mourut en 1651. âgé d'environ 37 ou 38 ans. M. Pellisson écrivoit en 1653. qu'il n'y avoit rien d'imprimé de lui; mais qu'il avoit laissé *plusieurs piéces de Vers & de Prose, qui peut-être le seroient un jour.* Baillet lui attribue les ouvrages de son frere, nommé Mathieu; Ménage a relevé cettte méprise. Le pere le Long donne à cet Académicien un manuscrit conservé dans la Bibliothéque de M. Seguier, avec ce titre: *Négociations de M. de Montreuil en Angleterre; depuis l'an 1645. jusqu'en 1650. in-fol.* L'Académicien sortit d'Angleterre dès 1647. ou tout-auplûtard en 1648. & cette derniere année il fut à Rome. Mais en quittant l'Angleterre, ou plûtôt l'Ecosse, *il y établit*

en sa place de Sécretaire de l'Ambassadeur de France *le troisiéme de ses freres*, comme le dit M. Pellisson. Ainsi ces Négociations manuscrites, qui vont jusqu'en 1650. doivent être partagées entre les deux freres. Jean étoit Chanoine de Toul, & on ne peut douter que le Rondeau signé *de Montereul*, pag. 86. du Recueil de 1649. ne soit de lui. Il est adressé *A M. d. B. A. e. A.* c'est-à-dire, à M. de Belliévre, Ambassadeur en Angleterre. Le Poëte lui dit, que *dans les horreurs de la guerre, de Toul il en fait bien peu de cas; qu'il est las de Rome, & qu'il est prêt à le suivre en Angleterre.*

Mathieu de Montereul, son quatriéme frere, après avoir composé l'espace de 20 ans quantité de vers qu'on inséroit dans les Recueils de ce tems-là, fit imprimer ses Lettres & ses Poësies en 1666. pour la premiere fois. C'est un in-douze de 600 pag. sous ce titre : *Les Oeuvres de M. de Montreuïl.*

On suppose ordinairement que c'est de lui seul que Despréaux a dit pour se moquer :

On ne voit point mes Vers à l'envi de Montreuïl,
Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Pour moi, je suis persuadé qu'il n'est Auteur qu'en partie de ce

grand nombre de pieces qu'on trouve dans les Recueils, depuis 1645. jusqu'en 1665. Elles portent simplement le nom de *Montereul*, ou *Montreuïl*, & la plûpart ne sont point dans les *Oeuvres* de l'Abbé. Or celui-ci écrivant à M. Ménage, fait l'éloge du plus jeune des Montereuls, Poëte & bel esprit, & il dit expressément que *toute sa famille avoit aspiré à la qualité d'illustre sur le Parnasse.* Ma pensée est donc, que les Recueils antérieurs à 1651. contiennent quelques Vers de l'Académicien, ou de ses freres aînés de Mathieu; que dans les Recueils suivans imprimés par de Sercy, il s'en trouve plusieurs du jeune Montereul, & qu'en général tous ceux qu'on voit signés de *Montreuïl*, ne peuvent s'attribuer à l'Abbé, puisqu'il ne les a pas réclamés dans le Recueil de ses Oeuvres. Peut-être l'Ursuline leur sœur se mêloit aussi de versifier, avant qu'elle se fît Religieuse : du moins voit-on dans les *Poësies choisies* de 1653. chez Sercy, pag. 323. un Sonnet, qui a pour titre : *Mademoiselle de Montereul à son Serviteur, étant entrée aux Ursulines.* Si le Sonnet est de sa composition, il se trouvera que ce que disoit son frere, parlant du goût qu'on avoit dans sa famille pour la Poësie,

toute la race en tient, étoit vrai au pied de la lettre.

Outre ces Montereuls, Ecrivains de pere en fils, j'en ai découvert quelques autres, venus apparemment de la même tige. Le plus ancien, nommé *Jean de Montereul*, Avocat & Poëte, mourut en 1644. il étoit fils de Germain de Montereul. Il y a des Vers de cet Avocat dans le *Scævolæ Sammarthani Tumulus*, de 1623. Ils sont signés, *Joannes Montereullus*, *in Senatu Paris. Patronus*. En 1624. il donna, *J. Montereulli Elegia in obitum Nicolai Brullartii Franciæ Cancellarii*, (Biblioth. Baluz. pag. 405.) c'est-là tout ce que je connois de sa façon. Abel de Ste. Marthe le loue beaucoup dans le remerciment en Vers Latins qu'il lui adressa pour ceux que Montereul avoit composés en l'honneur de Scevole de Ste. Marthe, son pere. Il lui prédit entr'autres, que les excellens Poëmes, ausquels il travailloit pour lors, dureroient éternellement :

Nunc Cytharâ dulci mansura Poëmata condis :

Prophétié que l'événement a démentie, ce Poëte & ses ouvrages se trouvant totalement ignorés. Il ne faut pas le confondre avec Jean de Montereul, donr je parle ci-dessus.

Bernardin de Montereul, Jésuite ;

mourut en 1646. Sa *Vie de N. S. Jesus-Christ* qu'il publia en 1657. & dont le P. Brignon a retouché le ſtyle, ſe ſoutient encore aujourd'hui.

Voilà tous les Montereuls que j'ai pû découvrir. On voit qu'il eſt aiſé de s'y tromper, & de prendre l'un pour l'autre. C'eſt ainſi qu'on a ſouvent confondu les deux Poëtes du ſurnom de *Porcheres*. J'ai fait à cette occaſion quelques recherches, qui pourront ſervir comme de Supplément à l'Hiſtoire de l'Académie.

Toutes les Poëſies qu'on trouve ſous le nom de Porcheres, dans les Recueils de la fin du XVI. ſiécle, & au commencement du XVII. juſqu'en 1625. ſont d'*Honoré Laugier, Ecuyer, ſieur de Porcheres*. Il étoit à la Cour de Henri le Grand, je ne ſçaurois dire en quelle qualité, dès 1594. & compoſa cette année-là les *Vers d'un Ballet ſur la naiſſance de Monſieur de Vendôme*. Ils ſont au nombre de 146. diſtribués à differens perſonnages. Vers le même tems, il fit des *Stances ſur les cheveux de Madame la Marquiſe de Monceaux* (Gabrielle d'Etrées) & le *Sonnet ſur les yeux* de la même Dame. Quelques-uns ont attribué ce Sonnet à *Porcheres d'Arbaud*, qui peut-être n'étoit pas encore au monde.

En 1595. Laugier se trouvoit à Bourdeaux, où il assista à la mort de son ami Jean de Sponde, arrivée le 18 Mars, & il composa 52 *Stances* en Quatrains *sur la vie, la mort & les écrits du feu sieur de Sponde.* Il y joignit un *Sonnet à Madame de Sponde sur la mort de son mari.* Ces pieces & les précédentes se trouvent dans divers recueils, dont le plus ancien est de 1599. dédié *à M. de Nerveze*, & intitulé, *l'Académie des Modernes Poëtes François ; Paris, in-douze.* Le dernier de ces Recueils est *le Séjour des Muses, ou la Chréme des bons Vers, in-douze. Rouen* 1626.

Laugier donna en 1599. *le Tombeau de la Duchesse de Beaufort*, avec les *Regrets de Polemandre* (Henri IV.) *sur la mort de Calisthée, & les Regrets du Roi sur la mort de Madame la Duchesse.* Le tout est de 234 Vers, & se trouve dans plusieurs Recueils de ce tems-là, entr'autres dans *le Temple d'Apollon*, imprimé en 1611. (*a*) On voit, pag. 271. du même Recueil, des *Stances du sieur de Porcheres sur les courses & la Pastorale du Parc, faites à Thurin devant Son Altesse.* Le Poëte décrit cette fête, comme y ayant assisté. J'ignore s'il étoit à la Cour de Turin en qualité de

(*a*) Voyez ce Recueil, pag. 327. & suiv.

Versificateur, ou d'*Intendant des Spectacles, tant diurnes que nocturnes ;* mais on ne peut douter qu'il n'eût quelque place dans la maison du Prince, puisqu'il lui dit : *O Grand Charles mon maître !* expression qu'un François n'auroit pas employée, s'il n'eût été que comme en passant, & sans quelque charge dans une Cour étrangere. Je ne puis datter cette piece, que je crois néanmoins du commencement du XVII. siécle, étant suivie de la *Prosopopee de Mars infortuné, se voyant au dernier période de sa vie.* Ce sont dix-huit Stances sur la mort du Maréchal de Biron, qui eut la tête tranchée en 1602.

Laugier revenu à la Cour de France en 1605. envoya à Son Altesse la piece suivante : *Consolation de Porcheres au Duc de Savoye sur la mort de son Fils.* Voyez le II. Volume du *Parnasse des plus excellens Poëtes de ce temps, ou les Muses Françoises ralliées de diverses parts, in-douze* 1607. A la page 16 du même Volume 2[e]. Part. il y a un *Sonnet du sieur de Porcheres*, en réponse à celui qu'avoit fait *Desyveteaux pour Madame la Princesse de Conty.* Ce dernier disoit galamment, que quoiqu'il n'eût vû la Princesse qu'une seule fois & même sous le masque, suivant la mode de ce tems-là, il l'avoit néanmoins *trop vûe* ;

Laugier adressant son Sonnet à la Princesse, lui dit :

Et moi. . . . .

Qui vois incessamment ta face découverte,
En te voyant toûjours, ne te vois pas assez.

Il n'y avoit, ce semble, qu'un homme au service de la Princesse, qui pût s'exprimer de la sorte ; Laugier étoit donc au plûtard en 1606. dans la maison de Conty. Il donna en 1612. un Volume in-octavo, intitulé *le Camp de la Place Royale, ou Relation de ce qui s'y est passé . . . . pour la publication des Mariages du Roi & de Madame* (sa Sœur) *avec l'Infante & le Prince d'Espagne. Le tout recuelli par le commandement de Sa Majesté* (la Reine Régente. Laugier, dans une courte préface, dit *qu'il ne prétend d'autre gloire de son travail, que celle d'avoir obéi à la plus grande Reine du monde*, Marie de Médicis, mere de Louis XIII. C'est une preuve que Laugier suivoit la Cour, & même qu'il y étoit connu & estimé.

On doit présumer qu'il faisoit encore quelque figure dans le monde, lorsqu'en 1634. il fut reçu à l'Académie Françoise alors naissante. Il avoit procuré à Malleville, plus de dix ans au-

paravant, la place de Sécretaire du Maréchal de Baſſompierre, & Malleville le préſenta à MM. les Académiciens, qui l'agréerent. Le Cardinal de Richelieu, dit M. Pelliſſon, fut très-fâché de cette élection, parce qu'il n'aimoit point Laugier, le regardant comme un homme qui avoit de l'attachement avec ſes plus grands ennemis. Néanmoins, quand l'Académie *lui offrit de la révoquer, il eut la modération de ſe contenter d'un reglement pour l'avenir ;* qui fut qu'on n'aggrégeroit plus aucun ſujet qui n'eût été préſenté au Protecteur de l'Académie, & n'eût reçu ſon approbation.

Théophile, dans ſa *priere aux Poëtes de ce tems*, où il loue Malherbe, Hardy, Porcheres, Boiſrobert, St. Amant, Gombaud, & Maynard, parle ainſi de Laugier :

Porcheres avec tant de flamme
Pouſſe les mouvemens de l'ame
Vers la route des immortels,
Qu'ils laiſſent par-tout des matieres,
Où ſes Vers trouvent des Autels,
Et les autres des Cimetieres.

Le Prieur Ogier, jeune homme alors & zélé partiſan de Théophile, écrivant

contre *la Doctrine curieuse* du P. Garasse en 1623. reprocha à ce Jésuite, que son Livre n'étoit qu'une Satyre, où il déchiroit les vivans & les morts, & où il ne louoit personne. Le P. Garasse, dans son *Apologie*, pag. 318. nia le fait. *Notre Prieur*, dit-il, *qui a lû mon Livre . . . y a remarqué que je loue d'entre les morts fort hautement Monsieur du Perron, Ronsard . . . Bertaut . . . & d'entre les vivans, Malherbe, Porcheres, & quelques autres avec modestie & verité,*

Quelques éloges qu'on ait prodigués à Laugier, je le vois occuper une place peu honorable dans la *Satyre du Temps à Théophile*, par *Besançon*, laquelle fut imprimée en 1619. à la suite des Poësies de son Compatriote d'Esternod. L'Auteur y rapporte les jugemens des Zoïles de ce tems-là sur plusieurs de nos Poëtes François, tels que Malherbe, Delingendes, St. Amour, Hardy, de l'Estoille, Ronsard, Sigogne, Regnier, Desportes Abbé de Tyron, Malleville, Raçan, Gombault, Nasse, du Bartas. Parlant de ses propres Censeurs, il s'exprime ainsi:

Ils disent quant à moi que je n'ai point d'étude,
Que tantôt je suis doux, & tantôt je suis rude.
Même ils disent de toi, que ton esprit mal sain
S'extravague

S'extravague souvent au cours de son dessein ;
Que Garnier sent le grain réclus, & que Porchere
Mercénaire au profit met sa Muse à l'enchere.

Une Muse mercénaire est quelque chose de bien méprisable, quoiqu'à dire vrai, il paroisse souvent de ces phénomènes sur le Parnasse. Si les reproches qu'on faisoit à Porcheres étoient fondés, on peut en conclure que sa muse ne le laissoit pas mourir de faim comme tant d'autres Poëtes, qui n'ont pour tout revenu qu'une couronne de laurier. Il mourut vers la fin de 1653. âgé *de quatre-vingt quatorze ans*, comme quelqu'un l'a écrit à la marge d'un exemplaire de la premiere Edition de l'Histoire de l'Académie. Laugier se trouvoit alors le Doyen des Poëtes François, & faisoit des Vers depuis soixante ans au moins. On peut recueillir de ses ouvrages plusieurs particularités qui le concernent.

François d'Arbaud, Ecuyer sieur de Porcheres, de l'Académie Françoise, mourut en 1640. dans un âge peu avancé. L'Editeur du *nouveau Recueil des Epigrammatistes François* (in-douze II. Vol. 1720.) M. Bruzen de la Martiniere, dit à la page 49. que l'*Auteur*

du Poëme de la Magdelaine, pour qui Racan fit une Epigramme, *étoit Porcheres d'Arbaud, dont on a un grand nombre de Vers qu'on ne lit plus.* Il y a toute apparence que l'Editeur s'est trompé, & qu'il a pris pour des productions de Porcheres d'Arbaud, ce grand nombre de vers qu'on trouve dans les anciens Recueils jusqu'en 1626. & souvent avec ce titre unique : *Poësies du sieur de Porcheres.* Ils sont indubitablement de Porcheres-Laugier.

A l'égard du Poëme de la Magdelaine, l'illustre M. de Mazaugues, Président au Parlement d'Aix, croit qu'il n'a jamais été imprimé ; je le pense de même, & je vais hazarder une conjecture qu'on trouvera peut-être assez bien fondée. Les Vers de Racan, *A M. Porcheres d'Arbaut, sur son Poëme de la Magdelaine*, ne sont pas dans les Poësies de Racan de 1630. & je ne les trouve imprimés pour la premiere fois qu'à la pag. 189 du *Recueil des plus beaux Vers*, publié en 1638 par Claude de l'Estoille, de l'Académie Françoise. Racan les fit supprimer dans l'Edition de ses Poësies de 1660. apparemment par ce qu'ils lui paroissoient superflus, le Poëme de la Magdelaine n'ayant jamais vû le jour.

Porcheres d'Arbaud publia en 1633.

Sa paraphrase des Pseaumes Graduels, & quelques autres Pseaumes, avec un petit nombre de Poësies sur divers sujets, in octavo, pp. 221. j'ai vû de lui une Ode de 200 vers, qui est dans le *Parnasse Royal*, & un Sonnet dans le *Sacrifice des Muses au grand Cardinal de Richelieu.* Ces deux Recueils sont de l'Abbé de Boisrobert, in-quarto 1635. Voilà tout ce que j'ai pû découvrir des ouvrages imprimés de *Porcheres d'Arbaud.* C'est ainsi qu'il a signé son *Ode à Louis XIII.* par conséquent si M. Pellisson ne l'a pas nommé *Arbaud de Porcheres*, il n'y a point eû de méprise de sa part, comme l'a prétendu M. de Mazaugues.

On peut consulter le *Mémoire* de ce sçavant Magistrat, inséré dans l'Histoire de l'Académie Françoise (*a*) par M. l'Abbé d'Olivet. Outre les deux Académiciens, Laugier & d'Arbaud, vous y trouverez un troisiéme Poëte, qui avoit aussi travaillé sur les Pseaumes; il se nommoit Jean d'Arbaud : il étoit frere puiné de François, & se qualifioit également *Sieur de Porcheres.* J'ai vû un Sonnet de *J. d'Arbaud sieur de Porchieres*, de l'année 1606 ou environ; & un autre Sonnet de 1650. si-

(*a*) Tom. I. p. 209. Edit. in-4°.

gné *François Sebastiane, sieur de Porcheres.* Tous ces Poëtes, qui avoient quelque bien au village de Porcheres près Forcalquier, étoient Provençaux.

ARTICLE LXXXI.

Anecdotes sur Richesource, soi-disant Professeur en Eloquence à Paris.

JE vais entrer dans un détail, qu'on trouvera peut-être curieux & singulier. Il est question d'un prétendu Professeur, qui tenant école publique de Plagiat Littéraire, enseignoit à ses disciples l'art de voler, & de pallier finement leur larcin. Le mot d'Ovide, *vivitur ex rapto*, fut-il jamais mieux appliqué?

Jean de Soudier, Ecuyer, sieur de Richesource, né dans la Religion P. R. fit son abjuration à Paris au mois d'Avril 1655. C'étoit un misérable déclamateur, espece de pédant, qui se qualifioit *Modérateur de l'Académie des Philosophes-Orateurs*, parce qu'il faisoit des leçons publiques d'éloquence dans une chambre qu'il occupoit à la place

Dauphine (*a*). En 1667 il publia un livret de 64 pp. in-douze, ſous ce titre : *Le Maſque des Orateurs, c'eſt-à-dire, la maniere de déguiſer facilement toutes ſortes de diſcours, le Plaidoyé, le Sermon, le Panégyrique, l'Oraiſon funébre, la Méditation, la Harangue, la Lettre, les Paſſages, &c.* Donnons une idée de ce Livre, qui eſt aſſez rare & peu connu.

L'Auteur obſerve d'abord que tous ceux qui s'appliquent à l'Eloquence, n'ont pas toûjours dans leur propre fonds *de quoi réuſſir dans ce louable exercice.* C'eſt en faveur de ces gens-là, que l'Auteur a travaillé, pour leur apprendre à cueillir dans les jardins étrangers les fleurs & les fruits qui ne naiſſent point dans les leurs ; mais à les cueillir avec tant de ſubtilité, que le public ne puiſſe s'appercevoir de ce vol innocent. Il appelle *ce bel Art*, la troiſiéme fonction de l'Orateur, & voici comme il s'explique ſur le nom qu'il lui donne. [Le nom de *Plagianiſme*, dit-il, eſt celui qui me ſemble le plus propre pour ſignifier cette troiſiéme fonction de l'Orateur : quelques

(*a*) Voyez la Note de M. Broſſette ſur Deſpréaux, Tom. III. p. 233. Edit. d'Amſt. 1725.

raisons fort connuës aux Jurisconsultes m'ayant empêché de la nommer autrement, comme l'Art plagiaire. . . & je me sers du nom de *Plagianiste*, pour signifier celui qui s'en sert, & qui en fait profession publique ou particuliere. Ne disputez point du nom; servez vous de l'Art qu'il signifie, & des lumieres qu'il vous donne. (Chap. II.) Le plagianisme des Orateurs est l'art ou la maniere ingénieuse & facile dont les Orateurs plagianistes se servent adroitement & heureusement, pour changer ou déguiser toutes sortes de discours, ou de leur composition, ou de celle de quelques Auteurs, ou pour leur plaisir, ou pour leur utilité; de telle sorte qu'il soit tout à la fois impossible à l'Auteur même de se reconnoître dans son propre ouvrage, ni son génie, ni son style, ni son caractere, & par conséquent qui que ce puisse être, tant il sera bien déguisé.]

Notre Professeur marque ensuite de quelle maniere il faut changer toute *l'économie* de la piece que l'on veut copier & déguiser, en donnant un ordre différent aux parties, en changeant les phrases, les mots, &c. (Chap. III.) Un Orateur, par exemple, ayant dit qu'un *Plénipotentiaire* doit avoir ces trois qualités, *la probité, la capacité & le cou-*

rage; le *Plagianiste* dira au contraire, *le courage, la capacité & la probité.* Voilà le déguisement général; mais on s'en appercevroit sans peine, si l'on ne changeoit aussi les expressions. Le Plagianiste, au lieu de *courage*, mettra *force, constance*, ou *vigueur.* Pour le mot de *probité*, il dira, *Religion*, *vertu*, *pieté*, ou *sincérité.* A la place de *capacité*, il substituera *suffisance*, *érudition*, *doctrine*, ou *science.* Il pourra cacher autrement son jeu, en disant que le Plénipotentiaire doit être *ferme, vertueux & habile.*

Richesource a mis au Chap. XVIII. & dernier, un *Exemple familier du plagianisme sur l'une des lettres de Balzac*, du 2 Novembre 1633. A Monsieur le Maître, Avocat *du Parlement de Paris.*

Balzac.

» Celui qui vous rendra cette lettre, » sçait autant de mes nouvelles que » moi-même, & vous peut faire de » très-amples relations de ce qui se » passe ici. Il a une affaire au Parlement » qui ne reçoit pas beaucoup de diffi- » culté, & qui n'a besoin que d'une » médiocre éloquence, pour être dé- » fenduë avec succès. Je ne laisse pas » de vous l'adresser, mais à la charge

» que vous n'y emploierez pas toute » votre force, & qu'en travaillant pour » lui, vous vous délasserez d'un autre » travail. J'apprends avec beaucoup de » plaisir le progrès de votre réputation, » & l'effet de mes présages. Les accla- » mations que vous excitez dans le Pa- » lais, raisonnent par-tout, & nous » ne sommes pas si éloignés du monde, » que l'effet n'en vienne jusqu'à nous. » Mais M. je ne me contente pas de » battre des mains, & de louer votre » bien dire comme les autres ; je désire » avoir sujet en particulier de vous en » remercier, & veux vous devoir des » complimens & des réverences. Ce se- » ra après que vous aurez gagné le pro- » cès de mon ami, qui sera cause, s'il » vous plaît, que j'ajoûterai un Super- » latif au bas de mes Lettres, & me di- » rai, Votre, &c.

Le Plagianiste.

» La personne qui a ordre de vous » remettre cette Lettre entre les mains, » ne me connoissant pas moins que » moi-même, pourra vous apprendre » beaucoup de mes nouvelles, & vous » instruira très-amplement de tout ce » que nous avons de plus particulier. » Le procès qu'il a au Parlement, &

» qui l'oblige d'aller à Paris, n'eſt pas
» des plus difficiles ni des plus embar-
» raſſans ; & je puis dire que le moin-
» dre des Avocats qui vous admirent,
» & qui ne ſçauroient vous imiter, eſt
» capable non ſeulement de le défen-
» dre glorieuſement, mais encore de le
» gagner avec avantage. Et quoique
» cette cauſe n'aye pas ces charmantes
» difficultés qui animent ordinairement
» le Ciceron de la France, je ne vous
» conjure pas moins de vous en char-
» ger, que ſi elle étoit plus digne de
» vos ſoins ; & je me perſuade qu'elle
» fera plutôt le jeu & le divertiſſement
« de votre éloquence, que la matiere
» de ces prodigieux efforts d'eſprit, qui
» vous ſont ſi ordinaires, & que la
» défenſe de ſes intérêts ne ſervira qu'à
» vous repoſer de vos fatigues ordinai-
» res dans les cauſes d'apparat. L'eſtime
» particuliere que j'ai toûjours faite de
» vos merveilleux talens, mais princi-
» palement pour l'Eloquence du Bar-
» reau, & la croyance que j'ai toûjours
» eue que vous réuſſirez avantageuſe-
» ment dans ce glorieux emploi, vous
» doit faire juger de la grandeur du
» plaiſir que j'ai d'apprendre de jour en
» jour la gloire que vous y recevez.
» Votre réputation n'étant pas moindre
» pour ne partir pas de l'enceinte de

» la Grand'Chambre, le bruit de vos » admirables plaidoyés est si grand, » qu'il pénétre jusqu'à vos meilleurs » amis dans les extrémités du monde ; » & dans cette pensée vous devez être » persuadé, que la Renommée n'a des » aîles & des trompettes, que pour » faire éclater vos louanges. Mais, Mon- » sieur, ne pensez pas que je veuille seu- » lement augmenter le nombre de vos » admirateurs, & accroître le bruit de » vos acclamations ; je veux y être en- » core engagé par le motif de la recon- » noissance, lorsque, comme je me le » promets de votre bonté, vous aurez » obtenu un Arrêt en faveur de la par- » tie de qui je vous confie tous les in- » térets, comme les miens propres. » Cette faveur sera si grande, qu'elle » m'élevéra au degré de mon ressenti- » ment pour me dire, Votre, &c. »

Outre que cette prétendue copie est une fois plus longue que l'original, je doute qu'il y ait rien de plus ridicule dans du Rosset, La Serre, Nerveze, & des Ecuteaux, ces fameux *Distillateurs de Galimatias*, sous le régne de Louis XIII.

Les Historiens du vol littéraire, Thomasius, Abercromby, Crenius, Albert Fabricius, disent que c'est une action infâme que de copier quelque

chose d'un Auteur, sans le nommer. Quel fracas n'auroient-ils donc pas fait, s'ils avoient sçu qu'un homme, au milieu de Paris, tenoit Académie de Plagiat; qu'il s'en glorifioit même, & faisoit imprimer avec privilége ses leçons sur l'art de filouter subtilement ? Duaren (*a*), sçavant Jurisconsulte, a soûtenu qu'on devoit punir les Plagiaires avec la même séverité que les voleurs de grand-chemin. Il eût regardé Richesource comme une espéce de monstre, & son Ecole comme une peste publique, capable de dépeupler l'Empire de la Littérature. Mais tous les Sçavans ne raisonnent point ainsi, & leur morale moins austére sçait trouver des adoucissemens. Aucun d'eux ne s'éleva contre le Cartouche du Parnasse; au contraire, beaucoup de gens lui applaudirent. Il nous assûre au Chap. III. que s'étant rencontré à la campagne *dans une célébre compagnie*, où il y avoit des gens de Lettres de l'un & de l'autre sexe, & entr'autres *le plus éloquent de tous les Prélats de ce siécle & de*

(*a*) Sa lettre *De Plagiariis & Scriptorum alienorum Compilatoribus . . . ad Franciscum Balduinum*, se trouve à la pag. 307. d'un de ses Ouvrages, intitulé : *Francisci Duareni opera quæ ad hunc diem edita sunt*, in-octavo. Paris 1550.

tous les autres Orateurs les plus célébres, on examina *la Méthode du Plagianiſme*, qu'il y avoit propoſée par maniere de converſation. Perſonne dans cette aſſemblée ne s'aviſa de faire procès à l'Auteur ſur le fond de ſon Syſtême. On prétendit ſeulement que la méthode étoit imparfaite, & qu'elle ne pouvoit mettre *le Plagianiſme* à couvert, ni le déguiſer ſuffiſamment. Richeſource étala ſes raiſons, & fit valoir tous les moyens qu'il avoit imaginés ſi heureuſement, pour rendre méconnoiſſable tout ouvrage volé. » Ces » raiſons, *dit-il*, ces exemples, ces » préceptes, ſatisfirent cet illuſtre Pré» lat, & l'obligerent avec les plus ca» pables de la compagnie à donner les » mains à ce que j'avois avancé en fa» veur de ceux qui ſe veulent exercer à » déguiſer leurs propres diſcours, ou » ceux de leurs amis, en faveur des pa» reſſeux, des moins capables, & des » moins ingénieux. »

C'eſt dommage que l'Auteur n'ait pas mieux déſigné *ce plus éloquent de tous les Prélats & de tous les Orateurs*. On reconnoîtroit ici ſans peine le célébre Maſcaron; mais il ne fut nommé à l'Evêché de Tulles qu'en 1671. Peut-être ſerai-je plus heureux à découvrir ſur qui tombe l'éloge que l'Au-

teur fait d'un de ses Eleves, *à la prière duquel* il avoit composé & fait imprimer son ouvrage. *C'est* dit-il, *l'un des plus honnêtes jeunes hommes, & des plus obligeans que j'aye jamais connu & servi dans ma profession, & dont la surprenante modestie me fait taire le nom & les louanges que mérite sa capacité.* Richesource avoit publié en 1662. *l'idée de la Rhétorique des Prédicateurs, &c.* On y apprend à la fin de la Préface, que son *Cours d'Eloquence de la Chaire* duroit trois mois, à trois leçons de deux heures chacune par semaine, & que *la dépense* étoit de *trois louis d'or.* Ce qu'il y a de très-remarquable, est qu'on voit à la tête de cette Rhétorique des Vers de feu M. Fléchier, Evêque de Nismes, où il donne une grande idée du Professeur & de ses ouvrages.

Pour Mr. de Richesource, sur la Rhétorique des Prédicateurs.

MADRIGAL.

Tes Ecrits pleins de gravité,
D'appas, de grace & de beauté,
Etallent ce que l'art a de plus magnifique;
Et ta sçavante Rhétorique
Sçait donner à l'Eglise, aussi bien qu'au Palais,
Des Orateurs parfaits.

Cette Eloquence non-pareille
Que ton Livre fait voir avec tant d'appareil,
Donne aux Prédicateurs un secret sans pareil
De gaigner les cœurs par l'oreille.

Le Madrigal est signé F. E. c'est-à-dire, *Fléchier, Ecclésiastique* ; & dans l'Edition de 1673. sous ce titre : *l'Eloquence de la Chaire, ou la Rhétorique des Prédicateurs*, le nom de M. Fléchier s'y trouve écrit tout au long.

M. l'Abbé Goujet (*a*) qui rapporte ces Vers, dit à cette occasion : *On demanderoit volontiers si M. Fléchier avoit lû l'ouvrage dont il parle si avantageusement, ou s'il a voulu faire un éloge sérieux.* La question seroit bien facile à décider, si l'on prouvoit que M. Fléchier eût été disciple de Richesource, & formé à son Ecole. Or c'est un fait certain, qu'en ce tems-là M. Fléchier venu tout fraîchement de Provence, & sorti de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne où il avoit vécu huit à dix ans, étoit à Paris, s'y appliquoit à l'Eloquence, à la Poësie, & fréquentoit *l'Académie des Philosophes-Orateurs* de Richesource. Un Sçavant m'a appris cette Anecdote, qu'il tenoit de M. Fléchier lui même, & elle m'a été confirmée par feu M. l'Abbé le Clerc, &

(*a*) Biblioth. Franc. T. II. p. 134.

par un autre habile Littérateur, feu M. l'Abbé Michel, Chanoine d'Enay. Ne doit-on pas regarder comme un prodige, que M. Fléchier soit devenu un des plus grands Orateurs de nos jours, étant dirigé par un maître bien plus capable de gâter le goût, que de le former ?

Richesource, si zélé pour le service des gens de Lettres de toute espece, donna en 1666. un Vol. in-douze de 109 pag. intitulé : *L'Art de bien écrire, ou la méthode pour faire toutes sortes de lettres & de conversations.* Il en termine la préface par cet Avis : *Ceux qui auront besoin de quelques Discours, Harangues, Lettre, Compliment, Installation, ouverture d'Audiance, Plaidoyés, & même des Vers, pourrront s'adresser à moi.* Quoiqu'il ne parle ni de Sermons, ni de Panégyriques, ni d'Oraisons funébres, ne doutez pas qu'il n'en eût une bonne provision destinée à tout venant. S'il étoit permis de se jouer ici sur une mauvaise équivoque, n'auroit-on pas raison de dire, que le Professeur Richesource étoit d'une ressource infinie pour le public ignare & non lettré ?

Le Poëte & Gazetier Jean-Loret, dans sa Gazette du XI. Avril 1655. fait un éloge de Richesource, qui semble prouver que ce Professeur étoit dé-

ja en quelque réputation à Paris dans ce tems - là.

Après la fin du ſaint Service,
Lundi dernier à ſaint Sulpice
Se fit Catholique Romain
Le ſçavant ſieur de Richeſource,
Qui des erreurs quittant la ſource,
Chrétiennement les abjura
Par un Diſcours qu'on admira.
Car Richeſource a des talens
Qui le rendent conſidérable;
Et même on le tenoit capable
De parvenir un jour, dit-on,
Aux Dignités de Charenton.
Mais ſi Meſſieures les Calviniſtes
De ſon bel acte ont été triſtes,
On en a de notre côté,
Te Deum laudamus chanté.

Ce fut alors probablement que Richeſource ouvrit ſon Ecole, & il la tint juſqu'à ſa mort, arrivée en 1695. ou 96. J'ai vû de lui une vingtaine de Volumes, ou peu s'en faut. On trouve une liſte de ceux qu'il avoit publiés juſqu'en 1682. dans la IV. Edition de ſa *Rhétorique des Prédicateurs*, imprimée cette année-là avec de grandes augmentations. Le Gazetier Poëte Charles Robinet, & le Pere Carneau, Céleſtin,

Poëte de quelque réputation, avoient aussi fait en Vers l'éloge de cet ouvrage de Richesource dès 1662.

ARTICLE LXXXII.

Suite des mélanges Historiques, tirés de la Chronologie Novenaire de Cayet.

HEnri III. à son retour de Pologne, trouva le Royaume dans une grande agitation. Les Réformés, bien loin d'être abbatus par le massacre de la S. Barthelemy, demandoient avec hauteur la liberté de conscience. Les zélés Catholiques persistoient à la leur refuser, & les Politiques ou Mécontens appuyoient les démarches des Calvinistes, sous le spécieux prétexte du bien public & de la réformation de l'Etat. Toute la politique du Roi devoit se réduire à ramener les Protestans par la douceur, & à tenir la balance égale entre les deux partis, pour ne pas dépendre de celui qui l'emporteroit sur l'autre. C'étoit le conseil que lui avoient donné l'Empereur Maximilien II. les Vénitiens & le Duc de Savoye; mais des esprits remuans & mal

intentionnés lui insinuerent qu'il ne regneroit qu'à demi, tant qu'il seroit contraint de ménager ses Sujets. On lui persuada qu'il pouvoit dompter tout à la fois les Réformés & les Mécontens, dont les principaux Chefs étoient alors ou fugitifs ou prisonniers ; & le Roi se détermina à faire la guerre, sans refléchir beaucoup sur les suites dangereuses qu'elle pouvoit avoir.

Son frere le Duc d'Alençon, toûjours inquiet & turbulent, s'alla jetter entre les bras des Calvinistes. Le Prince de Condé vint les secourir avec une armée d'étrangers, & le Roi de Navarre se joignant à eux, déclara qu'il retournoit au Calvinisme, qu'on l'avoit forcé d'abjurer à la journée de la S. Barthelemy. Henri III. alloit être accablé, si la jalousie du commandement n'eût jetté la discorde dans l'armée des Rebelles. On profita habilement de leurs divisions, & pour terminer une guerre qui livroit le Royaume en proie à une foule d'ennemis, la Cour ne refusa presque rien au Duc d'Alençon, ni au Prince de Condé. On accorda de même aux Calvinistes un Edit de pacification très-avantageux, & il sembloit que la France alloit jouïr d'une paix ferme & durable. Mais les Catholiques zélés réclamerent contre cet

Edit. Ils mirent tout en œuvre pour soulever le peuple, en lui remontrant que le Roi venoit de sacrifier les intérêts de l'ancienne Religion à l'amour de son repos. Ils proposerent de former une ligue pour le maintien de la Foi, & d'élire un chef indépendant du Roi, qui étoit désormais un trop foible appui de la Religion Catholique. Ce projet conçu par les Princes de la Maison de Lorraine, & signé à Péronne en 1576. fut envoyé dans chaque Ville, Bailliage & Sénéchaussée du Royaume, & par-tout il jetta des semences de révolte.

Cependant on avoit convoqué les Etats à Blois, pour ratifier l'Edit de pacification. Les Ligueurs qu'on appelloit *les bons Catholiques*, s'opposerent ouvertement à la confirmation de l'Edit, & comme ils étoient sûrs de la pluralité des voix, ils présenterent une Requête, qui concluoit que pour avoir la paix, il falloit marcher enseignes déployées contre les Calvinistes, & ne point mettre les armes bas qu'on n'eût achevé d'éteindre une Secte qui causoit tous les malheurs de l'Etat. La Ligue parut alors si formidable, qu'Henri III. ne trouva point d'autre expédient que de s'en déclarer lui même le Chef, & il signa le formulaire qu'elle avoit

dreſſé pour réduire le Royaume ſous une ſeule Religion. Les Calviniſtes avertis du réſultat de l'Aſſemblée, reprirent les armes, & quoiqu'ils manquaſſent de ſecours étrangers, le ſuccès de la guerre fut d'abord aſſez douteux. Ils ne pouvoient néanmoins réſiſter long-tems, ſi le Roi avoit eû d'autre deſſein que de les humilier. Mais ce Prince devenu plus clairvoyant, craignoit qu'après la deſtruction des Réformés, les Ligueurs n'entrepriſſent de l'opprimer lui-même ; c'eſt pourquoi il vouloit mettre les premiers à couvert, afin d'abbattre les autres, dès qu'il en trouveroit l'occaſion. Dans cette vûe, il fit propoſer aux Calviniſtes de ſe départir de certains articles que la Cour n'avoit pû accorder, ſans relâcher beaucoup de l'autorité Royale. Ils accepterent la liberté de conſcience avec les modifications néceſſaires, & le Royaume fut tranquille au commencement de 1581.

Ceux des François qui ne reſpiroient que la guerre, paſſerent en Flandres avec le Duc d'Alençon. Henri III. pour ſe délivrer des inquiétudes continuelles que lui cauſoit ſon humeur bizarre & entreprenante, avoit conſenti qu'il fût nommé Protecteur des Pays-Bas révoltés contre l'Eſpagne. Mais le Duc

se comporta si mal avec ses nouveaux Sujets, qu'ils le forcerent de revenir en France, où il mourut bientôt (*a*), accablé d'ennuis & de tristesse. Personne n'ignore que ce Prince se laissa longtemps amuser par la vaine espérance d'épouser la Reine Elisabeth. Voici à cette occasion une anecdote curieuse, que j'ai trouvée dans un Auteur contemporain [François, Duc d'Anjou, fils de France, n'aguiere décédé, ayant envie de se loger, & d'épouser une Reine ou Princesse héritiere, fit parler à Elizabeth, Reine d'Angleterre, de mariage, s'envoyerent des lettres l'un à l'autre, & leurs Pourtraits. Enfin la Reine lui manda qu'elle ne contracteroit jamais mariage avec celui qui la recherchoit, si elle ne voyoit le personnage, autrement, qu'il n'en falloit plus parler. Ce Prince persuadé par jeunes gens aussi peu avisés en cet affaire que lui, délaissant l'avis des gens plus avancés en âge, s'en va en Angleterre la voir, toutefois sans beaucoup de train : lequel ayant été contemplé de ladite Dame, le trouva si laid, tant de la petite-vérole, qui lui avoit laissé

(*a*) François de France, Duc d'Alençon, cinquiéme fils de Henri II. & de Catherine de Médicis, né le 18 Mars 1554. mort le 10 Juin 1584.

des foſſes au viſage, qu'auſſi qu'il avoit un nez mal formé, avec quelques glandes au col, qui fut cauſe peut-être qu'il ne fut reçu aux bonnes graces de cette belle Reine. Aucuns ſont d'opinion qu'il n'y devoit aller, mais devoit continuer par lettres à traiter ſon mariage : car par avanture à la longue il eût pû entrer en grace (*a*)]

La mort du Duc d'Alençon replongea le Royaume dans de nouveaux malheurs. Henri III. après pluſieurs années de mariage n'avoit point d'enfans, ainſi le Roi de Navarre devenoit l'héritier préſomptif de la Couronne. Le Duc de Guiſe profita de cette circonſtance pour réunir les Catholiques zélés. Il leur repréſenta que c'étoit fait de la Religion, ſi la France venoit à être gouvernée par un Roi Calviniſte. Il fit voir la néceſſité de choiſir un Chef qu'on pût oppoſer au premier Prince du ſang, & n'oſant ſe nommer lui-même, il perſuada au vieux Cardinal de Bourbon de ſe laiſſer mettre en concurrence avec le Roi de Navarre. Le Duc de Guiſe avoit déja ſigné avec l'Eſpagne un Traité par où elle s'engageoit

(*a*) Diverſes leçons de Louis Guyon, Tom. I. pag. 763. in-octavo. Lyon 1610. ſeconde Edit.

à le secourir d'hommes & d'argent. Il étoit assûré des affections du peuple qu'on excitoit depuis long-tems à la révolte. Le luxe & la prodigalité de Henri III. avoient indisposé presque tous les esprits. Les Ligueurs se crurent alors en état d'exécuter leurs vastes projets. Ils prirent les armes en 1585. & publierent un manifeste tendant à justifier leurs démarches sur la nécessité qu'il y avoit 1°. » De rétablir l'Eglise » de Dieu & tout le Royaume, par » l'expulsion des Hérétiques. 2°. De » pourvoir aux différens qui pourroient » naître après la mort du Roi, puisqu'il » n'avoit point d'enfans. 3°. De faire » sortir de la Cour les Favoris, qui abu- » soient de l'autorité Royale, & de » soulager le peuple accablé d'imposi- » tions. » Mais cette Ligue formée en apparence pour le bien public & pour la défense des Autels, n'avoit d'autre but que de détrôner Henri III. & de faire passer le Sceptre dans la Maison de Lorraine, par l'anéantissement de celle de Bourbon. La mort violente des Guises, l'exécrable parricide d'Henri de Valois, la désolation générale des Provinces furent les suites de ce projet. La Monarchie prête à périr dut sa conservation à Henri le Grand, qui après avoir triomphé de la Ligue dans

les combats, acheva de l'éteindre par sa bonté, sa douceur, sa clémence, & par son heureux retour à la Religion Catholique.

Le Docteur Cayet dans sa Chronologie Novenaire a très-bien développé cette partie de notre Histoire, & il nous apprend beaucoup de faits singuliers, qu'on ne trouve point ailleurs. Je vais rapporter ceux qui m'ont paru les plus intéressans.

Charles de Bourbon, Cardinal, que les Catholiques zélés mirent à leur tête en 1585. prêtoit seulement son nom à la Ligue, & en laissoit toute l'autorité au Duc de Guise. [Ce Prince étoit débonnaire & simple de son naturel, & grandement zélé envers l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ce qui lui a fait même délaisser quelquefois le devoir d'amitié envers ses plus proches : ainsi qu'il se peut connoître par le voyage qu'il fit en Béarn pour aller querir ses deux freres le Roi de Navarre (*a*) & le Prince de Condé (*b*); par les procès qu'il a intentés contre la Reine Jeanne d'Albret; & pour s'être joint à la Ligue des Princes Ca-

(*a*) Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV.

(*b*) Louis de Bourbon tué à Jarnac.

tholiques après la mort de Monseigneur d'Anjou; lesquels Princes lui firent appréhender (*a*) de pouvoir succéder au Roi Henri III. quoique ce Prince Catholique ne fût que le puiné de la Maison de Vendôme (premiere branche de la famille Royale des Bourbons) & Prêtre. Du commencement qu'il se mit de cette Ligue, ses principaux & fidéles serviteurs lui dirent tout ce qu'ils purent pour l'en détourner; mais il leur fut impossible. Toutefois un jour étant dans l'armée que le Duc de Guise avoit levée sous son nom, Vergnetes qui lui étoit serviteur domestique, & qui l'avoit toûjours servi dès son enfance, le trouvant fâché & las d'une cavalcade qu'il lui convint faire en diligence, lui dit: » Monsieur, » que pensez-vous faire? Vous êtes ici » en une armée; mais vous n'ignorez » votre âge, & votre foiblesse qui s'ab- » bat tous les jours: si les gouttes vous » prennent, où vous tiendrez-vous? » Car il n'y a point de place assez forte » pour vous garantir contre la puissance » du Roi? Ha! Vergnetes, dit ce Prin- » ce, je suis embarqué, & tout le » monde ne sçait pas pourquoi; mais

(*a*) *Appréhender*, c'est-à-dire, croire, espérer.

» ſçache encore qu'on m'en blâme, » néanmoins que je ne me ſuis point » accordé avec ces gens ici ſans raiſon. » Penſes-tu que je ne ſçache pas bien » qu'ils en veulent à la Maiſon de Bour- » bon, & qu'ils n'euſſent pas laiſſé de » faire la guerre, quand je ne me fuſſe » pas joint avec eux ? Pour le moins, » tandis que je ſuis avec eux, c'eſt » toûjours Bourbon qu'ils reconnoiſ- » ſent : le Roi de Navarre, mon ne- » veu, cependant fera ſa fortune; ce » que je fais, n'eſt que pour la conſer- » vation du droit de mes neveux; le » Roi & la Reine mere ſçavent bien » mon intention (*a*).

Henri III. auroit pû diſſiper la Ligue dans ſa naiſſance; mais [on l'aſſûra que tous les Potentats Catholiques l'avoient jurée *excepté* lui, & qu'à ce coup ils étoient tous réſolus de ruiner l'héréſie : il en entra en une telle crainte, qu'il ſe laiſſa aller aux perſuaſions de la Reine ſa mere (*b*), & de quelques-uns de ſon Conſeil, qui favori-

(*a*) Chronol. Nov. T. I. pag. 357.

(*b*) Catherine de Médicis, ennemie jurée du Roi de Navarre, s'étoit jointe au Duc de Guiſe, non pour favoriſer ſes deſſeins; mais elle vouloit élever ſur le trône le fils de Claude de France ſa fille, femme de Charles II. Duc de Lorraine.

ſoient cette Ligue, diſant qu'il valoit mieux que les Catholiques fiſſent la guerre à l'héréſie, que non pas diviſés entr'eux combattre les uns contre les autres. Ainſi il rompit l'Edit de pacification en Juillet 1585. & déclara la guerre aux Hérétiques : ce qu'il fit toutefois les larmes aux yeux, & dit dès-lors à aucuns, *j'ai grand peur qu'en voulant perdre le Prêche, nous ne hazardions fort la Meſſe* (*a*).

Les premiers coups de la Ligue tomberent ſur le Prince de Condé, qui ſe voyant inveſti, diſſipa ſon armée, & ſe ſauva dans l'Ile de Gernezey, d'où il paſſa en Angleterre. On crut les affaires des Calviniſtes ſi fort en déroute, que le Pape Sixte V. lâcha l'excommunication contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, & les déclara incapables de ſuccéder. [Le Roi de Navarre étoit ſur le trente-troiſiéme an de ſon âge : ſes ennemis diſoient de lui, qu'il n'avoit jamais rien fait de lui-même ; qu'il étoit impoſſible que tant de grands Capitaines, qui l'alloient aſſaillir, ne le ruinaſſent du tout ; Monſieur de Mayenne manda de Guyenne au Roi qu'il ne lui pouvoit échapper. Au contraire de toutes ces propoſitions, Dieu

(*a*) Chronol. Nov. pag. 8. fol. verſ.

ménagea de telle ſorte ce Prince, que tout ce qui ſe fit cette année (1586) contre lui, ce fut qu'en ne faiſant que ſe défendre, quatre grandes armées conduites par pluſieurs grands Chefs de guerre (*a*) ſe ruinerent toutes ſans faire choſes dignes de mémoire (*b*).] Ces mauvais ſuccès ſuivis de la perte de pluſieurs places que les Ligueurs enleverent au Roi, firent ſouhaiter à ce Prince une conférence entre la Reine mere & le Roi de Navarre, pour trouver les moyens de pacifier l'Etat. On convint que la conférence ſe feroit (*c*) à S. Bry, où la Reine mere iroit loger, mais que le Roi de Navarre auroit les clefs du Château. La Reine mere avoit Monſieur de Nevers & pluſieurs Seigneurs du Conſeil du Roi avec elle: le Roi de Navarre avoit avec lui Monſieur le Prince de Condé, ſon couſin, & le Vicomte de Turenne, & pluſieurs Seigneurs de ſon Conſeil: il y eut trois entrevûes par trois divers jours. . . . . Or en toute cette conférence & à toutes les entrevûes, après pluſieurs déteſtations contre les perturbateurs d'E-

(*a*) Le Duc de Mayenne, les Maréchaux de Matignon & de Biron, les deux Joyeuſe, pere & fils.

(*b*) Chron. Nov. pag. 24.

(*c*) Le 18 Octobre 1586.

tat, & les inventeurs des nouvelles opinions, la Reine mere exhorta toûjours le Roi de Navarre de sa part & de celle du Roi, d'être Catholique. Il lui répondit, (comme aussi firent le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne) qu'il ne vouloit changer de religion, s'il n'étoit instruit par un Concile libre. A la troisiéme entrevûe on parla de faire une tréve, à la charge que le Roi de Navarre contremanderoit l'armée étrangere; le Roi de Navarre dit qu'il ne veut point de tréve, mais une bonne paix. La Reine dit, que s'il veut promettre de retourner en l'Eglise Catholique, qu'elle accordera une tréve qui amenera la paix, ce qu'elle ne pouvoit faire autrement; puis elle dit au Vicomte de Turenne, que résoluement le Roi ne vouloit qu'une Religion en France: il lui répondit, *Nous le voulons bien, mais que ce soit la nôtre, autrement nous nous battrons bien*; & ce faisant fit la révérence à la Reine, & se retira sans lui plus rien dire; ce qui fit mettre fin à cette conférence (*a*).]

D. Henri III. s'étoit imaginé qu'il falloit s'affectionner le peuple par des démonstrations extérieures de Religion. Dès le 20 Mars 1583. il avoit établi

(*a*) Chron. Nov. pag. 32.

dans le Couvent des Auguſtins une Confrairie ou Congrégation de l'Annonciation de N. D. que l'on appelloit les Pénitens blancs. Sa Majeſté étoit de cette Congrégation : le Cardinal de Bourbon en fut le premier Recteur, pluſieurs Princes, Prélats & Seigneurs s'y mirent ; leurs Statuts furent imprimés. [Quand ils étoient dans leur Chapelle, ou qu'ils faiſoient proceſſion, ils portoient un habit en forme de ſac allant juſques ſur les pieds, aſſez large, avec deux manches, & un capuchon couſu ſur la couture du collet par le derriere, aſſez pointu par en haut, & par devant allant en pointe juſqu'à demi-pied au-deſſous de la ceinture, n'y ayant que deux trous pour regarder à l'endroit des yeux, le tout d'une toile blanche de Holande ; & étoient ceints d'une cordeliere de filet blanc avec pluſieurs nœuds, pendante juſqu'au-deſſous des genoux : ſur l'épaule gauche de leur habit, il y avoit une croix de Satin blanc ſur un fonds de velours tanné cannéle, qui étoit quaſi tout en rond. Le Roi ſe rendoit fort aſſidu d'obſerver les régles de cette Congrégation ; la Ligue y trouve à redire, dit, que tout ce qu'il en fait n'eſt qu'hypocriſie. Or au commencement de l'an 86. pluſieurs paſquils & peintures cou-

turent avec dictons, tant avec le portrait du Roi, que des Princes de la Ligue : entr'autres l'on en remarqua deux, celui du Duc de Mayenne où il y avoit pour ſon voyage de Guyenne, *parturient montes, naſcetur ridiculus mus*; & ſur celui du Roi qu'ils habilloient en pénitent, ôtant le miel & la cire d'une Ruche, avec ces mots, *ſic eorum aculeos evito.* Ils vouloient dire, que comme il ſe faut couvrir la face & les mains de quelque ſac, quand on veut ôter le miel d'une Ruche, depeur d'être piqué de l'aiguillon des mouches; ainſi le Roi ſe couvroit la face d'un ſac de Penitent, de peur des aiguillons de la Ligue. Ceci n'étoit que peintures qui ne ſe communiquoient qu'à ceux qui avoient de l'eſprit; mais le premier & le plus hardi Prédicateur qui commença en prêchant en chaire à mettre en exécution la volonté des Seize, ce fut M. Poncet, Curé de S. Pierre des Arſis : il médit du Roi, & de cette Congrégation des Pénitens, & en dit tant de choſes en ſes Prédications, que le Roi l'envoya querir. Il fut quelque temps détenu comme priſonnier; toutefois il fut renvoyé, après quelques remontrances que le Roi lui fit faire. C'étoit un hardi parleur : il ſçut qu'aucuns de ſes Paroiſſiens avoient dit, *le Roi a tancé notre*

Curé, il parlera bien d'un autre langage qu'il ne faisoit. [Car depuis qu'il avoit découvert quelques privautés, ou que l'on lui avoit rapporté quelque chose, il ne falloit qu'aller à sa Prédication pour en sçavoir des nouvelles.] Il fut averti, lesquels de ses Paroissiens avoient dit cela; aussi tôt qu'il fut en chaire, il leur demanda s'il avoit changé de langage, s'il parloit le langage d'un perroquet ou d'un sansonnet : du depuis il continua à blâmer seulement les actions des Pénitens blancs, & leurs habits, pource que le Roi étoit de cette Congrégation-là; quoiqu'à l'imitation des blancs, deux autres Congrégations s'étoient aussi établies, vêtues les unes de couleur bleuë, & les autres de noir, desquelles toutefois il ne disoit rien (*a*).]

E. [Or il avint en cette année qu'un Avocat de Poictiers nommé le Breton, ayant pris la cause pour une veuve & pour un orphelin, perdit sa cause & à Poictiers & à Paris. Il prend si bien cette affaire dans la tête, qu'il s'imagine de vouloir & pouvoir réformer tous les abus de la Justice : il se présente au Roi, il lui parle, on le méprise; il s'adresse à Monsieur de Guise, qui ne tint compte de lui répondre; il va en

(*a*) Chronol. Nov. pag. 33.

Guyenne trouver Monſieur de Mayenne, qui le dédaigne : il va à la Rochelle vers le Roi de Navarre, qui ne voulut prendre la peine de l'écouter. Après tous ces voyages, il retourne à Paris, où il fait imprimer un livre, dans lequel tous les griefs qu'il diſoit avoir été faits à la veuve & à l'orphelin, étoient décrits avec tous ſes voyages, & mille injures & calomnies qu'il entremêloit dedans contre le Roi & le Parlement. L'on eſt averti de l'impreſſion de ce Livre; M. Seguier, Lieutenant Civil, ſaiſit le livre, prend l'Auteur & le met à la Conciergerie, où ſon procès lui étant fait, il fut pendu (*a*) dans la cour du Palais, à quelques vingt pas des grands degrés, & ſon livre brulé devant lui. Poncet averti de cette exécution, & que l'on puniſſoit de mort ceux qui écrivoient des invectives contre le Roi, appréhende, lui qui avoit continué de parler mal en chaire contre les actions du Roi : il ſe couche au lit, & peu de jours après il meurt (*b*).]

F. Le Roi ſe trouvoit dans la néceſſité ou de voir diſputer ſa Couronne entre la Ligue & le Calviniſme, ou à ſe jet-

(*a*) Le 22 Novembre 1586. ſuivant le Journal d'Henri III. (pag. 213.) qui ajoûte que Maurice Poncet mourut le lendemain.

(*b*) Chron. Nov. pag. 34.

ter entre les bras des uns ou des autres; & dans l'un & l'autre cas, il ne lui restoit que le titre de Roi. C'est pourquoi il essaya de ramener le Roi de Navarre, en lui offrant tout ce qui pouvoit tenter son ambition; mais il le trouva inflexible. Ensuite il s'adressa au Duc de Guise, & lui promit tout, pour l'enlever aux Ligueurs; il ne put néanmoins vaincre son obstination. Le Duc vouloit la guerre, & le Roi trop foible pour se faire obéir, crut qu'il risqueroit moins à se déclarer ouvertement contre les Calvinistes. Ainsi l'on reprit les armes en 1587. & la Providence disposa les événemens, de maniere que le Roi de Navarre ayant gagné la bataille de Coutras (*a*), où le Duc de Joyeuse périt avec quantité de Noblesse, l'armée des Suisses & des Allemans qui venoit joindre les Religionnaires, fut aussi détruite par la valeur du Duc de Guise, qui retira tout l'honneur de cette Victoire, quoique Henri III. par sa bonne conduite y eût beaucoup contribué. [Il se rapporte du sieur Prince, Cardinal *de Bourbon*, qu'il étoit en son cabinet, quand on lui vint dire que le Roi de Navarre avoit gagné la bataille de Coutras, & qu'il se tourna vers deux

(*a*) Le 20 Octobre 1587.

de ses anciens serviteurs levant son bras droit, & leur disant : *Loué soit Dieu, le Roi de Navarre, mon neveu, est demeuré victorieux, notre ennemi est mort ; ainsi en prendra-t-il à tous ceux qui s'attaqueront à notre Maison. Vive Bourbon ! Dieu donne bonne vie au Roi ; mais j'espére que s'il mouroit sans hoirs, que je verrai mon neveu Roi : toutefois je me garderai bien d'en parler en l'état où sont les affaires.* C'est pourquoi plusieurs ont tenu que ce Prince n'étoit point ennemi des siens, & qu'il n'étoit ennemi que de la Religion prétenduë réformée (*a*). Monsieur de l'Estoile dans son Journal d'Henri III. parle bien différemment. » Le Roi, dit-il (*b*), regretta la Noblesse, peu le Chef pour » avoir reconnu qu'il étoit de la Ligue: » le Cardinal de Bourbon pleura comme un veau, & poussé d'un zéle Catholique, *id est Ligueur*, dit qu'il eût » voulu que le Roi de Navarre, son neveu, eût été en la place du Duc de » Joyeuse ; ce qu'ayant été rapporté au » Roi, *cette parole*, dit-il, *est digne de ce* » *qu'est le bon-homme.*

G. Le 9e. Mai 1588. le Duc de Guise vint à Paris, quoique le Roi lui eût

(*a*) Chronol. Nov. pag. 318.
(*b*) Mémoires de l'Estoile, T. I. p. 229.

fait défendre par Monsieur de Bellievre. [Plusieurs des Seize en le saluant, lui dirent : *Bon Prince, nous étions perdus, si vous ne fussiez venu*; car les conjurations découvertes & les calomnies que publiquement ils disoient du Roi, ne pouvant plus être tolérées, l'on avoit résolu d'en faire justice. Or il avoit juré de vivre & mourir avec eux [ce qui étoit le premier serment de la Ligue] à quoi il ne voulut faillir de les secourir de sa présence, & pour exécuter ce qui avoit été résolu en l'assemblée de Nancy. Et quoiqu'il fût bien assûré de toute la faction des Seize, si est-ce que quand la Reine mere le mena au Louvre pour saluer le Roi, qui lui dit dès qu'il le vit : *Mon Cousin, pourquoi êtes-vous venu?* Il répondit tout tremblant : *Sire, me voici pour répondre aux calomnies qu'on a adressé contre moi, pour me faire odieux à Votre Majesté.* Lors le Roi lui répliqua : *Ne vous avois-je pas expressément mandé de ne pas venir en cette saison si pleine de défiance, & d'attendre encore un peu?* Le Duc ne sçait que dire, sinon : *Sire, l'on ne m'a pas représenté vôtre intention en telle sorte, que ma venuë vous fût désagréable.* Monsieur de Bellievre qui étoit-là présent, commença (par le commandement du Roi) à dire au Duc ce qu'il lui avoit dit à

Soissons; mais la Reine mere tirant le Roi à part, empêcha que Monsieur de Bellievre ne continuât de dire comme il avoit accompli le commandement de Sa Majesté (*a*).]

[Le Roi fut averti que le Duc de Guise n'étoit venu qu'avec huit Gentilshommes; mais que l'Archevêque de Lyon son confident, & tous les principaux Capitaines de la Ligue étoient venus, sous ombre de quelques affaires, à Paris, & s'étoient logés par tous les quartiers de la Ville. La hardiesse du Duc de Guise qui y étoit venu contre son commandement, lui tenoit au cœur: les conjurations des Seize qui lui avoient été découvertes, le rendent soupçonneux; il se résoult donc de faire sortir tous les Gentilhommes de la Ligue, qui étoient venus de nouveau à Paris, & de se rendre le plus fort pour châtier quelques factieux des Seize. Mais voici ce qui en advint.

Le 12 Mai (*b*) à la pointe du jour le Roi fait entrer par la porte de S. Honoré le Régiment des Gardes Françoises, & celui des Suisses: les Suisses furent placés au Cimetiere S. Innocent, à la place de Greve & au Marché-neuf:

(*a*) Chronol. Noven. pag. 58.
(*b*) Chronol. Noven. pp. 46. 49.

les Gardes Françoiſes ſe rangerent ſur le petit pont, ſur le pont S. Michel, & ſur le pont Notre-Dame (*a*). Le Prévôt des Marchands & les Echevins de la Ville étoient avertis de l'intention du Roi : il avoit envoyé même à M. de Guiſe, lui dire qu'il envoyât le nombre de ſes gens ; mais les Seize qui étoient en perpétuelle défiance, ſe douterent bien que l'on en vouloit à eux. Les gens de guerre du Roi ne commençoient que d'entrer dans la rue S. Honoré, que Crucé, Procureur du Châtelet [l'un des Seize & l'auteur de leur premiere émeute, appellée du depuis l'émeute de Crucé (*b*)] en reçut l'avis ; & ſur les quatre heures & demie du matin, il fait ſortir trois garçons de ſa maiſon ſans manteau, leſquels allerent par toute l'Univerſité criant, *Alarme, alarme.* Les Bourgeois qui n'étoient de la faction des Seize, leur demandoient que c'étoit : *C'eſt Chaſtil-*

(*a*) On fit alors une grande faute de ne pas s'emparer de la place Maubert, de la rue S. Antoine, & des avenuës de la Baſtille.

(*b*) Le 2 Septembre 1587. Crucé, Procureur, Haſte Notaire, avec toute la faction des Seize, prirent les armes, & chaſſerent les Archers des Gardes du Roi, qui avoient ordre de ſe ſaiſir de quelques Prédicateurs, leſquels avoient préché que le Roi étoit un tyran & fauteur d'hérétiques.

lon , répondoient-ils , *avec ses Huguenots qui est dans le faux-bourg S. Germain* , & sans s'arrêter continuoient leur cri d'*Alarme , alarme*. Tous ceux de cette faction sortirent incontinent avec leurs armes , chacun se rend au corps - de - garde de son quartier , & [comme rapporte le livre du Manant & du Maheustre (*a*)] suivant la résolution qu'ils en avoient prise entr'eux plus d'un an devant , ils se barricaderent par toute l'Université , & jusques contre le petit Châtelet. Et comme les sentinelles d'un côté de la rue se posoient par les gardes du Roi , Crucé mit des Mousquetaires de l'autre. Aussi-tôt que quelques-uns des Seize qui demeuroient en la rue neuve , virent que les Suisses se mettoient dans le Marché-neuf , il firent tendre la chaîne de la rue-neuve Notre - Dame , la font border de muids ; & tous ceux de leur faction [dont il y en avoit nombre en ces quartiers-là] borderent incontinent cette barricade de mousquets, & montrerent avec leur contenance aux Suisses , qu'ils les feroient bientôt retirer de devant eux.

Les Maréchaux de Biron & d'Au-

(*a*) Dialogue imprimé en 1594. & qu'on attribuë à Cromé l'un des Seize.

mont, & plusieurs Chevaliers des Ordres du Roi arriverent lors, qui voyant que le peuple fermoit ses boutiques, & couroit aux armes, leur commandoient de ne le pas faire, montroient leurs Ordres au peuple, disoient leurs qualités, les assûroient sur leurs vies qu'aucun tort ne leur seroit fait, qu'ils avoient charge du Roi de les en assûrer. Mais les Gentils-hommes & Capitaines du parti du Duc de Guise, qui se trouverent incontinent départis, & qui étoient logés par toutes les Dizaines, avec les plus remuans des Seize, disoient au peuple: *Ne croyez ces Politiques, ils vous pipent; ces gens-d'armes & ces Suisses ne sont entrés pour autre effet que pour les mettre en garnison dans vos maisons, pour vous rendre misérables, piller vos biens, & en contenter les Mignons.* La Cité & toute l'Université fut barricadée sur les neuf heures: la Ville ne le fut que sur le midi, & furent continuées les barricades si vivement que les sentinelles furent mises à trente pas du Louvre. Crucé qui conduisoit ceux de l'Université, étoit des plus ardents; des paroles il vint aux effets, les siens font retirer les Gardes du Roi, & se saisissent du petit Châtelet. En même tems le Roi est averti de ce tumulte, il commande que l'on fasse donc reti-

rer ses Gardes, il n'étoit plus tems de le dire : car sur l'occasion d'un coup qui fut tiré, ceux qui étoient dans la rue neuve & du petit Châtelet sortent, tirent sur les Suisses qui étoient au Marché-neuf, qui ne se défendirent point : il en fut tué quelque vingtaine, & vingt-cinq ou trente de blessés. M. de Brissac [qui avoit charge du Duc de Guise de commander au quartier de l'Université] voyant qu'ils crioient, *bonne France, bon Catholique*, aucuns d'eux montrant leurs chapelets, fit cesser la tuerie, & les fit tous retirer dans la boucherie du Marché-neuf. En même tems les Gardes du Roi qui étoient sur les ponts, furent chargés & renversés, aucuns désarmés, & contraints de s'enfermer dans quelques maisons ; mais sur le commandement de M. de Guise, le sieur de Brissac fit sortir & conduire les Suisses du Marché-neuf où ils étoient enfermés, jusqu'au Louvre : le Capitaine S. Paul qui commandoit au quartier de la Cité, fit en même tems retirer les Gardes du Roi, les armes bas & le bonnet au poing. Les Suisses qui étoient aux autres places, firent de même : cependant les Seize se saisissent de l'Hôtel de Ville, de la porte S. Antoine, & de toutes les places publiques de la Ville ; bref, ils ont tous la

main à la besogne : le lendemain on conseille au Roi de faire sortir tous les gens de guerre qu'il avoit, & que le peuple s'appaiseroit ; il les fit sortir.

Mais nonobstant cela, il est averti que les Seize ne se contentent, qu'ils veulent passer plus outre, qu'ils ne veulent demeurer en si beau chemin, que tout s'arme de nouveau, qu'ils veulent avoir le Louvre & sa Personne ; que l'on assembloit même dans le cloître de S. Severin les jeunes écoliers, Prêtres & Moines, qui avoient tous les bords de leurs chapeaux retroussés, & sur le troussis chacun une croix blanche, armés d'épée & de poignard, & que l'on descendoit même quantité de faisseaux de piques d'un logis au carrefour S. Severin, lesquels on leur devoit bailler, pour venir droit au Louvre.

Messieurs du Conseil remontrerent lors au Roi quelques exemples de la furie des peuples, laquelle il vaut mieux éviter qu'attendre, le conseillent de se retirer de Paris, & fonderent leur jugement sur quatre avis qui arriverent coup sur coup, d'une résolution prise à l'Hôtel de Guise de se saisir & du Roi & du Louvre. La Reine mere conteste contr'eux, leur dit : *Hier, je ne connus point aux paroles de M. de Guise, qu'il*

eût d'autre envie que de se ranger à la raison ; j'y retournerai présentement le voir, & m'assûre que je lui ferai appaiser ce trouble. Elle se trompa : car ayant retourné vers lui, l'ayant prié d'appaiser cette émotion, & qu'il pouvoit s'assûrer sur sa foi de venir trouver le Roi, duquel elle lui feroit avoir tout le contentement qu'il en pouvoit espérer : il lui répondit fort froidement, qu'il n'étoit point cause de l'émotion du peuple ; qu'il ne l'avoit assisté, que pour la nécessité où il s'étoit trouvé ; & que ses amis ne le conseilleroient pour le présent d'aller au Louvre, foible & en pourpoint, à la merci de ses ennemis. La Reine mere connut lors, que les avis que le Roi avoit reçus approchoient de la vérité. M. Pinart, Sécretaire d'Etat, étoit avec elle ; elle le fit tout soudain retourner en diligence vers Sa Majesté, pour l'avertir qu'elle avoit reconnu qu'il y avoit quelque dessein extraordinaire contre lui.

Entre les cinq & six heures du soir, le Roi reçoit cet avis ; il sort de Paris à l'heure même par la porte neuve : en se bottant il a la larme à l'œil ; ceux qui étoient avec lui, le suivent, aucuns desquels étoient bien étonnés : car tel Conseiller d'Etat l'étoit allé trouver au Louvre avec sa robbe longue, qui sans bot-

tes montoit pour le suivre sur le premier cheval de l'écurie ; aucuns le suivirent ainsi jusqu'à Rambouillet, d'où il partit incontinent, & se rendit le lendemain au matin dans Chartres. Ainsi que le Roi sortoit par la porte neuve, quelques quarante harquebusiers que l'on avoit mis à la porte de Nesle, tirerent vivement sur lui & sur ceux de sa suite. Le menu peuple, [qui ne va que comme on le pousse] crioit au bord de l'eau mille injures contre le Roi ; & même comme ils virent que quelques-uns passoient le barq des Tuilleries, pensant qu'il fût dedans, ils en couperent la corde.]

H. Après cette fameuse journée des barricades, où le Duc de Guise pouvoit s'emparer du trône, s'il avoit sçu profiter de ses avantages, Henri III. ne pensa plus qu'aux moyens de se délivrer d'un rival si dangereux. Pour le mieux tromper, le Roi consentit à un Traité (*a*), par lequel il s'engagea à employer toutes ses forces contre l'hérésie. Il accorda aussi à la Ligue des places de sûreté, & au Duc de Guise tout le pouvoir du Connétable. Le Roi dissimula si profondément, que le Duc

(*a*) Le 15 Juillet 1588. & vérifié au Parlement le 21. du même mois.

se laissa surprendre aux caresses obligeantes qu'il en reçut. Le Roi même pour satisfaire la Ligue qui le pressoit de déclarer le Cardinal de Bourbon *premier Prince du sang*, le reconnut pour *le plus proche*, éludant ainsi leur demande par une équivoque, qui ne donnoit point d'atteinte aux droits du Roï de Navarre. Dans les Etats qui s'assemblerent peu de tems après à Blois, le Roi irrité contre le Duc de Guise, auquel les Etats paroissoient entiérement dévoués, se détermina à ne plus différer sa vengeance.

[(*a*) Pour l'exécution de son dessein, il fit tenir plusieurs Conseils de nuit en son Cabinet; & même le Duc de Guise reçut plusieurs avis de ses amis, que l'on entreprenoit de le faire mourir, & qu'il se gardât : auxquels avis il répondoit seulement ce mot, *l'on n'oseroit*. Aussi tant de bruits avoient couru dès le commencement des Etats, tantôt que l'on l'avoit voulu tuer allant à la chasse, tantôt à un souper, tantôt en un autre lieu, qu'il ne faisoit point d'état de tous ces avis.

Le jour S. Thomas, le Roi étant à S. Calais, qui est une Chapelle dedans le Château (*de Blois*) où Sa Majesté en-

(*a*) Chronol. Nov. pag. 103.

tendoit Vêpres, le Duc de Guise, qui l'y accompagnoit, se mit de genoux un peu plus haut dans la galerie & assez loin de Sa Majesté ; & pendant Vêpres il lut un petit discours libre, fait sur l'Etat présent de la France, qu'un François homme d'Etat étant en Flandres avoit envoyé à Juste-Lipse ; ce discours étoit imprimé : le Roi avoit toûjours l'œil sur le Duc & sur ses actions. Au sortir des Vêpres, le Roi lui dit : *Vous avez été fort dévotieux ? Excusez-moi, Sire,* dit le Duc, *c'est un livret qu'un Huguenot a fait sur l'Etat de France : ô que c'est un plaisant Conteur ! je vous supplie, Sire, de le voir, & vous en jugerez.* Le Roi lui dit, *l'avez-vous tout lû ? Oui, Sire,* lui répond le Duc ; *mais dites-moi,* dit le Roi, *est-ce un Huguenot qui l'a fait ? Oui, Sire,* répliqua le Duc. Alors Sa Majesté lui dit, *puisque c'est un Huguenot qui l'a fait, je ne le veux pas voir.*

Le Duc accompagna le Roi en sa chambre, & de-la au jardin, où ils tomberent sur plusieurs propos, entr'autres sur le désir que Sa Majesté avoit que l'on sommât encore une fois le Roi de Navarre ; & sur la résolution des Etats (*a*), laquelle le Roi vouloit

(*a*) Les Ligueurs avoient demandé que les

être faite en ſon Conſeil, ainſi que l'on avoit accoûtumé en France : le Duc dit lors à Sa Majeſté quelques paroles un peu trop hardies pour un Sujet. Sa Majeſté uſant de prudence, lui laiſſa continuer tout ce qu'il lui vouloit dire ; la fin de ſon diſcours fut, qu'il voyoit bien que les choſes alloient de mal en pis, ce qui l'occaſionnoit de ſupplier Sa Majeſté de reprendre le pouvoir qu'il lui avoit donné, & lui permettre de ſe retirer. Le Roi feint de ne s'appercevoir de la hardieſſe de ſes paroſes ; & dit au Duc que Dieu lui feroit la grace de rendre à l'Aſſemblée des Etats tout le contentement qu'elle ſçauroit déſirer. Le Roi ſe retire en ſon cabinet, & la porte fermée, il ne ſe put tenir qu'il ne dît dès qu'il fut entré quelques paroles de colere ; puis ayant tout ſeul penſé à ce que le Duc de Guiſe lui venoit de dire, il jetta ſon petit chapeau qu'il portoit, puis peu après revenu à ſoi, il réſolut à quelque péril qu'il en pût avenir, de faire mourir le Duc de Guiſe.

Mais le Duc avoit un ſi bon ami au

Etats fuſſent *réſolutifs*, & non pas *délibératifs*, & que le Roi de Navarre fût déclaré Hérétique, rélaps, excommunié, indigne de toutes ſucceſſions, Couronnes, Royautés & Gouvernemens.

Cabinet, qu'il ne faillit de l'avertir incontinent de ce qu'il avoit vû faire au Roi, & que sans doute on délibéroit quelque chose contre lui. L'on tient que l'Archevêque de Lyon (*a*) en un Conseil tenu le lendemain chez le Duc (où les Principaux de la Ligue se trouverent, pour résoudre aux divers avis que l'on leur donnoit, de ne demeurer plus longuement aux Etats), lui dit : *Monsieur, Monsieur, qui quitte la partie, la perd.*]

I. Le 23 de Décembre 1588. [(*b*) sur les sept heures du matin, on envoya querir Monseigneur de Guise, pour venir au Conseil : un Maître d'Hôtel du Roi alla querir Monsieur le Cardinal son frere sur les sept heures & demie [pour ce qu'il étoit logé hors du Château] on les prie de se hâter, disant, que le Roi étoit pressé, parce qu'il vouloit aller dîner à Clery. *Le Duc* étant arrivé en la salle du Conseil, & y voyant le sieur de Larchant (*c*) & tous ses Archers, il leur dit : *C'est une chose extraordinaire que vous soyez-ici, qu'y a-t-il ?* Monseigneur, dit Larchant, ces pauvres gens m'ont prié de supplier

(*a*) Pierre d'Espinac.

(*b*) Chronol. Nov. pag. 108.

(*c*) Il étoit Capitaine des Gardes.

le

le Conseil qu'ils demeurent ici jusqu'à la venuë de Sa Majesté, pour le supplier de leur faire payer de leurs gages, & ce à cause que le Thresorier leur a dit qu'il n'y a pas un sol pour eux; & toutefois ils sortent de quartier dans quatre ou cinq jours, & seront contrains si le Conseil n'y donne ordre, de vendre leurs chevaux pour vivre, & s'en retourner chacun en sa maison. A quoi Monsieur de Guise lui répondit: *Je leur servirai & à vous de tout mon pouvoir;* puis s'en alla asseoir: & incontinent se leva M. Marcel, Intendant des Finances, qui alla dire au sieur de Larchant & à ses Archers, qu'il y avoit une partie de douze cens écus que l'on leur avoit ordonné: Larchant répliqua que cela étoit trop peu. Sur ces propos M. de Guise qui étoit sujet à un mal de cœur, prit dedans ses chausses une petite boëte d'argent, pour y penser trouver quelques raisins; & n'y trouvant rien, demanda à S. Prix, valet de chambre de Sa Majesté, qu'il lui donnât quelques bagatelles du Roi: S. Prix lui alla querir quatre prunes de Brignoles, desquelles il en mangea une, & les trois autres il les mit dedans sa boëte. A même tems parce que l'œil de son honorable plaie (*a*) pleu-

(*a*) En 1575. il fut blessé à la jouë dans une

roit, cherchant un mouchoir dans ses chausses, & ne le trouvant point, il dit: *Mes gens ne m'ont baillé aujourd'hui mes nécessités* ; il pria Monsieur Hotman, Thrésorier de l'Epargne, de voir à la porte, s'il y avoit un de ses Pages ou quelqu'un des siens, & leur dire qu'ils lui allassent querir un mouchoir : incontinent que Hotman fut sorti, S. Prix averti que M. de Guise avoit besoin d'un mouchoir, lui en apporta un.

Sur les huit heures M. de Revol, Sécretaire d'Etat, sortant du cabinet du Roi, vint dire à M. de Guise qui étoit assis au Conseil, que le Roi le demandoit : aussi-tôt il part, & étant entré dans la chambré où étoit le cabinet du Roi, tenant son chapeau d'une main, & levant la tapisserie de la porte du cabinet de l'autre, étant panché pour y entrer, pource que la porte étoit fort basse, à l'instant six des quarante-cinq [qui étoient Gentils-hommes que le Roi avoit depuis quelque tems choisis pour être auprès de sa personne] avec poignards & grandes dagasses qu'ils avoient nuës sous leurs manteaux, le poignarderent si soudain, qu'il n'eut

bataille qu'il gagna contre les Reitres, ce qui lui fit donner le surnom de *Balafré*.

loisir que de dire (*a*): *Mon Dieu, ayez pitié de moi* ! & attirant d'une belle générosité quelques pas en arriere ceux qui le tuoient, il alla tomber aux pieds du lit du Roi, où sans parler il rendit les derniers soupirs & sanglots de la mort (*b*).]

K. Après l'exécution le Roi fit arrêter tous les Princes de la Ligue, de même que les Députés de la Noblesse & ceux du Tiers-Etat. [Les Princes & tous les Seigneurs de qualité, avertis qu'il y avoit du trouble dans la chambre du Roi, s'y rendent incontinent; mais Sa Majesté étant sortie de son cabinet, fit ôter le corps du Duc de Guise, leur disant les causes qui l'avoient induit à le faire mourir, & ajoûta ce mot : *Voilà comme je punirai à l'avenir ceux qui ne me seront fideles.* Devant qu'aller à la Messe, il alla trouver la Reine sa mere, & lui déclara ce qu'il avoit fait faire; de quoi l'on tient qu'elle fut de prime face émuë, & lui dit : *Avez-vous bien donné ordre à vos affaires ? Oui, Mada-*

(*a*) Selon d'autres Historiens, le Duc de Guise poussa un profond soupir en expirant, & ne prononça que ces paroles, *traître Roi.*

(*b*) On trouve dans Cayet deux autres relations de la mort du Duc de Guise; mais moins exactes & moins circonstantiées que celle-ci, qui fut publiée par les Ligueurs.

me, lui répondit-il : *faites avertir donc* ; lui répondit-elle, *Monsieur le Légat de ce qui s'est passé, afin que Sa Sainteté sçache premiérement par lui votre intention, & que vous ne soyez prévenu par vos ennemis* (*a*).] Catherine de Médicis étoit si affectionnée à la maison de Guise, qu'elle ne put digérer de la voir abbatuë par un coup si inopiné ; elle mourut de tristesse (*b*) quelques jours après. M. de l'Estoille dit que quand le Roi eut annoncé à cette Princesse la mort du Duc de Guise, » elle se fit » porter toute malade qu'elle étoit au » Cardinal de Bourbon qui étoit malade » & prisonnier, qui dès qu'il la vit : » *Ah Madame* ! dit-il la larme à l'œil, » *ce sont de vos faits, ce sont de vos tours,* » *Madame, vous nous faites tous mourir* ; « desquelles paroles elle se mut fort, & » lui ayant répondu, qu'elle prioit » Dieu de la damner, si elle y avoit » jamais donné ni sa pensée ni son avis, » sortit incontinent, disant je n'en puis » plus, il faut que je me mette au lit ; » comme de ce pas elle fit, & n'en re» leva, ains mourut la veille des Rois, » jour fatal à ceux de sa maison : car

(*a*) Chron. Noven. pag. 110.

(*b*) Le 5 Janvier 1589, elle étoit née le 13 Avril 1519.

» *Alexandre de Médicis* fut tué à ce » jour, & *Laurent de Médicis* & autres » moururent (*a*). »

L. [Le Roi avoit résolu de ne faire mourir que le Duc de Guise, pour ce qu'il estimoit qu'il étoit seul de toute la Ligue, & que ceux de sa Maison tous ensemble n'eussent sçu fournir à la moindre partie de ce qu'il entreprenoit: que lui mort, toute la Ligue étoit morte. Il avoit seulement résolu de tenir quelque tems prisonniers aucuns Princes & Seigneurs de la Ligue, afin de leur faire connoître la grandeur de leur faute; mais voici qu'en un instant son dessein se change. M. le Cardinal de Guise d'un courage haut, ne put patienter, ni ne se put contenir, que par paroles bouillantes de colere il n'usât (en la captivité où il étoit) de menaces contre le Roi, lesquelles rapportées à Sa Majesté, les ennemis de la Maison de Guise ne manquerent de lui représenter contre ce Prélat beaucoup de ses actions passées, & lui dirent que depuis les Barricades il s'étoit mêlé de plusieurs choses peu convenables à l'Ordre Ecclésiastique; que l'on l'avoit vû armé, accompagné de 400 lances; qu'il avoit surpris des Places; qu'il avoit pris

(*a*) Mémoires de l'Estoille, T. I. pag. 262.

aussi les finances de Sa Majesté à Château-Thierry & ailleurs, disant que ce qui étoit bon à prendre, étoit bon à rendre ; & que quand on lui avoit remontré qu'il picquoit trop le Roi, il répondoit, que Sa Majesté ne marchoit point, s'il n'étoit picqué à bon escient : aussi que sur la devise des armes du Roi, *Manet ultima cœlo*, il avoit dit ces mots: *Binas qui dederat unam aufert, altera nutat ; ultima tonsori radenda ad claustra remansit* ; & qu'il désiroit tenir la tête du Roi avec ses mains propres, jusqu'à ce que le Barbier lui eût fait la couronne dans les Capucins.

La qualité de ce Prélat, de premier Pair d'Eglise en France, Archevêque de Rheims, Cardinal & Président de son Ordre, retint la résolution du Roi pour le faire mourir jusqu'au lendemain matin, voulant voir s'il changeroit d'opinion ; & ce, nonobstant tout ce que l'on lui eût dit de ce Prélat, même qu'il pouvoit succéder en la créance de son frere, & que les seules menaces qu'il faisoit en sa captivité, montroient assez qu'il y avoit du danger à le laisser vivre : bref il n'en voulut rien faire ; mais comme on lui eut dit le lendemain matin, que ledit sieur Cardinal continuoit de le menacer, il dit qu'il n'en vouloit plus ouir parler, & qu'on

l'exécutât (*a*). Plusieurs refuserent de le tuer, quatre personnes entreprirent de le faire : un d'entr'eux monte en la chambre [où il étoit avec l'Archevêque de Lyon, & en laquelle ils avoient dormi jusqu'au matin, qu'étant réveillés, ne sçachant ce qu'on délibéroit de faire d'eux, ils s'étoient mis en prieres,] & lui dit que le Roi vouloit parler à lui : s'étant levé, puis embrassé l'Archevêque, il sortit; mais il ne fut pas à quatre pas de la chambre, qu'il fut tué à coup d'épées & de hallebardes (*b*).]

M. La mort des Guises excita dans Paris un trouble épouvantable. Le Peuple animé par les Seize prit les armes, s'empara des lieux les plus forts, élut des Magistrats & un Gouverneur, fit arrêter les Catholiques Royaux, & s'engagea solennellement à ne plus obéir au Roi, à exterminer tous ses Partisans, & à se maintenir par toute sorte de moyens dans la Sainte Union Catholique. Les Prédicateurs eurent l'audace de prêcher que *Henri de Valois* étoit dégradé de la Royauté par cet at-

(*a*) Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, né en 1555. fut tué le 24 Décembre 1588. Henri Duc de Guise son frére étoit né le 31 Décembre 1550.

(*b*) Chron. Noven. pag. 112.

tentat ; & quelques Docteurs de Sorbonne, qui étoient de la faction des Seize, prononçerent (*a*) au nom de la Faculté de Théologie, que le peuple étoit délié du serment de fidélité prêté au Roi, qui venoit de violer la foi publique, au préjudice de la Religion Catholique, & de l'Edit de la Sainte Union. [Après que cette conclusion fut publiée, ce ne fut plus dans Paris que placards attachés par tous les carrefours de la Ville, pleins d'injures & de vilenies contre l'honneur du Roi; ils tournerent son nom (*Henri de Valois*) en Anagramme, & l'appelloient en Chaire *vilain Hérodes* : ils défendoient de prier Dieu pour lui, pour ce disoient-ils, qu'il étoit excommunié *ipso facto*, que l'on ne lui étoit plus sujet, & crioient tout haut en Chaire, *Nous n'avons plus de Roi* : l'on faisoit faire aussi des processions de petits enfans avec des chandelles allumées, lesquelles ils éteignoient avec les pieds marchant dessus, criant : *Le Roi est hérétique & excommunié*. Par-tout où ils trouvoient de ses portraits, ils les déchiroient, rayoient son nom, ôtoient

(*a*) Cette délibération fut prise le 7 Janvier 1589. les plus anciens & les plus sçavans Docteurs refuserent d'y assister.

les armes de Pologne, jointes avec celles de France, aux lieux de la Ville où on les avoit mises: les tombeaux & effigies de marbre des sieurs de Quelus, Saint Megrin & Maugiron que Sa Majesté avoit fait faire il y avoit plus de dix ans dans le chœur de l'Eglise Saint Paul, furent rompues, cassées & du tout ôtées, pour ce que ces Seigneurs avoient été autrefois des favoris du Roi: le grand Tableau des Augustins où Sa Majesté étoit peint, ainsi qu'il faisoit les Chevaliers du S. Esprit, fut effacé.]

N. Presque tout le Royaume suivit l'exemple de la Capitale, & Henri III. se voyant hors d'état de réduire ses Sujets rebelles, prit le parti de se réconcilier avec le Roi de Navarre, dont neuf mois auparavant les Ligueurs l'avoient forcé de jurer la perte. La réunion de ces deux Princes fut un nouveau sujet de scandale pour les factieux, & ils ne douterent plus que le Roi n'eût un dessein formel de détruire la Religion. Leurs Agens à Rome en prirent occasion de renouveller leurs instances auprès du Pape & des Cardinaux, pour faire approuver les démarches de la Ligue, & pour obtenir une Bulle d'excommunication contre le Roi. Sixte-Quint trouva très-mauvais que dans le tems même où le Roi le faisoit sup-

plier humblement de lui accorder l'absolution du meurtre des Guises, il traitât avec les Hérétiques, & sur-tout avec le Roi de Navarre [contre lequel il avoit fait publier une excommunication, laquelle il avoit tellement prise à cœur, qu'il avoit fait réimprimer le Cours Canon exprès pour l'y faire insérer, & crut lors tout ce que les Agens de l'Union lui dirent touchant l'Etat de la France; & principalement, que le Roi étoit perdu, & que tout son peuple s'étoit révolté. Cela fut occasion qu'il dénia toute audience aux Ministres de France, & que le 24 Mai il fit afficher dans Rome un Monitoire, dans lequel il commandoit, que deux jours après la publication de ce Monitoire en six villes de France y dénommées, que le Roi eût à mettre en liberté M. le Cardinal de Bourbon, & l'Archevêque de Lyon, & l'en faire certain par instrument authentique, sinon qu'il l'excommunioit; & que dans soixante jours aussi après, il eût à comparoir à Rome en Personne ou par Procureur pour lui, afin de déclarer les raisons pourquoi il ne devoit être excommunié pour avoir fait tuer le Cardinal de Guise: aussi qu'il eût à dire pourquoi ses Sujets ne devoient être délivrés du serment qu'ils lui devoient; plus il cassoi

tous les priviléges des Rois de France, par lesquels ils pouvoient par d'autres que par *Sa Sainteté* être absous de telle excommunication (*a*).] Le Roi ayant sçu dès le mois d'Avril les intentions du Pape, assembla son Conseil, « & y proposa trois moyens possibles » & faisables pour rompre ce coup & » divertir l'orage qui le menaçoit : di» sant que qui voudroit, se moqueroit » des foudres *de la Cour de Rome* ; mais » quant à lui qu'il les avoit toûjours « craints, & craignoit plus qu'il ne fai» soit toutes les forces & canons de « la Ligue (*b*). » Quelque tems après, le Roi reçut la nouvelle que le Monitoire étoit publié ; il y fut extrêmement sensible, & le témoigna au Roi de Navarre, qui lui dit que la révocation des Censures dépendoit de la prospérité de ses armes : *Car*, ajoûta-t-il, *si nous sommes vaincus, nous mourrons Hérétiques & condamnés.* En effet, on avoit observé que quand les Ministres du Roi sollicitoient son absolution pour la mort du Cardinal de Guise, *Sixte-Quint* se relâchoit ou se roidissoit selon les avis qu'il recevoit de France, & qu'il amusoit le Roi dans la seule vûe

(*a*) Chron. Noven. pag. 192.
(*b*) Mémoires de l'Estoille, T. I. p. 278.

d'attendre le ſuccès des mouvemens des Ligueurs, afin de régler là deſſus ſa conduite.

O. Le Roi devint ſupérieur par le nombre de ſes troupes, & la bataille de Senlis gagnée ſur la Ligue, lui ouvrit le chemin pour aller mettre le ſiége devant Paris. Il ſe flattoit de terminer bientôt la guerre par la priſe de cette grande Ville, lorſqu'un ſcélérat fanatique le vint aſſaſſiner (*a*) au milieu de ſon armée. Les Ligueurs publierent que Dieu même avoit commandé le parricide, & [» qu'une nuit Jacques Clé» ment étant en ſon lit, Dieu lui en» voya ſon Ange en viſion, lequel avec » grande lumiere ſe préſenta à lui, & » lui montra un glaive nud, lui diſant » ces mots : *Frere Jacques, je ſuis Meſſa» ger de Dieu Tout-puiſſant qui te viens » acertener que par toi le tyran de France » doit être mis à mort : penſe donc à toi, » comme la couronne du martyre* t'eſt auſſi » préparée ; cela dit, l'Ange diſparut : » Frere Jacques s'étant remis devant » les yeux cette apparition, douteux de » ce qu'il devoit faire, s'adreſſa à un » autre Religieux homme docte, au-

(*a*) Il étoit né le 19 Septembre 1551. & mourut le lendemain de ſa bleſſure, le 2 Août 1589.

» quel il déclara cette viſion, lequel
» lui dit qu'il étoit défendu de Dieu
» d'être homicide ; mais d'autant que le
» Roi étoit diſtrait & ſéparé de l'Egliſe,
» qui bouffoit de tyrannies exécrables,
» qu'il eſtimoit que celui qui le mettroit
» à mort, comme fit jadis Judith un
» Holoferne, feroit choſe ſainte &
» recommandable ; & que s'il étoit mis
» à mort exécutant un ſi bon œuvre, il
» ſeroit bien heureux : leſquelles paro-
» les furent ſi agréables à Frere Jac-
» ques, qu'il ſe propoſa dès-lors de
» faire mourir Henri de Valois. Et
» après pluſieurs jeûnes & abſtinences
» qu'il fit au pain & à l'eau, s'étant con-
» feſſé & fait communier, fit tant qu'il
» eut des Lettres adreſſantes à Henri de
» Valois;& ainſi ayant pris congé de qui
» bon lui ſembla, & fait proviſion d'un
» couteau bien long & pointu qu'il mit
» dans ſa manche, s'en alla à S. Clou,
» où il arriva le Mardi au matin, pre-
» mier jour d'Août, là où étant par ſon
» adreſſe introduit dans la chambre du
» Roi, il ſe préſenta à genoux ; puis
» ayant baiſé la miſſive en la préſentant
» au Roi, par même moyen il tira le
» couteau de ſa manche, dont il bleſſa
» le Roi ; ce qu'étant vû par les Gar-
» des, il fut par eux à l'inſtant tué de
» divers coups. Puis ayant été recon-

» nu être un Jacobin, il fut tout mort
» tiré à quatre chevaux, & brûlé après.
» son ame cependant ne laissant de
» monter au Ciel avec les Bienheu-
» reux (*a*). »

Ce discours fut fait & composé même par un Jacobin, imprimé tant à Paris qu'à Lyon par les Libraires & Imprimeurs de l'Université : sur lequel dès-lors on remarqua à la vérité comme l'assassinat de ce Prince avoit été comploté ; & aux sermons que fit depuis le Prieur des Jacobins, nommé Bourgoin, sur cet assassinat, louant l'acte & le meurtrier, l'appellant enfant bienheureux & martyr, avec une infinité d'exclamations à sa louange, on présuma que c'étoit lui qui avoit fait ce discours, & aussi que c'étoit lui qui avoit persuadé ce Jacques Clément à commettre ce parricide ; & l'avoit déçû le voyant fort dévot & niais, lui faisant boire quelque breuvage pour le faire rêver ; & puis étant endormi, lui avoit fait ouïr par quelque subtil moyen une voix qui lui auroit commandé de tuer le Roi. Bourgoin n'a été le premier qui par une telle ruse a persuadé d'exécuter de telles entreprises à des niais, sous ombre de Religion,

(*a*) Chron. Nov. pag. 216.

ainsi qu'il se peut voir en plusieurs Histoires. Aussi l'on a tenu qu'il étoit celui à qui Jacques Clément avoit été dire sa rêverie, comme étant son Prieur, & que ce fut lui qui lui donna le conseil & le moyen de l'exécuter, ayant fait surprendre les lettres qu'envoyoit M. le Comte de Brienne, prisonnier à Paris, à M. le Procureur Général, & celles que M. le premier Président envoyoit au Roi, par les plus factieux qui étoient dans Paris, desquels il étoit, & l'un des principaux Prédicateurs de la faction des Seize; lesquels désespérés de la clémence du Roi, résolurent de le faire tuer d'un couteau empoisonné, afin qu'en quelque endroit qu'il pût toucher Sa Majesté, que le coup fût mortel.

Cependant que Bourgoin pratiquoit d'avoir les lettres telles qu'il les falloit pour faire réussir leur dessein, Jacques Clément fréquentoit les voisins d'auprès les Jacobins, & leur disoit tous les jours : *Ayez patience, je tuerai Henri de Valois en bref, Dieu me l'a commandé* ; ils se moquoient de lui à cause de sa stupidité, & lui leur répondoit : *Vous ne sçavez pas tout, vous verrez ce qui en sera.*)

P. [(*a*) Voilà comme le Roi a été as-

(*a*) Chron. Nov. pag. 228.

ſaſſiné par un Moine, avec le fer & le poiſon, ſorti exprès de Paris pour ce faire, à ce ſollicité par ſon Prieur : lequel toutefois fut pris trois mois après, ſçavoir le premier jour de Novembre, à la priſe des fauxbourgs de Paris, ayant les armes au poing pour défendre les tranchées ; il fut conduit & mené au Parlement à Tours (*a*). Un grand nombre de témoins lui furent confrontés, qui lui ſoûtinrent les choſes qu'il avoit dites de Jacques Clément, après ſa mort : il ne répondit autre choſe, ſinon qu'il étoit priſonnier de guerre. De Paris on envoya à Tours offrir pour lui de rendre un homme de Lettres priſonnier à la Baſtille ; il fut enjoint aux trompettes de ſe retirer. Le Prieur contraint de répondre à la Cour, le fit comme en riant ; nonobſtant il fut condamné à être tiré à quatre chevaux : étant conduit pour être exécuté au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs, puis pria Dieu d'avoir pitié de ſon ame pour ſes grands péchés.

Le Greffier ainſi qu'il avoit déja un linge ſur la face prêt à être tiré, le lui fit ôter, & lui dit : Vous êtes prêt de

(*a*) Le Roi y avoit tranſporté la partie du Parlement qui lui étoit demeurée fidelle.

monter à Dieu, & ſçavez bien que ſi nous ne confeſſons nos péchés en ce monde, nous nous rendons grandement coupables, & encourons la damnation éternelle. Vous étiez le Prieur, & comme le Pere de Jacques Clément qui a aſſaſſiné le feu Roi; vous ſçavez qu'il étoit ſorti du Couvent dont vous étiez Prieur, vous y étant, & après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit qu'il étoit Saint en Paradis, vous ne pouvez nier cela: il n'étoit point queſtion que vous en appellaſſiez les témoins devant Dieu, pour ce dites-vous qu'ils ont temoigné faux; & que toutefois les Juges vous ont bien jugé: il n'y a celui qui ait ouï vos ſermons, qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce de quoi vous êtes accuſé & convaincu: vous vous opiniâtrez, & ne voulez confeſſer le ſecret de ce parricide, ni ne voulez dire vos complices; & toutefois vous eſpérez aller devant Dieu, & déſirez qu'il vous pardonne vos péchés: cela eſt bien douteux pour vous, & devez pratiquer en cet endroit ce que vous a appris la Théologie, depuis le long-tems que en avez fait profeſſion. Bourgoin lui répondit lors, comme en colere: *Nous avons bien fait ce que nous avons pû, & non pas ce que nous avons voulu.* Ce fu-

rent ſes dernieres paroles : car le linge remis ſur ſa face, il fut tiré, écartelé, & puis brûlé preſque en même tems. Voilà la fin du Prieur & du Moine, qui ont commis l'aſſaſſinat & le parricide contre le Roi Henri III.

Sur ces dernieres paroles ; *Nous avons bien fait ce que nous avons pû, & non pas ce que nous avons voulu*, pluſieurs diſcours en furent tenus par les Catholiques Royaux, déſireux de ſçavoir ce que le Prieur avoit voulu dire ; mais la plus-grande part jugerent qu'il les avoit dites pour les deux aſſaſſinats réſolus en même tems, tant contre le Roi, que contre le Roi de Navarre : car le lendemain que fut pris ce Prieur, fut auſſi arrêté le ſieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roi Henri IV. étoit aux faux-bourgs de Paris, s'y étoit rendu ; mais ſur un avis que ledit ſieur Roi avoit eu de ſon entrepriſe, fut pris, mené & conduit en même tems que ledit Prieur à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confeſſe qu'étant de la Religion prétenduë réformée, il s'étoit dès l'an 1585. retiré à *Sédan*, d'où la néceſſité qu'avoit ſa famille, l'avoit fait revenir en ſa maiſon en ſe faiſant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier (1589.) étant à Paris rencontré par le petit Feuillant, après

plusieurs paroles qu'il lui dit touchant sa conversion, étant tombés de propos en autre sur la nécessité & le peu de moyens dudit Rougemont, il lui dit, qu'il pouvoit faire un service à Dieu & à l'Eglise; & qu'il lui avoit répondu qu'il seroit très-heureux, s'il le pouvoit faire: ledit Feuillant (*a*) lui dit qu'oui, en tuant le Roi de Navarre, ce qu'exécutant il le pouvoit assûrer qu'il ne manqueroit de commodités; mais que sur cette proposition ayant eu plusieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillant, comment cela se pourroit aisément faire, enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée Royale; que faisant semblant d'être derechef hérétique, il trouveroit le moyen de tuer le

(*a*) » Bernard de Perein de Mont-gaillard, » grand Ligueur & boiteux. Il se retira aux » Pays Bas sur le déclin de la Ligue, & fut » Abbé d'Orval au Comté de Chiny. André » Valladier a fait son éloge funébre, & parle » de lui comme un Saint. »

C'est la remarque de M. de Godefroy sur cet endroit des Mémoires de l'Estoille, T. I. p. 263. [Le Dimanche 8 Janvier (1589.) le petit Feuillant en son sermon fit cet apostrophe pour le Duc de Guise, en se tournant vers Madame de Nemours, sa mere, qui étoit vis-à-vis de lui: *ó saint & glorieux martyr de Dieu, beni est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité.*]

Roi de Navarre d'un coup de piſtolet ; & que lui ayant dit, qu'il n'avoit point d'argent pour ſe mettre en équipage afin d'aller en l'armée, que le petit Feuillant lui prêta quatre cens écus, leſquels ayant reçus, il ſe retira en ſa maiſon près de Corbeil, avec promeſſe d'exécuter leur complot ; mais qu'au contraire il en fit avertir M. de la Nouë pour le faire ſçavoir au Roi. Auſſi que ledit petit Feuillant quelque tems après lui avoit récrit, & le ſollicitoit d'exécuter leur deſſein ; mais qu'il avoit gardé ſes lettres, & ne lui avoit envoyé que des excuſes pour ſon argent, & n'étoit point venu aux faux-bourgs de Paris, que pour faire ſervice au Roi.

Toutes ces excuſes euſſent été impertinentes, s'il n'eût vérifié l'avis par lui donné à M. de la Nouë ; & après une longue priſon, par arrêt il lui fut fait défenſe d'approcher du Roi de dix lieuës : ce ſont-là de terribles deſſeins pour gens d'Egliſe ; & ſans mentir ce fut un des malheurs de ce ſiécle, auquel il ſembloit que tout dût aller ſans deſſus deſſous par le moyen de ces aſſaſſinats. Car Jeſſé, Cordelier à Vendôme, en même tems pratiqua un autre jeune Cordelier, & le diſpoſa de telle façon, qu'il s'offrit d'aſſaſſiner celui des Politiques ou Hérétiques qu'on lui diroit,

Jessé l'envoya à Tours en habit déguisé, pour l'exécution de l'entreprise que nous dirons ci-après, avec charge qu'il se logeât au logis d'un nommé Godu; mais entrant dans Tours en habit déguisé par la porte neuve, & reconnu pour Moine, confessa ce pourquoi il étoit venu, & qu'il avoit promis de tuer M. le Cardinal de Vendôme, ou M. le Président d'Espesses, selon ce qui lui seroit commandé: le lendemain de sa prise il fut pendu. Et Jessé le fut aussi à la prise de Vendôme, tant pour cette mauvaise procédure, que pour ses déportemens.]

Q. Les nouvelles de la mort du Roi furent sçuës à Paris dès le matin du 2 d'Août & divulguées parmi le peuple, » qui pour témoigner sa joie, en porta » le deuil verd qui est la livrée des foux, » & fit incontinent Madame de Mont- » pensier (*a*) distribuer des écharpes » vertes à tous les conjurés; à celui qui » lui porta les premieres nouvelles, » lui sautant au col, & l'embrassant, lui » dit: *Ha mon ami, soyez le bien venu;* » *mais est-il vrai au moins? ce méchant,* » *ce perfide, ce tyran est-il mort? Dieu,*

(*a*) Catherine de Lorraine, sœur des Guises, & veuve de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, mort en 1582.

» *que vous me faites aise! je ne suis mar-*
» *rie que d'une chose, c'est qu'il n'ait sçu,*
» *avant de mourir, que c'est moi qui l'ai*
» *fait faire* (*a*); puis se retournant de-
» vers ses Demoiselles : *hé bien, dit-elle,*
» *que vous en semble? Ma tête ne tient-*
» *elle pas bien à cette heure? Il m'est avis*
» *qu'elle ne branle plus comme elle bran-*
» *loit auparavant*; & à l'instant s'étant
» acheminée vers Madame de Nemours
» sa mere, elles monterent en leurs ca-
» rosses, & se faisant promener par les
» rues, en toutes les places où elles
» voyoient du peuple assemblé, lui
» crioient, *bonnes nouvelles, mes amis*;
» *bonnes nouvelles, le Tyran est mort*; *il*
» *n'y a plus de Henri de Valois en France*.

» Puis s'en étant allées aux Corde-
» liers, Madame de Nemours montant
» sur les degrés du grand Autel, haran-
» gua ce sot peuple sur la mort de Hen-
» ri de Valois, montrant en cela la ra-
» ge d'une femme de mordre après la
» mort : elles firent faire aussi des feux
» de joie par tout.

» D'autre part les Théologiens &

(*a*) Tel discours peut faire croire que cette Princesse n'avoit point eu de scrupule d'accorder à ce Moine débauché ce qu'il y avoit de plus capable de le tenter, & cela pour venger la mort de ses freres, comme quelques Historiens l'ont écrit. *Rém. de M. Godefroy*.

» Prédicateurs crioient au peuple dans » leurs Sermons, que ce bon Religieux » qui avoit enduré la mort si constamment pour délivrer la France de ce » chien Henri de Valois, étoit un vrai » martyr ; & furent faits plusieurs écrits » & libelles diffamatoires à ce sujet, » imprimés avec privilége de la Sainte » Union, signé Senault (*a*), approuvés » par les Docteurs de Théologie, entr'autres *le Martyre de F. J. Clement* « de l'Ordre de S. Dominique, *le Testament de Henri de Valois, & graces à* » *Dieu pour la Justice du cruel Tyran* ; on » fit aussi graver en plusieurs façons le » portrait de ce Moine assassin avec des » Vers en son honneur (*b*). » La faction des Docteurs de Sorbonne attachés à la Ligue auroit peut-être forcé tout cet illustre corps à approuver par un décret public le parricide du Roi, si le Docteur Camus, Doyen de la Faculté, Faber Syndic & le Pénitencier ne s'y fussent opposés ; de même que les Docteurs Chavagnac, Curé de S. Sulpice, Faber, Curé de S. Paul, & plusieurs au-

(*a*) Pierre Senault, Clerc du Greffe du Parlement, Greffier de la Ligue, du Conseil des Seize & des 40. Il étoit pere du fameux Jean François Senault, Général de l'Oratoire.

(*b*) Mémoires de l'Estoille, T. I. p. 187.

tres des plus anciens & des plus habiles [entre lesquels étoit le bon & vieil Docteur Poictevin, qui en pleine assemblée & Congrégation de la Faculté, quand il y en eut de si furieux & insensés, que de proposer que Jacques Clément meurtrier de Henri III. étoit martyr, il s'exclama, leur disant : *Nunquam, nunquam auditum est homicidam esse martyrem (a)*.] Ce Moine étoit du Village de Sorbonne près de Sens. Peu de jours après sa mere vint à Paris : le menu peuple par la persuasion des Prédicateurs & autres couroit après pour la voir ; les Seize en faisoient montre par tout comme d'une merveille, & le Conseil de l'Union lui fit donner quelque argent pour la récompense d'avoir mis au monde le plus malheureux qui fut jamais né en France : aussi dans l'anagramme de son nom fut trouvé la vérité de sa naissance, *Frere Jacques Clément, c'est l'enfer qui m'a créé (b)*.]

R. Après la mort de Henri III. Henri de Bourbon, Roi de Navarre, fut reconnu Roi de France par l'armée Catholique, suivant la Loi fondamentale du Royaume, qui défére le Sceptre à

(a) Cayet, Avant-propos de la Chron. Noven. pag. 18.

(b) Chronol. Noven. pag. 258.

l'aîné

l'aîné du ſang Royal, en quelque degré qu'il touche à celui auquel il ſuccéde. Ce Prince » eut beſoin d'un grand » courage & d'une vertu extraordinaire » pour diſſiper les factions qui s'oppoſerent à lui : outre la Religion qui » fut le plus grand obſtacle à ſes deſ» ſeins, il avoit contre lui la plus gran» de partie de ſes Sujets, les Princes » de ſa propre maiſon, des Puiſſances » étrangeres très-formidables ; il étoit » ſans argent, preſque ſans troupes, » ſouvent dénué de tout ſecours : ce» pendant il conquit preſque tout ſon » Royaume pied à pied, & fut partout » victorieux (*a*). » La Chronologie Novenaire rapporte une infinité de choſes curieuſes ſur cette partie ſi intéreſſante de l'Hiſtoire de Henri IV. mais pour ne pas tomber dans une longueur exceſſive, je me borne à un petit nombre de détails peu connus.

Le Roi ayant gagné la fameuſe bataille d'Ivry (*b*), qui fit perdre à la Ligue toute ſa réputation, vint bloquer Paris, & réduiſit cette grande Ville aux dernieres extrémités. Les cris du peuple qui périſſoit de faim & de mi-

(*a*) Mémoires de l'Eſtoille, T. II. p. 1.

(*b*) Le 14 Mars 1590. le Roi aſſiégea Paris le 8 de Mai ſuiv.

ſére, déterminerent le Conſeil de l'Union à envoyer vers le Roi, pour traiter de la paix. Le Duc de Mayenne étoit allé en Flandres implorer le ſecours du Duc de Parme ; ce fut pour gagner du tems, que le Légat (*a*), le Duc de Nemours (*b*) & Mendozze, Ambaſſadeur d'Eſpagne, permirent cette conférence, qu'ils ſçavoient ne devoir aboutir à rien.

Les Députés, le Cardinal de Gondy (*c*) & l'Archevêque de Lyon, refuſerent d'aller trouver le Roi, à moins qu'ils n'euſſent *une decharge contre l'excommunication du Pape.* [(*d*) Le Légat, avant que l'octroyer, conſulta avec Panigarole, Tirius, Bellarminus & quelques Théologiens ſur deux articles : *Utrùm reddentes urbem hæretico Principi ob neceſſitatem famis, ſint excommunicati ; utrùm adeuntes Principem hæreticum, ut eum convertant, vel ut conditionem Eccleſiæ faciant meliorem, incurrant excommunicationem bullæ Sixti-Quinti.*

(*a*) Henri Gaëtan ou Cajétan, envoyé à la Ligue par le Pape Sixte-Quint.

(*b*) Charles-Emmanuël de Savoye, Duc de Nemours, Gouverneur de Paris pour la Ligue.

(*c*) Pierre de Gondy, Cardinal, Evêque de Paris, & bon Serviteur du Roi.

(*d*) Chronol. Noven. T. I. p. 372. & ſuiv.

Sur ce les ſusdits Docteurs répondirent, *negativè, quòd non incurrunt.* Les Prélats Ambaſſadeurs munis *de cette déciſion*, demanderent ſauf-conduit au Roi pour le venir trouver à S. Denis. Il leur manda qu'ils le vinſſent trouver à S. Antoine des Champs, où il alla le ſixiéme d'Août (1590.) accompagné de mille ou douze cens Gentils-hommes du moins. Les deux Prélats le vinrent trouver dans le Cloître entre midi & une heure, où ils lui firent la révérence, & lui leur fit un bon recueil. Etant montés en haut, M. le Cardinal de Gondy lui fit une harangue, lui repréſentant le miſérable état de la France, & que les gens de bien de Paris mûs d'un juſte déſir d'y voir une fin, les avoient dépêchés vers Sa Majeſté, pour le prier d'y apporter un remède; & afin qu'il fût général, leur donner ſauf-conduit pour aller trouver le Duc de Mayenne, d'où ils retourneroient dans quatre jours, pour l'induire à rechercher Sa Majeſté d'une paix générale: que les quatre jours paſſés, cela fait ou failli, ils prendroient conſeil pour Paris.

Le Roi lui dit qu'il lui feroit réponſe; & ayant pris le ſieur Cardinal pour lui parler à part, & après lui le ſieur Archevêque [ce qui dura deux heures]

il s'en alla ſommairement délibérer avec ceux de ſon Conſeil. Cela fait, il fit venir leſdits Prélats, auſquels il demanda leur pouvoir, qu'ils lui préſenterent couché en forme d'un arrêt, portant, que les Députés aſſemblés en la chambre de S. Louis avoient ordonné que Meſſieurs les Cardinal de Gondy & Archevêque de Lyon iroient vers le Roi de Navarre, pour le ſupplier d'entrer en pacification générale de ce Royaume, & iroient au Duc de Mayenne pour l'induire à rechercher cette pacification. Le Roi leur contredit cette qualité de Roi de Navarre, & leur dit, que s'il n'avoit que cette qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris & la France; & que toutefois, ſans s'amuſer à cette formalité, pour le déſir qu'il a de voir ſon Royaume en repos, il paſſeroit outre, encore que cela fût contre ſa dignité. Puis dit-il, je ne ſuis point diſſimulé, je dis rondement & ſans feintiſe ce que j'ai ſur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix générale; je la veux, je la déſire, afin de pouvoir élargir les limites de ce Royaume, & des moyens que j'en acquerrois ſoulager mon peuple, au lieu de le perdre & ruiner; pour avoir une bataille je donnerois un doigt, & pour la paix

générale deux. Mais ce que vous demandez, ne ſe peut faire : j'aime ma Ville de Paris ; c'eſt ma fille aînée, j'en ſuis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grace & de miſéricorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en ſçache gré, & à ma clémence ; & non au Duc de Mayenne ni au Roi d'Eſpagne. S'ils lui avoient moyenné la paix & la grace que je lui veux faire, elle leur en ſçauroit gré ; elle les tiendroit pour libérateurs & non point moi, ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez de différer la capitulation & reddition de Paris juſqu'à une paix univerſelle, qui ne ſe peut faire qu'après pluſieurs allées & venues, c'eſt choſe préjudiciable à ma Ville de Paris, qui ne peut attendre un ſi long terme. Il eſt déja mort tant de perſonnes de faim, que ſi elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui ſeroit une étrange pitié. Je ſuis le vrai pere de mon peuple. Je reſſemble cette vraie mere dans Salomon ; j'aimerois quaſi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné & diſſipé après la mort de tant de perſonnes. Ceux de la Ligue ne ſont pas ainſi ; ils ne craignent point que Paris ſoit déchiré, pourvû qu'ils en ayent une partie : auſſi ſont-ils

O iij

tous Espagnols ou Espagnolisés. Il ne se passe jour que les faux bourgs de Paris ne souffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les soldats qui les démolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, M. le Cardinal, en devez avoir pitié : ce sont vos oüailles, de la moindre goutte du sang desquelles vous serez responsable devant Dieu. Et vous aussi, M. de Lyon, qui êtes le Primat par dessus les autres Evèques. Je ne suis pas bon Théologien ; mais j'en sçai assez pour vous dire, que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, même à l'appétit & pour faire plaisir au Roi d'Espagne, & à Bernardin Mendozze, & à M. le Légat. Et comment voulez-vous espérer de me convertir à votre Religion, si vous faites si peu de cas du salut & de la vie de vos oüailles ? C'est me donner une pauvre preuve de votre Sainteté. J'en serois trop mal édifié. Sur ce M. de Lyon s'excusa fort, disant qu'il n'étoit point Espagnol. Le Roi lui dit : Je le veux croire ainsi ; mais il faut que vous le montriez par les effets : au surplus, je vous montrerai une lettre, par laquelle le Roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa Ville de Paris ; car s'il la perd, ses affaires vont très-mal.

M. le Cardinal prenant la parole dit, que l'occasion pour laquelle ils demandoient, que le traité fût général avec le Duc de Mayenne, étoit parce qu'ils sçavoient bien, que Paris étant rendu sans aucune paix générale, il ne seroit point en sûreté, parce qu'aussi-tôt après le Roi d'Espagne & le Duc de Mayenne l'iroient assiéger, & le pourroient reprendre. Joint que si Paris étoit rendu sans une paix générale, les trois quarts de la Ville s'en iroient. *Sur ce le Roi jettant les yeux sur toute la Noblesse, dit : S'il y vient lui & tous ses alliés, par Dieu nous les batterons bien, & leur montrerons bien que la Noblesse Françoise se sçait défendre. Puis soudain se corrigea : j'ai juré contre ma coûtume ; mais je vous dis encore, que par le Dieu vivant nous ne souffrirons point cette honte. Sur ce la Noblesse avec une acclamation grande, lui dit qu'il n'avoit point juré sans cause, & que ce qu'il avoit dit, valoit bien un bon jurement.*

Puis il leur dit, que si la Ville de Paris se dépeuploit d'aucuns méchans, il la repeupleroit de cent mille hommes gens de bien des plus riches & nullement séditieux, & que par-tout où il iroit, il feroit un Paris. Qu'il avoit en son armée cinq cens Gentils hommes

réunis avec lui, qui avoient été de la Ligue; qu'on ſçut d'eux s'ils s'y trouvoient mal, & s'ils ſe repentoient d'être venus à lui. Au ſurplus qu'il ne pouvoit trouver bon que ſa Ville de Paris fût ſi ſoigneuſe du bien du Duc de Mayenne & du Roi d'Eſpagne, que de ſe vouloir rendre arbitre de la pacification d'entr'eux & lui. Que ſi c'étoit une République de Veniſe ou une autre Ville franche, cela ſeroit tolérable; mais qu'une Ville ſa ſujette ſe veuille mêler d'être arbitre entte lui & ſes ennemis, c'eſt choſe qu'il ne peut ſouffrir. Au ſurplus l'abſurdité eſt fort grande, qu'une Ville affamée & pleine de néceſſité entreprenne de perſuader la paix au Duc de Mayenne, qui eſt à ſon aiſe. Il ſeroit bien plus à propos & faiſable, que le Duc de Mayenne, qui n'eſt preſſé de néceſſité, entreprit de prêcher la paix à ladite Ville maintenant preſſée de toute pauvreté, & à cette occaſion facile à ſe laiſſer perſuader d'en vouloir ſortir.

Sur ce l'Archevêque de Lyon répliqua, que ce qu'ils vouloient traiter la paix générale, étoit pour le bien de la France, & afin de la remettre tout en un coup en repos. A quoi tout ſoudain le Roi répondit en cette ſorte: Et vraiment, afin de vous ôter, & à tout le

monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens aviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon Conseil, par lequel je vous rendrai satisfaits. Vous espérez prompt secours du Duc de Mayenne, je ferai un accord avec vous. Dressons des articles & conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moi, au cas que dans huit jours vous ne serez secourus du Duc de Mayenne, & me donnerez ôtages. Je vous accorde qu'en cas que vous ne soyez secourus dans ledit tems, ou que dans le même tems le Duc de Mayenne ne soit d'accord avec moi d'une pacification générale & des articles d'icelle, de vous recevoir lesdits huit jours passés sous lesdites conditions. Et au cas que dans les huit jours vous soyez secourus par le Duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix générale, en ce cas vous serez délivrés de ladite promesse, & vos ôtages vous seront rendus, pendant lesquels vous pourrez aller voir le Duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je puis vous accorder. Ce que vous representerez à ceux de Paris, afin qu'ils connoissent que je ne leur refuse la paix, & que je leur tends les bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette

condition, dans huit jours il seront en repos. S'ils cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lerrai dîner & souper ce jour là; mais le lendemain ils seront contraints se rendre la corde au col, au lieu de la miséricorde que je leur offre; j'en ôterai la misére, & ils auront la corde : car j'y serai contraint, étant leur Roi & leur Juge, pour faire pendre quelques centaines d'eux, qui par leur malice ont fait mourir plusieurs innocens & gens de bien de faim, Je suis debteur de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ai dit, entendre ceci à mon peuple, & je vous somme & conjure d'ainsi de le faire en présence de tous les Princes, & de toute cette belle & grande Noblesse; lesquels au cas que vous y failliez, vous reprocheront tout le tems de leur vie, comme encore je ferai, votre infidélité envers votre patrie, si vous avez tû & celé à mes Sujets le désir que j'ai de leur donner la paix, & mettre le Royaume en repos. Et au surplus, quand vous célerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagnerez rien : car mes soldats qui sont aux faux bourgs & parlent jour & nuit aux vôtres & à ceux de Paris, le leur feroient entendre à votre confusion. Sur ce lesdits Cardi-

nal & Archevêque promirent solennellement faire entendre tout ce qu'il leur avoit dit au peuple de Paris.

En ce pour-parler, on tomba en plusieurs discours : les siéges de Gand & de Sancerre furent allégués, & la paix faite l'an 85. Sur quoi le Roi dit, que cette paix avoit été cause de la ruine de la France, & de la mort du feu Roi. Qu'il falloit qu'à ce coup le sieur de Lyon fit tout au contraire afin de bien faire, & lors qu'il le tiendroit pour homme de bien, autrement ne le tiendroit pour tel.

Sur ce le sieur Archevêque répliqua ; qu'il n'avoit fait ladite paix que pour obéir au feu Roi, & suivant ce qui avoit été résolu, & trouvé bon par tout son Conseil ; à quoi l'un des premiers du Conseil du Roi lui répondit : Tant s'en faut que cela soit, qu'au contraire je vous dis lors que tout ce qu'on faisoit en ladite paix, n'étoit que pour exterminer la Maison de France, & sous ce mot *d'Hérétique*, priver le plus proche parent du Roi, & sous ce mot de *fauteur*, les autres.

Le Roi après montra aux sieurs de Gondy & de Lyon les lettres qui venoient d'être surprises, que Mendozze envoyoit au Roi d'Espagne, par lesquelles il se plaignoit que trop tôt les

Théologiens avoient résolu, qu'il étoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le Roi (qu'il appelloit le Prince de Bearn) pour traiter de pacification, & finissoit sa lettre par ce mot : *Dieu sauve votre Catholique Majesté, & me veuille consoler*. Et étoit ladite Lettre écrite du cinquiéme de ce mois d'Août.

Cela fait, la Conférence se finit, & le Roi après avoir un peu parlé séparément à l'un & à l'autre, monta à cheval pour s'en aller. Les Députés d'autre côté s'en retournerent à Paris, où du depuis le Roi leur envoya des passeports pour aller trouver le Duc de Mayenne à Meaux. . . . . (*a*) Lequel ayant reçu avis que le Duc de Parme étoit sur la frontiere de France, & qu'il le joindroit au plûtard dans six jours avec huit mille hommes de pied, & trois mille chevaux, dit d'un côté aux sieurs Cardinal & Archevêque, qu'il ne désiroit rien tant que la paix ; qu'ils s'en retournassent à Paris pour cet effet, & le fissent entendre au Roi, afin de traiter des moyens d'y parvenir. Et de l'autre, il envoya une lettre au Duc de Nemours par un sien Sécretaire, qui passoit à la suite des sieurs Cardinal & Archevêque : auquel il mandoit, qu'il

(*a*) Chron. Nov. pag. 377.

ne prît aucune alarme de ce traité de paix, & qu'il n'en feroit point; mais assûrât seulement leurs partisans d'un bref secours, & que le Duc de Parme seroit à Meaux dans quatre jours. Cette lettre fut découverte, & M. le Cardinal de Gondy ayant reconnu qu'il ne pouvoit rien réussir de bon en cette affaire, se retira en sa maison à Noësy. L'Archevêque de Lyon suivant sa coûtume, amusa les Royaux d'espérance de paix; & étant allé & retourné de Meaux en l'armée du Roi, rapporta pour la derniere fois, qu'il étoit trop tard de parler d'accord, & que le Duc de Mayenne ne pouvoit rien faire ni traiter sans l'intention du Duc de Parme, qu'on attendoit à Meaux.] On prétend que Henri IV. ne sçut point profiter de la consternation où avoit jetté les Ligueurs la perte de la bataille d'Ivry, & que si au lieu de perdre quinze jours à Mante, il fût allé droit à Paris, il s'en seroit rendu maître, puisqu'il n'y avoit alors ni gens de guerre, ni artillerie, ni munitions. De même après la bataille de Coutras, il retourna aux pieds de la Comtesse de Guiche, & comme si ç'eût été une simple expédition de galanterie, il se contenta de lui apporter en triomphe les Drapeaux pris sur les vaincus. Il est néanmoins certain

qu'aux principales qualités qui font les grands Généraux d'armée, Henri IV. joignoit une activité & une promptitude admirable; ce qui fit dire au Duc de Parme, *que les autres Princes faisoient la guerre en animaux terrestres, & que Henri de Bourbon la faisoit en Aigle volant.*

S. François de la Nouë, excellent Officier, bon politique, & l'un des plus honnêtes hommes de la Religion P. R. mourut en 1591. d'une blessure qu'il reçut au siége de Lambale, ville de Bretagne, qui tenoit pour les Ligueurs. [Deux heures auparavant sa blessure, ainsi qu'il passoit dans un jardin, il prit deux petites branches de laurier, & étant monté dans sa chambre sans autre compagnie que de ses domestiques, s'approchant de la table sur le bord de laquelle étoient ses armes, il prit un couteau; & ayant amenuisé l'une de ces branches, il la mit à son armet au lieu de panache: cependant qu'il faisoit cela, le sieur de Montmartin, Gouverneur de Vitré, entra dans la chambre pour parler à lui; mais le voyant seul près de la table, pensant qu'il fit quelques desseins, ne le voulant détourner, il prit un des domestiques du sieur de la Nouë, avec lequel il s'approcha de la cheminée, & entrerent

en devis. M. de la Noüe ayant paré son armet de lauriers, se tourna, & avisant le sieur de Montmartin, s'avança vers lui, & lui dit : *Qui vous pensoit là, mon cousin?* *J'attendois votre commodité pour vous parler*, dit le sieur de Montmartin, *ne voulant vous interrompre*. *A ce que je faisois*, répliqua le sieur de la Noüe, *vous y pouviez bien* : puis s'approchant de la table, il lui montra son armet entouré de lauriers, & lui dit : *Tenez, mon cousin, voilà toute la récompense que vous & moi e pérons, suivant le métier que nous faisons* (*a*).] La Noüe n'avoit pas moins de modestie que de valeur & d'expérience. A la bataille de Senlis, il fut prié instamment par le jeune Duc de Longueville, Général des troupes du Roi, & par tous les Seigneurs, de se charger du commandement de l'armée. Il l'accepta comme malgré lui, & prit si bien ses mesures, qu'avec quatre mille hommes, il défit entiérement le Duc d'Aumale, qui en avoit près de dix mille (*b*).] Ayant conduit une telle entreprise à une heureuse fin, & reconnu qu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne, il se retira en son quartier, où ayant en

(*a*) Chron. Nov. T. II. pag. 469.
(*b*) Le 17 Mai 1589.

une cour fait ranger quelques pierres pour s'asseoir, & manger de ce que ses gens avoient apporté dans ses paniers, plusieurs Seigneurs & Capitaines le vinrent trouver : il les pria de s'asseoir comme lui ; tous le gratifient de l'honneur de cette victoire, lui s'en excuse & leur dit, qu'elle appartenoit à leur Général, & non à lui : puis lui ayant demandé ce que c'est qu'ils feroient, il leur dit : *Messieurs, je m'en vais avec vous à Senlis où Monsieur de Longueville nous dira, & à vous & à moi ce qu'il faut que nous fassions* (*a*).]

T. Le 11 Novembre 1591. commença le mémorable siége de Rouen, où commandoit pour la Ligue le brave André de Brancas de Villars (*b*). Un des Officiers de la Garnison, nommé le Chevalier Picard, ayant reçu une lettre du Comte d'Essex (*c*), par laquelle il lui mandoit » Que hormis » la cause qu'il soûtenoit, il lui » étoit ami, pour l'avoir connu avec M.

(*a*) Chron. Nov. T. I. pag. 212.

(*b*) De la Maison d'Oise en Provence ; il fut tué en sang froid par les Espagnols, à la déroute des François à Dourlens le 24 Juillet 1595.

(*c*) Elisabeth. Reine d'Angleterre l'avoit nvoyé au secours de Henri IV. avec 4000 eommes de pied, & 500 chevaux.

» de Marchemont en Angleterre ; mais » qu'en cette guerre il seroit très-aise » de le trouver à la tête de son Régi- » ment la picque au poing. » Villars manda pour réponse au Comte d'Essex, qu'il trouveroit toûjours prêt le Chevalier Picard pour lui en faire passer l'envie seul à seul, ou avec tel nombre qu'il seroit arrêté, & qu'il s'offroit de faire cette partie pour lui. A laquelle offre le Comte d'Essex répondit : *Quant est de votre offre de faire une partie pour moi, je réponds, que j'ai commandement d'une armée, en laquelle se trouvent beaucoup de la qualité du Chevalier Picard, & suis Lieutenant d'un Souverain absolu. Mais si vous voulez combattre vous-même à cheval ou à pied, armé ou en pourpoint, je manitiendrai que la querelle du Roi est plus juste que celle de la Ligue ; que je suis meilleur que vous, & que ma Maîtresse est plus belle que la vôtre. Que si vous refusez de venir seul, je menerai avec moi vingt, le pire desquels sera une partie digne d'un Colonel, ou soixante le moindre étant Capitaine, Signé, Essex.*

A cette lettre le sieur de Villars répondit : *Pour venir à l'article de votre lettre, par laquelle vous me défiez au combat, vous sçavez assez qu'il n'est en ma puissance de l'accepter pour le présent, &*

que la charge où je suis employé m'ôte la liberté de pouvoir particulierement disposer de moi; mais lorsque M. le Duc de Mayenne sera par deçà, je l'accepte très-volontiers, & vous combattrai à cheval avec armes accoutumées aux Gentils-hommes: ne voulant cependant faillir de répondre à la conclusion de votre lettre, par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi; sur quoi je vous dirai que vous en avez menti, & mentirez toutes les fois que vous le voudrez maintenir, aussi bien que vous mentirez, lorsque vous voudrez dire que la querelle que je soutiens pour la défense de ma Religion, ne soit meilleure que de ceux qui s'efforcent de la détruire. Et quant à la comparaison de votre maîtresse à la mienne, je veux croire que vous n'êtes non plus véritable en cet article qu'aux deux autres: toutefois ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. Signé, *Villars.*

[Ces lettres coururent de main à main en ce tems là, sur lesquelles plusieurs firent divers jugemens, selon l'affection des partis qu'ils tenoient. On remarquoit en l'une le naturel ancien des vieux Chevaliers Anglois, qui couroient le monde pour maintenir la beauté de leurs maîtresses; & en l'autre, un démenti donné promptement, pour lequel maintenir, on s'excusoit sur l'ab-

ſence de M. de Mayenne : auſſi toutes ces choſes ne furent que des paroles (a).]

V. Henri IV. s'étant fait Catholique le 25 Juillet 1593, les Seize, leurs prédicateurs, & les partiſans d'Eſpagne dans les Villes de l'Union, publierent & prêcherent une infinité de calomnies contre la converſion du Roi. [Le Docteur Boucher, entr'autres, ſe montra fort violent; & comme il avoit prêché dès le commencemet de l'aſſemblée de Paris ſur l'élection d'un Roi, & avoit pris ce texte : *Eripe me de luto fæcis*, lequel il avoit expliqué & interprété : *Seigneur, débourbez nous, ôtez-nous cette race de Bourbon, il n'en faut plus parler, ils ſont tous heretiques ou fauteurs des hérétiques ;* auſſi ce Docteur commença dans S. Mederic à prêcher contre la ſuſdite converſion, où il dit une infinité de choſes fauſſes du Roi, entr'autres, que de jour Sa Majeſté avoit été à la Meſſe, & la nuit ſuivante au Prêche, & que la S. Meſſe que l'on chantoit devant lui, n'étoit qu'une farce : du depuis il fit imprimer ces ſermons, ou plûtôt invectives contre le Roi, (b) leſquels furent brûlés à la

(a) Chronol. Nov. T. II. pag. 503.

(b) Voyez le I. Vol. de ces Mémoires, Art. XXXIV.

Croix du Tiroir le lendemain de la réduction de Paris. L'Auteur du livre du *Catholique Anglois* fit aussi imprimer un livret intitulé *le Banquet du Comte d'Arete* (*a*), dans lequel après avoir dit une infinité d'impostures touchant cette conversion, il assuroit que ce seroit le salut de la France, si on bailloit tous les Ministres de la Religion prétendue réformée aux Seize de Paris, pour les attacher comme fagots depuis le pied jusqu'au sommet de l'arbre du feu de la S. Jean, pourvû que le Roi fût dans le muid où on mettoit les chats, & que ce seroit un sacrifice agréable au Ciel, & délectable à toute la terre. Cette forme d'écrire si satyrique fut blâmée de beaucoup de gens du parti même de l'Union (*b*).] L'Auteur ayant obtenu dans la suite un passeport pour revenir en France, fut poursuivi par les Officiers de Sa Majesté, qui le firent emprisonner; mais le Roi ne voulut point qu'on instruisît son procès, & ordonna de le mettre en liberté, [nonobstant tout ce que l'on pût dire. Il n'y auroit pas assez de forêts en mon Royaume, leur dit-il, pour dresser des gibets,

(*a*) I. Ce libelle est de Louis d'Orleans, Avocat Général de la Ligue, dont j'ai parlé au T. I. de ces *Mémoires*, pag. 471.

(*b*) Chron. Nov. T. II. pag. 226.

s'il falloit pendre tous ceux qui ont écrit contre moi : je ſerois miſérable, s'il falloit que je fiſſe punir tous ceux qui l'ont mérité en ces dernieres guerres. Toutefois quand on lui eut fait lire les calomnies contre la feue Reine ſa mere, il hauſſa les épaules, & dit : O le méchant! mais il eſt revenu en France ſous la foi de mon paſſeport, je ne veux point qu'il ait de mal. Et puis ne ſçavez-vous pas que j'ai toujours dit que la fureur de la Ligue étoit une rage, que Dieu avoit envoyée en ce Royaume pour nous punir de nos fautes? Je veux tout oublier, je veux tout pardonner, & ne leur ſçavoir non plus mauvais gré de ce qu'ils ont fait, qu'à un furieux quand il frappe, ou qu'à un inſenſé quand il ſe promeue tout nud (*a*).]

X. Sur la fin de l'année 1593. Henri IV. étant à Dieppe, un Courier que les Miniſtres d'Eſpagne & le Duc de Mayenne envoyoient à Madrid, fut arrêté avec tous ſes papiers, mémoires & inſtructions; [il avoit lettre de créance que l'on ajoûtât foi à tout ce qu'il diroit. Le Roi deſirant découvrir l'intention du Roi d'Eſpagne, fait enfermer bien ſecretement ce porteur de mémoires, & s'aviſa d'envoyer en ſa place

(*a*) Mercure François, T. I. p 482. & Chronol. Noven. *ubi ſuprà*.

quelqu'un qui pût dextrement sçavoir de la propre bouche de l'Espagnol son intention. De tous ses serviteurs il jetta l'œil sur le sieur de la Varenne, qu'il avoit déja employé en plusieurs affaires dont il s'étoit acquitté fort fidelement & avec beaucoup d'industrie : car il étoit serviteur ancien de pere en fils dans la maison du Roi. . . . Sur la proposition que le Roi lui fit de faire ce voyage, il offre de le faire, se prépare & s'achemine en Espagne, où il rendit ses dépêches. On le fait parler au Roi d'Espagne, auquel il représenta l'état des affaires de la Ligue en France, suivant les mémoires & instructions que l'on avoit données au susdit Courier arrêté prisonnier. Il lui parla si privément, que le Roi d'Espagne lui dit : » qu'il » ne falloit point craindre que le Pape » approuvât la conversion du Prince de » Bearn (ainsi appelloit il le Roi) s'il » n'alloit lui-même à Rome demander » son absolution ; que s'il y alloit, qu'il » donneroit si bon ordre à ce qui seroit » nécessaire, qu'on ne le laisseroit aisément retourner ; que ceux de l'Union » ne devoient point douter de lui, & » que de son côté il leur assisteroit de » tous ses moyens aux conditions portées entr'eux ; qu'ils se gardassent » bien de reconnoître le Prince de

» Bearn, nonobstant qu'il allât à la » Messe, & fit semblant d'être Catho-» lique; mais qu'il falloit épier ses ac-» tions, & que les Prédicateurs devoient « dire en leurs Sermons qu'il étoit tou-» jours Hérétique, entant qu'il favorisoit » aux Hérétiques & entretenoit leurs » Ministres ». Après plusieurs autres propos, il lui dit qu'il lui feroit expédier sa réponse par écrit.

Le sieur de la Varenne alla aussi parler à l'Infante d'Espagne, qui s'enquêtant des affaires de la France, & tombant sur le Prince de Bearn, lui demanda quel il étoit, & en quel état étoient ses affaires, sa taille, ses actions. Le sieur de la Varenne fit tomber ses propos si dextrement, qu'il connut qu'elle eût bien désiré voir le portrait de ce Prince: il le lui montra, car il en avoit un; elle le regarda assez long-tems un peu émue au visage, à ce que put reconnoître le sieur de la Varenne, qui comme il *étoit* de condition libre, laissa s'échapper quelques mots d'un mariage pour la paix de la Chrétienté; elle ne lui répondit rien, & retint seulement ce portrait.

Ayant retiré son expédition, il alla prendre congé de ladite Infante; & comme il vouloit l'aller prendre du Roi d'Espagne, il fut averti par des Fran-

çois qui étoient même en la Cour d'Espagne, que le duplicata du paquet qu'il avoit apporté étoit venu de Flandres, avec avis que le premier qui avoit été envoyé par la voie de France avoit été surpris. Sur cet avis, il se hâta de reprendre par la poste le chemin de France; ce qu'il fit si heureusement, que le Roi par ce moyen découvrit l'intention de ses ennemis (*a*).]

Z. Le 5 Novembre 1596. il y eut à Rouen une Assemblée de Notables des trois Ordres, à l'ouverture de laquelle le Roi s'exprima ainsi.

» *Si* je voulois acquérir titre d'Ora-» teur, j'aurois appris quelque belle & » longue harangue, & la prononcerois » avec assez de gravité; mais, Mes-» sieurs, mon desir tend à deux plus » glorieux titres, qui sont de m'appel-» ler *Libérateur & Restaurateur de cet* » *Etat*, pour à quoi parvenir je vous ai » assemblés. Vous sçavez à vos dépens, » comme moi aux miens, que lorsque » Dieu m'a appellé à cette Couronne, » j'ai trouvé la France non-seulement » quasi ruinée, mais presque toute per-» due pour les François; par grace di-» vine, par les prieres, par les bons » conseils de mes serviteurs, qui ne

(*a*) Chronol. Noven. T. II. pag. 276.

font

» font profeſſion des armes, par l'épée » de ma brave & généreuſe Nobleſſe » [de laquelle je ne diſtingue point mes » Princes, pour être notre plus beau » titre, Foi de Gentilhomme] par mes » peines & labeurs, je l'ai ſauvée de » perte; ſauvons-là à cette heure de rui- » ne: participez, mes Sujets, à cette » ſeconde gloire avec moi, comme » vous avez fait à la premiere. Je ne » vous ai point appellés, comme fai- » ſoient mes prédéceſſeurs, pour vous » faire approuver mes volontés; je vous » ai fait aſſembler pour recevoir vos » conſeils, pour les croire, pour les » ſuivre, bref pour me mettre en tutelle » entre vos mains: envie qui ne prend » gueres aux Rois, aux barbes griſes, » aux victorieux; mais la violente » amour que je porte à mes Sujets, l'ex- » trême deſir que j'ai d'ajoûter deux » beaux titres à celui de Roi, me font » trouver tout aiſé & honorable (*a*).]

Tout ce que j'ai extraît juſqu'à-pré- ſent de la Chronologie Novenaire eſt ſi curieux, que je me crois diſpenſé de faire des excuſes ſur la longueur de cet Article.

(*a*) Chronol. Noven. T. III. p. 629.

ARTICLE LXXXIII.

Dissertation sur l'Apparition de Samuel.

NOus voyons au I. Livre des Rois, chap. XXVIII. que les Philistins étant venus fondre dans la Palestine avec une armée formidable, Saül épouvanté consulta le Seigneur, qui ne lui répondit ni en songe, ni par les Prêtres, ni par les Prophétes. Ne sçachant à qui s'adresser, il fut trouver une Pythonisse ou Magicienne, qui demeuroit à Endor, Ville située auprès du mont Gelboë, sur lequel ses troupes étoient campées. Comme il avoit chassé ou détruit tous les Devins & Enchanteurs de son Royaume, il se travestit pour n'être pas reconnu de cette femme, & la pria d'évoquer l'ame de Samuel. Lorsque le Prophéte parut, la Pythonisse fit un grand cri : & dit au Roi : *Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous êtes Saül.* Ce Prince l'ayant rassurée, lui demanda ce qu'elle avoit apperçu. *J'ai vû*, répondit-elle, *un Dieu qui sortoit de la terre, un vieïllard couvert d'un manteau.* Saül convaincu que c'étoit Samuel, se prosterna, & alors le Prophéte lui dit :

Pourquoi avez-vous troublé mon repos ? Dieu s'est retiré de vous, & exécutera en faveur de David votre compétiteur & votre gendre tout ce qu'il lui a promis ; demain vous serez avec moi, vous, vos fils, & le Seigneur livrera le camp d'Israël aux Philistins. Cette terrible prophétie s'accomplit le lendemain : l'armée de Saül fut taillée en piéces ; ses trois fils y périrent, & lui-même se tua, pour éviter les insultes de l'ennemi victorieux.

Les SS. Peres & les Commentateurs ont diversement expliqué cette apparition de Samuel. Parmi ceux qui la croient véritable, les uns l'attribuent aux évocations de la Magicienne, les autres à la seule vertu du Tout-puissant. Ceux qui la nient, prétendent que le Démon prit la figure de Samuel ; d'autres que ce fut un Ange, ou que Dieu donna la forme de ce Prophéte à un phantôme d'air : enfin plusieurs traitent de fourberie cette apparition, & n'y reconnoissent que beaucoup d'artifice de la part de la Magicienne. Van-Dale, Bekker, Serces, Ecrivains Protestans, ont fait les plus grands efforts pour établir ce dernier paradoxe ; leurs preuves ont quelque chose de spécieux, mais au fond elles n'en sont pas plus solides : on peut les détruire par l'autorité de l'Ecriture Ste. & par la raison ; & c'est le

but que je me suis proposé dans cet Article, où je soutiens que l'apparition de Samuel est aussi réelle que celle de Moïse & d'Elie sur le mont Thabor. Ce grand événement n'est point une imposture de la Pythonisse ; c'est un miracle auquel le Démon n'a eu aucune part, & Dieu seul en est l'auteur. Entrons dans le détail des preuves qui établissent ces deux propositions.

I. PROPOSITION.

L'Apparition de Samuel n'est point une imposture de la Pythonisse d'Endor.

Qu'on lise le Texte divin avec l'attention la plus scrupuleuse : je ne crois pas qu'on y découvre la moindre expression ou la plus légere circonstance, qui puisse faire soupçonner que Saül fut trompé par la Magicienne ; tout semble au contraire concourir à détruire cette opinion.

L'Historien sacré dit formellement que la Pythonisse vit Samuel, que Saül le reconnut, qu'il l'interrogea & que ce Prophéte lui répondit. *Cùm vidisset mulier Samuelem . . . intellexit Saül quòd Samuel esset . . . & ait Samuel, quid interrogas me* ? Trouve-t-on de l'ambiguité dans ces termes ? offrent-ils quelque

équivoque ? L'Ecrivain le plus exact ne s'expliqueroit pas autrement, s'il vouloit nous apprendre un fait réel & certain. Combien d'événemens qu'on n'ose révoquer en doute, & qui néanmoins ne sont pas si clairement énoncés ? Celui-ci, je l'avoue, est bien surprenant ; mais considérons l'autorité qui nous le propose. Ce n'est point une femme artificieuse, comme on voudroit le persuader, qui dit à Saül qu'elle voit Samuel ; c'est Dieu même qui nous assûre qu'elle a vû ce Prophéte : *Cùm vidisset mulier Samuelem* ; c'est Saül qui reconnoît qu'on ne l'a point trompé : *Intellexit Saül quòd Samuel esset* ; c'est Samuel qui donne des marques certaines de sa présence : *Et ait Samuel.* Dans les différens endroits où l'Ecriture parle de cet événement, elle n'a qu'un langage uniforme. Il est dit au chap. 46. de l'Ecclésiastique, ℣. 23. & suiv. que Samuel après sa mort parla au Roi (Saül) & lui prédit la fin de sa vie ; qu'il sortit de la terre, & fit entendre sa voix pour prophétiser la ruine du peuple & la peine dûe à son impiété. Ces paroles s'accordent parfaitement avec ce qui est rapporté au 28. ch. du I. Livre des Rois ; elles sont décisives pour constater la réalité de l'apparition de Samuel. Examinons quel est ici le but de l'Ecrivain que Dieu

inſpire. Il veut louer Samuel par des traits perſonnels qui le caractériſent; il veut tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir de ſes actions : il publie d'abord celles qui l'ont diſtingué durant le cours de ſa vie mortelle; il nous apprend enſuite qu'il s'eſt rendu recommandable même après ſa mort; qu'il eſt ſorti du tombeau pour exercer encore les fonctions de Prophéte, en annonçant à Saül & à ſon peuple les arrêts du Seigneur. C'eſt le S. Eſprit qui a dicté cet éloge; il ne l'auroit pas fait, ſi Samuel ne l'avoit mérité. Samuel ne l'a pas mérité, s'il n'eſt point apparu : les louanges qu'on lui donne ſeroient fondées ſur un menſonge; elles auroient pour objet l'impoſture de la Pythoniſſe : une chimere, une illuſion ont-elles pû honorer un ſi grand homme? l'éloge qu'en trace l'Eſprit Saint ſuppoſe la réalité de l'apparition de ce Prophéte; elle eſt donc véritable, puiſque la vérité ſuprême lui en fait un ſujet de gloire. Les circonſtances de cette Hiſtoire ſont également déciſives pour notre ſentiment; elles démontrent la ſincérité de la Magicienne. Il eſt hors de doute qu'elle ne connoiſſoit pas le Roi, lorſqu'elle s'engagea à évoquer Samuel; elle ne l'auroit pas entrepris, ſi elle avoit crû parler à ſon Souverain,

dont elle devoit redouter la colere, n'ignorant pas qu'il punissoit sévérement ceux qui faisoient profession des Arts défendus. Aussi voyons-nous qu'une seule chose l'inquiette, c'est la crainte d'être dénoncée à ce Roi; elle exige un serment pour s'assurer qu'elle ne risque rien. Saül de son côté avoit prévû que sa présence pourroit intimider cette devineresse: il eut la précaution de se déguiser; il quitta ses habits royaux, & prit les vêtemens d'un simple particulier, jugeant que par cet artifice il engageroit la Magicienne à parler avec moins de réserve. Il ne se trompa point: elle avoue ingénuement sa profession, elle promet à Saül le secours de son art, elle se dispose pour l'évocation que ce Prince lui demande; à peine l'a-t-elle commencée, qu'elle reconnoît Saül, & lui annonce l'apparition de Samuel. Quel autre que ce Prophéte a pû la faire revenir de son erreur, & lui apprendre que le Roi s'étoit déguisé? Elle étoit seule; par quelle voie a-t-elle pû reconnoître ce Prince? Par une révélation de Dieu? Elle ne l'invoquoit pas, elle l'offensoit, elle étoit sur le point de recourir au Démon. Dira-t-on que cet esprit de ténébres l'a désabusée? Il n'avoit garde de lui faire connoître un Roi ennemi déclaré des

Magiciens, puiſque la frayeur auroit pû la détourner du crime qu'elle alloit commettre, & que le Démon lui inſpiroit. Il n'y a donc que Samuel inſpiré par l'Eſprit Saint, qui ait pû inſtruire la Pythoniſſe du ſtratagême de Saül, ſoit en le nommant, ſoit par l'entretien qu'il eut avec lui.

Cette Magicienne ayant une fois reconnu Saül, eſt-il probable qu'elle ſe fût expoſée à l'irriter par une impoſture qu'il pouvoit découvrir? Que ne devoit-elle pas attendre de ſon reſſentiment? En falloit-il davantage pour déterminer ce Prince à lui faire ſubir les châtimens dont la ſeule idée la rendoit ſi ſoupçonneuſe & ſi craintive? D'ailleurs, cette femme, en qui on ſuppoſe beaucoup d'artifice, comme dans toutes les perſonnes de ſa profeſſion, s'y ſeroit priſe autrement, ſi elle avoit prétendu faire illuſion au Roi; elle n'auroit pas prêté à Samuel un langage plein d'indignation & d'amertume : il n'annonce à Saül que des diſgraces & des revers; il ne lui dit rien de conſolant; il l'accable de reproches, & ne montre que de l'aigreur. Quel intérêt avoit donc la Pythoniſſe pour en agir ainſi? Que pouvoit-elle ſe promettre, en ſuppoſant un pareil diſcours? Elle devoit tout

craindre d'un Prince jaloux, violent, emporté, & en un mot du persécuteur de David ; elle devoit tout attendre des excès de son désespoir, s'il n'eût été forcé de reconnoître que c'étoit Samuel lui-même, qui lui parloit ainsi de la part de Dieu. Si la Pythonisse ne cherchoit qu'à tromper, il lui étoit bien plus avantageux de flatter, de consoler, de rassurer Saül dans les tristes conjonctures où il se trouvoit : par ce moyen elle se mettoit à couvert des traits de sa vengeance ; elle auroit par là gagné ses bonnes graces & attiré ses largesses. Peut-on croire qu'une malheureuse, que l'espoir du gain engageoit dans l'exercice d'un art proscrit & diabolique, eût laissé échapper une occasion si favorable à ses intérêts ? On ne doutera plus de la bonne foi de cette Magicienne, si l'on fait attention aux vérités dont Saül est instruit. Si le Prophéte ne parloit pas réellement, la Pythonisse a dû contrefaire sa voix ; comment a-t-elle pû l'imiter jusqu'à ce point de conformité que Saül s'y soit mépris, lui qui avoit eu de si fréquens entretiens avec Samuel, & qui devoit mieux que tout autre discerner le son de la voix de ce Prophéte ? S'il y a eu de la supercherie, est-il vrai-semblable qu'il ne s'en soit pas apperçu ? Ce Prince n'a pas été

si crédule qu'on veut l'insinuer : n'a-t-il pas recours à toutes les précautions qu'exigeoit la prudence dans une pareille conjoncture, pour s'assurer de l'apparition de Samuel ? Il veut qu'on lui dépeigne son air & sa figure : *Qualis est forma ejus?* La Pythonisse représente ce Prophéte avec des traits si marqués & si ressemblans, que Saül ne peut le méconnoître ; elle fait remarquer en lui ce maintien grave & ce port majestueux qui le distinguoit : *Deos vidi ascendentes*; elle trace jusqu'aux rides qui paroissoient sur son visage : *Vir senex* ; elle désigne le vêtement qui lui étoit ordinaire : *Amictus pallio.* A ce portrait tiré d'après nature, Saül fut obligé de se rendre ; convaincu de la vérité du fait par de tels indices, il n'en voulut point d'autres : pouvoit-il en attendre de moins équivoques ? Il reconnut, dit le Texte sacré, qu'on ne le trompoit point : *Intellexit Saul quòd Samuel esset.* Observez que l'Ecriture ne dit pas qu'il *crut* que Samuel apparoissoit ; on ne manqueroit pas d'objecter qu'il crut trop légerement, & que ce fut l'effet de son indiscrétion & du trouble qui l'agitoit. Il semble que l'Esprit S. ait voulu prévenir cette difficulté, en nous apprenant non-seulement que Saül *crut*, mais encore qu'il *comprit*, qu'il *reconnut*

que c'étoit Samuel : *Intellexit Saül quòd Samuel esset.* De-là ne peut-on pas conclure qu'il en eut des preuves & des assurances ? Ce n'est qu'après une entiere conviction de l'apparition de Samuel, qu'un Roi aussi fier que Saül a pû se résoudre à rendre au Prophéte les honneurs qu'il lui déféra : *Inclinavit se . . . & adoravit.* Il falloit, en s'abbaissant ainsi, qu'il y fût contraint par les vives impressions que faisoit sur lui la présence de ce grand homme ; un Prince orgueilleux ne compromet gueres sa dignité & son rang, s'il n'y est déterminé par de pressans motifs.

Saül étoit d'ailleurs trop intéressé à examiner si on ne lui en imposoit point. Il ne s'agissoit de rien moins que de la perte de ses Etats & de sa vie même ; y avoit-il rien de plus important pour lui que de s'assurer si ces prédictions émanoient d'un oracle qui ne fût pas suspect, & si le véritable Samuel en étoit l'auteur ? Il n'est pas vrai-semblable qu'un Prince aussi méfiant ait négligé cette précaution. Je trouve encore dans la nature de ces prédictions une nouvelle preuve, pour établir la réalité de l'apparition de Samuel. On annonce à Saül la défaite de ses troupes, la victoire des Philistins, sa mort prochaine, & celle de ses enfans ; on lui

déclare que sa Couronne va passer sur la tête de son gendre ; on désigne le jour où il doit éprouver des malheurs si terribles, & au jour marqué toutes les circonstances de la prédiction se trouvent vérifiées par l'événement. La Pythonisse a dû pénétrer dans l'avenir, si c'est elle qui parloit en supposant par imposture l'apparition de Samuel ; il faut lui attribuer la connoissance des choses futures dont Saül fut informé, s'il n'est pas vrai que ce Prophéte l'en instruisit lui même : comment a-t-elle pû parvenir à cette connoissance, qui surpasse tous les efforts de l'esprit humain, & qui est réservée aux lumieres infinies de Dieu à qui tous les siécles sont présens ? Je sçais qu'il peut accorder cette prérogative aux personnes qu'il inspire ; croirons-nous que la Pythonisse l'ait reçue de la bonté du Seigneur ? Auroit-il voulu seconder les intentions perverses & diaboliques de cette Magicienne ? Mais le Démon suggéroit peut-être à la Pythonisse les prédictions qu'elle a supposé que Samuel faisoit ; c'est ce qu'on ne peut pas dire, puisque l'Esprit malin ignoroit lui-même les événemens dont Saül fut instruit, comme je l'établirai dans la suite des preuves de ma seconde proposition, où je ferai voir que l'apparition de Sa-

muel eſt un miracle qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu ſeul.

II. PROPOSITION.

L'Apparition de Samuel eſt un miracle dont Dieu ſeul eſt l'Auteur.

Prouvons d'abord que l'apparition du Prophéte n'eſt point l'ouvrage du Démon : cette vérité étant une fois bien conſtatée, il ſera aiſé de conclure qu'il n'y a que Dieu qui ait pû opérer un prodige ſi ſurprenant.

Je n'examine point ici quelle peut être l'étendue du pouvoir que le Démon a reçu, & qu'il exerce ſur les êtres matériels & ſur l'homme même : je m'arrête aux ſeules circonſtances du fait dont il s'agit dans cette Diſſertation ; elles ſuffiſent pour déſabuſer ceux qui voudroient attribuer au malin Eſprit un ſi grand miracle : voici mon raiſonnement.

Lorſque Samuel apparut à Saül, la Pythoniſſe n'avoit pas encore invoqué le Démon ; il eſt certain qu'elle apperçut ce Prophéte avant d'avoir fait aucune opération magique. La ſurpriſe & la frayeur qu'elle témoigne, prouvent clairement qu'elle ne s'attendoit point à le voir, & qu'elle ne ſe pro-

mettoit pas que le Démon pût effectuer ses enchantemens; elle n'auroit pas montré ce trouble & cette consternation qu'elle fit paroître en appercevant Samuel, si elle avoit été accoûtumée à de semblables visions, & si elle avoit eu lieu d'attendre celle-ci.

D'ailleurs, quand même le Démon auroit le pouvoir d'évoquer les ames des morts, il se garderoit bien de susciter celles des Justes, pour effrayer les pécheurs, pour les instruire & leur annoncer les vérités divines, les arrêts du Tout-puissant; le zéle de ces ames heureuses lui est connu, il devroit craindre qu'elles ne parussent que pour s'opposer à ses desseins. Satan n'ignoroit pas que Samuel durant sa vie avoit mis en œuvre tout ce qui pouvoit engager Saül à rentrer dans la bonne voie; il pouvoit compter que ce Prophéte feroit encore après sa mort de nouvelles tentatives pour le gagner en lui apparoissant: en effet, il employa les menaces, qui sont souvent l'unique moyen de soumettre les cœurs les plus obstinés; il lui fit un crime de n'avoir point obéi à la voix du Seigneur; il condamna sa condescendance pour les Amalécites que Dieu lui avoit ordonné d'exterminer; il parut applaudir aux châtimens dont ce Prince alloit être ac-

cablé, & il approuva la justice divine, qui les lui décernoit. Est-il croyable que le Démon ait suscité Samuel, pour en agir ainsi à l'égard de Saül ? Osera-t-on dire qu'il a supposé ou même procuré l'apparition d'un si grand Prophéte, pour reprocher à un Roi impie des iniquités que cet esprit séducteur lui avoit inspirées, & qu'il auroit souhaité lui faire continuer ?

On objectera sans doute que le véritable Samuel n'auroit point parlé à Saül avec tant d'aigreur, & que son discours ne tendoit qu'à jetter ce Prince dans le désespoir, en lui déclarant que Dieu l'avoit abandonné. Je réponds que le discours de Samuel n'a rien qui ne soit digne de ce saint Prophéte. Il parle à un Roi obstiné dans le crime, à un Roi qui n'a pas sçû profiter des graces du Seigneur, & qui paroît encore disposé à abuser des nouvelles faveurs qu'il pourroit en recevoir. Il lui parle avec le zéle & la fermeté qu'il convenoit d'avoir en pareille circonstance. Les autres Prophétes ne se sont pas expliqués moins librement dans plusieurs occasions ; ils ont témoigné la même séverité à l'égard des pécheurs endurcis. Saül ne méritoit plus aucun ménagement. Devenu l'objet de la haine de Dieu, dont il avoit lassé la pa-

tience, & ſur le point d'éprouver ſa colere, il n'étoit que trop digne de l'indignation d'un Prophéte, qui avoit tout tenté pour le ramener de ſes égaremens.

On ne doit donc pas dire que Samuel déſeſpéroit Saül, en lui déclarant que le Seigneur l'avoit délaiſſé. Cet abandon ne regardoit que l'état temporel de ce Prince. Prêt à livrer bataille aux Philiſtins, il vouloit en ſçavoir le ſuccès, & intéreſſer le Seigneur dans ſa cauſe. On lui annonce qu'il n'en doit attendre aucun ſecours, & que Dieu ſe déclare pour David ſon rival. *Quid interrogas me, cùm Dominus receſſerit à te, & tranſierit ad æmulum tuum?* Et quand à la rigueur il faudroit entendre ces paroles de la réprobation de Saül, les menaces que Samuel lui fait, ſont conditionnelles ; il pouvoit par ſa pénitence en empêcher l'exécution. On peut encore dire qu'il ne s'agit ici que des graces de choix, que Dieu pouvoit refuſer à ce Prince. Si on prétend que le Prophéte annonçoit par ces paroles la réprobation de Saül, il ne fait que prédire ſon impénitence finale ; & cela en conſéquence de ſon endurciſſement volontaire. Son obſtination dans le crime étoit des plus marquées, elle ne promettoit aucun retour ; Dieu pré-

voyoit sa perte, Samuel a pû l'en avertir.

On trouve encore dans le discours de Samuel à Saül certaines expressions, d'où l'on pourroit conclure que ce n'est point lui qui parloit, mais le Démon qui supposoit l'apparition de ce Prophéte. Samuel, dit-on, étoit dans un lieu de paix, rien ne pouvoit altérer son repos & sa tranquillité; pourquoi donc se plaint-il que Saül l'inquiéte & le trouble pour le faire revenir sur la terre. *Quare inquietasti me ut suscitarer?* La maniere dont Samuel s'exprime en cet endroit, est figurée, & conforme à notre façon de concevoir les choses. Lorsqu'il se plaint que Saül l'inquiéte, il veut dire que ce Prince fait tout ce qui est nécessaire pour s'opposer à sa tranquillité; qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui causer du trouble, si l'on pouvoit, dans son état, en être susceptible. De sorte que ce trouble n'étoit point substantiel & intrinséque, pour me servir des termes de l'école; mais extrinséque & accidentel. Samuel en auroit éprouvé les impressions, si le bonheur dont il jouissoit, avoit permis qu'il les ressentît. Le véritable Samuel a donc pû s'exprimer comme il a fait; & la difficulté qu'on vient de proposer, ne prouve point que c'est le Démon qui

a parlé lui-même, en voulant persuader que l'apparition de ce Prophéte étoit réelle. En voici une nouvelle preuve. Je la tire du genre de prédiction qu'on fait à Saül, & je soûtiens que le malin-esprit ignoroit les événemens qu'on annonce à ce Prince. Sans examiner ici quelle connoissance il peut avoir de l'avenir, je ne crains point d'assûrer que les choses futures, dont l'accomplissement dépend de notre liberté, lui sont cachées. L'expérience le prouve chaque jour : il tente, par exemple, les justes ; ce qu'il ne feroit pas, s'il prévoyoit qu'ils ne consentiront point à ses dangereuses suggestions, s'il connoissoit que la tentation doit tourner à sa honte, servir à leur gloire, & augmenter leur mérite.

Ce principe une fois établi, & je doute qu'on puisse l'ébranler, n'entrons pas dans le détail de toutes les prédictions qu'on fit à Saül ; mais considérons seulement celle qui regarde sa mort. Il est constant qu'elle fut volontaire, soit qu'il se la procurât par ses propres mains, soit qu'il se fît tuer par son Ecuyer. On lui marque précisément le jour d'une mort si déplorable. Il falloit pour l'en informer, qu'on prévît que sa volonté le détermineroit à un acte de cette espece. Il a choisi librement ce

parti déſeſpéré. Cet événement n'avoit aucune liaiſon avec le cours ordinaire des choſes naturelles. Il dépendoit uniquement de l'uſage que Saül devoit faire de ſa liberté. C'eſt ce que le Démon n'a pû ſçavoir. Il eſt très-important qu'il ignore & le tems & le genre de notre mort; il auroit trop d'avantage ſur nous, ſi Dieu lui en donnoit la connoiſſance. Il pourroit plus aiſément accomplir ſes deſſeins pernicieux. On laiſſe à penſer ſi des hommes plongés dans le crime, diſpoſés à tout entreprendre pour s'enrichir, ſe diſtinguer, & ſatisfaire tous leurs penchans, n'auroient pas ſouvent recours à cet eſprit infernal, pour ſçavoir à quel nombre d'années Dieu a fixé leur vie, & celle des perſonnes dont la conſervation leur eſt chere, ou la mort avantageuſe. Avec cette connoiſſance, on pourroit contracter des engagemens ſolides, on aſſûreroit les établiſſemens que l'on a en vûë; l'exécution des projets que l'on forme, deviendroit facile, on prévoiroit toutes les difficultés. Si le Démon pouvoit nous en inſtruire, combien de perſonnes qui le conſulteroient! Dieu ne le permet pas. Comme il eſt le ſeul qui nous fait vivre, lui ſeul peut nous faire connoître quand nous devons mourir. Tous les momens de notre vie

ſont en ſa diſpoſition, & ſcellés dans ſes décrets. Il n'y a que lui qui puiſſe nous indiquer quelle en doit être l'étenduë. Ce n'eſt donc pas le Démon qui a fait connoître à Saül le jour de ſa mort. Si ce Prince en a été informé, & on n'en peut plus douter, puiſque le Texte Sacré le marque expreſſément, il faut convenir que Dieu s'eſt ſervi de l'organe de Samuel pour la lui annoncer.

On objecte que l'événement n'a pas juſtifié cette prédiction de la mort de Saül, puiſqu'il ne périt point le lendemain de l'apparition, comme on l'avoit prédit, mais environ trois jours après.

Ce qui pourroit autoriſer cette difficulté, eſt qu'on a de la peine à concevoir comment Saül a pû dans un ſeul jour venir à Endor, retourner aux environs de la montagne de Gelboë, rejoindre ſon camp, diſpoſer ſes troupes, & livrer le combat où il mourut. D'ailleurs l'Hiſtorien ſacré, après avoir rapporté l'apparition de Samuel, raconte des faits arrivés dans l'eſpace de trois ou quatre jours; après quoi il parle du combat des Philiſtins, & de la mort de Saül.

Il eſt vrai que Samuel en apparoiſſant à Saül, lui dit : Demain vous ſerez avec moi, vous & vos fils. *Cras autem tu & filii tui mecum eritis.* Mais on

doit remarquer, que le mot *demain* ne désigne pas toûjours dans l'Ecriture Ste. le jour suivant. Il dénote quelquefois un tems qui n'est pas éloigné : ce qui est aussi conforme à notre maniere de parler. Qu'on prenne dans ce sens le mot *demain*, la prédiction aura toûjours été accomplie, puisque l'on convient que Saül mourut au plus-tard trois jours après cette prédiction.

Si on prétend que le mot *demain* doit se prendre à la lettre pour le jour suivant, rien n'empêche de croire que Saül mourut véritablement le lendemain de la prédiction. Ce Prince vint la nuit à Endor pour consulter la Pythonisse, & Samuel lui apparut presqu'aussi tôt qu'il fut arrivé. Il s'en retourna la même nuit, & rejoignit son Armée ; tout cela a pû aisément se passer depuis l'apparition de Samuel jusqu'au lendemain. On le concevra sans peine, si on fait attention que la ville d'Endor étoit située au bas du mont Gelboë, sur lequel les troupes de Saül étoient campées, & où la bataille se donna. Il n'y avoit que quelques heures de chemin pour se rendre de l'un à l'autre. Un jour a été plus que suffisant, pour que le tout s'exécutât comme Samuel l'avoit prédit.

Ce qui pourroit occasionner un nou-

veau doute sur ce point, est que l'Historien sacré place après l'apparition de Samuel plusieurs faits qui n'ont pû se passer que dans l'espace de trois ou quatre jours; & il parle ensuite de la déroute des Israëlites & de la victoire des Philistins. Pour résoudre cette difficulté, il faut observer que les faits rapportés entre l'apparition de Samuel & la mort de Saül, sont une pure digression; ils n'ont aucun rapport avec l'événement dont il s'agit. L'Historien n'a pas suivi l'ordre des tems, il a interrompu son récit touchant Samuel. Le Chap. 31. où il parle de la mort de Saül, est évidemment une suite du 28ᵉ. qui traite de l'apparition de Samuel. On apperçoit sans peine que ces deux Chapitres ont entr'eux une liaison essentielle, quoiqu'ils soient entrecoupés par les Chap. 29. & 30.

Nos adversaires s'imaginent encore d'avoir trouvé deux faussetés dans la prédiction de Samuel : 1°. C'est qu'il dit à Saül, *demain vous serez avec moi.* Cependant le Prophéte étoit au nombre des Justes, & Saül devoit être de celui des réprouvés : 2°. Il n'est point vrai que tous les fils de Saül ayent été tués le même jour : il n'y en eut que trois; Isboseth vécut encore sept ans après les autres.

Je réponds à la premiere difficulté, que lorſque Samuel annonce à Saül qu'ils ſeront enſemble, il lui déclare qu'ils ſe trouveront tous les deux dans l'autre monde ; que Saül ſera comme lui privé de vie ; qu'il ſera également du nombre des morts, en faiſant abſtraction de l'inégalité de partage qui ſe trouveroit entr'eux quant au ſort éternel.

L'autre objection n'a rien de plus ſolide que la précédente. Samuel ne dit point à Saül, *tous* vos fils mourront ; mais ſimplement, vos fils ſeront avec moi. En effet, trois périrent au jour déſigné, ce qui ſuffit pour vérifier la prédiction. Peu importe qu'Iſboſeth ait encore vécu environ ſept ans après. Le Prophéte n'avoit point dit que *tous* les enfans de Saül duſſent mourir le même jour. Il ne parloit que de ceux qui combattroient avec leur pere ; & l'Ecriture ne dit point qu'Iſboſeth ſe ſoit trouvé à cette bataille contre les Philiſtins.

De tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent, il réſulte que cette prédiction s'eſt accomplie à la lettre dans toutes ſes circonſtances. Reconnoiſſons donc ici le langage du véritable Samuel. Pourrions-nous en douter, lorſque le Texte Sacré nous l'aſſûre expreſſément?

Verba Samuelis. Il n'y a point ici de preſtige de la part du Démon. On voit que lorſqu'il en opére quelques-uns, le S. Eſprit nous a donné des moyens pour les découvrir, afin de nous préſerver de l'erreur où nous pourrions tomber, en prenant pour un prodige de la Toute-puiſſance de Dieu, ce qui ne ſeroit qu'une illuſion de Satan. Pourquoi l'Ecriture Sainte n'auroit-elle pas ici la même précaution? Il eſt vrai qu'elle ne dit point que l'apparition de Samuel ſoit un miracle, dont Dieu ſeul eſt l'auteur. Mais cela n'étoit nullement néceſſaire. La nature du fait nous détermine aſſez par elle-même à le penſer; il eſt aiſé de l'inférer de ce qui précéde.

Si l'apparition de Samuel n'eſt point une impoſture de la Pythoniſſe d'Endor, ſi elle n'eſt pas un preſtige du Démon, ſi elle eſt véritable, il faut néceſſairement conclure que Dieu l'a opérée: en voici d'autres preuves.

Qu'une Ame quitte le ſéjour que Dieu lui a marqué, qu'elle ranime le corps dont elle a été ſéparée, ou quelqu'autre tel qu'on voudra le ſuppoſer; un fait ſi extraordinaire & ſi prodigieux ſurpaſſe évidemment les forces de la nature, les productions de l'art, & le pouvoir du Démon. Il faut pour cela réunir

réunir deux ſubſtances d'un genre très-différent, former entr'elles une ſi étroite liaiſon qu'elles ne faſſent qu'un tout, organiſer une pure matiere, y tranſmettre un eſprit qui l'anime, qui la rende ſenſible & agiſſante. De telles opérations n'appartiennent qu'à l'excellent ouvrier qui a formé l'homme. Cette réunion d'une ame avec un corps, ne peut émaner que de l'Etre Souverain qui les a créés. Tous les ſecrets de la magie, toutes les évocations que l'Antiquité a tant vantées, n'ont jamais produit un effet ſi merveilleux. Elles n'avoient d'autre fondement que le préjugé & l'erreur populaire: les Critiques éclairés en ont découvert l'illuſion. On doit croire qu'elles n'étoient que des artifices des Enchanteurs, ou peut-être des preſtiges du Démon, qui faſcinoient les yeux, & pouvoient ſéduire l'imagination de ceux qui les demandoient.

Si la Magie avoit le pouvoir d'évoquer les morts, de les faire paroître, de les conſulter, de les forcer à répondre, il eſt à préſumer qu'on mettroit en pratique ce ſecret, & que nous en aurions continuellement des exemples. Le Démon ſi jaloux de ſon empire, n'auroit garde d'être réſervé en ce ſeul point, & de négliger de mettre à profit une

prérogative qui favoriſeroit ſes pernicieux deſſeins. D'un autre côté il y a des hommes trop corrompus, pour ne pas faire l'épreuve de quelque évocation, ſi elles ſont auſſi efficaces qu'on le dit. Il faut qu'on ſoit bien convaincu qu'elles n'opérent rien, & qu'on en ait ſouvent reconnu l'impuiſſance, puiſque l'on abandonne un moyen ſi propre à contenter la curioſité & à ſatiſfaire toutes les paſſions. Je le répéte : les apparitions des eſprits ſeroient plus communes, ſi elles ne dépendoient que du pouvoir & de la volonté du Démon. Elles ſont auſſi rares que les miracles, parce qu'elles ſont en effet de vrais miracles. Il convient que Dieu en ſoit l'unique auteur. La grandeur de ſes attributs exige qu'il ne communique point au Démon un pouvoir, qui accréditeroit trop le regne de ce ſéducteur, qui affoibliroit celui de Jeſus-Chriſt, & qui ne tendroit qu'à corrompre les vivans & à troubler les morts.

On ne peut pas dire que le Seigneur a permis en cette occaſion que le Démon évoquât Samuel. Dieu auroit alors favoriſé un art déteſtable qu'il défend & qu'il punit. C'étoit condeſcendre aux intentions perverſes d'une Magicienne, & exécuter ſes deſſeins ſacriléges, en accordant au Démon ce qu'elle de-

mandoit à ce malin-esprit. La Sainteté de Dieu s'y opposoit : sa bonté auroit-elle permis que Samuel, cet homme juste qu'il chérissoit, & qu'il avoit placé dans un lieu de paix, fût alors livré à la disposition du Démon, & qu'il fût contraint de céder à ses désirs ? Il vaut bien mieux reconnoître que Dieu a suscité Samuel pour annoncer ses volontés à Saül, que de blesser ses attributs, en disant qu'il a secondé les intentions d'une Enchanteresse.

On objecte encore qu'il n'est pas croyable que Dieu ait fait un miracle en faveur de Saül qui ne le méritoit pas, & après avoir refusé de lui répondre par des voies plus simples & plus communes. Je répondrai que Dieu en agissant ainsi, a eu ses desseins ; ce n'est point à nous à les sonder. Néanmoins on peut dire 1°. Que ce n'est point une faveur que Dieu fit à Saül en suscitant Samuel ; ce fut plutôt un châtiment & un effet de sa colere, puisque le Prophéte ne devoit que lui faire des reproches, lui annoncer des disgraces, & lui prédire des malheurs. On en peut juger par l'impression que fit sur lui le discours de Samuel.

Il fut sur le point d'en mourir de honte & de douleur. Dieu avoit refusé de lui parler en songe ou par les Pro-

phétes ; il voulut attendre l'extrémité du péril où le Prince ſe trouvoit, & la fin de ſa vie pour lui déclarer ſes volontés. Il ſe ſervit de la circonſtance où Saül demandoit Samuel, pour le lui envoyer, afin que ce Prophéte lui fît voir la foudre prête à l'accabler. Dieu voulut ainſi le punir par ſa propre curioſité. 2°. Quoique l'apparition de Samuel ait plutôt été pour Saül un châtiment qu'une grace, je crois cependant que Dieu conſervoit encore pour lui un reſte de miſéricorde qu'il daigna lui témoigner, en ſuſcitant Samuel, dont le diſcours & les menaces pouvoiet inſpirer à ce Roi coupable une crainte ſalutaire. Ainſi la juſtice & la bonté de Dieu ont pû également concourir dans cette apparition.



ARTICLE LXXXIV.

Particularités Littéraires, extraites des Lettres manuſcrites de quelques Sçavans.

Lettre du R. P. Echard à M. l'Abbé le Clerc.

A Paris, le 9 Decembre 1723.

JE n'ai rien trouvé qui me faſſe changer ſur ce que j'ai dit de Jean Hennuyer dans mon Livre. M. de Launoy, dans ſon Hiſtoire du Collége de Navarre, marque qu'il fut Précepteur de Charles de Bourbon A. de Rouen, & de Charles de Lorraine enſuite A. de Rheims, & ne parle point non plus que moi, qu'il l'ait été d'Antoine de Bourbon.

Si je croyois que le P. de Ste. Marthe ſoutint que Jean Hennuyer a été de notre Ordre, je croirois qu'il auroit trouvé des raiſons de l'aſſûrer; & je ſerois ravi qu'il nous aſſûrât un ſi digne Sujet, & ſi bon Paſteur de l'Egliſe de Lizieux. Mais j'ai bien de la peine à me perſuader que ce ſoit lui ou quel-

qu'un de sa part, qui me contredise dans ce que j'en ai écrit. Je me défie que c'est plu-tôt un de nos Religieux du faux-bourg S. Germain, Toulousain, qui s'appelle le R. P *** qui s'est mis en tête de faire mettre dans le nouveau Morery tous nos Religieux qui ont été Confesseurs des Rois de France, & qui effectivement a eu le bonheur de trouver les Testamens des Rois depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Philippe de Valois, où ces Confesseurs sont nommés ; mais je ne sçai point qu'il ait trouvé ceux qui l'ont été depuis Henri II. & ensuite. Il est vrai comme je l'ai marqué, que Jean Guiencourt l'a été d'Henri II. Mais ce n'est pas une conséquence, que Jean Hennuyer qui lui succéda, ait été Jacobin. Il est vrai encore que par la fondation du Collége de Navarre, le Confesseur du Roi en est Supérieur né ; mais ce n'est pas là de quoi il est question, mais bien si un Sous-Principal des Pensionnaires de Navarre a pû être Religieux : or Hennuyer avoit encore cet emploi de *sub-Magister Grammaticorum Navarræ*, lorsqu'il soûtint sa Sorbonique l'année que j'ai marquée dans mon Livre, & cela par les Archives de la Faculté. Ce Pere *** est un terrible homme; quand il s'est entêté d'une chose qu'il

croit honorable à l'Ordre, on ne ſçauroit l'en faire revenir. Je ſçai qu'il a été ſouvent chez ceux qui travaillent à l'édition du Morery pour leur faire mettre ce qu'il a crû. C'eſt aſſez pour lui que dans l'ancienne *Gallia Chriſtiana* MM. de Ste. Marthe l'ayent dit. J'ajoûte ce qu'il ne ſçait pas, que le P. Maimbourg le dit auſſi, mais n'en donne point de preuves. Je dis plus, & c'eſt même ce qui m'a fait un peu balancer, Du Boulay, dans l'Hiſtoire de l'Univerſité, dit d'Hennuyer, *defecit ad Dominicanos*; mais ce témoignage ſeul ſans aucun titre qui marque où il ait pris notre habit, m'a paru ſuſpect : d'autant plus que je n'ai pû trouver nulle-part le nom d'Hennuyer avec la note de *Frater*, ou au-moins F. que tous les Evêques qui ont été de notre Ordre, n'ont jamais ômis. Si le Général de S. Maur nous le donne dans ſa *Nova Gallia Chriſtiana*, peut-être en aura-t-il trouvé des titres dans les Archives de Lizieux, & alors je le croirai aiſément. De Launoy n'en dit rien que ce que j'en dis. Je ſuis, &c.
F. J. Echard.



Lettres de M. Bimard, Baron de la Bastie, à M. l'Abbé le Clerc.

I. LETTRE.

A la Bastie, le 1. Juin 1729.

J'Ai laissé passer, Monsieur, bien du tems sans vous écrire; mais outre les occupations inséparables de la suite d'un procès, je voulois avoir lû votre *Bibliothéque de Richelet* avant de vous donner de mes nouvelles, & elle ne m'est arrivée ici avec le reste de ma balle de Livres que depuis 15 jours. J'y ai lû avec plaisir bien des faits curieux. & exactement discutés; j'aurois seulement voulu que cette extrême disproportion entre les Articles n'y eût pas tant choqué la vûe. Vous auriez pû regagner un peu d'espace pour les articles, sur lesquels vous n'avez pas pû dire tout ce que vous sçaviez d'intéressant, en abregeant ceux où vous vous êtes un peu trop répandu en réflexions anti-Jansénistes, comme, par exemple, dans l'article de D. Mabillon que je viens de lire.

Je vous avois promis de vous apprendre la cause de l'insulte faite à

Boissat à Grenoble par ordre de M. de Lesdiguiéres ; voici ce que j'en ai appris. Madame la Duchesse de Lesdiguiéres (de la maison de la Madelaine Ragny) étoit une femme de beaucoup d'esprit., mais extrêmement médisante. Dans un bal qui se donnoit à son hôtel, Boissat masqué d'une façon singuliere vint passer & repasser plusieurs fois devant elle, avec un morceau de papier blanc dans une main, & dans l'autre des ciseaux avec lesquels il déchiquetoit ce papier, pour faire sentir à cette Dame le ridicule qu'elle se donnoit en déchirant son prochain. Elle en fut si outrée, qu'elle le fit cruellement insulter par un de ses Gentils-hommes au sortir du bal. Vous avez vû dans l'Histoire de l'Académie la satisfaction que M. le Duc de Lesdiguiéres fut obligé de faire faire à Boissat. C'est-là ce qu'on appelle dans le monde une affaire fâcheuse, mais non pas honorable, s'il vous plaît ; elle ne peut l'être que devant Dieu, si on lui fait un sacrifice de son ressentiment.

Je suis étonné que vous ayez oublié l'article de M. de Salvaing Boissieu en son rang, & qu'il faille l'aller chercher dans les additions où vous n'en dites que quatre mots. Il valoit bien la peine d'avoir un article aussi long que

ſon Compatriote (Boiſſat) à qui il étoit ſupérieur de toutes façons. Vous renvoyez à Morery pour ſes ouvrages ; je ne l'ai pas, ainſi je ne puis vous dire s'il eſt exact, & ſi j'ai des choſes particulieres à ajoûter à ſon article. J'en tirerois la plûpart d'une Elégie imprimée à la tête de la ſeconde Edition de ſon traité de l'uſage des Fiefs, & à la fin de ſa vie par Chorier. Elle eſt intitulée, *Elegia Authoris de ſe ipſo*, & commence par ces deux Vers :

Quæ noſtræ ſeries, quæ ſint diſcrimina vitæ,
Accipe, qui venies poſt mea fata, Nepos.

C'eſt dommage que dans les annotations qu'il a miſes en marge, il n'ait pas eu ſoin de nous marquer exactement la date de chaque fait. Chorier n'a pas été plus exact : je n'ai point ici ſes vies de Boiſſat & de Boiſſieu, elles ſont encore à Grenoble avec la plus grande partie de mes livres & de mes papiers ; cependant quand vous voudrez, je vous ferai un article de Boiſſieu où il ne manquera rien d'eſſentiel. Il étoit né en 1600. & il aſſûre à la fin de ſon Commentaire ſur l'*Ibis* d'Ovide, qu'il avoit commencé cet ouvrage très-jeune à Vienne, qu'il l'avoit continué à Paris, & qu'il y avoit mis la derniere

main dans la campagne de Vouray, n'ayant encore que vingt ans : cependant la premiere Edition n'eſt que de 1633. in-quarto. Il parut une ſeconde fois en 1661. avec d'autres ouvrages de l'Auteur, imprimés à Lyon ſous le nom de *Dionyſii Salvagnii Boeſſii Miſcella.* Si ce qu'il dit eſt vrai, il méritetoit une place parmi les *Enfans célébres* de Baillet ; je ne ſçai ſi on y a fait mention de lui. Je ne vous en dis pas pour cette fois davantage ſur ſon article.

A l'article du Perron vous critiquez un fait rapporté dans les Mémoires d'Amelot de la Houſſaye au ſujet de ce Cardinal : dans l'exemplaire que j'ai de votre ouvrage, à côté de ces mots, *Le Journal rapporte ce fait au 25 Novembre, &c.* vous avez ajoûté de votre main [le journal ne dit rien de ce fait qui ſe trouve apparemment dans le Commentaire] je puis vous aſſûrer que le fait ſe trouve dans le Journal d'Henri III. au moins dans mon édition ; *Cologne* 1720. p. 66. Il ne peut être dans le Commentaire : car je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Commentaire ſur ce Journal. Si vous doutez que ce ſoit un fait calomnieux ajoûté après-coup, vous pouvez vous adreſſer à Monſieur le Préſident Bouhier qui

a un Mſ. très-ample de ce Journal.

En faiſant l'hiſtoire des Auteurs, vous avez un peu négligé leurs ouvrages : il y en a fort peu dont vous ayez parlé ; & ſouvent même ce n'eſt pas de leurs meilleurs ouvrages, dont vous faites mention.

En parlant de l'Abbé Renaudot, vous dites qu'il fut reçu de l'Académie Françoiſe en 1689. Pourquoi ne pas ajoûter qu'il étoit auſſi de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres depuis 1691 ? Je doute fort que les différentes diſſertations de cet Abbé, inſérées dans les Mémoires de cette derniere Académie, ſoient exactement énoncées dans le détail que vous dites que Morery fait de ſes ouvrages. Il falloit auſſi dire que Quinaut étoit de cette Académie ; l'Abbé Renaudot lui ſuccéda, quoiqu'il n'ait été nommé que trois ans après ſa mort. Racine & Boileau en étoient auſſi.

Article Prouſteau, en diſant qu'il avoit acheté la Bibliothéque d'Henri Valois, j'aurois ajoûté que c'étoit là qu'il avoit trouvé le Mſ. des notes de ce ſçavant homme ſur le Lexique Grec d'Harpocration, & ſur les notes de Mauſſac ; qu'il le communiqua à Nicolas Blanchard, Profeſſeur en langue Grecque & en Hiſtoire à Franeker, par

les soins duquel elles furent imprimées à Leyde en 1682.

II. LETTRE.

A Carpentras, le 3 Janvier 1735.

JE ne sçais, Monsieur, si parmi ceux qui ont été taxés de plagiat, vous aurez fait mention de Madame des Houlieres. On me fit voir à Aix que sa fameuse Idylle des moutons étoit pillée presque en entier d'une piéce de Vers insérée dans un de ces Recueils de Poësies qu'on imprimoit à Paris sous Louis XIII. & au commencement du régne de LouisXIV. je néglgeai de marquer l'endroit; mais si vous êtes bien aise d'en faire mention, il ne me sera pas mal aisé de me le faire indiquer par la personne qui me fit part de cette remarque. La personne qui travaille ici à l'Histoire du Comté Venaissin, & qui veut la terminer par une *Bibliothéque Comtadine*, m'a engagé à lui faire l'article de Pétrarque, dans lequel je ne puis éviter d'être très-long, pour déraciner certaines préventions qui ne sont fondées que sur des traditions populaires au sujet de la belle Laure. Une chose m'embarrasse, c'est de sçavoir au

juste quels furent les Professeurs sous lesquels Pétrarque étudia en Droit à Montpellier & ensuite à Boulogne. Thomasini prétend que ses Maîtres à Montpellier furent Cino de Pistoye & Jean André; je croirois plûtôt qu'il étudia sous eux à Boulogne: comme vous êtes très-au fait de l'Histoire Littéraire, je voudrois bien que vous me pussiez déterrer quels étoient les Professeurs de Montpellier depuis 1319. jusqu'en 1323, & si Cino de Pistoye y a été Professeur pendant ce tems-là, ou s'il étoit déja à Boulogne. Peut-être trouveroit-on quelque chose là-dessus dans Pancirole *de claris Legum Interpretibus*, ouvrage que je n'ai point, & qui même n'est pas dans ce pays-ci; vous pourriez le trouver à Lyon, & il pourroit indiquer les sources où on peut trouver des éclaircissemens sur les J. C. Cino de Pistoye, Barthelemy d'Ossa, Jean Calderin & Jean André: vous me ferez plaisir, si vous voulez bien m'aider de vos recherches sur ce point, lorsque vous en aurez le loisir.

A l'égard des plagiats du P. Hardouin, il me feroit bien difficile de vous donner sur ce sujet les éclaircissemens que vous souhaitez, aujourd'hui que je suis séparé de mon diminutif de Bibliothéque, qui est à la Bastie. Tout

ce que je puis faire, c'eſt de vous dire en deux mots ce que ma mémoire me peut fournir ſur les diſputes qu'il a eues avec divers Sçavans, qui l'ont accuſé de plagiat. Le premier ouvrage de ce Pere fut, *Nummi Urbium & populorum illuſtrati*, imprimé à Paris in-quarto 1684. L'air audacieux qu'il avoit pris dans ſa courte Préface, révolta les Antiquaires alors à la mode, Vaillant, Morel & autres. Bayle, dans ſa *République des Lettres* de 1685, rapporta leurs plaintes, & dans un autre tome de la même année les réponſes du P. Hardouin; vous trouverez cela plus préciſément en parcourant les différens mois. Vaillant dans ſes Médailles des Colonies & des Municipes ayant voulu reprendre différens endroits des *Nummi populorum & Urbium*, &c. le P. Hardouin lui oppoſa ſon *Antirrheticus*, imprimé, ſi je ne me trompe, en 1689, & l'y traita fort mal. Le P. Noris qui n'étoit pas encore Cardinal, grand ami de Meſſieurs Vaillant, Morel & Toinard, ennemis de l'Hardouin, dans ſon Livre des *Epochæ Syro-Macedonum*, outre un très-grand nombre de fautes qu'il releva dans le livre de *Nummi populorum*, l'accuſa d'avoir copié en entier une note d'Henri Valois ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe au ſujet

des Aſiarques ; & le Préſident Couſin dans un des Journaux des Sçavans de 1692. à l'occaſion du livre de Noris, inſiſta beaucoup ſur cette accuſation. Hardouin piqué au jeu publia une feuille volante la même année, ayant pour titre, *ad Noriſium pro Eumenio pacato*, où il n'eſt queſtion que de quelques Médailles. Peu après il en publia une autre adreſſée à M. Vaillant, intitulée *ad Valentem triplex nummus*, & dans celle-ci il ſe défend aſſez mal du vol fait à Henri Valois : dans ces deux libelles il ſe cache & fait prendre ſa défenſe à un tiers. M. Vaillant de ſon côté, aidé à ce que je crois par Toinard, fit auſſi courir une feuille volante, intitulée : *Univerſis Europæ Antiquariis, utrùm Eumenio pacato tribuenda ſit Laurea ?* C'eſt au commencement de ce petit écrit, qu'on reproche à Hardouin d'avoir dérobé par le moyen d'un de ſes émiſſaires l'explication que M. Toinard avoit trouvée des Médailles Samaritaines, ſur leſquelles on voit l'époque de la liberté rendue aux Juifs ſous le Pontificat de Simon Machabée ; le reſte ne roule que ſur des Médailles mal expliquées.

Le Cardinal Noris avoit fait dès-lors une réponſe aux deux petites feuilles volantes où il étoit attaqué, & l'avoit

intitulée, *Parœnesis ad Joannem Harduinum V. C.* mais cet ouvrage n'a vû le jour que plusieurs années après la mort de l'Auteur, en 1709. en Hollande, joint à un autre petit écrit du même, intitulé *Thraso*, ou *Miles Macedonicus Plautino sale perfrictus*; on l'a réimprimé à la fin du 3e. Tome du corps des Oeuvres de Noris. C'est dans ce Livre où les plagiats dont je vous ai parlé, sont de nouveau reprochés au P. Hardouin, & on y ajoûte qu'il a fait disparoître les Notes manuscrites de l'Evêque de Montpellier sur Pline, de peur qu'on ne reconnût ses vols. Ce que vous dites, que M. de la Monnoye a cité le Ms. comme existant dans la Bibliothéque des Jésuites de Paris il y a 15 ans, ne suffit pas pour disculper le P. Hardouin; il faut voir s'il y est encore aujourd'hui, ou sinon prouver depuis quel tems il y manque. M. de la Monnoye a pû sçavoir en général que le Ms. avoit été dans cette Bibliothéque, & en avoir parlé sur la foi d'autrui : cela arrive tous les jours; M. Maffei a parlé tout de même d'un ouvrage de Noris contre l'*Antirrheticus* d'Hardouin dans sa *Verona illustrata* : ce qu'il en disoit portoit à croire qu'il l'avoit vû & lû ; quand j'ai voulu approfondir cela, il s'est trouvé qu'il n'en avoit rien sçu que par le

rapport qu'on lui en avoit fait.

On ſuppoſe auſſi que le P. Hardouin s'eſt approprié les Notes que le P. Sirmond avoit écrites de ſa main ſur un exemplaire de Pline, qui étoit reſté dans la même Bibliothéque du Collége de Clermont; mais je ne me ſouviens plus de l'endroit, ni de l'Auteur de cette accuſation.

En 1708. M. de la Croze fit imprimer à Utrecht un petit in-douze, intitulé, *Vindiciæ veterum Scriptorum contra Harduinum* : à la page 115. commencent les accuſations de plagiat. La Croze veût qu'en pluſieurs endroits de ſa Chronologie de l'ancien Teſtament, il ait pillé les *Adverſaria Chronologica* d'Herman Conringius, qui ont été réimprimées en 1701. parmi les *Diſſertationes rariores* recueillies par Grævius. En ſecond lieu, il lui reproche d'avoir uſurpé une correction fort heureuſe de Pline qui venoit des Notes du P. Petau dans la premiere Edition de ſon Thémiſtius faite à la Fléche en 1613. in-douze, & d'avoir fait diſparoître cette Note de l'Edition qu'il donna lui-même de Thémiſtius avec les Notes de Petau & les ſiennes. Ce petit Livre de la Croze étoit autrefois chez M. de Tournes; s'il y eſt encore, faites-moi le plaiſir de le prendre, de

vous en ſervir, & de me l'envoyer quand vous en aurez fait. Vous trouverez une nouvelle accuſation de plagiat au ſujet de Pline, dans la Lettre d'un Profeſſeur de l'Univerſité d'Angers, inſérée dans le premier ou deuxiéme volume des *Mémoires* du P. Desmolets; enfin vous trouverez encore quelque choſe ſur cela dans un des premiers Volumes de la *Bibliothéque univerſelle* de M. le Clerc, dans lequel il fait l'extrait de la premiere Edition de ce fameux Pline.

Voilà, Monſieur, ce que ma mémoire me fournit quant à préſent; je crois qu'il y en a aſſez pour vous indiquer les ſources où vous pouvez puiſer des éclairciſſemens. La plûpart de ces Livres doivent ſe trouver à Lyon, & pour les feuilles volantes, le P. de Colonia, vieux Antiquaire, pourroit bien en être ſaiſi; ſinon, lorſque je retournerai à Aix, je vous copierai chez M. de Mazaugues les paſſages qui ſont à notre ſujet.



III. LETTRE.

A Carpentras, du 1 Janvier 1736.

JE ne puis que louer, Monſieur, ce que vous faites pour juſtifier la mémoire de feu M. votre pere, du léger ſoupçon de plagiat que M. d'Alleman avoit voulu répandre ſur ſon projet d'un Ordre François d'Architecture. Mon Compatriote qui eſt un Gentil-homme de fort bonne maiſon, mais dont les affaires ſont très-dérangées, auroit dû ſe contenter de faire voir en quoi l'Ordre nouveau qu'il veut propoſer, doit l'emporter ſur celui de feu M. le Clerc, ſans s'amuſer à chercher s'il en étoit l'inventeur, ou s'il n'avoit fait que rectifier un peu l'Ordre Corinthien de Villalpande. Je demeure parfaitement convaincu que M. le Clerc travailloit d'imagination, & qu'il la dirigeoit par principes & avec goût ; mais ma conviction particuliere n'eſt pas encore ſuffiſante, & puiſque l'accuſation formée contre lui eſt publique, je crois qu'il ſeroit à propos que ſa juſtication le fût auſſi ; de ſorte que ſi cela ne vous fait pas de la peine, je ferai inſérer dans le Mercure de France, ou dans quelque

autre journal, la lettre que vous m'avez écrite à ce ſujet. Je n'ai pû voir encore M. d'Alleman pour la lui communiquer : c'eſt un homme un peu particulier, & qui ne va point dans le monde ; d'ailleurs, elle ne contient rien que de très-modeſte & de très-ſenſé, en ſorte qu'il ne ſçauroit en être bleſſé. Ce que je prévois, c'eſt que comme il eſt un peu entêté, il aura peine à ſe rendre, & à convenir de la différence que vous établiſſez entre l'entablement de l'Ordre François de M. votre pere, & celui de l'Ordre Corinthien du Temple de Salomon de Villalpande. Je connus par une converſation que j'eus avec ſon fils, que cela ſe réduiroit à une queſtion de mots, & qu'il faudroit décider ſi la ſeule différence des ornemens,&de quelque peu de hauteur à l'égard des proportions, ſuffit pour établir un Ordre diſtinct, parce que ſi cela ne ſuffiſoit pas, il en reviendroit à ſoutenir que M. le Clerc a pris foncierement l'Ordre Corinthien de Villalpande, en ajoûtant peu de choſe à la hauteur, & ne changeant que les ornemens du chapiteau ; ce qui, ſelon lui, ne feroit pas une différence eſſentielle. Du reſte M. d'Alleman n'a pas encore fait paroître ſon projet d'Ordre François, quoiqu'il en ait fait graver les planches ; il n'en a

tiré que deux ou trois gravûres pour l'essai, dont j'ai vû une par hazard chez un de ses amis à qui il a fait promettre de ne la donner à personne, & de ne la point montrer aux gens du métier, de peur qu'on ne coure sur ses brisées. Comme il n'a rien à craindre de moi, je tâcherai de lui en arracher une, & j'examinerai un peu ce qu'il peut y avoir de neuf, autant que j'en suis capable : car je n'ai voulu prendre de l'Architecture qu'autant de connoissance qu'il en faut pour goûter le beau de l'antique, & connoître le défectueux des siécles où la barbarie avoit anéanti tous les beaux Arts.

Les recherches que j'avois commencées sur la vie de Pétrarque, sont interrompues par un ouvrage auquel M. notre Vice-Légat ma engagé de contribuer. Le célébre M. Muratori a entrepris une nouvelle collection d'Inscriptions antiques qui précédent l'an 1000. & qui ne sont point dans les vastes Recueils de Gruter, Spon, Reinesius & Fabretti;il s'est adressé à Mgr. Buondelmonti, notre Vice-Légat, pour qu'il le mît en relation avec quelqu'un qui lui procurât celles de ces Provinces, & même du reste de la France, ou qui n'ont pas été publiées, ou qui sont dispersées dans des Livres François qui ne se trou-

vent pas en Italie. Le Vice-Légat a d'abord jetté les yeux ſur moi, & je me ſuis aſſocié avec le docte Italien pour cette collection, à laquelle je contribuerai, tant en ramaſſant de tous côtés des inſcriptions, ſur quoi j'avois déja de grandes avances, qu'en les accompagnant de Notes courtes, & qui ne diront que ce qui eſt abſolument néceſſaire pour leur intelligence ; je compte d'en fournir environ 400. & je voudrois fort avoir des relations dans les Provinces éloignées de ce Royaume, par le moyen deſquelles je puſſe avoir communication de tout ce qui s'y eſt déterré en ce genre. Faites-moi le plaiſir de m'apprendre le nom de ce M. d'Orléans, qui n'eſt déſigné dans les Mercures que par ces deux lettres initiales O. P. & qui a eu une diſpute avec M. le Bœuf, Chanoine d'Auxerre, au ſujet d'une Inſcription trouvée dans cette derniere Ville. Les piéces de cette diſpute ſont dans les Mercures de Mai, Juillet & Octobre 1731. Juillet & Août 1732. & Février 1733. Comme vous avez été long-tems à Orléans, je ne doute point que vous ne connoiſſiez cet Antiquaire Orléanois, au moins de nom ; ſi je croyois qu'il pût me ſervir dans l'exécution du deſſein de M. Muratori, je vous prierois de tâcher de me procurer ſa correſpondance : il eſt vrai que le Mar-

quis Maffei a le même dessein; mais comme son plan est plus vaste, je doute qu'il soit exécuté.

Malgré ce travail je veux revenir de tems en tems à Pétrarque. Je vois à présent que j'ai eu raison de penser que Thomasini s'est trompé en lui donnant pour Professeur en Droit à Montpellier *Cino* de Pystoye: dans la vie que *Squarzafichi* fit de ce Poëte, lorsqu'il n'y avoit pas encore 100 ans qu'il étoit mort [car elle est imprimée avec ses ouvrages en 1475. & sans doute elle étoit composée quelques années auparavant] il est dit que Cino & Jean d'André furent ses Maîtres à Boulogne. Cette autorité n'étant combattue par aucune plus ancienne, me paroît devoir l'emporter sur celle des Ecrivains qui ne sont venus que long-tems après. A l'égard de l'accusation de plagiat contre Pétrarque, je crois être en droit de la rejetter jusqu'à ce qu'on produise le *Canzoniere* de Cino, par la raison que toute imputation qui va à faire tort à la réputation de quelqu'un, doit être tenue pour fausse jusqu'à la preuve; & qui est-ce qui en a plus que vous du peu de fondement qu'ont ces imputations vagues de plagiat?

Je vous prie de me prendre chez M.
de

de Tournes l'Edition Grecque des Septante qui s'y trouvera, & le *Caroli Labbæi Glossaria Gr. Lat. & Lat. Gr. fol.* Paris 1679. marqué à la pag. 409. de son Catalogue de Lyon de l'an 1726. & de me les envoyer le plûtôt que vous le pourrez. Ayez aussi la bonté de vous souvenir de lui rappeller que je demande depuis long-tems les Fastes Consulaires d'Almeloveen qu'il a assûrément à Geneve, & dont j'ai besoin pour faire mon *Vade mecum.*

Je crois que parmi les Auteurs accusés de plagiat vous n'avez pas fait mention du fameux Joseph Scaliger : il a cependant été attaqué même de ce côté-là par le P. Petau ; si vous n'êtes pas au fait de cette accusation, je pourrai vous y mettre en peu de mots, & vous indiquer où vous pouvez puiser pour l'éclaircir.

IV. LETTRE.

A Carpentras, le 7 Février 1736.

JE vous avois déja marqué, Monsieur, que j'étois en mon particulier pleinement convaincu que c'étoit à très-grand tort que M. d'Alleman avoit insinué que M. votre pere n'avoit

été que Copiſte dans l'Ordre François qu'il avoit propoſé, & j'approuve fort que vous faſſiez envers le Public une Apologie qui eſt déja toute faite par rapport à moi ; je ſuis perſuadé que le P. Souciet recevra avec plaiſir ce que vous lui adreſſerez à ce ſujet, & que les Mémoires de Trévoux donneront place à la défenſe comme à l'attaque.

Notre ami M. de Tournes me paroît un peu bien cher, & l'Edition des Septante en deux in-quarto, qui eſt celle de Franeker par Lambert Bos, me ſemble bien payée à 18 liv. S'il veut la laiſſer à ce prix, & les *Gloſſaria Caroli Labbæi* à 15 liv. je vous prie de les prendre & de me les envoyer.

On m'apprend de Paris que M. Falconet, que vous connoiſſez ſans doute, a un Recueil de près de 1000 Lettres du fameux M. de Peireſc. Vous comprenez bien que ce doit être là un petit tréſor pour l'Hiſtoire Littéraire, & je ſuis fort tenté de profiter de l'offre qu'il a faite de les laiſſer copier, pourvû qu'on lui fourniſſe un Copiſte. M. de Mazaugues a déja de quoi faire un bon in-folio des Lettres que les Sçavans de toute l'Europe avoient écrites à M. de Peireſc, & il avoit eu quelque deſſein de les publier ; mais ſes occupations & ſon peu d'habitude à travailler de ſuite

feront vrai-femblablement avorter ce projet. Je lui ai offert plufieurs fois de me charger de cette befogne, & voici à peu près de quelle façon j'aurois voulu m'y prendre. J'aurois d'abord donné à toute la collection pour titre : *Nic. Fabricii Peirefcii, &c. & doctorum Virorum ad eum Epiftolæ* ; j'aurois mis toutes les Lettres fuivant l'ordre chronologique, & enfuite j'aurois fait des Tables : 1°. une des perfonnes auxquelles M. de Peirefc avoit écrit, & de qui il avoit reçu des Lettres, en forte qu'on pût retrouver aifément, par exemple, toutes les Lettres qu'il avoit écrites à Luc d'Holftein, & toutes celles que Luc d'Holftein lui avoit écrites ; 2°. une autre Table où toutes les Lettres auroient été rangées par leurs fujets : car il y en a qui regardent la Critique, les Langues, l'Antiquité, la Géographie, la Chronologie, l'Hiftoire, la Philofophie, les Mathématiques, l'Hiftoire naturelle, &c. de maniere que par le moyen de cette Table, chacun eût trouvé fans peine tout ce qui regardoit la portion des Arts & des Sciences à laquelle il s'étoit attaché ; 3°. une troifiéme Table générale la plus complette qu'il m'auroit été poffible de faire. J'aurois voulu mettre à la tête de tout l'ouvrage une nouvelle Vie de M. de Pei-

resc, tirée de ses ouvrages mêmes, & y joindre à la fin un Catalogue de tous les Manuscrits qu'il a laissés, en marquant exactement en quel endroit ils se trouvent aujourd'hui. J'aurois enfin voulu faire quelques petites notes fort courtes sur certains endroits, & certains personnages qui ont été en relation avec M. de Peiresc, & qu'on ne connoît pas trop aujourd'hui. Voilà en gros la façon dont j'avois conçu qu'on pourroit donner une Edition intéressante des Lettres écrites & reçues par M. de Peiresc, si M. de Mazaugues avoit un peu plus voulu se prêter à communiquer au public, & abandonner à ma direction un Recueil qui mériteroit bien de voir le jour. Si je puis avoir les lettres qui sont entre les mains de M. Falconet, cela pourroit déterminer M. de Mazaugues à livrer les siennes.

Lettre de M. le Président Bouhier à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 11 Février 1735.

JE suis bien aise que vous n'ayez pas perdu de vûe votre Traité du *Plagiat Littéraire*. La moisson en doit être bien abondante, quoique je sois persuadé

que la plûpart de ces accusations soient fausses.

En voici une que je vous dénonce, comme je l'ai reçue d'un de mes amis de Paris. Elle tombe sur Madame des Houliéres ; qui le croiroit ? On prétend que les plus belles Stances & pensées de son Idylle des moutons, se trouvent dans une piéce en vers Héroïques sur le même sujet, insérée dans un assez mauvais Recueil de Vers, imprimé en 1649. par les soins d'un nommé Couttel, & que Madame des Houlieres n'y a fait que quelques changemens, pour accommoder les vers à la mesure des Lyriques, dont elle s'est servie. Ce qui le confirme, c'est qu'alors elle n'avoit que onze ans, étant née en 1638. Pour moi j'ai peine à me résoudre à la croire Plagiaire, ayant donné tant de preuves de son génie, & de son caractere original. Je n'ai point vû le Recueil de 1649. que peut-être aurez vous ; mais s'il est tel qu'on le dit, je croirois volontiers que toute jeune qu'elle étoit d'ailleurs, étant conduite par le sieur Hénaut, son maître en Poësie, qui peut-être dès-lors cultivoit les grands talens de cette jeune personne, elle avoit donné cet essai de ses productions, corrigé sans doute par Hénaut qui le fit

imprimer. Après quoi quand elle fut devenue plus habile, elle voulut remanier cette piéce ſuivant ſa nouvelle maniere, & la remit dans l'état, où elle a paru depuis dans le Recueil de ſes Poëſies. Cela étant, elle pourroit groſſir le nombre des Enfans célébres, & je ne vois rien en cela, qui ne ſoit trés-naturel.

Perſonne n'ignore que le Tréſor de la Langue Latine, que nous a donné Robert Etienne, lui a acquis une gloire immortelle. Mais peu de gens ſçavent que ſon zéle infatigable pour l'accroiſſement des Belles-Lettres lui avoit fait entreprendre le même travail pour la Langue Grecque ; & l'on en fait communément tout l'honneur à ſon fils Henri Etienne. En effet, ce Fils en ſa préface du Tréſor de la Langue Grecque ne dit qu'un mot de ſon pere, & encore au ſujet de ſon Dictionnaire Latin. En quoi l'on voit qu'il a voulu faire croire, que ce grand Ouvrage étoit dû à lui ſeul ; cependant il eſt certain que Robert Etienne y avoit travaillé pluſieurs années avant ſa mort, & qu'il avoit amaſſé pour cela une infinité de matériaux, n'épargnant aucune dépenſe, pour avoir les ſecours des plus habiles gens de ſon tems. C'eſt ce qu'a avoué Henri Etienne lui-mê-

me en la préface de son *Lexicon Ciceronianum Gr. Lat.* où il témoigne qu'il travailloit à cet ouvrage, *unà cum aliis multis.* Sylburge en étoit l'un, suivant qu'on l'apprend aux seconds *Scaligerana*, pag. 233. & l'on peut juger par-là du mérite de ceux qui y étoient employés. Henri Etienne n'auroit donc pas dû priver son pere, & les autres personnes habiles qui l'avoient aidé à composer son Dictionnaire Grec, de la louange qui leur en étoit dûe, quoique lui-même y eût contribué de son travail, & peut-être plus qu'un autre. Mais il auroit dû pourtant nommer ses associés, & nous apprendre naïvement en quel état son pere avoit laissé cet ouvrage. On n'auroit pas laissé de le louer de l'avoir rédigé, augmenté, & donné au Public avec des peines & des dépenses incroyables.

Lettre de M. l'Abbé Papillon à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 12 Juin 1735.

LE P. Oudin m'a dit que vous cherchiez à augmenter le Traité *de Plagio* par Thomasius. Je suis persuadé que votre ouvrage sera meilleur.

que le ſien. Il y aura autant de différence entre vous & lui, qu'il y en a entre un Allemand & un François. C'eſt aſſez dire. Vous avez apparemment parcouru les *Animadverſiones Philologicæ Hiſtorico-Criticæ* de Crenius & ſon Traité *de Furibus Librariis*. Vous y trouverez de quoi vivre; il a ramaſſé quantité de Plagiaires.

Je ne ſçai perſonne qui ait mis du Verdier parmi les Plagiaires. Il l'eſt néanmoins, & la preuve eſt facile à faire. J'ai trouvé qu'il a inſéré dans ſa Bibliothéque tout l'ouvrage de Fauchet ſur nos anciens Poëtes François. Voyez, par exemple, l'article d'*Euſtace ou Huiſtace.* Il n'oublie dans ce qu'il dit de ce Poëte, que le nom de celui qui lui a fourni de bons matériaux.

Vous avez parlé à la fin de votre Diſſertation ſur les *Vindiciæ contra Tyrannos* de Languet N.XLI. d'un petit livre in-16. que je crois vous avoir montré chez moi: *Réſolution claire & facile ſur la queſtion*; &c. *S'il eſt permis de s'armer pour s'oppoſer à la cruauté du Prince, &c.* J'ai depuis long-tems attribué cet ouvrage à Odet de la Nouë qui l'a pû compoſer ſous les yeux de ſon pere. Vous n'avez pas fait attention à la ſuite de ce livre, qui eſt intitulée: *Vive deſcription de la Tyrannie & des Ty-*

rans, avec les moyens de se garantir de leur joug. Cicero, Philipp. XIII. Quem discordiæ, quem cædes Civium, quem bellum civile delectat, eum ex numero hominum ejiciendum, ex finibus humanæ naturæ censeo exterminandum. Reims, Mouchard. 1577. pp. 96.

Si vous avez besoin de citations & d'autorités pour prouver le mérite de *Jacques Gouthiere*, j'ai de quoi vous fournir d'assez bons Mémoires. Il est vrai qu'il y a des Auteurs qui l'ont appellé *Goutiere*. On en voit la preuve p. 281. des opuscules de Loysel. Gouthiere étoit fort versé dans les Antiquités Romaines. Il se glorifioit du titre de Citoyen Romain; il l'obtint le 14 Mars 1614. à cause de son Traité *de Jure Pontificis*, que certains prétendus Bibliothécaires ont rangé mal-à-propos parmi les ouvrages de Droit Canon. Le Bibliothécaire de Clairvaux vient tout nouvellement de tomber dans cette erreur, en faisant le Catalogue de la Bibliothéque de cette célébre Abbaye; le titre seul du livre devoit lui indiquer la matiere dont il s'agissoit: *De Veteri Jure Pontificis Urbis Romæ*. Ces termes sont décisifs. Naudé dans son *Mascurat* p. 181. blâme ceux » qui comme Montagne ont eu la va-» nité de prendre le titre de *Civis Ro-*

» *manus*. Le bon homme Gutherius a
» donné pour titre à un de ses livres,
» *Jac. Gutherii J. C. Civis nobilis, &c. de*
» *Jure Manium*, &c. La raison de
» Montagne étoit que n'étant point
» Bourgeois d'aucune Ville, il étoit bien
» aise de l'être de la plus noble qui fût,
» & qui sera onques, &c. ».

Je prenois les Volumes du P. Niceron à mesure qu'ils paroissoient; le 7e. Volume me dégoûta, & dès-lors j'y renonçai. Il est plagiaire par-tout, & il ne se met guére en peine de nous ennuyer par des vies que nous trouvons tous les jours sous notre main. Il est aisé de faire un in douze à ce prix-là, & de gagner les cinquante écus qu'on lui paye par quartier. M. Bouhier vouloit que dans la nouvelle Edition qu'on préparoit des premiers Volumes de ces Mémoires, le P. Niceron mît la vie de Chasseneuz comme il l'avoit trouvée dans la Coutume de Bourgogne de 1717. avec les citations. Cela n'a pas été exécuté, & M. Bouhier en est très-mortifié; mais c'est le style de ce M. d'épargner les Citoyens. Il craint un pareil engagement, & il a peut être raison. L'on voit bien qu'il n'est pas propre à suivre ce plan. Les cinquante écus n'iroient pas leur train. *Sic vivitur.* Vos remarques sur *Pomponius Lætus*

ſont juſtes. Ce que vous dites que le M. n'a pas vû l'abregé de l'Hiſtoire Romaine de cet Auteur, Edition de 1499. peut être appliqué à bien d'autres cas, dans leſquels il devroit conſulter les Editions des livres; il en parleroit plus juſte auſſi bien que de leurs Auteurs.

Extrait de pluſieurs Lettres du R. P. Oudin, Jéſuite, à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 24 Janvier 1727.

POur ce qui concerne les PP. Labbe & Sirmond, voici ce que le P. Tournemine m'a écrit. *Le Journaliſte qui a dit que le P. Labbe avoit profité des Mémoires du P. Sirmond, a parlé ſelon le ſentiment des Peres de la Baune & Martine, ſentiment dont ils avoient des preuves.* Peu content de cette réponſe, j'ai conſulté le P. Etienne Souciet, Bibliothécaire du Collége: ce Pere m'a répondu qu'il eſt faux que le P. Labbe ait travaillé ſur les Mémoires du P. Sirmond, vû que le P. Sirmond n'avoit laiſſé ſur la matiere dont il s'agit, que quelques notes écrites de ſa main ſur un Bellarmin *de Scriptoribus Eccleſiaſticis*; qui toutes réunies ne fe-

roient pas une, ou tout au plus deux pages du livre du P. Labbe.

Le ſieur Martin, Traducteur des Géorgiques, eſt différent de Pincheſne; c'étoit ſon frere. *S*a traduction a été imprimée à Rouen en 1708. L'Editeur a peut-être caché qu'il fût frere de Pincheſne, depeur que le mépris que l'on avoit de la Poëſie de celui-ci, ne fit tort à l'ouvrage de ſon frere. C'eſt ce que penſe le P. Tournemine ſur le ſilence de l'Editeur.

Du 30 Décembre 1734.

Les Notes de M. Pelliſſier ſur Pline ſont à leur place dans la Bibliothéque de notre Collége de Paris. C'eſt ce que m'a aſſuré un Jéſuite qui a demeuré ici deux ans après en avoir paſſé trois à Paris. Le P. Hardouin ayant donné la ſeconde Edition de ſon Pline, remit les deux volumes où ils devoient être; il n'eſt pas ſurprenant qu'ayant toujours des vûes ſur Pline, il ait gardé dans ſa chambre les livres ſur leſquels il vouloit repaſſer. Ce qui le diſculpe entiérement, c'eſt qu'il a cité M. Pelliſſier. On a reproché au ſurplus au P. Hardouin d'avoir fait diſparoître une belle conjecture du P. Petau ſur un endroit de Pline, inſérée dans l'Edition de

Thémiſtius, *ibid.* pag. 557. omiſe dans l'Edition de 1684. qui a paſſé par les mains du P. Hardouin, & employée dans l'Edition de Pline L. XI. Sect. 16. il eſt parlé de ce petit tour de paſſe-paſſe dans la Bibliothéque Latine de Fabricius à l'article de Pline, dans la Bibliothéque Grecque du même Fabricius, Tom. VIII. pag. 16. au bas de la page. Jean le Clerc en parle dans quelques-unes de ſes Bibliothéques, mais je ne ſçai où. Il me ſemble que Foi Vaillant s'eſt plaint que le P. Hardouin lui avoit filouté quelques explications de Médailles; je n'ai pas les brochures de cet Antiquaire. Mais après tout les Médailliſtes doivent ſe paſſer de la filouterie, ils en font métier. S'ils eſcamotent ſans ſcrupule toute Médaille rare qui leur paſſe par les doigts, pourquoi ne prendroient-ils pas une explication? Au reſte, le P. Hardouin s'eſt bien corrigé; & dans la ſuite on ne l'a pû accuſer de voler les idées qu'il a miſes dans ſes livres.

Du 18 Août 1735.

Je ſuis ravi que vous examiniez les accuſations de *plagiat*, portées au tribunal public contre le P. Hardouin, & je ſouhaite que vous le tiriez d'affaire;

la chose me paroît difficile. Notre ami M. l'Abbe Papillon est aucunement scandalisé, de ce que vous excusiez du Verdier qu'il vous a déféré comme voleur de Fauchet. Je me souviens d'avoir vû dans les vastes Commentaires de notre *Cornelius à Lapide* des colonnes entiéres transcrites de Lilius Greg. Gyraldus dans son Histoire des Dieux; mais c'est le privilége des faiseurs de gros livres. Dans une lettre du P. Sirmond à Tengnagelius, Tom. IV. de Sirmond Col. 653. on lit au sujet du P. Fronton: *Theodoretum magnâ ex parte confectum habebat. Quod deerat supplere ipse, licet impar, institui.* Cependant l'Edition de Théodoret est attribuée au seul P. Sirmond, & le P. Garnier dans son *Auctarium Theodoreti*, Dissert. 11. N. 2. ne parle que de Sirmond. Il y a je ne sçai quoi que j'ai peine à concilier.

Lettre du R. P. Etienne Souciet, Jésuite, à M. l'Abbé le Clerc.

A Paris, le 9 Mars 1736.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire & l'Apologie de M. votre Pere, & je l'ai auf-

ſi-tôt donnée aux Journaliſtes pour la mettre dans leurs Mémoires, ce qu'ils m'ont promis de faire au plûtôt (*a*). Je l'ai lûe avec bien du plaiſir cette Apologie, je l'ai trouvée fort-bien faite & très-modérée. J'y ai cependant retranché un mot, & j'ai crû que vous me permettriez de le faire, parce qu'il ne touche en aucune ſorte le but que vous vous propoſez de juſtifier M. le Clerc de l'accuſation de *Plagiarité*, & qu'il pourroit choquer. Voici ce mot : *qui ne veut pas mentir de propos délibéré.* Car quoiqu'il ne mente pas de propos délibéré, & que ne mentir pas de propos délibéré, ce ne ſoit pas proprement mentir, il ſemble cependant que vous vouliez toûjours faire entendre qu'il ment. Or ce terme de *mentir* eſt ſi odieux & ſi impoli parmi nous, que j'ai crû que non ſeulement Monſieur d'Alleman, mais généralement les Lecteurs en pourroient être choqués. Du reſte, j'ai été charmé, Monſieur, d'avoir cette occaſion de rendre ſervice à une perſonne comme vous, dont je connois depuis long-tems l'érudition & l'exactitude, & de contribuer à rendre publi-

(*a*) Elle ſe trouve dans les *Mémoires de Trévoux*, Mai 1736. p. 1058. M. l'Abbé le Clerc étoit mort le 6. du même mois de Mai, âgé de près de 59 ans.

que la justification de M. le Clerc, dont j'ai toujours extrêmement estimé le goût & les ouvrages. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, &c.

E. SOUCIET de la C. de J.

ARTICLE LXXXV.

Traduction de deux Lettres Latines Manuscrites du P. Hardouin.

Comme il a été souvent question ci-dessus du P. Hardouin, je vais donner une espéce de Traduction de deux Lettres Latines M.S. que ce Sçavant écrivit à M. Grævius, pour répondre aux plaintes des Antiquaires.

I. LETTRE DU P. HARDOUIN.

A Paris, le 6 Mai 1685.

Au sçavant & célébre Jean-George Grævius.

Quelque satisfaction que j'aye d'être connu de vous, votre amitié me flatte encore davantage : car quoique je sois charmé de recevoir des éloges d'une personne que tout le monde

loue, [ce qui fut autrefois, comme le dit Cicéron, l'objet des vœux d'un grand homme,] je trouve néanmoins qu'il eſt plus doux & plus agréable d'en être aimé.

Je l'avoue, & je me fais un plaiſir de le publier, j'ai reçu un précieux gage de votre bienveillance dans les deux préſens dont vous m'avez honoré; mais puiſque vous m'ordonnez d'en agir ſans façon avec vous, j'exige une nouvelle preuve de votre amitié.

L'illuſtre M. Bigot m'a remis en effet les Lettres de Cicéron à Atticus, que vous avez revûes & corrigées; j'y ai admiré votre génie, votre érudition, votre capacité, votre exactitude, & je ne ſuis plus ſurpris que de ce grand nombre de Gens de Lettres & de beaux Eſprits qui illuſtrent la Hollande, il n'y ait que le ſeul Græviús qui ſoit nommé & cité avec éloge à Paris dans les aſſemblées des Sçavans.

Ce que je regarde comme un ſecond bienfait de votre part, ce ſont vos deux remarques ſur mon Themiſtius; elles me plaiſent beaucoup, & j'aurai ſoin de les inſérer dans une autre Edition, en faiſant, comme il convient, une mention honorable de M. Græviús qui me les a fournies.

Mais, comme je vous l'ai déja dit,

j'exige encore un autre gage de cette amitié que vous m'avez offerte ſi obligeamment, même avant que je vous l'euſſe demandée ; & pour obtenir cette grace plus facilement, je commence par vous envoyer mon *Traité des anciennes Médailles.*

Un de vos compatriotes a parlé de moi d'une maniere peu avantageuſe, à l'occaſion de ce Livre ; je crois même avoir quelque ſujet de me plaindre. J'ai une ſi grande idée de votre politeſſe, de votre réputation & de votre autorité parmi les Sçavans, que je ne veux point ici d'autre Juge que vous.

M. Bayle, qui demeure actuellement à Rotterdam, Auteur des feuilles périodiques qu'il a intitulées, *Nouvelles de la République des Lettres*, dans ſon mois de Mars dernier [que m'a fait voir le R. P. de la Chaiſe] rapporte ſur le témoignage d'autrui, comme il le dit lui-même, pluſieurs choſes que l'envie & la jalouſie ont fait inventer contre moi ; & quoiqu'il aſſure qu'il ne les croit point, il ne laiſſe pas de les mettre en avant : le Public, vous le ſçavez, eſt naturellement porté à la médiſance ; pluſieurs Perſonnes pourroient ajoûter foi à ces accuſations : je ne doute point que vous ne les ayez lûes vous-même.

Il eſt de mon intérêt de vous en démontrer la fauſſeté ; & vous me ferez un ſenſible plaiſir, ſi vous voulez bien en convaincre le Journaliſte. Je ſuis perſuadé qu'il eſt tel qu'il veut paroître, honnête homme & équitable ; ainſi j'eſpére que ſur vos repréſentations il avertira dans ſon premier Journal qu'il eſt maintenant convaincu, ſoit par les Lettres de ſes amis & celles des Sçavans, ſoit par une lecture plus réfléchie de mon Traité des Médailles, que tout ce qu'il a recueilli contre moi ſur le rapport d'autrui dans ſon mois de Mars eſt abſolument faux & controuvé, & qu'il a fait très-prudemment d'uſer de cette reſtriction qu'on voit à la pag. 326 de ſon vol. *Sans garantir rien.* Quoique, à vous parler franchement, & pluſieurs penſent de même, cette précaution du Journaliſte n'eſt guéres approuvée des perſonnes judicieuſes, & on n'y trouve pas beaucoup de fineſſe ni d'eſprit : car y a-t-il ſorte d'injures & de médiſances qu'on ne pût répandre impunément contre vous & moi, contre le Journaliſte & tout honnête homme, s'il ſuffiſoit, pour ſe diſculper de les avoir publiées, de dire qu'on ne garantit rien ?

Je vais donc toucher légerement & rapporter par articles & en peu de mots

les faussetés que j'ai apperçues dans ce Libelle. Je présume assez de votre complaisance, pour ne pas craindre de vous ennuyer par un pareil détail. Je citerai les propres paroles du Journaliste, & j'y joindrai mes réponses, dont vous lui communiquerez incessamment [si vous avez quelque amitié pour moi] ce que vous jugerez à propos qu'il sçache.

I. (*a*) *Ils disent en toutes rencontres que le P. Hardouin trouvant une extrême peine à déchiffrer les Médailles Grecques, eut recours à MM. Vaillant & Morel, deux des plus habiles Antiquaires de l'Europe.*

Je suis fâché que pour me défendre, M. Vaillant me mette dans la nécessité de dire que les Lettres qu'il m'a écrites font foi du contraire, puisqu'elles marquent évidemment qu'il a été obligé en cent rencontres d'avoir lui-même recours à moi.

Je n'ai qu'à produire entr'autres sa Lettre du 28 Mai de l'année passée, où il fait voir l'extrême peine qu'il a de déchiffrer les Médailles Grecques; où il me prie de les expliquer, ajoûtant que je suis l'Œdipe, que je viens à bout de tout, qu'il sera ravi d'en apprendre l'ex-

(*a*) Paroles de M. Bayle.

plication de moi, &c. ce sont ses propres termes.

Je n'ai de même qu'à publier les listes entieres de médailles, sur lesquelles M. Morel me prie de lui dire mon sentiment, parce qu'il ne les entend pas.

C'est un hasard, Monsieur, que j'aye rencontré depuis peu parmi mes papiers tout cela; & je suis pourtant fâché encore un coup d'en parler: mais ne m'y obligent-ils pas tous deux?

II. *Qu'il en tira tout ce qu'il put par la conversation.*

Ne pourrois-je pas en dire autant qu'eux; & ne voient-ils pas bien que ces sortes d'accusations se peuvent aussi aisément nier de part & d'autre, que l'on a de facilité à les avancer? S'ils pouvoient tirer quelque avantage des Lettres que je leur ai écrites depuis qu'ils sont à Versailles, ils ne se jetteroient pas sur la conversation; mais comme je ne leur ai jamais écrit que pour sçavoir d'eux si certaines Médailles que je leur marquois étoient effectivement au Cabinet du Roi, ils n'ont pas osé en parler, parce qu'ils n'ont pû s'en prévaloir.

Il est cependant certain que je n'ai point eu d'entretien que deux fois avec M. Vaillant depuis plus de quatre ans;

& de près de sept mille Médailles que j'ai expliquées, il n'en ſçauroit marquer aucune ſur laquelle il puiſſe dire avec ſincérité qu'il ait donné la moindre inſtruction.

Pour ce qu'il dit de M. Morel, je ne me ſerois jamais vanté qu'il eût profité de ma converſation, & le Public ne l'auroit jamais ſçû, s'il ne s'en étoit lui-même fait honneur. C'eſt dans ſon Livre qu'il a fait imprimer ici il y a plus d'un an, & qu'il a intitulé: *Specimen univerſæ rei nummariæ antiquæ* ; à la page 18 voici ſes paroles : [*Tabula prima. Egregiam primus Tabellæ nummus exhibet inſcriptionem, quam aſſequi vix potuiſſem, quamvis tres diverſi cum eâdem inſcriptione in Gazâ Regiâ occurrant nummi : feliciter in hunc incidi nummum, qui aſſervatur Pariſiis in Regio Ludovici Magni Collegio Soc. Jeſ. gazæ inſtructiſſimæ à R. P. Sirmondo LX. annorum ſpatio collectæ, & Bibliothecæ Cuſtos humaniſſimus atque doctiſſimus R. P. Harduinus me de nummo hærentem edocuit, & legit prout à tergo Tabellæ cernitur.*] Et à la page 118. AELIANA PINCENSIA, *Certamina ſunt*, & le reſte, qu'il avoue que je lui appris, en ces termes : *Sic nummum explicat R. P. Harduinus Soc. Jeſu, aliàs jam laudatus, nec ſatis unquam pro ſuâ ſingulari ſolertiâ*

& humanitate laudandus. Vous trouverez encore, Monsieur, sur quelques Médailles, à la page 133. *Sic R. P. Harduinus.*

Il auroit bien pû, & il auroit peut-être dû le dire en bien d'autres occasions, comme à la Médaille ΝΕΟΙ ΗΛΙΟΙ, page 26. à celle-ci de la page 63. METALLI. VLPIANI. PANN. & bien souvent ailleurs; & s'il m'avoit encore parlé de la Médaille ΤΙΑΝΩΝ. pag. 62. il y auroit mieux réussi.

J'aurois beauconp de choses à dire de l'un & de l'autre sur ce chapitre; mais j'espére qu'ils ne m'y obligeront pas désormais, n'y ayant qu'une juste défense qui puisse m'arracher aucune vérité qui leur pourroit déplaire.

III. *Et qu'il obtint même qu'ils lui prêtassent leurs écrits & leurs desseins.*

Je n'ai jamais rien vû ni lû de M. Vaillant que les Lettres qu'il m'a écrites pour me consulter.

M. Morel, qui se fait honneur de sçavoir parfaitement dessiner les Médailles, m'a quelquefois montré celles qu'il avoit prises de Goltzius & d'autres Livres déja imprimés, dont il avoit copié toutes les fautes que je lui faisois remarquer alors; mais il m'a toujours dit que ses meilleurs desseins étoient

en Angleterre, & il ne me les a jamais fait voir : j'ai ſçu depuis qu'il n'a rien de bon ni d'extraordinaire qui ne ſoit dans mon Recueil.

IV. *Qu'il fit en ſorte d'avoir une copie du Catalogue de Sa Majeſté.*

J'avois vû & examiné à loiſir ces Médailles, même du tems qu'elles étoient à Paris, & que M. Carcavi les gardoit. M. l'Abbé Gallois m'en a depuis fait voir un Catalogue de la main de M. Vaillant; il n'y a pas mis le moindre éclairciſſement ſur les Médailles. D'ailleurs tous les mots Grecs ſont ſi étrangement corrompus, & il y a par-tout un ſi grand nombre de fautes, que ſi M. Bayle l'avoit vû, il n'auroit pas dit de M. Vaillant, qu'il eſt un des plus habiles Antiquaires de l'Europe.

Mon Livre cependant ſervira bien à M. Vaillant, quoiqu'il en diſe, pour rendre plus correct le Catalogue nouveau que l'on dit qu'il fait à Verſailles; & peut-être à d'autres pour les expliquer.

V. *Qu'après s'être enrichi de tant de dépouilles, il quitta tout à coup ſon Pline.*

J'avois achevé long-tems auparavant mon Pline, & l'on n'en a jamais diſcontinué pour cela l'impreſſion, qui doit paroître dans ſix ſemaines.

VI. *Il compoſa cet autre ouvrage ſans*

avoir

avoir égard aux protestations qu'il avoit faites à ces deux Messieurs de ne pas publier avant eux leur propre travail.

Tout cela est imaginé à plaisir ; ils ne m'ont jamais parlé de différer mon ouvrage, & ils eussent eu fort mauvaise grace de m'en prier, n'ayant jamais rien appris d'eux.

VII. *Ils ajoûtent qu'il y a trop de faste dans son Livre, puisquil a dit dans la Préface qu'il n'a lû les Antiquaires que pour les corriger ; de sorte*, dit-il, *qu'on pourroit appeller mon Livre*, ERRATA ANTIQUARIORUM.

J'ai dit en riant que j'eusse bien pû en toute rigueur donner ce titre à mon Livre, puisque toutes les pages sont pleines de ces corrections : mais j'ai aussi ajoûté ensuite, que cela eût pû marquer trop de faste, que je n'aimois pas, & que je n'ai eu garde de faire par cette raison, *ne tam insolenti titulo jactantiæ suspicio adhæreret.*

VIII. *Ils trouvent mauvais qu'il n'ait jamais nommé M. Morel.*

A quelle occasion l'aurois-je pû faire, après ce que je viens de dire, ni M. Vaillant que pour le reprendre ?

M. Vaillant dans tout ce qu'il a imprimé, n'a rapporté que deux bonnes Médailles que j'aye pû citer. La premiere est à la page 146. de mon Livre :

ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΤΩΝ. ΠΡΟΣ. ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ. : l'autre est ΑΝΤΙΟΚΕΩΝ. ΤΩΝ. ΕΝ. ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ. pag. 414. & 415

A la vérité mon sentiment est bien différent du sien ; mais examinez, je vous prie, Monsieur, l'un & l'autre, & voyez aussi ce que je dis de M. Vaillant en cet endroit-là : vous tomberez sans doute d'accord avec moi, qu'il ne se peut rien à son égard de plus modéré ; & vous conviendrez vous même qu'il n'est gueres probable que j'aye jamais pû profiter de ses lumieres.

IX. *Et qu'il ait dit de M. Spanheim, que c'est dommage qu'ayant d'ailleurs quelque habileté, il se soit trompé si lourdement.*

Je n'ai point dit cela, ni rien qui en approche. Voici mes paroles à la page 160. *Non vidit hunc Plinii locum vir eruditus, qui, &c.* & à la page 271. *Neque quicquam causæ fuit, cur Pamphiliæ Cumas vir aliàs eruditus operis sui de Numismatibus pag. 890. Xantho Lyciæ amni finitimas ex eo fingeret, &c.*

Voyez, Monsieur, si je n'ai pas sujet de me plaindre qu'on a rapporté si peu fidélement mes paroles & ma pensée : je parle de M. Spanheim en plusieurs autres endroits, mais toujours avec des marques d'estime.

X. *Ils n'approuvent pas qu'il ait fait*

sentir ses censures à MM. Tristan, Patin, Seguin, &c.

Si ces Messieurs n'approuvent pas que je fasse sçavoir presque à chaque page que je ne suis pas du sentiment de MM. Tristan, Patin, Seguin, &c. le Public est cependant bien aise d'être instruit; & d'ailleurs je suis assuré que quand on examinera la maniere dont je parle des personnes de quelque mérite, on ne la désapprouvera pas tout-à-fait.

XI. *Ils soutiennent que comme il explique plusieurs Médailles assez bien, il en explique aussi bien d'autres trop hardiment, & un peu témérairement, toujours plein de beaucoup de confiance, jusqu'à dire, quand il change une inscription:* Sic legi jubemus; *&* meo periculo sic legatur.

Voudroit-on faire le procès à M. Saumaise, pour s'être souvent servi de ces expressions, quoique peut-être avec moins de sujet? Il faut que ces Messieurs marquent les endroits où je suis trop hardi à leur avis, s'ils veulent qu'on les croie.

XII. *Qu'il a souvent pris une Ville pour un Préteur, ou un Préteur pour une Ville, & des Lettres numérales pour des Provinces.*

Si c'est dans la Médaille que j'ai rapportée à la page 72. ΑΓΟΧΕΩΝ.

ou dans celle-ci de la page 249. ΠΡΟ-ΝΟΙΑ. K. B. je ne penſe pas que les habiles gens qui auront vû mes preuves, s'en tiennent à leurs déciſions. Si c'eſt dans quelque autre Médaille, je ſçaurois bon gré à ces Meſſieurs de me marquer les endroits où je me ſuis trompé.

XIII. *Que ſon Livre a été fait avec trop de hâte, puiſqu'on n'a ajoûté à l'inſcription des Médailles, ni les figures, ni la deſcription des revers.*

Pour les figures, c'eſt mon Imprimeur qui s'eſt trop hâté; il les y mettra quand il voudra, il a le privilége pour cela. Pour les revers, tous les plus difficiles & les plus curieux, ceux qui renferment le plus d'érudition, & qui nous peuvent le plus inſtruire, y ſont expliqués fort au long, comme ceux des Médailles de Byzance, pag. 597. d'Ephéſe pag. 607. & plus de deux mille autres. Je réſerve ceux qui ſont plus communs, pour la ſeconde & troiſiéme partie de mon livre, comme je l'ai promis dans ma Préface.

XIV. *Enfin ils diſent qu'il a inſéré dans ſon ouvrage les Médailles Grecques de Goltzius, qui ſont fauſſes en partie.*

Les plus habiles Médailliſtes tombent d'accord, que tous les jours on découvre bien des Médailles que l'on a cru

long-tems être fausses & inventées par Goltzius, qui proteste pourtant qu'il en a vû jusqu'à plus de soixante & dix mille; mais quoi qu'il en soit, quand j'en ai pris chez Goltzius, je le cite, & je me contente d'en donner l'explication sans les garantir.

XV. *On dit même, que M. Vaillant remarqua plus de trois cens fautes dans ce livre en le parcourant pour la premiere fois.*

M. Vaillant ne craint-il point qu'on dise, que ces accusations & ces exagérations outrées n'approchent un peu de ce faste dont il m'accuse? Je sçai bien que c'est ainsi qu'on en a déja parlé entre les Sçavans. S'il veut qu'on en juge autrement, c'est à lui de songer à s'acquitter de sa promesse, en faisant voir ces trois cens fautes. S'il ne le fait pas, on ne croira point que ce soit son respect pour le R.P. de la Chaise qui l'en aura empêché. Car les gens de Lettres d'ici sçavent assez, & l'on a déclaré à M. Vaillant lui-même, que le R. P. de la Chaise aime trop les lettres, pour vouloir être cause que le Public soit privé de trois cens observations curieuses, qu'une personne aussi intelligente que M. Vaillant auroit pû faire sur les Médailles.

Outre cela, je vous prie [car dès que j'ai une fois passé les bornes de la

discrétion, je deviens, comme dit Ciceron, tout-à-fait importun] je vous prie de faire sçavoir à M. Bayle deux choses, que j'espére qui le détermineront à rectifier ce qu'il a dit contre moi. La premiere, c'est que dans le tems où je pensois à lui écrire pour le remercier des choses obligeantes qu'il a dites sur mon compte dans le mois de Décembre [ce que j'ai sçu par mes amis, car je n'ai pû le voir moi-même] la lecture de son Journal de Mars m'a fait changer de résolution. J'avois deux moyens bien sûrs, pour défendre ma réputation ; sçavoir, ou de faire imprimer ce que je vous envoie, & même quelque chose de plus étendu & de mieux travaillé, & de le répandre ensuite dans le Public ; ou de charger de ce soin l'Auteur du *Journal des Sçavans*, mon ami intime, qui s'en feroit un plaisir, & qui saisiroit cette occasion pour décréditer M. Bayle, & le rendre odieux à tous les gens de Lettres. J'ai cependant mieux aimé m'en rapporter à votre jugement & au sien.

La seconde chose que je vous prie avec instance de lui insinuer, c'est que n'ayant parlé de mon ouvrage que très-superficiellement, il a une occasion toute naturelle d'y revenir, & d'en traiter plus au long. Par là il fera con-

noître qu'il a lû mon livre avec attention, & qu'il est en état d'en rendre compte à la République des lettres, suivant le but qu'il s'est proposé dans son Journal. Qu'il dise donc, s'il le juge à propos :

1°. Qu'on a donné l'explication de 600 Médailles jusqu'ici peu connuës, & très-difficiles à expliquer. Parmi le grand nombre, il en pourra citer quelques-unes, & je vais lui en fournir des exemples (*a*).

2°. Qu'une infinité d'autres mal expliquées jusqu'à présent, ont été heureusement éclaircies.

3°. Qu'on y a démêlé trente-deux Eres ou Epoques différentes des Villes ; ce qui est d'un grand secours pour l'éclaircissement de la Chronologie.

4°. Que j'ai fixé la situation de plusieurs Villes, dont les noms mêmes étoient inconnus aux Géographes.

5°. Que j'ai distingué assez heureusement les Médailles de chaque Ville ; ce qui est très-difficile, plusieurs ayant porté le même nom, telles, par exemple, qu'Antioche, Césarée, Heraclée,

(*a*) Le P. Hardouin indique ici & dans le N°. suivant une vingtaine de Médailles ; mais je supprime ce détail, qui pourroit déplaire par sa longueur & par le grand nombre de mots Grecs qu'il faudroit transcrire.

Apamée, Hierapolis, Magnésie, Philadelphie, Tripoli, &c.

6°. Pour conclusion, qu'on ne trouve presque rien dans cet ouvrage, qui ne soit original, & appuyé sur les anciennes inscriptions & sur d'autres preuves très-certaines ; qu'il n'a point encore paru de livre en ce genre, où l'on ait éclairci tant de Médailles & aussi difficiles à expliquer.

Peut-être croirez-vous qu'il y a ici de ma part beaucoup de faste & d'ostentation ; mais je veux que vous en jugiez vous même, & pour cela, je vous envoie un exemplaire de cet ouvrage, que la personne de distinction qui m'a remis vos lettres, s'est chargée de vous faire tenir.

Bien loin de trouver mauvais que vous communiquiez à M. Bayle ma lettre en tout ou en partie, je vous aurai au contraire beaucoup d'obligation. Je vous demande en grace de m'écrire promptement ce que vous aurez fait en ma faveur, soit par vous, soit par vos amis, & quel parti prendra le Journaliste.

Un service aussi essentiel m'attachera tellement à vous, que comme je ne puis vous assez admirer pour votre sçavoir & pour votre réputation, je serai encore dans l'impossibilité de

vous aimer autant que j'y ſerai obligé en reconnoiſſance de tous vos bienfaits.

II. LETTRE DU P. HARDOUIN *à Monſieur Grævius.*

A Paris, le 7 Juin 1685.

COmme je n'ai point reçu de réponſe à ma premiere lettre, pardonnez à mon impatience, ſi je vous écris une ſeconde fois ſur le même ſujet. Peut-être ne le trouverez-vous pas mauvais, quand vous ſçaurez que c'eſt par le conſeil que M. le Duc de Montauſier me donna hier, jour auquel j'eus l'honneur de préſenter à Sa Majeſté & à lui mon Commentaire ſur Pline. Le Roi me remercia à pluſieurs repriſes avec cette bonté & cette politeſſe qui lui ſont ordinaires. Je paſſai enſuite quatre heures entieres avec S. E. M. de Montauſier; & pendant tout ce tems-là, il ne fut queſtion que des Belles-Lettres & des Sçavans.

On parla de vous avec de grands éloges, & M. le Duc déſapprouva fort la hardieſſe & la témérité de ceux en faveur de qui M. Bayle a mis au jour ce que je vous ai envoyé en dernier lieu.

Ce Seigneur est plus sensible que moi-même à l'insulte qu'on m'a faite. Il m'a pressé plusieurs fois, & enfin il m'a persuadé de revenir à la charge, & de vous prier de faire entendre à M. Bayle qu'ayant protesté qu'il ne rapportoit qu'en qualité d'Historien les accusations formées contre moi, il doit encore comme Historien faire part aux Sçavans de mon Apologie : d'autant mieux qu'il a compris lui même, & il l'a fait sentir en passant, qu'il étoit de mon intérêt de me justifier sur tous ces points.

S'il arrivoit par malheur, ou que ma lettre vous parvînt trop tard, ou que votre réponse se fît trop attendre, je ne pourrai guére m'empêcher (à moins que M. Bayle ne céde à vos instances) de prendre désormais un autre moyen pour repousser la calomnie.

Pardonnez à ma juste douleur. Ce n'est pas assez; entrez dans mon ressentiment, comme font ici tous les gens de Lettres, & soyez-moi favorable, puisque vous seul pouvez adoucir mon chagrin. Je ne douterai plus de votre affection pour moi, si vous engagez M. Bayle à faire auplutôt ce que tout le monde dit ici hautement qu'il doit exécuter sans délai. Vous connoîtrez dans l'occasion jusqu'à quel point

je sçais porter la reconnoissance : jouissez d'une santé parfaite, & n'oubliez pas que vous m'avez promis de m'aimer toûjours.

M. Grævius ayant reçu cette seconde lettre, envoya à M. Bayle tout ce qui le concernoit dans la premiere, & M. Bayle en fit l'Extrait que nous voyons dans les Nouvelles de la République des lettres du mois de Juin, depuis la 686e. page jusqu'à la 692e. après quoi il ajoûta ces paroles :

[Il y a toutes les apparences du monde que la dispute de ces sçavans Antiquaires va produire plusieurs beaux écrits de part & d'autre, qui feront voir si ceux qui n'estiment pas beaucoup l'ouvrage du P. Hardouin, sont plus raisonnables que ceux qui l'estiment infiniment, & qui se plaisent à dire dans l'occasion :

I. Qu'on y a expliqué 600 Médailles qui n'avoient jamais été expliquées.

II. Qu'un grand nombre mal expliquées jusqu'ici, ont été plus heureusement éclaircies.

III. Qu'on y a expliqué plus de 30 Epoques différentes des Villes, ce qui sera très-avantageux aux Chronologues.

IV. Qu'on y a marqué la situa-

tion de plusieurs Villes, dont les noms mêmes étoient ignorés par les Géographes.

V. Qu'on a débrouillé l'un des principaux embarras des Médailles, sçavoir les Villes de même nom.

VI. Enfin, qu'on n'y trouve presque rien qui ne soit original, & que néanmoins tout y est fondé sur des preuves très-solides.]

Dans la plûpart des Lettres dont je viens de donner l'extrait, on voit qu'il est souvent question d'un Traité du plagiat, ou du vol littéraire par M. l'Abbé le Clerc. L'Auteur eut la satisfaction de finir cet ouvrage quelques mois avant sa mort; & il m'en communiqua plusieurs articles, qui faisoient juger très-favorablement de tout le reste.

Je me rappelle entr'autres, qu'il y avoit une longue & curieuse Apologie du P. Labbe, qu'on accuse d'être plagiaire de Nicolas Sanson, de Dom Lancelot, &c. M. le Clerc traitoit sa matiere en Jurisconsulte, en Théologien, en Critique. On ne sçauroit croire combien il avoit recueilli d'anecdotes & de détails intéressans sur les Livres & sur les Auteurs. Aussi étoit-ce un homme d'une vaste érudition, soutenuë par une mémoire prodigieuse; il ne

laiſſoit rien échapper. Je pourrois nommer pluſieurs de nos Ecrivains célébres à qui ſon commerce n'étoit pas infructueux. Si quelque choſe lui a manqué, ce ſont les graces du ſtile ; mais trouve-t-on beaucoup de Littérateurs, qui écrivent avec délicateſſe, avec agrément ? *Pauci quos æquus amavit Jupiter.*

Le Traité du plagiat ſe conſerve manuſcrit dans la Bibliothéque de Meſſieurs du Séminaire de S. Sulpice à Lyon. Peut-être ne verra-t-il jamais le jour, parce que les ſages & pieux Eccléſiaſtiques qui en ſont dépoſitaires, craignent qu'il ne faſſe des mécontens. M. le Clerc avoit encore contribué à perfectionner un ouvrage que M. l'Abbé Brun, Doyen de S. Agricole d'Avignon, vouloit donner au Public, ſous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Poëtes François.* Le premier en parle ainſi dans une de ſes Lettres, écrite le 19 Juin 1731. à une perſonne de diſtinction qui étoit à Paris dans ce tems-là.

Lettre de M. l'Abbé le Clerc.

» Monſieur, me permettrez-vous
» de renouveller une ancienne, mais
» bien ancienne connoiſſance, fondée

» sur une parenté un peu éloignée? Je
» suis fils du célébre Sébastien le Clerc
» des Gobelins, & je demeure depuis
» trente-cinq ans parmi Messieurs du
» Séminaire de S. Sulpice : voici
» l'occasion pour laquelle j'ai l'hon-
» neur de vous écrire. Un de mes amis
» a composé un ouvrage, auquel il
» donne pour titre, *Mémoires pour ser-*
» *vir a l'Histoire des Poëtes François.*
» Je l'ai fort aidé dans cet ouvrage,
» & je l'ai dirigé dans sa composition.
» Je l'ai ensuite revû, corrigé, aug-
» menté en divers endroits, & aussi
» diminué en beaucoup d'autres par di-
» vers retranchemens. Plusieurs Sça-
» vans de mes amis ont eu connoissan-
» ce de cet ouvrage, & l'ont vû en tout
» ou en partie, comme entr'autres M. le
» Président Bouhier, à qui j'en fis voir
» une partie considérable à Dijon il
» y a près de deux ans ; M. le Président
» Du Gás, alors Prevôt des Marchands
» à Lyon, qui le vit presque dans son
» entier il y a aussi près de deux ans.
» M. Brossette en a vû le principaux
» articles. M. le Président de Mazau-
» gues à Aix, à qui j'en ai envoyé le
» plan, avec quelques articles séparés,
» &c. il en sont tous fort contens. Le
» but de cet ouvrage est de donner des
» particularités curieuses & anecdotes

» touchant les Poëtes François les plus
» célébres ; d'éclaircir d'autres particu-
» larités qui les regardent, & qui ne
» ſont pas aſſez correctement énoncées
» dans nos meilleurs Bibliographes ; &
» enfin de faire voir la fauſſeté de di-
» vers faits que l'on en débite commu-
» nément. Une autre vûë de l'Auteur
» a été d'y faire connoître un grand
» nombre de Poëtes inconnus. Au reſ-
» te, Monſieur, on a évité avec ſoin dans
» ces Anecdotes que l'on donne de ces
» Poëtes [au nombre d'environ ſix cens]
» tous les faits qui ne ſerviroient qu'à
» faire tort à leur mémoire, & qu'à
» ſcandaliſer le Public. On y a auſſi
» évité avec ſoin toutes matieres de
» diſpute, c'eſt-à-dire, tout ce qui
» pourroit regarder l'Etat ou la Reli-
» gion; de façon, que quoique l'on y par-
» le d'une centaine ou environ de Pro-
» teſtans, & que l'on y marque de cha-
» cun d'eux qu'il étoit Calviniſte, on ne
» les y enviſage néanmoins uniquement
» que comme Poëtes. On n'y a donné
» pas un article de Poëte encore vivant.
» On y corrige à la vérité bien des fau-
» tes que quelques Ecrivains encore
» vivans ont faites dans leurs écrits,
» en parlant de divers Poëtes morts ;
» mais on le fait avec tous les ména-
» gemens néceſſaires. La grace, Mon-

» sieur, que je voudrois que vous ob-
» tinssiez de Monseigneur le Garde des
» Sceaux, seroit que sa Grandeur vou-
» lût bien nous accorder ici un Exa-
» minateur, Monsieur Brossette par
» exemple, ou quelqu'autre. En cas
» que cela ne se pût, je souhaiterois
» qu'aumoins vous fissiez ensorte, que
» le Manuscrit fût remis à Paris à quel-
» qu'un qui ne le gardât pas long-
» tems, & qui ne nous fît pas languir;
» par exemple à Monsieur de la Barre
» qui est de mes amis. En relisant ma
» lettre, j'y apperçois une équivoque
» dans la parenthése où j'ai mis,
» *au nombre d'environ six cens*, que
» vous pourriez peut-être entendre des
» *Anecdotes*, au lieu que c'est des *Poë-*
» *tes* dont on parle dans l'Ouvrage,
» qui sont au nombre d'environ six
» cens. L'Ouvrage fera un fort in-
» quarto. Je suis, &c. »

Cette Histoite de nos Poëtes se trouvoit malheureusement alors en concurrence avec *le Parnasse François* de l'illustre M. Titon du Tillet. Tous les mouvemens que se donna M. le Clerc pour obtenir un Privilége, furent inutiles; & le Manuscrit est resté dans la Bibliothéque de S. Sulpice de Lyon, de même que le *Traité du Plagiat.*

FIN.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

D

E

F

H

N

P

S

T

V

Fin de la Table des Matieres.



Fautes à corriger.

P*Age* 69. *ligne* 25. *&* 26, parroit, *liſez* parloit.

Pag. 80. *lig.* 28. Céjonius, *liſ.* Céſonius.

Pag. 88. *lig.* 19. pour, *liſ.* par.

Pag. 96. *lig.* 29. doucleur, *liſ.* doulceur.

Pag. 100. *lig*, 27. armée, *liſ.* armé.

Ibid. *lig.* 29. en cette Até, *liſ.* eſt cette Até.



